This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06180509 3

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT.

IMPRIMERIE MURRAY,
rue Mouffetard, n° 32.

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT,

SUR

LES CAUSES SECRETES QUI ONT DÉTERMINÉ LA POLITIQUE DES CABINETS DANS LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION

TOME PREMIER.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK.

A PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, LIBRAIRE,

RUE RICHELIEU, N° 67.

1831.

INTRODUCTION HISTORIQUE.

Les nations, considérées comme corps politiques, se meuvent d'après des règles constantes : c'est la marche de la nature; les mœurs et les coutumes seules varient selon le climat et le mode de gouvernement. C'est dans les sentimens religieux et patriotiques que les sociétés puisent les forces morales qui les animent; leur vigueur matérielle dérive des avantages de la propriété et de l'industrie, des nécessités de la guerre et des bienfaits de la paix. De même que le globe terrestre, les nations qui l'habitent sont sujettes à des crises et à des révolutions. Les crises qui les affectent n'ont rien d'effrayant, si elles ne sont que temporaires ou locales; mais sont-elles contagieuses ou chroniques, la face de la terre peut en être changée par le bouleversement successif de l'ordre moral et politique : telle a été, telle est la

révolution française avec toutes ses conséquences. Pendant trente ans et sous des formes diverses, soit avec le manteau royal, soit avec le bonnet de la liberté, soit avec tout l'attirail de Bellone, elle a lutté avec une immense supériorité contre l'ancienne hiérarchie sociale, dégénérée ou affaiblie jusque dans les germes de sa puissance : même après ses défaites, la révolution a prévalu par la magie de ses doctrines fondées sur l'égalité.

Récemment on l'a cru étouffée, ou du moins accablée sous le poids de la guerre des souverains et des peuples agissant de concert : il en a été autrement. Désarmée comme pouvoir, la révolution n'en est pas moins restée sur son terrain, d'où elle a répandu ses théories, et renouvelé ses entreprises, les unes déçues, les autres accomplies, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau-Monde.

Si, dans ce long et grave conflit, où tout l'univers est venu prendre part, des intérêts surannés, liés à la majesté des couronnes, ont éprouvé des revers ou subi des humiliations pires que des revers, quelles en sont donc les causes politiques et morales ? Les hommes d'État ne sauraient trop s'appliquer à les découvrir, soit par une exacte investigation des événemens contemporains, soit par une parfaite connaissance de leurs mobiles. Éclairés alors par cette haute expérience, seule boussole certaine en poli-

tique, peut-être pourraient-ils éviter désormais les écueils où sont venus se briser les efforts de leurs devanciers.

Ce n'est donc pas pour le vulgaire, encore moins pour les sophistes et les rêveurs, que nous allumerons le flambeau qui doit jeter une si vive lumière sur les révolutions de notre époque; nous le destinons à tous les hommes attentifs et réfléchis, à ceux qui sont appelés spécialement à tenir le burin de l'histoire ou à diriger le timon des affaires: Il s'agit de leur révéler, sans détour comme sans réticence, les causes secrètes qui ont affecté les cabinets dans la conduite de la guerre contre la révolution française; il s'agit de dissiper les obscurités qui couvrent les écarts ou les erreurs de la diplomatie, et, ce qui a été plus irréparable encore, les fautes des généraux; il est temps enfin de retracer le tableau fidèle de l'expérience politique et militaire de notre âge.

Cet amas de clartés ne pouvait être formé qu'en dehors du foyer des révolutions, sous peine de le voir étouffé ou obscurci par l'aveuglement des préventions contemporaines. Or, il ne fallait rien moins qu'une préméditation noble, vigilante et sage pour essayer de rassembler ainsi tous les élémens du secret des cabinets; il fallait surtout une position sociale élevée pour expliquer avec discernement tant de faits graves et décisifs. Mettre le tout en œuvre, l'ex-

poser au grand jour, telle est notre tâche : c'est des sables du Brandebourg que va jaillir la lumière.

Soit qu'on envisage l'Allemagne comme une république de princes, soit qu'on la considère comme une fédération d'États indépendans, elle n'en est pas moins réputée avec raison la citadelle de l'ordre social européen, le boulevard des hommes forts et judicieux, appelés à concilier un jour dans des formes stables les deux opinions qui divisent et agitent le monde. Cette haute médiation n'a-t-elle pas déjà su l'accomplir il y a environ deux siècles à l'issue de la guerre de trente ans, guerre encore plus politique que religieuse ?

De nos jours, l'Allemagne a été plutôt surprise et envahie que subjuguée ; il a suffi de quelques-uns de ses bastions restés intacts pour la reconquérir, tout en la préparant aux modifications que les temps et la sagesse réclament : c'est dans son sein qu'est le grand foyer de résistance aux passions désordonnées du siècle ; trop long-temps les cabinets ne surent ni en apprécier la destination, ni en diriger les forces.

Avant que la révolution française vînt ébranler le monde, l'Europe était réellement dans une sorte d'équilibre politique, garant de l'ordre social fondé sur la paix de Westphalie, qu'on a nommé le *Code des nations*. En Allemagne, tout se balançait visiblement par des pouvoirs opposés, qui maintenaient

ainsi l'équilibre malgré tout le poids de la maison d'Autriche.

Rodolphe de Habsbourg avait fondé la puissance de cette auguste maison. Les comtes de Habsbourg, d'Argau en Suisse, dont les possessions en Alsace et en Souabe figuraient à peine sur la carte de l'Europe, y joignirent successivement avec la dignité impériale, l'Autriche, la Styrie, la Carniole, la Carinthie, le Tyrol, les Pays-Bas et les deux couronnes de Hongrie et de Bohême. Seize d'entre eux furent empereurs, six occupèrent le trône d'Espagne; trois fois ils firent trembler l'Europe, ce qui n'est arrivé à aucune autre dynastie. En général, les princes d'Autriche devinrent plus grands encore par la fortune et par la politique de leur cabinet que par leurs vertus guerrières; et leur cabinet eut plutôt la réputation d'une politique raffinée que celle d'une politique franche.

L'Empire, qui, sous Charles-Quint, aspirait à la monarchie universelle, ne fut refréné et arrêté que par la ligue protestante qui s'appuya sur les armes de la France; car la politique de la France, dirigée par le génie de Richelieu, franchissait déjà le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Richelieu vit dans la liberté de l'Allemagne la sûreté de sa patrie; Richelieu connaissait la grandeur du rôle qui convenait aux Bourbons : le résultat de son plan fut donc le traité de

Westphalie, qui fit perdre à la maison d'Autriche la haute prépondérance dont elle avait si souvent abusé depuis Charles-Quint. La liberté politique de l'Empire germanique et la liberté religieuse des protestans, consacrées par ce traité célèbre, lui ravirent son ascendant dominateur : ce traité, vaste et systématique, devint la principale étude de l'homme d'État et du diplomate.

L'époque de la paix de Westphalie fut celle de la fixation définitive du système de la *Constitution germanique* : il n'est donc pas hors de propos d'en donner ici une idée sommaire, cette constitution ayant subsisté dans son intégrité pendant plus d'un siècle, et sa destruction ayant été la suite des bouleversemens dont nous devons assigner les causes. Il est d'ailleurs utile que la génération actuelle connaisse le mécanisme de l'ancienne constitution allemande ; elle appréciera mieux les événemens contemporains, et pourra juger avec connaissance de cause sous quel rapport le présent diffère du passé.

L'Empire germanique, sous les premiers Carlovingiens, d'abord monarchie limitée par les institutions et par les mœurs de l'époque, s'était transformé par la pente irrésistible du régime féodal en une fédération de plusieurs centaines d'États ; tous reconnaissaient un chef suprême commun, et ils avaient des lois et des obligations communes. Ces divers États

étaient distribués en dix cercles ou circonscriptions territoriales, dont chacun avait son *prince convoquant*. Les dix cercles et les pays de l'Empire qui n'y étaient pas compris contenaient, avant la guerre de la révolution, à peu près vingt-neuf millions d'habitans sur trente-quatre mille lieues carrées.

Le chef de l'Empire était choisi par certains princes à qui cette haute fonction conférait le titre d'électeurs. Le principe de l'égalité des princes, quant au droit d'élection, avait subsisté dans toute sa force depuis l'extinction des Carlovingiens jusqu'à l'avènement de Lothaire II, duc de Saxe. La faiblesse de Lothaire ayant avili la majesté impériale, les États conférèrent à dix princes le droit d'élection : telle fut l'origine du collége des électeurs. Le règne de Lothaire fait époque dans l'histoire de l'Empire par l'émancipation presque entière du Saint-Siége, et par la presque totale indépendance des princes d'Allemagne. L'Empire devint alors une arène sanglante, où souvent plusieurs compétiteurs se disputèrent le sceptre impérial. Aussi, les maisons les plus puissantes cherchaient à concentrer entre elles le droit d'élection. La loi fondamentale, appelée la bulle d'or, publiée en 1355, à la diète de Nuremberg, fixa enfin le mode d'élection des empereurs, et restreignit à sept princes le droit d'y concourir. Elle sanctionna un autre changement politique de la plus haute importance, l'indivisibilité des États électoraux, qui ne

pouvaient plus être affaiblis par le partage : ce fut un grand pas vers la stabilité et la civilisation.

Par le traité de Westphalie, le nombre des princes électeurs fut porté à huit ; savoir : les trois archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le roi de Bohême, les ducs de Saxe et de Bavière ; le margrave de Brandebourg et le comte palatin. Plus tard, un neuvième électorat fut érigé en faveur de la maison d'Hanovre.

Les fonctions et les droits de l'empereur avaient aussi été classés et déterminés par la bulle d'or.

La diète germanique, dans laquelle résidait la souveraineté de l'Empire, siégeait à Ratisbonne ; elle se composait de tous les États assemblés en trois collèges, celui des électeurs, celui des princes et celui des villes. Les deux premiers s'appelaient colléges supérieurs. Chaque collége délibérait séparément, et leur réunion en une seule assemblée n'avait lieu que dans certains cas.

Lorsque les trois colléges étaient d'accord, on dressait, conformément à l'avis commun, un résultat qu'on nommait *conclusum*. L'empereur, ayant approuvé la délibération prise par trois ou deux colléges, on en formait une résolution d'Empire, qui dès lors avait force de loi. Ces résolutions, rédigées à la fin de la diète en un seul acte, formaient ce qu'on appelle un recès de l'Empire.

Le collége des princes était composé de plusieurs

clémens. Trente-trois princes ecclésiastiques, c'est-à-dire archevêques, évêques et abbés, formaient le banc ecclésiastique. Soixante-un prêtres séculiers, archiducs, ducs, comtes palatins, margraves et landgraves, princes ou comtes princiers, siégeaient au banc séculier. Tous ces princes avaient une voix personnelle, ou, en style de droit, un *votum virile*. Après eux venaient les deux bancs des prélats et des abbesses de Souabe et du Rhin, et les quatre colléges des comtes; savoir de Souabe, de Franconie, de Weteravie et de Westphalie. Ces six corps avaient chacun une voix dans le collége des princes.

Les quarante-sept villes libres qui autrefois s'élevaient à cinquante-une, formaient le troisième collége depuis la paix de Westphalie; mais on ne les consultait plus que pour la forme; tout se décidait dans les deux colléges supérieurs.

Les tribunaux de l'Empire formaient encore un des principaux liens constitutionnels de l'Allemagne. C'étaient, en première ligne, la chambre impériale siégeant à Wetzlar, et le conseil aulique inhérent à la cour impériale. L'une et l'autre avaient beaucoup perdu de leur considération et de leur importance.

Chaque cercle pouvait lever des impositions sur ses membres, et en cas de guerre fournissait un certain nombre d'hommes pour former les contingens,

dont la réunion composait l'armée de l'Empire, qui n'était rien moins que formidable.

Ce système fédératif, il faut l'avouer, n'aurait présenté ni résistance efficace contre un ennemi extérieur, ni ordre, ni sûreté, intérieurement, sans la prépondérance et le poids de la maison d'Autriche et des autres puissances du second et du troisième ordre.

Quand Louis XIV, abusant de ses armes, voulut assujétir, non-seulement l'Empire, mais l'Espagne et l'Italie, on vit l'Angleterre venir puiser en Allemagne le système général d'équilibre : ce fut une véritable création de Guillaume III, et dans la politique, ce fut une révolution contre la prédomination de Louis XIV. On touchait aux dix dernières années du dix-septième siècle. La haute pensée de l'équilibre de l'Europe allait étendre désormais ses combinaisons sur une bien plus grande échelle de puissance géographique et militaire.

A compter de cette époque, deux États, jusqu'alors obscurs et presque inaperçus, apparurent et grandirent tout à coup, l'un au sein de l'Allemagne septentrionale, l'autre dans le vaste espace qui confine à l'Asie, et s'étend au-delà.

L'origine de la puissance russe est assez connue : c'est une création de Pierre-le-Grand, car le génie seul a le droit de créer. Il fallut toute l'énergie d'un

despote, s'appuyant sur l'autocratie pour organiser en un vaste empire, moitié asiatique, moitié européen, cette neuvième partie de la terre habitable, peuplée de cent nations barbares qui ne connaissent ni la crainte ni la désertion, et dont les cohortes infatigables lassent sans pouvoir être atteintes, et dévastent en fuyant. Pierre fut l'autocrate nerveux de cet empire nouveau, voisin inaccessible de l'empire chinois d'une part, et de l'autre, s'approchant peu à peu du Niémen et de la Vistule. Le nord se vit forcé de recevoir sa loi ; la terreur de ses armes ébranla l'orgueilleuse ignorance des Ottomans ; et la Russie, venant peser désormais sur l'Europe, occupa les cabinets qui croyaient à peine, au commencement du dix-huitième siècle, ce que les voyageurs racontaient de sa puissance.

La monarchie prussienne est plus récente, plus surprenante encore: Il ne suffisait pas aux princes qui en ont jeté les fondemens de vaincre comme la Russie les obstacles de la nature : que n'a-t-il pas fallu de courage, de prudence et d'économie pour former des États de Brandebourg, morcelés et ouverts de toutes parts, cette monarchie militaire qui a figuré si promptement parmi les premières puissances de l'Europe!

La maison royale de Prusse a pour tige la maison de Hohenzollern, dont l'origine se perd dans la nuit

des temps; quelques auteurs la font descendre de Witikind. Elle tire son nom de l'antique château de Zollern ou Hohenzollern, situé en Souabe, dans un pays montagneux et peu fertile. Dans le douzième siècle, Conrad, chef de la branche cadette de cette ancienne maison, passa en Franconie, et fut mis en possession du burgraviat de Nuremberg, ville impériale. Les burgraves étaient chargés alors par les empereurs de la garde des châteaux et des palais qui faisaient partie de leurs domaines : c'étaient des gouverneurs subordonnés aux comtes palatins. Conrad, devenu burgrave, c'est-à-dire juge châtelain, habita, comme ses devanciers, le château appelé d'abord *Castellum-Noricum* ou Noriburg, parce qu'il devait son origine aux peuples de la Norique. Ce château prit ensuite le nom de Nurnberg ou Nuremberg. Conrad I^er^ eut la haute juridiction dans le *Nord-Gau*, province qui comprenait à peu près le territoire formant aujourd'hui les principautés d'Anspach et de Bareuth. Conrad II, troisième burgrave, mort en 1260, fut conseiller de l'empereur Frédéric II, qui lui confia l'éducation de ses deux fils, et lui donna le gouvernement temporaire du duché d'Autriche.

L'avènement de Rodolphe de Habsbourg à la dignité impériale, donna un plus grand essor à la fortune de cette branche cadette de la maison de Hohen-

zollern. Frédéric III, qui en était alors le chef, était en même temps neveu de Rodolphe; ayant contribué par son zèle et ses démarches à faire conférer la dignité impériale à son oncle, Rodolphe reconnaissant lui donna, en 1273, l'investiture héréditaire du burgraviat de Nuremberg, que les ancêtres de Frédéric tenaient depuis près d'un siècle au nom de l'Empire. Ici commence donc la puissance politique de la maison de Hohenzollern, qui a donné sept burgraves héréditaires à Nuremberg, onze électeurs au Brandebourg et cinq rois à la Prusse. C'est la seule maison souveraine de l'Europe, la maison de Savoie exceptée, qui occupe la souveraineté de père en fils depuis plus de cinq cents ans. Une autre particularité, ou plutôt un phénomène généalogique, ajoute à son illustration : la plupart des maisons souveraines remontent, par leurs alliances en ligne directe, à Frédéric de Hohenzollern, premier burgrave héréditaire de Nuremberg, de qui descendent ainsi presque tous les souverains qui règnent en Europe.

Marquons ici avec précision, les accroissemens successifs de cette puissance nouvelle.

Après trois générations et au commencement du quinzième siècle, Frédéric, sixième burgrave héréditaire, prépara en quelque sorte le berceau de la monarchie; son habileté et ses richesses lui donnant de bonne heure un grand crédit dans l'Em-

pire, il contribua puissamment à l'élection de l'empereur Sigismond, qui lui céda, en 1412, tout le pays de Brandebourg avec le titre de margrave, mais en se réservant la dignité électorale. Le nouveau margrave, appelé à la diète de Constance, y exerça une influence décisive, et dirigea presque seul le conseil de Sigismond. Ce prince avait besoin d'argent; il eut recours à Frédéric, riche de ses économies et du crédit dont il jouissait auprès des négocians de Nuremberg, auxquels il vendit le *Burg*, ou château impérial, dont il avait été gouverneur héréditaire : il prêta quarante mille écus d'or à Sigismond. En revanche, il en obtint, par une déclaration impériale, signée le 30 avril 1415, les titres d'électeur de Brandebourg et d'archi-chambellan du Saint-Empire.

Cette investiture de la dignité électorale, du consentement des seigneurs et des princes de l'Empire, recélait le germe de la monarchie. En effet, les descendans de Frédéric se virent établis désormais sur un pied stable dans la possession de la Marche de Brandebourg et de la dignité électorale. La branche cadette de la maison de Hohenzollern ne fut plus désignée dès lors que sous le nom de maison électorale de Brandebourg.

Frédéric jouit comme premier margrave et électeur d'une grande considération; il fut quelque temps

vicaire de l'Empire, et contribua même à l'élection des deux empereurs Albert II et Frédéric III : actif et puissant jusqu'à son lit de mort, il réunit par hérédité les deux principautés de Franconie (Anspach et Bareuth), dans lesquelles le burgraviat avait été partagé; mais au terme de sa vie, en 1440, il partagea de nouveau ses possessions entre ses fils. Ce système d'apanager les princes tenait encore au régime féodal, et n'était propre qu'à entretenir la division et l'anarchie par héritage : les esprits commençaient à en être frappés, et l'intérêt du pouvoir préparait partout en Europe un changement en faveur de l'unité monarchique.

Albert, troisième électeur, commença la révolution dans ses Etats; il fixa, en 1475, par une ordonnance, l'indivisibilité de la Marche de Brandebourg, et l'ordre de succession dans les principautés de Franconie, comme faisant partie intégrante des possessions électorales. Or, il fut réglé qu'à l'avenir la Marche de Brandebourg devait toujours rester unie, et qu'il n'y aurait jamais que deux lignes régnantes dans le burgraviat de Nuremberg. Cette pragmatique fut comme la première base solide de grandeur à laquelle la maison de Brandebourg s'est ensuite élevée.

Après quelques règnes qui ont laissé dans l'histoire peu de traces, la puissance brandebourgeoise reçut;

sous l'électeur Jean Sigismond, un accroissement de la plus haute importance, la possession de la Prusse, habitée par des peuples connus, au dixième siècle, sous le nom général de *Pe Russes*, parce qu'ils étaient voisins des Russes, dont l'empire s'étendait alors, comme de nos jours, sur toute la Courlande et la Lithuanie. Là vint se former la puissance militaire des chevaliers teutoniques, noble débris des croisades; la Prusse fut conquise, convertie et civilisée par eux. L'ordre ayant décliné, Albert de Brandebourg, qui en était le grand-maître, en 1525, n'hésita point de le sacrifier à son ambition, de l'anéantir, en se faisant reconnaître duc héréditaire de la Prusse sous la souveraineté de la Pologne. Voilà comment un pays, que les chevaliers teutoniques avaient conservé sous leurs lois pendant trois siècles, passa sous l'autorité d'un prince de la maison de Brandebourg.

Mais ce ne fut qu'un siècle plus tard que le duché de Prusse, où Albert avait introduit la réforme de Luther, entra dans la maison électorale, qui se trouva régner à la fois sur la Marche de Brandebourg et sur le duché de Prusse, dont on ne soupçonnait point encore l'importance.

George Guillaume, successeur de Jean Sigismond, n'exerça point l'influence qu'aurait dû lui assurer tant de possessions réunies. Prince faible, il devint le jouet des événemens à une époque terrible. L'Al-

lemagne était alors embrasée par la guerre de trente ans. George-Guillaume s'étant laissé entraîner à trahir les intérêts des protestans et ceux de la ligue germanique, le Brandebourg devint le champ de bataille et la proie tour à tour des Suédois et des Impériaux; la fin de ce règne surtout ne fut qu'une suite de revers et de malheurs.

Mais survint Frédéric-Guillaume, à qui la postérité a donné l'épithète de grand-électeur; il était né pour relever sa malheureuse patrie. La guerre que l'ambition de Charles-Gustave alluma en Pologne lui en fournit l'occasion. Formé à l'école du malheur, il voit le danger de sa position entre deux puissances qui portent sur ses frontières même le théâtre de la guerre; mais créant d'abord un corps d'armée permanent, il se rend redoutable, varie ses alliances à propos et remporte plusieurs victoires décisives, tantôt uni aux Suédois contre l'empereur, tantôt uni à l'empereur contre les Suédois.

En 1660, le traité d'Oliva fixe la balance des puissances du Nord, et reconnaît la souveraineté de l'électeur sur la Prusse avec des frontières plus étendues.

Au sein de la paix, Frédéric-Guillaume s'applique à rétablir la prospérité intérieure de ses États. « Il » relevait les murailles des villes; les déserts deve-

» naient des champs cultivés ; les forêts se changeaient » en villages, et des colonies de laboureurs nourris- » saient leurs troupeaux dans des endroits que les » ravages de la guerre avaient rendus l'asile des bêtes » sauvages *. » Ce prince était occupé à réorganiser son pays, quand les affaires générales de l'Europe l'entraînèrent dans la coalition formée contre la puissance menaçante de Louis XIV. Se mettant en campagne avec une armée de seize mille hommes, que son activité et ses talens rendaient redoutables, il vint renforcer, en 1674, l'armée battue des alliés. Tout à coup il apprend, dans ses quartiers en Franconie, que les Suédois sont entrés dans les Marches du Brandebourg, et les mettent au pillage : c'était Louis XIV qui le faisait ainsi attaquer par une puissance, inquiète elle-même des accroissemens de la maison de Brandebourg dans le Nord. L'électeur part de son camp, arrive à Magdebourg, reprend Ratenau par ruse, et se porte à marches forcées avec cinq mille chevaux au secours de ses malheureux sujets, surprend et défait le Suédois à Fehrbellin. Cette victoire, remportée en 1675, fit une sensation prodigieuse en Allemagne : un peuple nouveau venait de flétrir les antiques lauriers des Suédois ; l'Empire se félicitait de voir s'élever dans son sein un vengeur de ses droits et de sa tranquillité.

* *Mémoires du Brandebourg*, par Frédéric II.

Le grand-électeur, profitant de sa victoire, prend Anclam, Stettin, Stralsund, et fait une descente dans l'île de Rugen : toute la Poméranie subit la loi du vainqueur. Au cœur de l'hiver, ce prince est prévenu que le comte de Horn est entré en Prusse par la Livonie avec seize mille Suédois; il part lui-même soudainement de Berlin avec neuf mille hommes, poursuit l'ennemi, fait faire à ses troupes sept grands milles en traîneaux, préparés sur les glaces du Frisch-Haff, et, terminant cette expédition étonnante par la déroute complète des Suédois, rentre triomphant, le 16 janvier, dans les murs de Kœnigsberg.

La désunion des alliés le priva du fruit de ses victoires : seul exposé aux vengeances de la France, il rendit ses conquêtes à la Suède auxiliaire de Louis XIV. La paix fut conclue à Saint-Germain le 29 juin 1679, et ce fut avec peine que l'électeur obtint de garder les villes de Camin, de Garts, de Greinfarberg et de Wildenbruck. La France l'indemnisa en partie des pertes qu'il avait faites et du ravage de ses provinces, en lui payant huit cent mille écus. Si Frédéric-Guillaume, dans cette dernière guerre, ne grandit pas en puissance réelle, il éleva dans l'opinion la Prusse et le Brandebourg, et préluda ainsi à un siècle de triomphes. Créateur d'une patrie qui devait étonner le monde dans ses développements subits, et doué d'un coup d'œil vaste et pénétrant,

il avait familiarisé son génie à traiter la grande politique qui décide de la destinée des États. Sa sollicitude au sein de la paix se porta sur toutes les branches de l'administration ; il fit fleurir les arts et régner la justice. Sous ses lois, le Brandebourg et la Prusse réunis commencèrent à former une puissance. N'ayant que deux millions de sujets et six millions de revenu, il avait porté son armée à trente mille hommes ; et, avec des moyens si faibles, il n'en fut pas moins, selon l'expression du plus grand de ses descendans, « le restaurateur et le défenseur de son pays, l'arbitre » de ses égaux, l'honneur de sa nation, le fondateur » de sa puissance * ». Ajoutons qu'il fit sortir la Prusse de son obscurité, et acquit une espèce de protectorat de fait sur tout le nord de l'Allemagne.

Son fils, Frédéric I^er^, lui succéda en 1690. Il ambitionnait ardemment les insignes de la royauté et le titre de roi ; il sollicita l'un et l'autre du chef de l'Empire. La cour de Vienne crut s'attacher par là un prince qui pourrait lui être utile. L'empereur Léopold I^er^, s'attribuant la prérogative de créer des rois, érigea le duché de Prusse en royaume. Le 10 février 1701, Frédéric I^er^ se couronna roi de Prusse à Kœnigsberg avec une grande pompe. Reconnu tel par toutes les puissances, excepté la Pologne, il

* *Mémoires du Brandebourg*, par Frédéric II.

s'entoura d'une cour nombreuse et d'une magnificence jusqu'alors inconnue à Berlin; son royaume s'accrut sous son règne des comtés de Tecklenbourg, de Hohenstein, ainsi que du pays de Neufchâtel et de Valangin; mais il eut peu de poids en Europe, les différentes parties qui le composaient n'ayant encore ni solidité, ni unité d'amalgame. En se faisant donner le titre de roi, Frédéric Ier prépara sa maison à venir se placer parmi les puissances prépondérantes : l'éclat de sa cour fut une espèce de prestige très-utile à ses vues et à ses intérêts, à une époque surtout où les dehors de la grandeur captivaient les esprits.

Sous ce point de vue, tout changea de face en 1715 à l'avènement de son fils Frédéric-Guillaume Ier. L'économie la plus sévère prit la place de la magnificence : l'économie était pour ainsi dire une maxime d'état dans la maison de Brandebourg. A l'exception de l'électeur Joachim II, qui avait laissé environ sept millions de dettes, et du roi Frédéric Ier, auquel l'amour de la royauté avait dicté des profusions extravagantes, tous les autres princes de cette race s'étaient distingués par un ordre sévère dans leurs finances et par la plus excessive rigidité dans les dépenses de leur maison et de leur gouvernement : c'était par là qu'ils avaient préparé la grandeur et la puissance de leur dynastie. Frédéric-Guillaume en était convaincu; aussi montra-t-il dans l'administra-

tion de l'État tout ce que peut un esprit tenace et beaucoup d'ordre. Toutefois son armée fut portée au complet de cinquante mille, et même jusqu'à soixante-douze mille hommes pendant la guerre. Dans son système de gouvernement, c'était l'esprit militaire qui dictait toutes ses mesures. D'un autre côté, il répugnait, par principe d'économie, à s'immiscer dans les guerres que suscitait l'ambition de Charles XII; mais ce prince, à son retour de Turquie, ayant rompu imprudemment la convention par laquelle la Poméranie suédoise était confiée en dépôt à des garnisons prussiennes, Frédéric-Guillaume joignit ses armes à celles des Danois et des autres alliés. Après avoir contribué à chasser les Suédois de l'Allemagne, il obtint dans la pacification de 1720, en payant deux millions, la possession de Stettin et de la Poméranie citérieure, acquisition importante en ce qu'elle laissait la Prusse maîtresse de l'embouchure de l'Oder. L'Allemagne commençait ainsi à changer de face sous le point de vue politique.

Par les guerres et les traités conclus dans le dix-septième siècle, et au commencement du dix-huitième, l'Empire germanique put se convaincre enfin que, dans ses débats avec l'Europe, sa constitution ne lui permettait plus de jouer un rôle indépendant. Dès que cette conviction fut devenue générale, chaque

prince puissant de l'Allemagne se forma un système de politique à part, chaque maison ne pensa qu'à sa propre conservation, à l'agrandissement de ses États et à l'augmentation de ses armées. Si la maison de Brandebourg était venue se ranger parmi les puissances prépondérantes du Nord, c'était surtout pour avoir été la première à entrevoir ce système, et la plus prompte à en faire l'application.

Déjà le zèle de l'Empire pour la maison d'Autriche s'affaiblissait; l'Allemagne ne se ralliait plus avec le même empressement autour de son chef. D'un autre côté, la France et la Suède y avaient perdu leur influence : la Saxe, unie à la Pologne, le margrave de Brandebourg, devenu roi de Prusse, la maison de Hanovre, élevée sur le trône de la Grande-Bretagne, se crurent appelés à régler les destins de l'Allemagne.

Tout en ne perdant pas de vue la politique générale, Frédéric-Guillaume donnait à son gouvernement tous les soins dont son âme forte était capable : il avait complété l'établissement du despotisme en réduisant le pouvoir de son conseil d'État et celui de son ministère. Sur le rapport de ses divers ministres, le roi décidait et signait; aucun corps n'avait le droit d'arrêter, de ralentir ni de modifier l'exécution de sa volonté; elle tenait lieu de loi. Sous son règne la Prusse encore déserte fut défrichée, repeuplée et embellie. En mourant, il laissa une armée parfaite-

ment disciplinée, un ordre merveilleux dans toutes les affaires, et un trésor public bien rempli.

Voici comment le grand Frédéric, son illustre fils, a parlé de lui : « S'il est vrai de dire qu'on doit l'om-» bre du chêne qui nous couvre à la vertu du gland » qui l'a produit, toute la terre conviendra qu'on » trouve dans la vie laborieuse de ce prince, et dans » les mesures qu'il prit avec sagesse, les principes de » la prospérité dont la maison royale a joui après sa » mort * ».

Frédéric-Guillaume avait créé la partie mécanique de l'armée : Frédéric II allait l'animer de son génie. Le trésor que son père venait d'amasser, l'armée qu'il avait vu organiser, il allait s'en servir pour consolider la puissance de la monarchie : elle était dépourvue de frontières et de forteresses ; par conséquent, elle était faible. Frédéric, épiant l'état de l'Europe, vit au premier coup d'œil, dans la coalition formée contre Marie-Thérèse pour lui ravir la succession de la maison d'Autriche, que le moment était venu d'élever la Prusse au rang des puissances du premier ordre. Promettant d'embrasser la cause de Marie-Thérèse, il demande la Silésie, et, à ce prix n'ayant pu l'obtenir, il en fait la conquête. Cette guerre dure dix-huit mois : après le gain de

* *Mémoires du Brandebourg*, par Frédéric II.

cinq batailles, la Silésie est abandonnée et assurée à Frédéric par la paix de Breslaw.

L'effet immédiat de cette première guerre fut l'élévation de la maison de Brandebourg. La fertile et industrieuse Silésie devint le plus beau diamant de sa couronne. Ce prompt agrandissement et plus encore ses causes, le vaste génie politique et militaire de Frédéric, changèrent réellement le système intrinsèque de l'Allemagne. Une puissance s'éleva qui put contre-balancer la maison d'Autriche : les armes de la France n'étaient plus nécessaires. La Prusse devenait ainsi la protectrice de tous ceux que l'Autriche opprimait ; elle se trouvait d'ailleurs dans le fait remplacer la Saxe à la tête des États protestans. Ainsi la religion, la politique, l'intérêt de famille, tout concourait à établir la séparation de l'Empire en deux puissances rivales et souvent ennemies. Cette séparation affectait essentiellement la constitution germanique, en réduisant tout le pouvoir de son chef au lieu, déjà relâché, du zèle religieux et de l'intérêt de l'Église catholique, et à l'influence que ne pouvait manquer d'avoir, sur des voisins faibles, l'Autriche comme puissance du premier rang.

Or, la dignité impériale, dont la maison de Bavière n'avait pu récemment supporter le poids, semblait ne pouvoir conserver quelques restes de son ancien lustre que relevée ou soutenue par la force

d'une grande puissance ; en un mot, il n'y avait plus que la Prusse et l'Autriche qui pussent désormais se la disputer.

Ces considérations frappèrent tellement Marie-Thérèse et son ministre le prince de Kaunitz que, pour déraciner le germe d'une si dangereuse rivalité de puissance, ils ne virent d'autres moyens que l'humiliation et le dépouillement absolu du roi de Prusse. On espérait le surprendre dans une imprévoyante sécurité. Ce ne fut pas seulement la Silésie qu'on voulut reconquérir ; ce fut l'Empire entier qu'on prétendit assujettir de nouveau à la prépondérance autrichienne.

Une ligue se forma ; des passions furent mises en jeu ; se masquant de prétextes frivoles, elles firent perdre de vue l'équilibre de l'Europe et les intérêts des nations, par conséquent tous les principes d'une sage politique : telles sont les causes de la guerre de sept ans, précipitée par la découverte que fit le grand Frédéric du projet des cours de Dresde, de Saint-Pétersbourg et de Vienne, d'envahir ses États et de l'en dépouiller. Ce prince trouva son salut dans la célérité et dans l'audace ; il prévint ses ennemis, et commença la guerre par des conquêtes. En vain la France vient se joindre à la coalition qui avait conjuré sa perte : il n'en résiste pas moins à cette masse imposante d'ennemis qui l'entourent et le pressent ;

il lutte seul contre l'Europe. Que de combats à outrances, que de chances, que de vicissitudes pendant quatre campagnes consécutives! La position de Frédéric s'aggrava; elle devint désespérée; et toute l'Europe crut que l'année 1760 allait marquer la chute de ce prince et le partage de ses États. L'inactivité des Russes lui permit d'aller battre les Autrichiens, et le sauva. Mais la campagne suivante, ses nombreux ennemis concertent leurs mouvemens, percent ses États, et le resserrent de tous côtés. Peut-être le héros de la Prusse aurait-il succombé, si Pierre III, son admirateur, ne fût monté tout à coup sur le trône des czars par la mort imprévue de l'impératrice Élisabeth; ce prince se hâtant de faire sa paix, rompit par là sans retour les plans des ennemis de Frédéric.

Cette nouvelle chance lui rouvrit la route de la fortune, et il put sortir victorieux d'une lutte sans exemple dans l'histoire : l'Europe entière n'avait pu lui arracher un seul pouce de terrain, quoique ses États fussent ouverts de toutes parts; sept grandes victoires et une suite de marches étonnantes l'avaient placé au-dessus de tous les héros modernes; jamais la fortune n'avait plus complètement trompé les combinaisons des cabinets.

La paix vint mettre le comble à la gloire de Frédéric; et, pour la sûreté de l'Europe, le système des deux puissances rivales en Allemagne, fut dès lors

fixé : le grand objet de leur politique fut désormais de conserver l'équilibre de leurs forces mutuelles. On vit l'application de ce principe dans le premier partage de la Pologne en 1772. Le projet en avait déjà été ébauché un siècle auparavant. Frédéric fut entraîné à y concourir par les deux cours impériales ; son lot fut le moins riche dans cette première dépouille et dans ce triple concert ; mais il mit l'ancienne Prusse en communication avec la Poméranie et le Brandebourg.

Ainsi des agrandissements mutuels et proportionnés, soit aux dépens de la Pologne, soit même aux dépens de la Turquie, et une augmentation relative de puissance militaire, comme pour conserver une sorte d'équilibre, telle fut l'essence de la politique des principaux cabinets du nord vers la fin du dix-huitième siècle. La France seule restait stationnaire ; mais l'influence morale de sa littérature et de ses mœurs, était prodigieuse dans tous les pays civilisés.

Du reste, il avait fallu les ressources du génie de Frédéric pour fermer dans ses États toutes les plaies de la guerre de sept ans. Par la sagesse de son administration, et malgré les malheurs publics, il avait accru de plus du double la faible population de la monarchie qui, à son avènement, ne s'élevait qu'à deux millions deux cent quarante mille âmes. Il avait créé six cents villages, bâti des places fortes,

rendu à l'agriculture des friches et des marais immenses ; il avait établi et soutenu de nouvelles fabriques ; en un mot, il venait d'élever la Prusse en affermissant les trois bases principales de sa puissance : la force militaire, la justice et l'économie. Ce prince, qui avait formé son armée pour la guerre, en fit à la paix l'armée la mieux disciplinée de l'univers ; lui-même présidait à toutes les revues, à toutes les parades et surtout aux grandes manœuvres de Potsdam, que venaient admirer chaque année les militaires de tous les pays. Partout on s'empressait de suivre les leçons d'un si grand maître ; les principes de tactique et de discipline qu'il prescrivait à ses troupes étaient adoptés aussitôt par les différentes nations de l'Europe, et ce sont encore ceux qui, de nos jours, règlent les évolutions de toutes les armées.

Frédéric eut une armée de plus de deux cent mille soldats ; savoir : cent soixante mille d'infanterie, quarante mille de cavalerie, dix mille d'artillerie, etc. L'entretien de cette armée redoutable absorbait les deux tiers des revenus de l'État.

Ce grand homme touchant aux glaces de l'âge, sut maintenir encore dans ses limites l'Autriche, puissance rivale qui convoitait la Bavière.

Au douzième siècle, le duché de Bavière était passé de la famille des Guelphes à la maison de Wittelsbach, qui déjà deux ou trois siècles auparavant en

avait eu la possession. Otto de Wittelsbach est la souche des maisons bavaroises et palatines, et de leurs branches collatérales. Le haut palatinat et la dignité électorale leur étaient échus. Plus tard, une huitième dignité électorale fut créée pour la branche palatine à la condition qu'elle s'éteindrait lors de la réunion des lignes palatines et bavaroises. Cet événement survint en 1777 par la mort de Maximilien-Joseph, électeur de Bavière. Son héritier Charles-Théodore, électeur palatin de la branche de Sulzbach, lui succéda. L'Autriche fit aussitôt revivre certaines prétentions sur la partie de la Bavière la plus peuplée, la plus riche et la plus fertile, quoiqu'elle y eût renoncé plus de trois siècles auparavant. Elle prit incontinent des mesures qui manquent rarement de réussir à une puissance supérieure contre une plus faible quand celle-ci n'est pas sur ses gardes. Ainsi l'électeur Charles-Théodore souscrivit à un accommodement très-désavantageux à sa maison, et contraire au pacte de famille, à la bulle d'or, à la paix de Westphalie, à la liberté du pays, à l'inclination des sujets, à la constitution de l'Empire, à l'intérêt général, et dont la demande avait été appuyée de toute une armée autrichienne. Cet accommodement ne laissait au nouveau duc de Bavière que la plus médiocre partie du pays avec toutes les dettes. On ne trouvait d'autre différence entre cette prise de

possession adroitement préparée par l'Autriche et l'assujettissement total de l'Empire, sinon que la première ayant lieu, on éviterait difficilement l'autre. D'ailleurs la Bavière forme en quelque sorte un mur de séparation entre l'Autriche et un grand nombre de petits États d'Allemagne ; c'est la Bavière aussi qui sépare les armées de l'Autriche des armées de la France.

Les desseins du cabinet de Vienne étant dévoilés, tous les esprits furent en mouvement, et les regards de l'Europe se tournèrent vers Frédéric. Ce prince était alors dans la soixante-quatorzième année de sa vie. Il arma contre l'Autriche, et se mit en campagne. Le dernier laurier dont il orna sa tête fut la paix conclue à Teschen sous la double médiation de la France et de la Russie, paix utile et sage qui affermit l'inaliénation de la Bavière.

Après quarante ans d'expérience et de réflexions, Frédéric avait reconnu que les armées de la Prusse, son trésor amassé pendant de longues années, la sagesse de son cabinet et le patriotisme national devaient être consacrés désormais à la cause générale de la liberté germanique, plutôt que d'en faire les instrumens d'une sombre et dangereuse ambition. C'est dans ces sentimens qu'il venait de signer la paix de Teschen. On peut dire que la Prusse et l'Autriche eurent dès lors pour principe politique de s'épier et de se contre-balancer.

On touchait aux vingt dernières années du dix-huitième siècle, où les femmes avaient eu la principale influence en politique comme sur les mœurs. Dès le commencement de ce siècle, Louis XIV est asservi par madame de Maintenon, et Philippe V par madame des Ursins. La princesse de Parme, devenue reine d'Espagne, s'empare à Madrid de l'autorité, et à la mort de Louis XIV, agite le midi de l'Europe pendant plus de trente ans. Marie-Thérèse paraît en 1740 et Catherine II en 1763 : leurs règnes glorieux sont connus. Après la paix de 1748, madame de Pompadour est souveraine en France. Ainsi la destinée des Européens fut telle, pendant le siècle le plus éclairé des temps modernes, que les caprices de cinq ou six femmes conduisirent presque tous les événements. Pendant cette espèce de domination féminine en Europe, on n'y trouve depuis Pierre Ier qu'un prince doué de génie et d'un grand courage : ce prince, c'est Frédéric II.

L'auguste antagoniste de Frédéric, Marie-Thérèse, touchait également à son déclin. Elle avait procuré la dignité impériale à François Ier de Lorraine : elle obtint la même dignité pour son fils Joseph, prince aîné de la maison de Lorraine, et héritier des États de celle de Habsbourg.

L'impératrice-reine mourut en 1780, laissant une monarchie presque aussi étendue que toute l'Alle-

magne à une maison qui, cent ans auparavant, ne pouvait défendre son petit héritage. Elle lui léguait vingt millions de sujets, un revenu de plus de quatre-vingt-dix millions de florins, trois cent mille soldats aguerris, disciplinés; de plus, le nom des Césars, les prééminences et la majesté impériales.

A sa mort et à l'avènement de Joseph II, la monarchie autrichienne ne fut plus animée du même esprit. On s'attendait, il est vrai, qu'un jeune empereur, qui avait vu avec des yeux scrutateurs presque toute l'Europe, changerait de système, et laisserait là les vieilles maximes. On ne fut donc pas surpris de la conduite hardie du fils de Marie-Thérèse, que rien ne put modérer. C'était un prince d'un esprit très-orné, affectant beaucoup de simplicité et l'horreur de l'étiquette. Réformateur impatient, il se hâta de changer l'ordre religieux, financier et militaire de ses États, dans des vues philosophiques, et pour le bien-être de ses sujets. Mais ses peuples, n'étant pas au niveau de ses lumières, étaient peu capables de l'apprécier dans ses intentions. Ses projets de réforme qu'il ne se donna pas le temps de mûrir ni de préparer, lui aliénèrent surtout le clergé et la noblesse, dont il diminuait les prérogatives et l'influence. Joseph II y persista, ne voulant agir que d'après un système arrêté de domination et de gouvernement. Il n'était pas d'ailleurs dénué d'ambition;

le désir ardent de la gloire militaire le tenait en haleine. Il aurait voulu s'élever à la haute renommée de Frédéric, et en même temps à celle de Catherine, s'associant à la politique de cette grande souveraine, dans la vue de démembrer de concert l'empire turc. Se croyant sûr de l'appui de la czarine, Joseph II fit d'abord revivre les prétentions de son cabinet sur la Bavière, en poursuivant la réunion de ce pays à la maison d'Autriche par voie d'échange. Il ne s'agissait plus seulement d'une partie de la Bavière, mais du duché tout entier, du haut palatinat des principautés de Neubourg et de Sulzbach, et du landgraviat de Leuchtemberg, surface de sept cent quarante-huit lieues carrées, traversées par le Danube, en partie limitrophes des pays héréditaires, de manière que Passau et Saltzbourg y auraient été renfermés; en partie ouverte du côté du cercle de Souabe, dont la septième partie était autrichienne, et le reste appartenait à quatre-vingts seigneurs. C'était pour toutes ces possessions que l'Autriche offrait au nouvel électeur de Bavière de lui donner les Pays-Bas en échange avec le titre de roi! Ainsi la cour impériale laissait pénétrer un projet, suivant lequel la puissance autrichienne aurait embrassé une étendue de quatre cents lieues depuis la France jusqu'à la Turquie.

A cette nouvelle, Frédéric sonne l'alarme, et,

excitant le duc de Deux-Ponts, comme héritier éventuel, à protester contre tout échange de la Bavière, il lève aussitôt l'étendard d'une nouvelle ligue germanique, et amène ainsi l'Autriche à se désister de son projet. L'histoire d'Allemagne fournissait plusieurs exemples de telles confédérations. Dès le mois de mars 1785, Frédéric communiqua son plan aux électeurs de Saxe et de Brunswick-Lunebourg*, qui l'accueillirent. Le 22 janvier suivant, les sceaux furent apposés à l'association par les trois électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Brunswick-Lunebourg. Par un article secret, ils se promirent réciproquement de prévenir l'incorporation de la Bavière dans la monarchie autrichienne. Cette ligue parut tellement recommandée par l'intérêt général que neuf cours d'Allemagne y accédèrent, savoir : les ducs de Saxe-Weimar et Gotha, ceux de Deux-Ponts et Mecklenbourg, la maison de Hesse, l'évêque d'Osnabruck, les princes d'Anhalt, le margrave de Bade, et, ce qui fut très-remarquable, l'électeur de Mayence, archi-chancelier de l'Empire.

L'objet de l'alliance de Berlin, connue sous le nom de *confédération des princes germaniques*, fut énoncé dans le préambule ; elle était purement défensive, et tendait au maintien constitutionnel des droits des États de l'Empire, fondés sur les lois et sur

* L'électeur d'Hanovre.

les traités; elle devait remédier aux crises auxquelles l'Empire pouvait se trouver exposé. Dans le fond, c'était contre les vues ambitieuses de la maison d'Autriche qu'elle était dirigée.

Ce fut le dernier acte de ce règne rempli de travaux et de gloire. Trois cent quatre-vingt-dix jours après que les électeurs de Saxe, de Brandebourg et d'Hanovre eurent signé à Berlin l'association germanique, Frédéric-le-Grand mourut à Sans-Souci, laissant à son successeur un royaume qu'il avait agrandi de treize cent vingt-cinq milles carrés d'Allemagne, et dont il avait doublé la population. Pendant un règne de quarante-quatre ans et trois mois, jusqu'au jour même de sa mort, jamais il n'avait négligé les affaires de son royaume; il finit comme il avait vécu dans toute la dignité de sa grandeur. Les Allemands ont surnommé ce roi l'*Unique*, épithète qui caractérise ses rares et étonnantes qualités. Grand dans la politique comme dans la guerre, il avait fait revivre le génie de César dans un pays du Nord, où, avec peu de moyens, il s'agissait de faire de grandes choses. En descendant au tombeau, il laissa une puissance affermie à Frédéric-Guillaume II, son neveu et son successeur; il lui laissa une armée formidable, un trésor garni et des généraux renommés; mais il lui laissa aussi le rôle le plus difficile à remplir, celui de remplacer un grand homme.

Dans quel état lui légua-t-il l'ensemble de la monarchie, que lui-même avait élevée au rang des premières puissances militaires? Prenons-en une vue générale.

Les États qui obéissaient au sceptre prussien, ne formaient pas une masse cohérente, ni si bien arrondie que celle des États de la maison d'Autriche. Ils jouissaient bien moins que cette puissance de l'avantage inappréciable d'avoir des frontières tracées par la nature. A l'exception d'une partie de la Silésie et des États maritimes, les limites de la monarchie prussienne étaient entièrement l'ouvrage de la diplomatie et de la politique.

On en évaluait la surface à quatorze mille lieues carrées, et sa population à près de huit millions d'habitans. Cette population d'ailleurs était toujours croissante, soit par des causes naturelles, soit par l'effet des émigrations du dehors.

Frédéric désignait Berlin, Kœnigsberg et Breslau comme ses trois capitales, et Berlin offrait à la mort de ce monarque une population également croissante de cent quarante mille habitans.

Sous les rapports militaires, voici quelles étaient alors les frontières de la monarchie.

Vers l'est, un voisin redoutable, l'Empire russe, touchait, depuis qu'il était maître de la Courlande, au territoire prussien, sur une ligne de cent vingt

lieues, à l'extrémité septentrionale de laquelle est située Memel, forteresse à peu près nulle. Une ligne de cent lieues et plus formait les frontières vers la Pologne autrichienne : elle était également dépourvue de places fortes. Ainsi une ligne de deux cent trente lieues restait sans aucune forteresse qui pût servir de point d'appui à une armée réduite à la défensive.

Toutefois la nature présentait vers la Russie trois lignes militaires de défense. La première formée par le large fleuve de Memel ; la seconde près de cet amas de lacs presque contigus, flanquée au nord par le Prégel, qui a son embouchure dans la mer ; et au sud par la Narew, qui se réunit à la Vistule. Enfin la Vistule elle-même offrait une retraite et la troisième ligne défensive.

La Marche électorale était absolument sans forteresse ; car Spandau ne saurait être comparé qu'à une bastille. Quant à Magdebourg, ce n'était qu'une clef de l'Elbe, à moins qu'une armée entière ne vint s'y mettre à l'abri.

Les provinces westphaliennes n'offraient de places fortes du côté de la France que la citadelle de Wesel sur le Rhin.

La seule Silésie présentait trois lignes de forteresses, et tous les avantages de la nature réunis à ceux de l'art. C'était le côté brillant de la monarchie, sans défense régulière vers l'est, assez bien gardée

sur une moitié de sa frontière méridionale, et pourvue vers l'ouest de quelques places isolées. Or, contre la France et la Russie et même contre l'Autriche, son désavantage de position était sensible dans une guerre d'invasion habilement conduite.

Du reste, qui ne sait que sans la bravoure d'une armée nationale, sans l'énergie d'un monarque guerrier, sans l'enthousiasme d'un peuple patriote, les forteresses ne sauraient préserver un empire sérieusement attaqué ? La grandeur et la force de la monarchie prussienne ne pouvaient donc résider que dans son armée, dans l'élan patriotique de son gouvernement et de ses habitans. Il faut à une monarchie ouverte de toutes parts de la prudence et du courage, de l'économie et des alliances.

La Prusse, sous Frédéric-le-Grand, n'était régie que par la puissance militaire selon la volonté du roi : telle était sa constitution. Ce serait une erreur de croire, comme on l'a avancé, que le gouvernement de Frédéric était tempéré par la liberté de la presse : la liberté de la presse politique n'a jamais existé en Prusse. A la vérité, sous le double rapport de la religion et de la philosophie, la presse, sous Frédéric, ne connaissait d'autres bornes que celles de l'esprit humain.

Quoiqu'il n'y eût plus en Prusse le moindre reste de liberté politique de droit, on pouvait dire que

la liberté civile y était portée à un degré inconnu dans plusieurs républiques; les étrangers eux-mêmes en jouissaient presque sans restriction.

Un certain respect pour la liberté, mais plus encore pour l'égalité et la justice, dominait dans la pensée du royal législateur. Ses sujets pouvaient exprimer leur mécontentement et faire connaître leurs doléances, mais jamais par la voie de la presse.

Il reste à toucher deux cordes délicates : la religion et les mœurs. La tolérance introduite en Prusse par Frédéric, avait mérité les éloges de tous les organes de l'opinion européenne. Cette tolérance devint excessive, et des esprits hardis en abusèrent. Le dogme du christianisme fut attaqué avec les argumens spéculatifs de la religion naturelle. On laissa même circuler des ouvrages où les philosophes faisaient parade d'incrédulité et de scepticisme. Le peuple, il est vrai, n'en fut point affecté; il resta pour ainsi dire immobile entre les incrédules et les novateurs d'une part, et les intolérans ennemis des lumières de l'autre. Ceux-ci accusèrent de corruption et d'immoralité les mœurs des hautes classes; ils s'élevèrent contre les effets du luxe dans les villes en proie à ses ravages. A les entendre, on se livrait avec la même fureur aux jeux de hasard à Kœnigsberg, à Breslau et à Berlin. Cette dernière capitale surtout prêtait aux déclamations des rigo-

ristes, en ce qu'elle offrait une bigarrure de mœurs très-opposées. D'une part, elle fourmillait de militaires; de l'autre, les juifs y étaient fort riches et les nobles fort pauvres; enfin, les Français réfugiés y étaient établis en grand nombre depuis environ un siècle. Cet amalgame désorientait l'observateur cosmopolite. Il se croyait au milieu de cette corruption de principes, au milieu de cette légèreté de sentimens, en un mot de ce torrent de vices et de folies qui de Paris, comme d'un centre commun, s'était débordé dans toutes les parties de l'Europe. Du reste, on a exagéré la corruption des mœurs de Berlin à cette époque; nous pourrions affirmer qu'elle y fut moins générale que dans beaucoup d'autres grandes villes que nous avons pu lui comparer. Mais peut-être y était-elle plus profondément enracinée, et pour ainsi dire systématique dans certaines classes.

A l'ombre de la tolérance générale, des associations secrètes s'étaient introduites à l'instar de la franc-maçonnerie dans presque toute l'Europe, et principalement en Allemagne. On sait que la franc-maçonnerie n'avait rien offert que de louable en apparence. Plusieurs souverains dans leurs propres États s'en étaient déclarés les chefs. Frédéric lui-même, n'étant que prince royal, y avait été initié à Brunswick par Bielfeld, qu'il créa baron après l'avoir employé dans

sa diplomatie particulière *. Depuis, l'empereur Joseph II fut excité à l'initiation par le baron de Born, chef des francs-maçons de Vienne **, et par les principaux affiliés.

En général, les princes qui s'étaient fait recevoir dans les loges maçonniques n'y avaient vu que des associations de bienfaisance, fondées sur cette fraternité charitable que tous les cœurs sensibles voudraient propager. On citait pour modèle les francs-maçons d'Angleterre. Là, c'était évidemment une société composée généralement de bons citoyens, qui s'entr'aidaient par des principes d'égalité sociale. Mais l'Angleterre avait en même temps des réunions politiques autorisées par les lois, ce qui eût rendu sans objet toute tentative de la part des loges, pour s'immiscer dans les affaires publiques. Il n'en était pas ainsi dans les gouvernemens absolus de l'Europe continentale. L'excessive liberté de penser y avait fait naître dans les esprits ardens le désir d'envahir le champ de la politique. Enhardis par l'état moral de l'Allemagne, les principaux moteurs des sociétés secrètes se proposèrent le grand objet d'établir un ordre philosophique dominant sur l'opinion du genre

* Bielfeld obtint dans les lettres une certaine réputation par divers ouvrages politiques.

** Célèbre minéralogiste, membre des principales académies de l'Europe, mort à Vienne en 1791.

humain. Peu d'adeptes en eurent le secret. Les âmes simples étaient loin de soupçonner un but ultérieur à des affiliations fondées sur la fraternité et la bienfaisance. D'autres s'imaginaient que la réforme sociale se ferait par les sociétés secrètes.

Ce fut principalement à la faveur de cette disposition des esprits, et pour contre-balancer l'ascendant que reprenaient, en Bavière, les jésuites sous un prince faible, que les amis des lumières de la philosophie moderne établirent l'ordre des *illuminés* de Weishaupt, dans le dessein d'éclairer les hommes et de les rendre heureux. Ils ne se proposaient rien moins que d'introduire partout la raison et le bon sens; que d'étendre la sphère des connaissances, que d'améliorer insensiblement la condition de l'homme. Tous leurs travaux devaient tourner à l'avantage de l'humanité. Le grand objet qu'ils eurent en vue d'abord fut d'obtenir dans l'opinion contemporaine une supériorité décidée sur les loges des francs-maçons, dont l'indépendance était plus ou moins gênée par les affiliations officielles de différens princes souverains. A cet effet, les illuminés décidèrent en principe qu'aucun prince, fût-il juste et bienfaisant, fût-il même un grand homme, ne serait admis comme adepte ni comme régulateur dans leur association. D'après leurs sermens, ils devaient empêcher, autant qu'il serait en leur pouvoir, que les souverains ne

commissent des crimes ou ne tombassent dans des erreurs préjudiciables à la société. Ils jurèrent aussi de travailler constamment à anéantir le despotisme, à détruire la juridiction ecclésiastique et à favoriser la liberté de la presse. C'était là déjà une terrible puissance.

L'affiliation s'accrut en nombre; des hommes ambitieux s'y introduisirent; l'autorité intervint; les papiers des illuminés furent saisis et leurs doctrines mises au grand jour. Weishaupt, qui était un rêveur de bonne foi, trouva chez le prince de Gotha une hospitalité généreuse; il y a terminé, le 18 novembre 1830, des jours moins agités. De la Bavière l'association s'étendit le long du Rhin dans les États des princes ecclésiastiques.

Sous son règne, Frédéric II avait donné liberté entière aux francs-maçons quels qu'ils fussent, soit *rose-croix*, soit centralistes, soit illuminés. Chacun pouvait établir à son gré des sociétés et des loges, pourvu qu'il ne troublât en rien l'ordre public. Frédéric avait le jugement trop sain pour se laisser prendre aux amorces de l'enthousiasme factice de l'illuminisme.

Comme rien ne pouvait effrayer son génie, dont la tolérance était la base, et qu'il savait bien d'ailleurs que ce système n'est dangereux que pour les gouvernements faibles, il ne persécuta point les sociétés se-

crètes, malgré leur tendance politique. Berlin en devint le centre.

Les esprits s'étant échauffés, les affiliations s'accrurent et rivalisèrent entre elles. Il y en eut dans le sens des lumières et de l'esprit du siècle; d'autres dans un sens contraire. Les rose-croix furent opposés aux illuminés, de même que plus tard ceux-ci eurent contre eux les théosophes ou visionnaires, à qui on imputa de prêter à l'erreur le langage de l'illusion, aux passions et aux vices le masque de la vertu, à l'intolérance le manteau de la religion. Ils excellaient surtout, disait-on, dans l'art d'abuser les princes. S'agissait-il d'entraîner soit un homme puissant, soit un potentat, dans les détours prestigieux de la secte, on l'animait graduellement par l'appât d'arriver aux derniers secrets des adeptes, à la science des sciences, à l'art des prodiges et des apparitions. Tout ce qui pouvait effrayer l'imagination et la faire passer successivement de la terreur à l'enthousiasme était mis en œuvre dans ce but avec une audace imperturbable. Dire qu'à la mort de Frédéric II ce genre de prestige obtint accès jusque sur les marches du trône, dire que des jongleurs fanatiques et ambitieux abusèrent une tête couronnée par des évocations d'ombres faites en sa présence au moyen de la fantasmagorie, dont les procédés étaient peu connus alors, c'est assez révéler aux contemporains les aber-

rations de la fin du dix-huitième siècle et celles
pouvoir auguste qu'on livrait à tous les genre
séduction de l'esprit et des sens.

A la tête des princes francs-maçons les plus
dans diverses cours d'Allemagne, on citait
Louis-Ernest de Saxe-Gotha, Auguste de Saxe-Go
son frère, Charles-Auguste de Saxe-Weimar
prince Ferdinand de Brunswick, le prince de Neuw
dont la petite cour était regardée comme un ce
d'*illuminisme* ; on y rangeait aussi l'un des pr
même de l'Empire, le coadjuteur des siéges
Mayence, de Worms et de Constance, désigné
le principal siége électoral ecclésiastique; enfin
neveu, le baron de Dalberg, qui se fit connaître de
par un genre de célébrité autrement historique. I
ces jeux d'enfans allaient s'anéantir devant le gr
mouvement et la commotion presque générale
préparait la fin du dix-huitième siècle.

POLITIQUE SECRÈTE

DES

CABINETS.

1786—1792.

État politique de l'Europe à la mort de Frédéric-le-Grand. — Révolution française. — Louis XVI a secrètement recours aux puissances — Effets que produit la révolution sur les cabinets. — Les souverains apaisent successivement leurs querelles. — Fuite et arrestation de Louis XVI. — Convention de Pilnitz. — Alliance entre l'Autriche et la Prusse. — Premier nœud de la coalition. — Déclaration de guerre.

Quand Frédéric-Guillaume III * prit, le 17 août 1786, les rênes du gouvernement

* Né à Berlin, le 25 septembre 1744, d'Auguste-Guillaume que l'ordre de successesion eût appelé à régner après Frédéric II, son frère aîné, si la mort ne l'eût enlevé à la fleur de son âge.

de la Prusse, la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, les discussions parlementaires et les écrits qu'elle avait fait naître le dénoûment qui venait de la signaler, exerçaient sur les esprits en Europe la plus grande influence. L'entraînement était universel pour les réformes politiques. Quel exemple en effet que celui d'un grand soulèvement que des soldats n'avaient pu étouffer ; que celui d'un congrès, émettant, au nom de la liberté et de l'égalité, une déclaration solennelle qui avait pour objet de fixer les droits de l'homme par rapport à l'état, déclaration généralement accueillie, et dont les rois de France et d'Espagne avaient permis dans leurs royaumes la traduction et la publication ! Ne pouvait-il pas devenir un jour contagieux, cet exemple mémorable donné par l'Amérique du Nord ? En faisant retentir jusqu'en Europe le cri de *liberté* elle avait ébranlé toutes les bases des vieilles institutions féodales par l'application à la liberté civile et politique des principes de l'égalité. Qu'on y joigne l'effet moral produit par l'extrême liberté de penser et par le concert des écrivains philosophes, et on pourra juger combien les hautes et moyennes classes de l

société européenne exerçaient sur l'administration publique et sur la marche des affaires une influence continue. Le mobile de l'opinion s'éleva dès lors au-dessus de tous les ressorts humains. Partout les princes, entraînés par ce même esprit, s'occupaient d'assurer le bien-être des peuples par des innovations et des réformes utiles. Dans ce noble concours d'améliorations et de philantropie, on avait vu rivaliser à la fois Frédéric II en Prusse, Joseph II en Autriche, Catherine II en Russie, Louis XVI en France, secondé par les ministres Turgot et Malesherbes; enfin, Charles III en Espagne, aidé par les ministres d'Aranda et Campomanès. N'oublions pas Joseph, roi de Portugal, ou plutôt son ministre, le marquis de Pombal, réformateur violent.

De concert avec le duc de Choiseul en France, et le comte d'Aranda en Espagne, Pombal fit sanctionner la mesure européenne de l'expulsion des jésuites.

La grande question d'État était de savoir si ces réformes intérieures, si cette marche nouvelle du siècle se poursuivraient avec calme et régularité, par le fait des gouvernemens établis. En un mot, la réformation politique s'ef-

fectuerait-elle avec le concours de la volonté des rois et de l'obéissance des peuples, ou bien, la discorde secouant ses torches, et un grand choc, une conflagration subite rompant les digues de l'ordre social, l'ère des révolutions sanglantes allait-elle commencer? Les matières inflammables n'étaient pas partout préparées pour une explosion prochaine. En France seulement se faisaient remarquer l'ardeur des innovations et tous les symptômes d'une fermentation alarmante.

Comparativement aux autres grandes puissances, la monarchie française était déchue, *décrépite dans toutes ses parties*, comme le disait en plein parlement un des premiers hommes d'État d'Angleterre. Son alliance avec l'Autriche, qui datait du règne précédent *, paralysait tellement ses forces continentales que son cabinet était resté spectateur immobile du premier partage de la Pologne, effectué par la ligue des trois cours du Nord. Cette triple alliance tendait aussi à la ruine des Turcs, qui depuis François I^er^, étaient en orient les plus fidèles amis de la France. Déjà la Russie convoitait

* Traités de 1756 et 1758.

Constantinople : Louis XIV avait prédit avec beaucoup de sagacité que cet empire nouveau alarmerait un jour le midi de l'Europe. Catherine II, formant de vastes projets et ne trouvant plus d'obstacles à Vienne et à Berlin, ses guerres contre les Turcs devenaient le complément de la prédiction. D'un autre côté, la France, par son traité récent de commerce et de navigation *, qui mettait le sceau à la pacification des deux mondes, venait de sacrifier à l'Angleterre, sous les dehors de la réciprocité, ses principaux avantages industriels : son commerce était tributaire de l'industrie anglaise. La diplomatie de Versailles n'avait donc plus le même ascendant ; celle des autres cabinets était plus active et plus pénétrante. Ils appliquaient annuellement une trentaine de millions aux dépenses secrètes pour acheter dans les cours, soit des ministres, soit des amis ; et la France, puissance centrale qui attirait tous les regards, dépensait elle-même, chaque année, mais sans fruit, plusieurs millions pour le même objet. Les subalternes de ses légations étaient devenus des observateurs indépendans,

* Signé le 28 septembre 1786.

en quelque sorte, de l'ambassadeur, tandis que ses émissaires secrets contrôlaient dans les cours étrangères ses envoyés officiels. Sa diplomatie n'en était pas moins une des plus inactives de l'Europe, bien que la mieux payée, au milieu même des désordres de ses finances. En un mot, n'être ni propre à maintenir la paix, ni prête à soutenir la guerre, telle était la situation véritablement caduque du royaume de France sous Louis XVI, en présence de la ligue des trois grandes puissances du Nord.

Mais la mort de Frédéric II, enlevé à cette union imposante de souverains de l'époque, laissait dans l'ordre monarchique européen un vide immense et irréparable. On pouvait dire que l'expérience de tout un siècle venait de s'ensevelir dans la tombe avec ce prince. Les différens peuples qui formaient la nation prussienne, las peut-être du ton sévère du roi défunt, accueillirent l'affabilité et les promesses de son successeur, déjà mûri par l'âge plus que par l'expérience et l'habitude des affaires.

On a supposé que Frédéric-Guillaume s'était d'abord proposé un plan de gouvernement d'après lequel il aurait voulu maintenir la paix

avec ses voisins, contenir leur ambition, soutenir l'honneur des armes prussiennes, ne jamais entreprendre de guerres injustes, faire observer dans ses troupes la plus exacte discipline, et enfin ne point user arbitrairement de son autorité.

Nous sommes fondés à croire que ce plan, très-moral sans doute, et qui repose sur les mêmes règles que tout nouveau règne semble se prescrire, n'a jamais existé comme base fondamentale du gouvernement prussien. Aurait-on pu espérer d'en faire une rigoureuse application au milieu des prétentions et des intérêts opposés des États prépondérans? Maintenir la paix avec ses voisins et contenir leur ambition étaient à peu près incompatibles. Tous les princes d'ailleurs sont-ils d'un caractère constant et ferme, à l'abri de leurs propres passions? Quant aux hommes d'État qui règlent leurs conseils, que d'incidens, que d'événemens imprévus viennent presque toujours renverser les combinaisons de ceux mêmes qui sont réputés les plus vigilans et les plus pacifiques! Peu de ministres ont un système! Les plus sages se conduisent par la routine ou selon les circonstances. N'a-t-on pas entendu dire souvent au grand Frédéric,

« qu'il méprisait la prévoyance politique ou-
» trée, qu'il n'avait jamais eu de plan de cam-
» pagne tracé d'avance, et qu'en politique
» comme en guerre, il se conduisait selon les
» événemens et d'après l'allure des cabinets
» auxquels il était opposé » ?

Le plan spéculatif que nous venons de mentionner pêchait d'ailleurs par sa base même : il supposait à la monarchie prussienne une destinée stationnaire. La Prusse eût bientôt décliné en persistant dans un système absolu de paix avec ses voisins : il lui fallait d'autres maximes politiques dans la situation où était l'Europe qui allait être livrée à l'ambition des deux cours impériales d'Autriche et de Russie. A la vérité, les projets d'agrandissement de ces deux cours ne menaçaient que la Turquie, puissance en quelque sorte extra-européenne ; mais l'équilibre n'en eût pas moins été rompu. D'ailleurs la règle fondamentale d'un État nouveau, cimenté militairement, consiste à s'agrandir et à se fortifier dans des proportions relatives aux empiétemens et aux acquisitions des puissances voisines. La Prusse, sous peine de décheoir, était donc obligée d'arriver à ce résultat, soit par des négociations, soit par la guerre. De là cette impérieuse néces-

sité de maintenir au dehors sa considération et son influence à l'avènement d'un prince qui avait à soutenir une pénible comparaison avec le grand homme auquel il succédait.

Ces vues animaient le ministre Hertzberg qui dirigeait le cabinet. Versé profondément dans la connaissance du droit public et de l'histoire, c'était lui qui jadis avait fait l'extrait des documens nécessaires au grand Frédéric, pour la rédaction de ses mémoires du Brandebourg : il avait défendu de sa plume les intérêts de la Prusse avec autant de succès que Frédéric en avait défendu la cause avec son épée. Hertzberg d'ailleurs était plein d'un zèle ardent pour l'élevation et l'honneur de la maison de Prusse, et on le plaçait, à Berlin, au premier rang des hommes d'Etat. Mais vain, présomptueux, et jaloux surtout de faire prévaloir son opinion, la roideur de son caractère savait peu se plier aux ménagemens des cours et aux intrigues des favoris. Sous ce dernier point de vue, la cour de Berlin venait de changer de face. Le nouveau roi, du reste, avait des sentimens généreux, des idées élevées, et il n'était pas dépourvu de lumières. Sa bravoure personnelle s'était montrée avec éclat dans les guerres contre l'Autriche. Mais Fré-

déric-Guillaume II n'était point destiné à être un grand politique ni un grand capitaine. Enclin d'ailleurs aux voluptés et à la mollesse, on pouvait craindre même que son caractère peu constant ne l'entraînât dans la versatilité voisine de la faiblesse, défauts graves, parce qu'ils livrent l'Etat comme le monarque aux intrigues des favoris et aux manéges des hommes pervers.

Dans la position où se trouvait l'Europe, quelle barrière politique eût pu arrêter les progrès des deux cours impériales ? Un concert entre l'Angleterre, la Prusse et la France, eût seul élevé cette barrière. D'après le système d'Hertzberg, la Prusse ne devait pas balancer à se rapprocher de la Grande-Bretagne. Du vivant de Frédéric, il en avait fait la proposition ; mais ce prince, sans décliner tout à fait son intervention politique, n'avait cru devoir se lier par aucun engagement contre les deux cours impériales. A sa mort, Hertzberg, devenu pour ainsi dire le maître du cabinet, donna d'autant plus de consistance au projet de s'unir au cabinet de Saint-James, qu'il s'était lié lui-même avec M. Ewart, ministre d'Angleterre à Berlin. Cet habile diplomate ne cessait d'insister auprès de lui sur la né-

cessité et l'avantage d'une ligue anglo-prussienne.

Un rapprochement avec la France était moins facile ; d'abord il aurait fallu faire cesser l'alliance qui subsistait entre cette puissance et l'Autriche, et renouveler celle qui l'unissait autrefois avec la maison de Brandebourg. Frédéric en avait manifesté le vœu plus d'une fois sans qu'on eût jamais répondu à ses insinuations de manière à donner lieu à des ouvertures sérieuses. Le cabinet de Versailles avait d'ailleurs nourri des préventions contre Frédéric, et ne l'avait ménagé dans ces derniers temps que pour l'opposer à Joseph II, et même à la Russie, mais sans l'appuyer ouvertement. On ne s'était livré à Versailles qu'avec beaucoup de réserve au monarque prussien, et on s'y exprimait, au sujet de sa puissance, dans des termes qu'on a encore eu tort de croire près de se vérifier de nos » jours. « Une armée et un trésor ne cons- » tituent pas une puissance, » disaient les ministres de Louis XVI.

A l'avènement de Frédéric-Guillaume II, son cabinet, ou plutôt Hertzberg, qui en était l'âme, croyant que les préventions de la

France contre Frédéric, étaient purement personnelles et ne s'étendraient point à son successeur, donna le conseil au nouveau roi de chercher à se rapprocher du cabinet de Versailles, avec qui jusqu'alors on n'avait eu que des rapports très-réservés. Ce n'était qu'une tentative à laquelle se prêta Frédéric-Guillaume : il écrivit à Louis XVI une lettre particulière, où, après avoir exprimé son vœu à cet égard, il proposait à ce monarque un traité d'amitié basé sur la garantie des possessions respectives et sur l'équilibre de l'Europe.

En même temps, le baron de Goltz, ministre prussien près la cour de France *, eut ordre de représenter verbalement au comte de Vergennes, alors à la tête du département des affaires étrangères, que la raison, la saine politique, et surtout la tranquillité de l'Europe exigeaient plus que jamais que la France et la Prusse fussent unies. Dans ses communications confidentielles, le baron de Goltz rappela au

* Bernard-Guillaume de Goltz, colonel-chambellan, chanoine capitulaire de Magdebourg, ancien aide-de-camp-général de Frédéric II, et ministre plénipotentiaire près la cour de France depuis 1772.

comte de Vergennes que c'était la France qui, voulant opposer une rivale à la maison d'Autriche, avait donné la première la main à l'agrandissement de la maison de Brandebourg, et qui, après avoir jeté par la paix de Westphalie le fondement de sa grandeur, n'avait pas laissé échapper depuis une seule occasion essentielle de la cimenter; que la conquête, la cession, la garantie de la Silésie, et la tranquillité même du partage de la Pologne en offraient la preuve; qu'en vain des intrigues et des tracasseries de ministres, des refroidissemens de circonstance, et même une guerre célèbre par sa durée et par les alternatives de succès et de revers pour toutes les parties belligérantes avaient paru diviser les cabinets de Versailles et de Berlin; mais que la nature et la force des choses, bien supérieures à la volonté des hommes, les avaient toujours rapprochés; que la paix de Teschen, la clôture de l'Escaut, la répression des tentatives de l'empereur Joseph contre la Hollande le prouvaient évidemment; que le traité même de Versailles, qui unissait les maisons de Bourbon et d'Autriche, ne devait pas faire oublier à la France les intérêts de la maison de Brande-

bourg, qui se trouvaient essentiellement liés au maintien de l'équilibre de l'Europe ; qu'en un mot, rien ne devait empêcher l'une et l'autre cour de se rapprocher dans des vues amicales et pacifiques.

Il ne fut pas possible de porter le cabinet de Versailles à sortir de sa réserve accoutumée; les propositions du monarque prussien et les ouvertures de son ministre furent politiquement éludées, mais avec tous les égards du bon voisinage et d'une estime réciproque.

Dès lors, le cabinet de Berlin se vit dans la nécessité d'incliner en faveur de l'alliance anglaise, soit pour se ménager un appui, soit pour former en Europe un contre-poids à la masse énorme de puissance des deux cours impériales. L'adoption de ce système politique porta le nouveau roi à écarter tout à fait des affaires le prince Henri, son oncle, attaché à la paix et à la France. Il ne laissa également aucun crédit politique au duc de Brunswick, déjà investi d'une grande renommée comme guerrier, et qui, arrivé à la souveraineté depuis six ans, s'était fait aussi la réputation d'un des plus sages et des plus habiles princes de l'Allemagne. Le duc tenait au même système

que le prince Henri, oncle du nouveau roi, se rapprochant par sa philosophie spéculative et ses théories, des principes qui animaient les novateurs dont la France éprouvait encore plus que l'Allemagne l'influence active et entraînante.

Seul à la tête des affaires, le ministre Hertzberg imprima au cabinet prussien un mouvement prononcé et énergique. Homme d'État, ferme, plein de lumières, mais brusque et entêté, aucun ministre en Europe n'était plus ouvertement dominé par la nouvelle philosophie et par les idées hardies du siècle. Ministre dirigeant dans une monarchie militaire, il chérissait la liberté de penser, et en matière spéculative, ne mettait pas de bornes à la liberté de la presse; conseiller intime d'un monarque absolu, il finit par se complaire à susciter, dans des vues politiques, des émotions populaires et des troubles dans les États voisins.

Les discussions de la Hollande, dans lesquelles Frédéric II avait refusé de s'immiscer, s'étant aggravées en 1787, les liens du sang et l'alliance anglaise portèrent Frédéric-Guillaume et son cabinet à y comprimer le parti opposé au stathoudérat et à la maison d'Orange.

On s'est mépris sur le caractère de ces troubles. Il ne s'agissait ni de liberté, ni d'indépendance, mais d'une querelle intestine et de pouvoir entre les promoteurs du patriciat hollandais et les adhérens du stathoudérat. Ceux-là voulaient agrandir le cercle de leur influence; ceux-ci aspiraient à établir, en faveur de la maison d'Orange, une monarchie limitée et constitutionnelle qui transformerait le pouvoir exécutif en dynastie. La princesse d'Orange, sœur de Frédéric-Guillaume, eut le tort d'aigrir les esprits par ses exigeances et par son caractère hautain. Se croyant offensée, elle eut recours aux armes de la Prusse et à la politique de l'Angleterre. Une armée prussienne se mit en marche sous les ordre du duc de Brunswick, dont l'esprit de cette expédition contrariait les penchants secrets. Le prince inclinait pour la France, dont on pouvait craindre un armement en faveur du parti anti-stathoudérien, qu'elle soutenait presque d'une manière ostensible. Au moindre signe de rupture, le duc n'eût pas manqué de prétextes pour ne point s'engager dans des hostilités dont sa prévoyance eût exagéré les suites; mais le camp français de Givet se trouvant contremandé, le duc

poussa en avant. Sa détermination fut réglée dès lors par des instructions tellement précises, qu'en moins de vingt jours la révolution stathoudérienne fut consommée à La Haye, grâce aussi à la dextérité diplomatique du chevalier Harris, envoyé extraordinaire de la cour de Londres, connu depuis sous le nom de lord Malmesbury.

Si l'Angleterre par là se rapprochait de son but de maîtriser les mers, la Prusse, par une marche militaire qui consacrait sa force et son influence, frappa l'Europe d'étonnement. Mais le cabinet de Versailles, par ses irrésolutions et sa faiblesse, vit disparaître l'ancienne considération dont la France était redevable à sa position, à ses forces et à l'esprit belliqueux de ses habitans.

Telles furent les conséquences de la triple alliance conclue à Loo le 13 juin 1788, entre le stathoudérat d'une part, la Grande-Bretagne et la Prusse de l'autre. Sous le nom modeste de convention, ce traité fonda de nouveau l'influence de l'Angleterre sur le continent, influence qui peu d'années après s'étendit sur le reste de l'Europe.

L'intervention armée de la Prusse, se-

condée par l'Angleterre, poussa le ministre Hertzberg hors des règles de la politique consacrée par Frédéric-le-Grand. L'Autriche provoquait plus particulièrement sa surveillance remuante, et aurait eu à soutenir l'orage d'une animosité implacable si le nouveau roi, évitant de s'engager dans une guerre ouverte, n'eût calmé lui-même la fougue de son ministre. C'était comme médiateur que Frédéric-Guillaume s'était présenté à l'Autriche dans la guerre d'ambition que l'empereur Joseph II faisait alors à la Turquie, de concert avec Catherine. Hertzberg ayant essayé de donner plus de poids à la médiation de la Prusse, voici la lettre confidentielle et très-remarquable que Joseph II écrivit à ce sujet au monarque prussien dans le courant de janvier 1788.

« Monsieur mon frère,

» C'est avec le plus grand regret que je me » vois forcé de prier Votre Majesté de renoncer » à être médiateur dans les différends survenus entre moi et la Porte Ottomane.

» L'épée est tirée, et certes elle ne rentrera pas dans le fourreau que je n'aie ob-

» tenu pleine satisfaction, et que je ne sois » rentré en possession de ce qu'on a enlevé à » ma maison.

» Votre Majesté est monarque, et dans cette » qualité elle n'ignore pas les droits de la » royauté. Mon entreprise contre les Osmanlis » est-elle donc autre chose qu'une tentative » légitime pour rentrer en possession de pro- » vinces que les temps et les événemens mal- » heureux ont détachées de ma couronne?

» Les Turcs, et peut-être ne sont-ils pas les » seuls, ont pour maxime de reprendre dans » des temps opportuns ce qu'ils perdirent dans » des temps de malheurs; pourquoi n'userais- » je pas de représailles?

» La maison d'Hohenzollern, pour arriver » au point d'élévation où elle se trouve, a-t-elle » usé d'autres principes? Albert de Brande- » bourg consulta-t-il la convenance des États » voisins lorsqu'il arracha le duché de Prusse » à l'ordre dont il faisait partie?

» Feu votre oncle ne prit-il pas à ma mère » la Silésie, dans un moment où, entourée » d'ennemis, elle n'eut d'autre soutien que la » grandeur de son âme, l'amour de son peu- » ple?

» Qu'ont donc fait ces cabinets qui prônent
» tant aujourd'hui leur équilibre européen?
» Quel équivalent ont-ils donné à l'Autriche
» pour les possessions qu'elle a perdues dans
» le cours de ce siècle?

» Mes prédécesseurs ont été forcés de céder
» l'Espagne lors de la paix d'Utrecht, les royau-
» mes de Naples et de Sicile par celle de Vienne
» quelques années plus tard, Belgrade et la Si-
» lésie, ensuite Parme, Plaisance et Guastalla
» par la paix d'Aix-la-Chapelle, et un peu avant
» Tortone et une partie de la Lombardie.

» Et, durant ce siècle de pertes, l'Autriche
» a-t-elle fait quelque acquisition importante?
» Il est vrai qu'elle eut sa part de la Pologne,
» mais la Prusse en eut meilleure portion que
» moi. J'espère que mes motifs pour faire la
» guerre à la Porte paraîtront concluans à
» Votre Majesté; qu'elle ne méconnaîtra pas
» la légitimité de mes prétentions, et qu'elle
» ne sera pas moins mon ami quand même je
» germaniserais quelques centaines de milliers
» d'Orientaux.

» Votre Majesté peut être sûre, au reste, que
» dans les mêmes circonstances j'admettrai

» même contre moi les principes que je pro-
» fesse aujourd'hui.

» Je me recommande à la continuation de
» votre amitié, et suis avec beaucoup d'estime,

» De Votre Majesté, l'ami et bon frère.

» *Signé*, JOSEPH. »

Le tour de cette lettre et le ton de franchise qui semblait y régner, tout en contrariant le cabinet prussien, n'étaient pas de nature à déplaire personnellement à Frédéric-Guillaume. Ce prince n'y vit aucun motif de se départir du système expectant que réclamait la situation générale de l'Europe, et d'en venir à une rupture ouverte. C'eût été se jeter imprudemment dans une lutte inégale que d'entreprendre une guerre contre les deux cours impériales unies, sans pouvoir compter sur la France et n'ayant que de faibles subsides anglais pour secours auxiliaires. Le roi, évitant même de compromettre sa politique dans un débat épistolaire, s'en tint avec l'empereur Joseph aux simples rapports directs de convenances. Mais il serra les nœuds de son alliance avec l'Angleterre;

et, donnant un libre essor aux notes diplomatiques de son cabinet, sembla fermer les yeux sur la nature des expédiens auxquels eut recours son ministre Hertzberg. Dès lors celui-ci n'hésita plus de contrecarrer les projets ambitieux de la Sémiramis du Nord, et d'humilier son orgueil en rendant aux Polonais, par ses manœuvres souterraines et par sa politique ouverte, un éclair de liberté et d'indépendance; dès lors il ne balança plus à préserver l'Empire Ottoman des dangers d'un premier partage prémédité par les deux cours impériales, en menaçant la cour de Vienne d'une invasion en Bohême, tandis qu'il attisait contre elle la Belgique et la Hongrie. Par là, il était sûr de faire accepter tôt ou tard la médiation anglo-prussienne.

Cependant Hertzberg n'était pas à proprement parler ministre dirigeant, ni principal ministre; son influence était pour ainsi dire concentrée dans le domaine de la politique extérieure. Le ministre Wœllner * et le baron

* Jean Cristophe de Wœllner était fils d'un ecclésiastique protestant; il fut d'abord gouverneur d'un jeune gentilhomme, puis prédicateur de village et auteur de plusieurs traités d'agriculture. Entré au service du prince Henri,

de Bischofswerder * se partageaient plus particulièrement la confiance intime du monarque. Le système intérieur ne tarda pas à s'en ressentir, et ces nouvelles influences trouvèrent bientôt l'occasion de s'étendre aux affaires du dehors.

Il n'était guère possible que sous un roi qui n'avait pas, comme Frédéric, pour tenir les rênes de l'État, une main ferme et sûre, la tendance à abuser de la liberté de penser et d'écrire ne se fît pas remarquer parmi les sujets prussiens. C'est ce qui donna lieu aux deux édits de religion et de censure promulgués

avec le titre de conseiller de la chambre, il devint l'un des adeptes les plus zélés de la société des Rose-Croix. La protection des membres de cette société les plus influens dans l'état le fit choisir pour enseigner au prince royal la science de l'économie politique, et en récompense, son auguste élève devenu roi, lui confia le département des affaires ecclésiastiques.

*Hans-Rodolphe de Bischofswerder, né en Saxe d'une famille noble, mais pauvre, fut aussi captivé par les Rose-Croix et zélé pour les cercles magiques de Schrœpfer. Nul ne possédа au plus haut degré le talent de pénétrer les autres sans se laisser pénétrer lui-même. Tout chez lui et autour de lui portait l'empreinte du mystère. Le hasard lui avait offert l'occasion d'être utile au roi, quand il n'était encore que prince héréditaire, et il avait parfaitement jugé le

en 1788, sur la liberté de conscience et la liberté de la presse. Frédéric-Guillaume, dans celui-ci, rétablissait la censure; dans le premier, après s'être élevé avec force contre les déistes et les philosophes, il leur interdisait le droit de soutenir leurs opinions. Dans le fait le déisme et la philosophie n'avaient jamais été considérés comme incompatibles avec le gouvernement absolu et militaire de la Prusse.

Ces deux édits, contre-signés par les ministres Carmer et Wœllner, contrariaient tellement les opinions dominantes, qu'on les regarda en général comme établissant l'intolérance et la censure la plus rigide. On les imputa aux visionnaires qui, disait-on, environ-

parti qu'il en pourrait tirer un jour. Avant même que Frédéric-Guillaume fût roi, Bischofswerder était parvenu à exercer sur lui une influence croissante en se servant avec beaucoup d'adresse pour captiver son esprit des apparitions et des révélations surnaturelles. Etant monté sur le trône, le nouveau roi, tout en cédant aux impulsions de son favori, crut toujours tout décider par lui-même. Il était d'ailleurs persuadé que dans l'attachement de Bischofswerder pour sa personne, il n'entrait aucune vue intéressée, ni aucun projet d'ambition. C'est ainsi que l'adroit Saxon parvint à une haute fortune, à un crédit immense, et que sans exercer ostensiblement le pouvoir, il sut réellement s'en emparer.

naient et obsédaient le trône; c'était par un esprit de fanatisme qu'ils avaient fait rendre l'édit de religion, dans le but d'opprimer absolument cette liberté de penser qui, sous le règne de Frédéric, était devenue générale, même parmi les ecclésiastiques. Du reste, c'est ici le cas de réfuter l'assertion d'un écrivain français, très-honorable d'ailleurs *, mais qui n'a envisagé les affaires de la Prusse que sous un point de vue partial et superficiel. Il a prétendu que les deux édits furent rédigés dans un sens tout à fait contraire au but que le roi avait paru vouloir atteindre. Comment supposer que des ministres de Prusse se fussent permis de promulguer deux édits opposés diamétralement à la volonté de leur souverain? Nous pouvons affirmer le contraire. L'assertion de l'écrivain français, puisée dans ce qu'on appelle des *fagots* diplomatiques, n'aurait eu quelque apparence de fondement que, si les deux édits en question avaient été réellement promulgués avec les titres qu'on leur a faussement supposés, d'édits *en faveur* de la liberté

* M. le comte de Ségur, dans son *Tableau politique de l'Europe*.

de conscience et de la liberté de la presse, titres qu'ils n'ont jamais eu. Il eût été plus vrai de dire que ce changement, peut-être trop brusque et impolitique, dans le système du gouvernement moral du pays, amena dans les conseils et dans les hautes classes de la Prusse une sourde dissidence, qui, aux approches de la révolution française, ne fut pas sans influence dans la marche des affaires du cabinet, ni sans résultats dans les événemens de la guerre.

L'esprit d'agitation qui s'était emparé des Provinces-Unies se manifestait aussi dans les Pays-Bas autrichiens.

La France était agitée par les premiers symptômes de sa révolution intérieure; et c'était au moment où une autre révolution, à laquelle la Prusse n'était pas étrangère, enlevait le Brabant à Joseph II; au moment où la ligue anglo-prussienne plaçait les deux cours impériales entre la guerre des Turcs et la fermentation menaçante des peuples de la Pologne.

Tel était l'aspect de l'Europe quand la révolution française fit sa terrible explosion, le 14 juillet 1789. En ce jour de violence, la ré-

volution sortit de l'ordre moral pour entrer dans son action rapide et terrible. Les hommes qui la lui imprimèrent, et que l'histoire désigne, n'agirent, si l'on en croit certaines révélations, qu'après avoir pesé les résistances possibles du dehors et le caractère des souverains qui régnaient alors en Europe. Frédéric était dans la tombe ; la seule Catherine II présentait un grand caractère et une grande puissance ; mais trop éloignée de la révolution pour la saisir corps à corps, distraite d'ailleurs par les Turcs, elle eut aussi à s'inquiéter de l'effervescence de la Pologne, inclinée sur le même penchant que la France. Les embarras de Joseph II et son découragement le mettaient pour ainsi dire hors de cause. Le roi d'Espagne et les souverains d'Italie étaient à peu près nuls en puissance et en volonté. George III, roi d'Angleterre, avait l'une et l'autre et les aurait dirigées contre une révolution dont il avait en horreur les principes, s'il eût pu disposer à son gré de sa nation et de son ministère. Restait Frédéric-Guillaume avec une armée toute prête, à portée d'agir et d'étouffer la révolution dans son berceau. En tenter de prime-abord et isolément l'entreprise était au-

dessus de ses forces morales, la Hollande et la France n'étant rien moins que sur une même échelle politique. Le seul roi de Suède, Gustave III, poussé par son caractère chevaleresque, par son désir immodéré d'acquérir de la célébrité, eût peut-être été capable de concevoir et d'exécuter rapidement une si grande entreprise; mais les élémens de puissance lui manquaient, et plus tard une mort tragique anéantit ses projets. Ainsi la révolution ne pouvant être arrêtée par des forces disjointes au dehors et au dedans, parut adulte dès ses premiers pas sans qu'on pût l'empêcher de se fortifier et de grandir.

Mais quelle idée impartiale se former de ce grand événement? Sans aucun doute, les ressorts de la vieille monarchie étant usés, une refonte dans son gouvernement, de nouveaux mobiles et un régime plus vigoureux pouvaient seuls la rajeunir. Rétrograder au despotisme de Louis XI ou au sceptre absolu de Louis XIV était impossible. Novateur impitoyable, le temps prépare en secret ses métamorphoses; chaque siècle pèse sur le siècle qui le suit, et par un mouvement insensible qui agit sur l'opinion des hommes, il entraîne les institutions,

les rapports et les principes sur lesquels repose l'ordre social. L'habileté du législateur consiste à y apporter les modifications qui coordonnent les lois avec le siècle.

Y procéder dans des formes légales était peu compatible avec l'effervescence de l'époque et avec le délire des opinions nouvelles. Le roi de France, porté de lui-même aux améliorations, avait montré cette paternité débonnaire qui ne fait que des enfans ingrats. L'irrésolution et la faiblesse de son caractère devaient l'abîmer dans une si violente tempête. De tous les princes régnans, nul n'était plus propre à souffrir une révolution, aucun ne l'était moins à l'arrêter ou à s'en faire un rempart. La Providence, en lui décernant pour vertu la résignation, semblait l'avoir formé tout exprès pour subir l'initiative de la terrible leçon qu'elle s'apprêtait à donner aux rois et aux peuples.

A peine Louis XVI eut-il laissé entrevoir qu'il rendrait à la France ses États-Généraux, que la nation presque entière ne rêva plus que réformes et changemens dans son régime intérieur. Les hommes, qui par leurs talens et leur éloquence dirigèrent les délibérations de l'as-

semblée nationale, formèrent un plan de société sur de nouveaux principes. La réformation du gouvernement avec le concours de la couronne, fut rejetée. Après avoir proclamé la souveraineté du peuple, on tira du mélange incohérent de la constitution anglaise et de celle des États-Unis d'Amérique une première ébauche du gouvernement représentatif. Et pourtant les mobiles de ces deux constitutions politiques diffèrent d'une manière essentielle : l'une, qui est à la fois aristocratique et monarchique, présentait depuis près d'un siècle à l'Europe un état de choses stable et régulier; l'autre, plus récente et plus fragile, n'offrait qu'une base purement démocratique et élective. Sur le terrain même d'une vieille monarchie qui s'était appuyée long-temps sur la hiérarchie des trois ordres, l'assemblée nationale constituante établit l'égalité républicaine, des élections temporaires, avec une chambre unique et une ombre de roi conservé seulement pour la forme et par ménagemens pour l'ancienne habitude de la nation. Elle transforma ainsi brusquement une puissante monarchie en démocratie royale. Une si audacieuse entreprise, soutenue par de grands talens ora-

toires, subjugua la France au moment où ses hautes classes étaient efféminées et engourdies.

C'était dans les salons, dans les boudoirs les plus brillans de Paris qu'on retrouvait les mœurs des cours galantes de l'Europe, celles surtout de Versailles, de Naples, de Pétersbourg et même de Vienne. Là, les esprits avaient été glacés pour ainsi dire d'effroi au récit des révolutions contemporaines de Catherine II contre son époux, de la reine Julie contre la reine Matilde en Danemarck, de Gustave III contre le sénat de Suède, et chacun s'applaudissait de la sécurité et de la mansuétude des mœurs parisiennes. Tout à coup ce doux enivrement se dissipa comme un songe.

La prise de la Bastille, la dispersion des ministres du roi, l'éloignement des troupes royales, la fuite d'une partie des princes, et surtout les affreuses journées des 5 et 6 octobre constatèrent que le roi et la famille royale n'avaient plus ni autorité ni liberté. Louis XVI était visiblement retenu prisonnier dans Paris. Cette succession rapide d'événemens extraordinaires frappa les souverains plus encore que leurs ministres.

Et c'était en présence même de cette con-

flagration que les cabinets poursuivaient leur système de désunion, d'intrigues et d'empiétemens réciproques. Cependant Vienne et Saint-Pétersbourg voyaient avec inquiétude les troubles de la France. Frédéric-Guillaume en était personnellement affecté. L'exemple et le voisinage de ce volcan n'étaient pas sans danger pour l'Allemagne, qui recélait, même dans les hautes classes, un grand nombre de partisans zélés des nouvelles idées politiques, et dans les littérateurs et les savans beaucoup d'hommes séduits par les théories favorables à la liberté. Toutefois les Allemands en général, même ceux qui penchaient pour la France, mirent quelque réserve à s'engouer d'une révolution marquée par tant de fougues et d'excès populaires.

Ce fut d'ailleurs contre l'Empire germanique que la révolution française exerça sa première action au dehors. Un décret du 4 août 1789 avait dépouillé de leurs droits sans indemnités plusieurs princes ecclésiastiques et laïcs de l'Empire à raison de leurs possessions enclavées dans les provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine. Dès le mois de janvier suivant, les députés du cercle du

Haut-Rhin, assemblés à Francfort, prirent un *conclusum* portant que l'empereur et le corps germanique étaient requis d'accorder appui et protection aux États, à la noblesse et au clergé de l'empire contre les actes arbitraires de l'Assemblée nationale. Ces réclamations furent accueillies par l'empereur Joseph II qui vivait encore. De son côté, le roi de Prusse adressa, le 16 février 1790, comme prince de l'Empire, au comte de Goertz, son ministre à Ratisbonne, un rescrit portant que l'Empire était dans l'obligation de s'intéresser pour les parties lésées en contravention des traités existans.

L'Assemblée nationale, convaincue qu'il lui fallait encore maintenir l'état de paix pour terminer la révolution qu'elle se flattait de maîtriser, invita le pouvoir exécutif, car c'est ainsi qu'elle désignait la couronne, à négocier avec les princes possessionnés une renonciation à leurs droits moyennant une indemnité préalable; mais les princes lésés déclarèrent inacceptable toute indemnité qui ne consisterait pas en biens fonds.

Tel fut le premier germe de mésintelligence et de rupture entre les souverains d'Alle-

magne et la révolution française. A cette même époque, Joseph II cessa de vivre, quoique dans la vigueur de l'âge encore. Réformateur de bonne foi, mais jugé sévèrement, il laissa la réputation d'un prince qui, dans ses réformes, ne s'était montré si pressé de renverser tout le système féodal et l'influence sacerdotale, que pour établir un gouvernement tel que ne pouvait le comporter la variété des formes aristocratiques et nationales des États héréditaires. Ses précipitations l'avaient fait échouer dans presque tous ses projets. Léopold, son frère, qui gouvernait sagement la Toscane, se trouvait appelé à lui succéder. Il trouva la monarchie autrichienne ébranlée jusque dans ses fondemens : les provinces belgiques venaient de s'en détacher par une violente insurrection ; la basse Autriche, la Bohême, et surtout la Hongrie, étaient en fermentation, et portaient à Vienne de vives doléances sur leurs nombreux griefs.

D'un autre côté, la Prusse était en armes et dans toute la ferveur de sa rivalité. Non-seulement son cabinet avait contracté avec la Grande-Bretagne une étroite alliance, mais il venait de conclure avec la Porte un traité qui

avait deux objets : l'un de lui faire restituer toutes les provinces que les deux cours impériales lui avaient enlevées ; l'autre d'obtenir sa coopération pour arracher la Gallicie à l'Autriche *.

On soupçonnait même le cabinet de Prusse, c'est-à-dire Hertzberg, qui en dirigeait la politique, de fomenter des troubles dans les États autrichiens par ses émissaires, et de permettre à des Hongrois mécontens de tenir un comité à Berlin.

Que d'embarras pour le nouveau chef de la maison d'Autriche au moment même où la révolution de France rompait le nœud politique qui unissait le cabinet de Versailles au cabinet de Vienne ! Il ne restait à Léopold contre tant d'obstacles et pour s'opposer à la ligue anglo-prussienne que l'alliance de la Russie ; mais la Russie était trop occupée elle-même de sa guerre contre les Turcs pour prêter des secours efficaces à Léopold ; or, sa tâche était immense s'il voulait relever la puissance au-

* Il n'est pas certain que ce traité ait été ratifié ; nous croyons même que l'envoyé prussien à Constantinople, M. de Dietz, qui l'avait conclu, fut rappelé pour avoir outrepassé ses instructions.

trichienne ; il lui fallait reconvrer les Pays-Bas, calmer les mécontens qui agitaient ses autres provinces, conclure avec la Porte Ottomane une paix honorable, obtenir la couronne impériale, et suivre les négociations occasionnées par les décrets de l'Assemblée nationale de France, qui lésaient les princes d'Allemagne ; mais quel espoir d'obtenir aucun de ces objets avant de s'être réconcilié avec la Prusse !

Dès lors cette vue devint la pensée dominante de Léopold. Instruit par ses agens et par ses ministres que Frédéric-Guillaume s'inquiétait personnellement des progrès de la révolution française, il jugea que le moment était venu de faire sentir aux têtes couronnées qu'il fallait se hâter d'étouffer leurs dissentions, leurs querelles et se préparer à résister à l'ennemi commun. Léopold fonda sur cette idée l'espérance d'amener Frédéric-Guillaume à changer de politique. Ajoutons que ce fut en présence de deux révolutions, celle des Pays-Bas et celle de France, que la Pologne prépara la sienne, ce qui acheva de donner l'éveil aux trois grandes cours du Nord, et d'inquiéter leurs cabinets.

Cependant Léopold sentait qu'il aurait contre

lui les habitudes et le système du cabinet prussien, et que c'était auprès du monarque et de ses affidés personnels qu'il lui fallait d'abord avoir accès. Le baron de Spielmann, négociateur confidentiel du prince de Kaunitz, fut chargé de s'aboucher avec le général Bischofswerder, qui, jouissant de l'intimité du roi, était réputé le chef du parti opposé aux conseils téméraires du ministre Hertzberg. Par une correspondance directe et loyale, Léopold chercha d'abord à inspirer des sentimens pacifiques au successeur de Frédéric ; il lui offrit, relativement à la Turquie, de cesser les hostilités et de rester *in statu quo antè bellum* sur le pied du traité de Passarowitz. N'oubliant rien pour l'amener à un rapprochement sincère; et sans négliger toutefois de se mettre en mesure contre une attaque soudaine, il fit passer des troupes en Bohême et en Moravie. De son côté, le monarque prussien, favorablement pressenti par ces ouvertures, proposa l'état des choses tel qu'il se trouvait avant la guerre de Turquie, et de plus que Léopold, renonçant à une partie de la Gallicie, lui laissât l'embouchure de la Vistule, promettant à ce prix de ne pas contrarier ses efforts pour

recouvrer les Pays-Bas, et s'engageant même à lui donner son suffrage pour l'élection à l'empire. L'Angleterre suggéra l'idée d'une trêve; mais cette proposition fut rejetée par le roi de Hongrie et de Bohême, qui désirait pousser ses avantages contre les Turcs, et avoir ainsi dans ses mains plus de gages de paix avant que les Russes fussent près d'entrer en campagne, si les négociations n'avaient aucune issue.

Déjà Frédéric-Guillaume, après avoir détaché des troupes vers la Pologne pour appuyer ses ouvertures, s'avançait en Silésie, où il vint conduire lui-même une armée imposante; il établit son quartier-général à Reichembach. Là, tandis que les armées étaient en présence, un congrès s'ouvrit; il eut pour mobile les négociations confidentielles dont le ministre Hertzberg n'avait pas le secret.

Ce ministre entrava les négociations par son opiniâtreté à demander que la Prusse obtînt la cession de Dantzick et de Thorn, cession pour laquelle la Pologne eût tenu de l'Autriche la rétrocession de la Gallicie. Quant à cette dernière puissance, elle eût conservé en compensation Belgrade, Orsowa et la partie de la Croatie enlevée aux Turcs; mais Léopold crai-

gnit d'irriter Catherine II, qui n'aurait pas consenti à voir la Prusse maîtresse de l'embouchure de la Vistule, et lui-même répugnait à donner la main à un tel accroissement de la puissance prussienne. En vain Hertzberg soutint son plan avec chaleur, il trouva dans le baron de Spielman, négociateur autrichien, une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. De son côté, Léopold, voulant se rendre plus favorable la médiation de l'Angleterre, lui communiqua la crainte d'être obligé de céder une partie des Pays-Bas à la France. L'Angleterre, et encore plus la correspondance directe entre les deux souverains, aplanirent les difficultés. Tout à coup Hertzberg reçut du roi l'ordre formel d'apposer sa signature aux articles préliminaires déjà secrètement convenus ; il les signa le 27 juillet 1790. Le congrès se termina par une convention définitive conclue le 5 août, et par laquelle Léopold prit l'engagement d'ouvrir avec la Porte Ottomane des négociations pacifiques, et de donner à la Prusse un équivalent, si les Turcs lui faisaient à lui-même quelque cession. Il s'engagea de plus à ne prêter à la Russie aucun secours, dans le cas où cette puissance refuserait de conclure la paix avec

les Turcs; enfin il obtint de Frédéric-Guillaume la promesse d'agir de concert avec la Hollande et l'Angleterre pour l'aider à soumettre les Belges auxquels il consentait à restituer leurs anciens priviléges sous la garantie des puissances alliées.

Le traité signé, l'ordre fut donné à trente mille Autrichiens de se diriger vers la Belgique; l'armée prussienne se retira, et Frédéric-Guillaume fut célébré partout comme le modérateur de l'Europe.

La paix de Vérela suivit de près la convention de Reichembach; elle désarma dans le Nord le roi de Suède et Catherine II, qui rentrèrent dans leurs anciens rapports sans perte ni cession de part ni d'autre; c'était un embarras de moins pour Catherine que le roi de Prusse aurait voulu porter de suite à se désister de ses vues ambitieuses sur la Turquie. Sous ce point de vue, le traité de Vérela était trop précipité de la part de la Suède, et il contraria la politique du cabinet prussien.

Mais d'un autre côté, Léopold se hâta de signer avec les Turcs une trève de neuf mois, pendant laquelle fut ouvert le congrès de Sistow. Là devait être réglée avec les plénipoten-

tiaires des puissances médiatrices la pacification entre l'Empire Ottoman et l'Autriche; mais là aussi les négociateurs anglo-prussiens se montrèrent également disposés à prescrire des conditions de paix à Catherine II, pour arrêter les progrès de ses conquêtes en Orient. A cet effet, ils s'efforcèrent d'engager Léopold, si leur médiation était vaine, à joindre ses armes à celles des alliés; mais ce prince, n'offrant qu'une promesse dilatoire de neutralité, jugea peu politique de rompre son alliance avec la Russie, et peu prudent d'attaquer une puissance si formidable. Cette complication de difficultés et d'intérêts suspendit les conférences de Sistow, et, laissant une partie de l'Europe dans l'incertitude sur les résultats de l'ambition de la czarine, favorisa les progrès des révolutions de France et de Pologne.

Cependant Léopold, réconcilié avec la Prusse et à l'ombre de la convention de Reichembach, fut proclamé empereur le 30 septembre 1790. Son entrée à Francfort eut lieu dans les premiers jours d'octobre. Sa capitulation ne différa de celle de ses prédécesseurs qu'en ce point : il y ajouta la promesse formelle de ré-

clamer pour les droits des princes allemands qui avaient des possessions en France. C'est ainsi que se ralluma la première étincelle de l'incendie qui devait embraser l'Europe, et que Joseph II avait laissé, en quelque sorte, s'éteindre dans ses mains défaillantes.

Libre de mettre en mouvement une partie de ses forces, l'empereur tourna toute son attention vers les provinces belgiques; il avait résolu de les faire rentrer dans le devoir, aux termes de la convention de Reichembach. Déjà il venait de publier un manifeste, où, improuvant les innovations faites par son prédécesseur, il offrait de tout rétablir sur l'ancien pied. Mais les insurgens refusèrent avec fierté toutes conditions, et se mirent en devoir de résister. Il était à craindre que les deux révolutions de Paris et de Bruxelles, si voisines, ne se prêtassent un mutuel appui. Heureusement elles n'étaient pas établies sur les mêmes principes : celle de France avait pour mobile l'égalité démocratique et la destruction des priviléges; celle des Pays-Bas était au contraire fondée sur le maintien des priviléges du clergé et de la noblesse ; mais comme toutes les deux visaient à l'indépendance politique, on fit à Paris et à

Bruxelles quelques tentatives pour établir un concert entre les deux révolutions.

Le cabinet de Louis XVI, dans l'espoir d'éloigner le duc d'Orléans, réputé l'un des principaux moteurs des troubles du royaume, avait formé le plan factice de donner ce prince au Brabant pour souverain; mais M.^le La Fayette, qui dominait plus ouvertement à Paris, s'opposait en secret à l'exécution de ce plan, qui n'avait d'ailleurs aucune base réelle. Un autre personnage qui n'était point arrivé encore à la rapide célébrité dont il a joui depuis, le maréchal-de-camp Dumouriez, habile explorateur politique, s'était rendu à Bruxelles dans d'autres vues, après s'être abouché à Paris avec deux députés du congrès belgique. Là, ayant examiné attentivement l'etat du pays, Dumouriez n'avait découvert aucun moyen d'y opérer une grande diversion qui pût détourner le cabinet de Vienne de s'occuper tôt ou tard de la révolution française; il avait d'ailleurs reconnu que les cours de La Haye et de Berlin abusaient les Belges au sujet de leur liberté. Le général Schœnfeld, prussien, qui commandait leur armée nationale, ne lui avait pas même caché que le sort de la Belgique dépendait de l'issue du congrès de Reichembach.

En effet, Léopold, à la suite de son couronnement, pressant la marche d'une armée de trente mille hommes, fixa pour dernier terme de soumission aux Belges le 21 novembre. Ce terme expiré, les troupes sous les ordres du maréchal de Bender, passèrent la Meuse et apparurent aux portes de Bruxelles. Les chefs de la révolution prirent la fuite, leurs bataillons se débandèrent, et avant la fin de l'année, toutes ces provinces se trouvèrent rétablies sous la domination autrichienne.

Si d'un côté ce dénouement n'éclaira point les Français sur les dangers de l'anarchie et de leurs déchirements, de l'autre, il donna aux rois et à la plupart des grands de l'Europe une fausse idée de l'issue probable de la révolution française.

Le cabinet de Berlin envisageant les affaires de ce pays sous un point de vue moins tranchant. La plupart des hommes d'État de la Prusse jugeaient inutile et même dangereux de chercher à opposer une digue au torrent de la révolution, s'il devait être contenu par un parti assez fort et assez sage pour établir, en réformant l'État, une constitution raisonnable. Ils pensaient que la politique des cabinets devait se borner pour le moment à préserver leur

propre pays de l'introduction des principes anarchiques en exerçant une surveillance rigide sur toutes les menées des adhérens de la révolution de Paris. Telle était aussi l'opinion du prince de Kaunitz, qu'on regardait comme la lumière du cabinet de Vienne; mais l'anarchie parisienne et les violences contre le roi de France finirent par indigner les ministres des cours d'Allemagne autant que leurs souverains.

Léopold en fut blessé doublement par intérêt de famille et par intérêt politique, ne se dissimulant pas combien était compromise, par le nouvel ordre de choses, l'alliance de l'Autriche avec la maison de Bourbon. La réduction des provinces belgiques ayant mis ce prince en contact avec la France agitée, son attention se porta naturellement sur la reine Marie-Antoinette, sa sœur, épouse de Louis XVI, qui gémissait à Paris, abreuvée de toute sorte d'outrages. Mais Léopold, prince sage et temporiseur, aurait voulu tout attendre du temps, ne jugeant pas qu'aucune espèce d'intervention pût être efficace sans le concert des couronnes, ce qui demandait un accord parfait entre les souverains.

Quant au roi de Prusse, il aspirait à y concourir le plus promptement possible par l'emploi de sa médiation personnelle. Il était temps, selon lui, que les têtes couronnées laissassent là leurs projets de conquêtes et s'occupassent enfin du danger commun suscité par la révolution française.

L'intérêt qu'il portait à Louis XVI et aux événemens qui bouleversaient son royaume, était sincère et touchant. Frédéric-Guillaume s'en expliquait avec autant de sensibilité que de chaleur, dans ses entretiens confidentiels avec l'envoyé de France, marquis de Moustier, diplomate instruit et dévoué à son roi. Il avait accueilli également le maréchal-de-camp Heymann, que lui avait recommandé Louis XVI; en un mot, il ne négligeait aucune occasion de faire porter à la connaissance particulière de ce monarque les assurances consolantes de sa sollicitude royale.

Le roi n'ignorait pas que Louis XVI et son auguste compagne trouvaient insoutenable l'amertume de leur situation; il savait que leurs fers étant rivés chaque jour davantage, ils cherchaient à pressentir les dispositions des

puissances dont ils se proposaient de réclamer le concours et l'appui.

Louis XVI prit cette résolution au mois de novembre, quand il vit qu'on faisait violence à ses sentimens religieux pour arracher sa sanction aux décrets rendus sur la constitution civile du clergé, qui n'était pas dans ses principes. Dès le mois d'octobre 1789, il avait recommandé au roi d'Espagne de n'avoir aucun égard à quelque acte public que ce fût qui paraîtrait en son nom, à moins qu'il ne lui fût confirmé par une lettre de sa main. Depuis il avait fait passer en Allemagne, à son ancien ministre, le baron de Breteuil, des pleins pouvoirs qui l'autorisaient, vis-à-vis les différentes puissances, à traiter, pour le bien de son peuple, du rétablissement de son autorité légitime. Enfin il écrivit aux principales puissances pour les inviter à le tirer de la cruelle position où il se trouvait. Tout porte à croire qu'il prit l'avis de son beau-frère Léopold avant de se déterminer à une démarche si importante.

Voici la lettre que Frédéric-Guillaume reçut : elle était datée du 3 décembre 1790.

« Monsieur mon frère,

» J'ai appris par M. de Moustier l'intérêt que » votre majesté avait témoigné, non-seulement pour ma personne, mais encore pour » le bien de mon royaume. Les dispositions de » votre majesté à m'en donner des témoignages dans tous les cas où cet intérêt peut » être utile pour le bien de mon peuple, ont » excité vivement ma sensibilité; je le réclame » avec confiance dans ce moment-ci, où » malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire le reste de » la monarchie. Je viens de m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois » d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de » l'Europe, appuyé d'une force armée, comme » la meilleure mesure pour arrêter ici les » factieux, donner le moyen d'établir un ordre » de choses plus désirable, et empêcher que le » mal qui nous travaille puisse gagner les autres États de l'Europe. J'espère que votre » majesté approuvera mes idées, et qu'elle me

» gardera le secret le plus absolu sur la dé-
» marche que je fais auprès d'elle : elle sentira
» aisément que les circonstans où je me trouve
» m'obligent à la plus grande circonspection :
» c'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de
» Breteuil qui soit instruit de mon secret, et
» votre majesté peut lui faire passer ce qu'elle
» voudra.

» Je saisis cette occasion de remercier votre
» majesté des bontés qu'elle a pour le sieur
» Heymann, et je goûte une véritable satis-
» faction de donner à votre majesté les assu-
» rances d'estime et d'affection avec lesquelles
» je suis,

» Monsieur mon frère, de votre majesté

» Le bon frère,

» *Signé* Louis. »

La haute importance de cette dépêche royale, dont la transmission confidentielle était commune à presque toutes les couronnes, frappa le roi de Prusse. Sa sollicitude généreuse en fut bien plus vivement excitée en faveur du malheureux monarque qui avait re-

cours à son appui, et il se hâta de représenter à l'empereur combien il importait à tous les souverains de concerter enfin les moyens les plus convenables de tirer Louis XVI de l'indécente captivité dans laquelle il gémissait au sein de sa capitale, et combien il était urgent de s'opposer d'une manière sérieuse aux progrès d'une révolution si menaçante pour l'autorité royale. Léopold, tout en se montrant indigné des violences et des outrages que le monarque français ne cessait d'essuyer de la part de l'Assemblée nationale et du peuple, tout en adhérant à l'opinion du roi de Prusse, jugea néanmoins qu'on ne devait rien précipiter ; qu'il fallait d'abord attendre ou provoquer les ouvertures d'assistance et de concert qui ne manqueraient pas de survenir ; promettant de ne rien négliger d'ailleurs pour s'assurer du concours des cercles de l'Empire, des cantons suisses, des rois d'Espagne, de Sardaigne et de Naples. Contrarié par ces délais, Frédéric-Guillaume crut en découvrir la cause dans la complication d'embarras que présentait la suspension du congrès de Sistow, dans la prolongation de la guerre impolitique des Russes contre les Turcs, et peut-être dans le

désir que nourrissait Léopold de s'assurer une entière influence dans le midi de l'Europe en y combinant, dans des vues ambitieuses, les élémens d'une coalition qu'il dirigerait à son gré.

D'un autre côté, la Russie et la Suède, c'est-à-dire Catherine et Gustave, s'appuyant sur la détresse du roi de France constatée par sa dépêche secrète et pressante, montraient contre la révolution le plus violent acharnement. La czarine surtout excitait Léopold et le monarque prussien à intervenir, avec toutes leurs forces, pour étouffer les semences d'une révolution contagieuse.

Mais la politique de Catherine paraissait suspecte : écrasant les Turcs, elle semblait vouloir pousser loin d'elle les forces intermédiaires et protectrices de l'Occident et du Midi. Si l'état de la France excitait partout des alarmes, les succès rapides des Russes et le découragement des Turcs en excitèrent bientôt de plus vives, soit à Londres, soit à Berlin. Aigri par ces difficultés, Frédéric-Guillaume crut avoir à se défier même de la cour de Vienne, qui restait toujours étroitement unie à celle de Saint-Pétersbourg; il fut même tenté

de revenir aux vieux erremens de la politique prussienne, c'est-à-dire au système anti-autrichien. Mais déjà Hertzberg n'avait plus dans le cabinet l'influence décisive : c'était Bischofswerder qui dirigeait en secret la marche des affaires. Soit qu'il entrât sincèrement dans les intentions du roi, soit qu'il feignît d'y entrer, il proposa de prévenir l'Autriche, qui se mêlerait tôt ou tard des affaires de la France dans des vues ambitieuses, et de tirer parti de la position critique où se trouvait Louis XVI, en offrant à ce prince d'intervenir en faveur de son autorité avec la même vigueur et la même promptitude qu'avait apportées le gouvernement prussien à rétablir la tranquillité en Hollande : on ne demanderait au roi de France qu'un traité qui, détachant la maison de Bourbon de l'Autriche, l'unirait désormais à la maison de Brandebourg. Le roi l'ayant autorisé à pressentir à cet égard les intentions de Louis, à qui lui-même avait déjà répondu directement dans les termes d'un intérêt consolant et sincère, Bischofswerder fit passer aussitôt au baron de Goltz l'ordre d'offrir au nom de son maître, au roi de France, le secours prompt et immédiat d'une armée de quatre-

vingt mille hommes, à la seule condition de rompre les liens qui l'unissaient à l'Autriche, et de s'engager dans une alliance intime avec la Prusse. L'envoyé prussien en fit l'ouverture au comte de Montmorin, qui se trouvait alors à la tête du département des affaires étrangères ; mais ce ministre, asservi à la faction dominante, quoiqu'attaché à son roi, considéra l'offre de la Prusse comme tenant à un plan de contre-révolution d'une exécution violente et dangereuse, contraire d'ailleurs au caractère et aux desseins connus de Louis XVI. Il assura que ce prince n'avait montré ni la volonté ni le pouvoir d'y adhérer. L'ouverture ainsi déclinée n'eut aucune suite.

Cependant les nuages qui obscurcissaient la politique des cours du Nord se dissipèrent. On croit que Léopold eut connaissance, par les adversaires de Hertzberg, de la disposition d'esprit du roi de Prusse, et que, pour le ramener, il ne négligea rien, pas même les mobiles secrets. Il est de fait que plusieurs courtisans du roi s'attachèrent ouvertement au système de l'Autriche. D'un autre côté, la czarine crut prudent de suspendre les projets de son ambition, voulant éloigner l'orage qui

se formait en Pologne, et qui commençait à la menacer. Toutes ces causes réunies à celles qui réclamaient qu'on s'occupât de la France, ramenèrent à des vues plus saines les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Dès le mois de mars 1791, ces deux cours se montrèrent résolues à mettre un terme à la guerre d'Orient par des stipulations modérées. L'assurance formelle en fut donnée au cabinet de Berlin.

Déjà l'empereur, pour premier gage d'intervention, avait écrit officiellement au roi de France * à l'effet de lui demander le rapport de toutes les lois relatives aux princes possessionnés et qui seraient contraires aux traités existans. Subjugué par la faction dominante, Louis XVI avait répondu que l'affaire était étrangère à l'Empire; qu'elle ne concernait les princes possessionnés qu'en leur qualité de vassaux de la France, et qu'au surplus on leur avait offert des indemnités. L'empereur communiqua cette réponse à la diète, qui l'invita immédiatement à prendre les mesures nécessaires pour le maintien des droits des princes et États de l'Empire. En même temps il fut

* Le 14 décembre 1790.

déclaré qu'on leur devait toute protection et assistance; et on réclama l'intervention des puissances garantes du traité de Westphalie.

L'empereur reprenant sa correspondance directe avec Frédéric-Guillaume, lui exposa franchement ses démarches à l'effet de poser les bases d'une coalition pour la délivrance de Louis XVI; il s'attacha particulièrement à mettre le roi de Prusse en garde contre le système de désaccord et d'inimitié que semblait perpétuer un ministre plein de haines et de passions ardentes, derrière lesquelles se retranchait une trop complaisante indulgence pour les nouvelles doctrines. Le roi, frappé de ce rapprochement et touché de tant de confiance, en revint à ses penchans de Reichembach. Une assez grande conformité de manière de voir s'établit entre les deux monarques au sujet de la révolution française, et la touchante sollicitude de Frédéric-Guillaume sur la destinée de Louis et de Marie-Antoinette se montra bientôt dans tout son jour.

Léopold voyageait alors en Italie. Le roi voulant le porter décidément à s'armer en faveur de Louis XVI, lui dépêcha le général major Bischofswerder, chargé plus particulièrement

de ses missions politiques de confiance. Il avait pour instruction d'amener l'empereur à un traité où seraient stipulés des arrangemens éventuels sur les affaires de France et de Pologne après l'entière cessation de la guerre d'Orient, à laquelle il fallait se hâter de mettre un terme si on voulait s'occuper exclusivement de ramener l'ordre dans les deux pays agités par des révolutions. Le roi établit lui-même les bases de la négociation, qui se rapportait à une mission analogue de lord Elgin, et dont le roi d'Angleterre venait de lui donner connaissance. George III, vivement ému aussi de la situation de Louis XVI, avait chargé lord Elgin de presser l'empereur d'intervenir en faveur de la famille royale de France, promettant, comme électeur d'Hanovre et prince d'Empire, de prendre part à toutes les mesures qui seraient jugées nécessaires. Les deux envoyés joignirent Léopold en Italie, et en reçurent un accueil favorable. Toutefois Léopold ne dissimula point au général Bischofswerder qu'on ne pouvait espérer d'établir une alliance intime et un concert salutaire entre les cabinets de Vienne et de Berlin tant que le ministre Hertzberg participerait aux affaires qu'il

avait dirigées dans un sens opposé aux intentions et à la volonté manifestée par le roi son maître ; il ajouta que la Prusse, dans les circonstances extraordinaires où se trouvait l'Europe, ne pouvait y remédier qu'en modifiant son système politique de manière à former de l'Allemagne une masse compacte et unie ; qu'il s'agissait d'une ère toute nouvelle qui réclamait un système nouveau, et que les hommes d'État qui, soit par prévention, soit par tout autre travers, répugnaient à y adhérer, devaient se retirer des affaires. Cette insinuation entrait précisément dans les idées de l'envoyé prussien, connu pour l'un des principaux adversaires d'Hertzberg. Il engagea en conséquence l'empereur à s'en expliquer, sans ménagemens comme sans détour, dans sa correspondance directe, lui donnant même l'assurance que cette fois Hertzberg serait définitivement écarté du cabinet.

En effet, depuis le mois d'avril, le comte d'Alvensleben, sur qui Frédéric II avait répandu ses faveurs diplomatiques, et le comte de Schulembourg-Kehnert, président du collége de guerre et ministre du cabinet, étaient adjoints à Hertzberg, qui ne conservait plus

qu'une autorité secondaire. Il continuait néanmoins à prendre une part nominale aux affaires, et à signer, conjointement avec ses collègues, les pièces émanées de la chancellerie d'État. Mais, navré d'être ainsi l'objet de la défiance du roi, et d'ailleurs mécontent de la direction du nouveau système, il comprit qu'on désirait sa démission, et ne tarda pas à se retirer dans ses terres en Poméranie. Aucun de ses deux successeurs n'était capable de tenir, d'une main ferme, le sceptre de la politique. Le comte de Schulembourg parvint seulement à jouir d'un peu plus d'influence que son collègue.

La négociation avec l'Autriche prit un caractère plus prononcé, Bischofswerder et lord Elgin ayant eu plusieurs conférences avec l'empereur.

A ces deux envoyés vint se joindre le comte d'Artois, le plus jeune des frères de Louis XVI, qui, par son initiative à une opposition ouverte dirigée contre la révolution, avait fixé sur ses démarches l'attention de l'Europe. Ce prince et les princes de la maison de Condé, par leur prompte émigration, s'étaient mis des premiers à l'abri des excès populaires, et don-

nant à la noblesse française la même impulsion, l'entraînaient au dehors. Le comte d'Artois, alors à Venise, était impatient de présenter à l'empereur ses vives doléances contre les outrages auxquels le roi son frère était en butte dans sa capitale ; il voulait s'étayer de la mission analogue donnée aux deux envoyés de Prusse et d'Angleterre.

Le moment était opportun. Voici en dernier lieu ce qui s'était passé dans Paris à l'ombre des intrigues secrètes dont le roi et la reine étaient le centre et l'objet. Le plan que Mirabeau, gagné par la cour, avait tracé pour sauver la monarchie s'étant évanoui par la mort inopinée de cet homme célèbre, le roi et la reine éperdus, sans appui réel dans l'intérieur, chargèrent le ministre Montmorin de presser la coalition des puissances dans le but d'une pure intervention conciliatoire. Montmorin s'en était ouvert au comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, qui, pour mieux couvrir ses relations diplomatiques, allant tantôt à Bruxelles, tantôt à La Haye, informait le ministre de Louis XVI des progrès de la négociation.

Mais les lenteurs de la diplomatie, et plus

encore les tergiversations du monarque, laissant un champ libre aux offenses dirigées contre la majesté royale, le roi et la reine s'occupèrent d'un plan d'évasion : il y en avait plusieurs sur le tapis. Survint un outrage nouveau qui sembla fixer les irrésolutions du roi dont il alarma la conscience. On touchait au temps pascal, et le roi, voulant se dérober dans ses exercices de piété au ministère des prêtres constitutionnels, projeta de se rendre à Saint-Cloud pour s'y livrer plus librement aux prêtres insermentés exposés à l'animadversion du peuple. A ce motif se joignant la possibilité d'une évasion, le peuple et la garde urbaine s'attroupèrent dans la cour même du palais, et arrêtant la voiture royale, la forcèrent de rétrograder malgré les efforts de M. de Lafayette, commandant de la garde nationale. Dès lors le roi et la reine se regardèrent comme absolument confinés dans l'enceinte des Tuileries, où leurs propres serviteurs étaient autant d'argus épiant leurs démarches. Ils n'hésitèrent plus d'adopter le plan d'évasion conçu par le comte de Fersen.

Tout porte à croire que les projets secrets du roi et ses relations au dehors étaient éventés.

On eut quelqu'indice de la lettre qu'il avait adressée aux souverains; il paraît même que les chefs de la révolution en connurent l'existence par les affinités qu'ils s'étaient ménagées au-delà du Rhin. De ce moment, leur défiance les porte à circonvenir le roi, et ils en viennent à exiger de lui qu'il autorise l'expédition de la circulaire du 23 avril, adressée à tous les ambassadeurs et ministres de France dans les différentes cours de l'Europe. Là, par l'organe de ce même ministre Montmorin, le roi, faisant l'éloge le plus pompeux de la constitution qui le détrônait, se déclarait et se proclamait parfaitement libre. Ses ennemis espéraient le mettre ainsi en contradiction avec lui-même, soit dans le dessein de l'avilir, soit pour le décrier vis-à-vis des puissances étrangères.

Mais le roi envoya aussitôt des agens secrets à Bruxelles et à Cologne avec des dépêches propres à être communiquées d'une part au roi de Prusse, et de l'autre à l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas*. Il y protestait contre toute acceptation et sanction qu'il se verrait contraint de donner aux décrets de l'assemblée nationale et aux actes émanés de

* Sœur de Léopold et de Marie-Antoinette.

ses propres ministres, déclarant que toutes les démarches qu'il ferait ou qu'on le forcerait à consentir en faveur de la constitution devaient être interprétées dans un sens opposé, et que plus il témoignerait d'y accéder, plus il désirerait se voir promptement affranchi de la situation forcée, de la captivité réelle où le tenait la faction qui s'était emparée de tous les pouvoirs de l'État.

Décidés à rompre leurs fers, le roi et la reine songèrent aussi à se rapprocher non-seulement du comte d'Artois, le chef de l'émigration, mais encore de l'ancien ministre Calonne, qui en était le régulateur, et qui jouissait de toute la confiance du prince. Il fallait aux augustes captifs un intermédiaire sûr : ils choisirent le comte Alphonse de Durfort *. Ses instructions portaient de déclarer au comte d'Artois, qui était encore à Venise, que le roi son frère ne pouvait plus compter sur ses ministres; qu'il était prisonnier de M. de Lafayette, lequel marchait à la république sourdement et avec hypocrisie; que le roi et la reine ayant le plus grand désir d'effectuer leur évasion du côté de Valenciennes ou de Metz,

* Lieutenant-général, mort à Paris, le 28 août 1822, à l'âge de soixante-dix ans.

mettaient l'un et l'autre leur entière confiance dans les intentions et le zèle du comte d'Artois. En outre, il était chargé de désavouer la lettre adressée aux ambassadeurs *. Le comte de Durfort partit vers la fin d'avril, et traversant les Alpes se dirigea sur Vicence, où venait d'arriver le comte d'Artois. Le prince y attendait l'entrevue qu'il avait fait demander à l'empereur Léopold, alors à Florence avec la reine de Naples sa sœur.

Instruit par le comte de Durfort de l'objet de sa mission, et excité par l'intérêt de famille, le comte d'Artois se montra profondément affecté des malheurs du roi et de la reine, ainsi que du retour de confiance qu'ils lui faisaient témoigner. Il n'en fut que plus impatient de voir l'empereur, et plus fondé dans l'espérance de l'émouvoir. Léopold, informé déjà par M. de Calonne des vues et des désirs du prince, avait fixé à Mantoue, pour le 20 mai, son entrevue avec le comte d'Artois. Ce fut pendant son voyage qu'il donna sa première déclara-

* L'auteur est ici d'accord avec les révélations de Bertrand Molleville, qui, d'après le manuscrit que lui communiqua le comte Alphonse de Durfort, fait connaître en détail, dans ses *Mémoires*, les instructions dont il s'agit.

tion, datée de Pavie le 18 mai, par laquelle il annonçait l'intention d'agir de concert avec d'autres puissances contre les desseins manifestés par les meneurs de la révolution française. Tel fut le résultat de ses premières conférences avec les deux envoyés d'Angleterre et de Prusse, et là se trouve le germe de la première coalition si lente à se former.

A son arrivée à Mantoue, le comte d'Artois apprit de la bouche même de Léopold, que, d'accord avec le roi de Prusse, il songeait à venir au secours du roi et de la reine de France, et qu'il était assuré du concours des Cercles de l'Empire, de l'Espagne, de la Sardaigne, et même de la Suisse. L'empereur engagea le prince à lui communiquer ses idées sur un objet si important.

Le comte d'Artois soumit le lendemain à l'empereur le plan que des mémoires contemporains ont divulgué. Il fut réellement tracé par l'ancien ministre Calonne, qui, s'étant mis au fait de la pensée de l'empereur, proposait de mettre en mouvement trente-cinq mille Impériaux vers la Flandre, quinze mille hommes des troupes des Cercles vers l'Alsace, quinze mille Suisses du côté de Lyon, autant de Sardes

vers Grenoble, et enfin vingt mille Espagnols sur la frontière du Roussillon. Calonne et le frère de Louis XVI étaient persuadés que cent mille hommes réunis aux royalistes rétabliraient la monarchie. Il est très-vrai que l'empereur corrigea de sa main quelques parties de ce plan, et fixa au mois de juillet la marche des troupes. Mais tout mouvement ultérieur, toute opération hostile devaient être réglés par un congrès dont la tenue entrait dans les vues de Léopold. Une protestation de la maison de Bourbon, signée du roi d'Espagne, du roi de Naples, de l'infant de Parme et des princes du sang, libres hors du royaume, aurait précédé le manifeste des puissances qui devait paraître au moment où les troupes arriveraient sur la ligne d'observation.

Ainsi dans les idées de Léopold, il ne s'agissait point, comme dans le plan de M. de Calonne, d'une invasion immédiate, sans négociations préalables. Léopold entendait se borner d'abord à une démonstration menaçante faite par une armée européenne, qui, au besoin, eût franchi la frontière. Voilà ce que les historiens de l'époque n'ont su ni préciser ni éclaircir. On a donc eu tort de regarder les

conventions de Mantoue comme équivalant à un plan tout à fait arrêté : ce n'était qu'un projet susceptible de modification. Lorsque le comte Alphonse de Durfort prit congé de l'empereur, ce prince s'exprima ainsi : « Vous direz » à mon frère et à ma sœur que nous allons » nous mêler de leurs affaires, et que ce ne sera » pas par des paroles, mais par des effets ».

De retour à Paris, le comte Alphonse de Durfort communiqua le plan de l'empereur au roi et à la reine. Le premier mouvement de Louis XVI décela une joie extrême : à deux reprises il manifesta la volonté prononcée de tenter une évasion. Sur quoi, M. de Durfort lui fit observer que tel n'était pas l'avis de l'empereur, et que tout était concerté pour qu'il pût rester dans Paris sans danger pour sa personne.

Mais éclaircissons un événement d'autant plus grave qu'il désorganisa tous les plans de l'empereur. Depuis le mois de décembre la fuite de Louis XVI était à peu près résolue d'après le conseil du baron de Breteuil, qui, au dehors, traitait avec les cabinets au nom du roi. La direction militaire d'une tentative si décisive était confiée au marquis de Bouillé, qui pourtant n'en avait pas caché les difficul-

tés ni dissimulé le danger. Les opinions royalistes très-prononcées de cet officier-général, et l'importance de son commandement, qui s'étendait à toute la Lorraine, avaient fixé le choix du roi. Pour déterminer le marquis de Bouillé à favoriser son évasion, Louis XVI lui donna l'assurance que l'empereur et les autres souverains exigeaient sa sortie de Paris et son entière liberté avant de faire aucune disposition pour son rétablissement. Il est probable que le roi fonda son opinion à cet égard sur les assertions du baron de Breteuil. Quoi qu'il en soit, tandis que Louis XVI et le marquis de Bouillé combinaient leurs préparatifs, la connaissance du plan de retraite sur Metz ou sur Montmédy parvenait à presque toutes les cours. Léopold avait même donné l'ordre au gouvernement des Pays-Bas de mettre à la disposition du roi, non-seulement les troupes qu'il demanderait, mais encore l'argent qui était dans les caisses impériales.

D'un autre côté, le roi de Suède, quittant ses États, vint se rapprocher de la France, sous prétexte de prendre les eaux, mais en réalité pour joindre Louis XVI dans sa retraite projetée. L'impératrice de Russie l'y avait engagé

elle-même. Elle lui représenta qu'ayant l'expérience des révolutions et terminé si heureusement celle qu'il avait eu à combattre dans son propre royaume, il pourrait, non-seulement aider le roi dans les circonstances extraordinaires où il se trouvait, mais encore lui indiquer les moyens de garantir la monarchie de sa destruction totale. Gustave avait cédé avec empressement aux instances de la czarine, et il attendait avec anxiété aux bains d'Aix-la-Chapelle l'événement de l'évasion du roi de France.

Mais, dans l'intervalle et immédiatement après l'entrevue de Mantoue, Léopold avait changé de manière de voir à ce sujet; on lui avait même entendu dire qu'il ne fallait plus songer à une tentative où il était si difficile de réussir, et si dangereux d'échouer. C'était le sentiment du comte d'Artois et de M. de Calonne, et l'empereur y avait complètement adhéré. Qui décida Louis XVI à fuir malgré des autorités d'un si grand poids? On en a accusé le premier moteur du projet, le baron de Breteuil, que dominaient des vues d'ambition. Contrarié par les conférences de Mantoue, par l'influence que semblait acquérir le comte

d'Artois, et surtout redoutant de voir M. de Calonne, dont il était l'ennemi personnel, à la tête des affaires, cet ancien ministre partit de Soleure pour Bruxelles, d'où il brusqua, de concert avec M. de Mercy, l'évasion de Louis XVI, en alléguant que tel était l'avis de l'empereur.

Et c'était au moment même où l'empereur était convaincu que la sauve-garde la plus sûre pour la famille royale résiderait dans les démonstrations des armées de l'Europe et dans des manifestes menaçans. C'est ainsi du moins qu'il s'en expliqua dans sa correspondance directe avec le monarque prussien, pendant l'intervalle assez court qui sépara la conférence de Mantoue du fatal événement de l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Quelle fut accablante pour tous les souverains cette triste annonce qui suivit de si près la grande et fallacieuse nouvelle de l'évasion! Les cabinets qui en pesèrent les conséquences en ressentirent un effroi d'autant plus profond que dès lors ils ne virent plus d'issue, pour ainsi dire, à une révolution dont les doctrines commençaient à ébranler le monde. Aucun souverain ne fut plus frappé que Frédéric-Guillaume,

du surcroît d'infortune qui rivait les fers de Louis XVI. Les plus noirs pressentimens assiégèrent le monarque prussien, et le tinrent pendant plusieurs jours dans un morne abattement. Pour tromper sa douleur, il attendait avec une extrême impatience l'impulsion que dans cette crise solennelle l'empereur donnerait aux différens cabinets.

Les sentimens du monarque autrichien et l'expression de sa politique se manifestèrent dans sa circulaire du 6 juillet, datée de Padoue. Là il invite les autres souverains à se concerter avec lui pour déclarer à la France :

« Qu'ils regardent tous la cause du roi très-
» chrétien comme la leur propre ;

» Qu'ils demandent que ce prince et sa fa-
» mille soient mis sur-le-champ en liberté en-
» tière, en leur accordant de pouvoir se porter
» partout où le roi très-chrétien le croira con-
» venable, et réclamant pour toutes ces per-
» sonnes royales l'inviolabilité et le respect
» auxquels le droit de nature et des gens obli-
» gent les sujets envers leurs princes ;

» Qu'ils se réuniraient pour venger, avec le
» plus grand éclat, tous les attentats ultérieurs
» quelconques qui seraient commis ou qu'on

» se permettrait de commettre contre la li-
» berté, l'honneur et la sûreté du roi, de la
» reine et de la famille royale;

» Qu'enfin ils ne reconnaîtront comme lois
» constitutionnelles légitimement établies en
» France, que celles qui seront munies du
» consentement volontaire du roi, jouissant
» d'une liberté parfaite; mais qu'au contraire
» ils emploieront de concert tous les moyens
» qui sont en leur puissance, pour faire cesser
» le scandale d'une usurpation de pouvoir qui
» porterait le caractère d'une révolte ouverte,
» et dont il importerait à tous les gouverne-
» mens de réprimer le funeste exemple. »

Tels furent les termes de la déclaration que l'empereur proposa aux principaux souverains pour être notifiée à la France, et servir de base à un concert général. Sur cette pièce, mal comprise ou mal connue alors, et sur ce qui avait transpiré de la déclaration de Pavie et de l'entrevue de Mantoue, a été forgée la fable d'un traité de concert signé dans cette première ville, traité qui n'a jamais existé, mais que certains publicistes ont représenté néanmoins comme la pierre angulaire de la première coalition. Les deux déclarations impé-

riales en étaient, sans contredit, l'acheminement.

Le comte de Lamarck, envoyé secrètement à la cour de Londres, par le roi et la reine de France, y apporta des lettres pour M. Pitt, de la part du comte de Mercy et du comte de Fersen, et de plus, une lettre du roi de Suède au roi d'Angleterre. Sa mission avait pour objet d'engager le cabinet de Londres, s'il était résolu de rester neutre, à porter le roi de Prusse et la Hollande à un concert avec l'empereur et les princes d'Allemagne, pour agir contre la France, l'empereur ne voulant prendre aucune mesure vigoureuse sans le concours du roi de Prusse. Quant au roi de Suède, il demandait au roi George III, comme électeur d'Hanovre, douze mille Hanovriens qui seraient à la solde des princes français. Gustave s'engageait, de son côté, à débarquer seize mille hommes à Ostende. Le comte de Mercy vint lui-même à Londres vers la fin d'août, pour confirmer au cabinet anglais tout ce qu'avait avancé M. de Lamarck. Il en conféra souvent avec M. Pitt et les autres ministres déjà informés par lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre à Naples, qui avait joint

Léopold à Milan, de toutes les résolutions de ce prince à l'égard de la France. Déjà presque toutes les puissances s'étaient empressées de signifier aux ambassadeurs et envoyés du gouvernement constitutionnel de France, qu'ils eussent à ne plus paraître à leur cour. Mais les combinaisons et les mesures politiques de Léopold furent successivement paralysées par la politique des hommes qui dirigeaient la révolution, et enfin par certains cabinets.

Au contraire, les chefs de la révolution, remis, après l'événement de Varennes, de leurs premiers embarras, suspendirent le roi de ses fonctions, ne considérant plus sa personne, retombée en leur pouvoir, que comme un gage de leur propre sûreté et de l'achèvement de leurs travaux. Les dispositions des puissances leur étant connues, ils firent rendre à l'assemblée nationale plusieurs décrets ordonnant des levées destinées à grossir l'armée de ligne, et la mise en activité de toute la garde nationale du royaume; en un mot, ils se préparèrent à la guerre. Hors d'état de la soutenir immédiatement, ils résolurent de l'éviter à tout prix, ou du moins de la renvoyer à un temps plus opportun. L'attitude que prit dans

Paris une faction menaçante, appelait d'ailleurs toute l'attention du parti constitutionnel.

Il lui fallut réprimer les factions orléanistes et républicaines qui provoquaient par des attroupemens et par des pamphlets incendiaires la déchéance du roi et sa mise en jugement. On eut recours à la force armée et à la loi martiale : les rassemblemens furent dispersés momentanément, et on déjoua les manœuvres des provocateurs de la déchéance de Louis XVI. Alors le parti dominant songea aux ressorts de la diplomatie, et il put les faire mouvoir à son gré.

Cependant le général major Bischofswerder, muni d'instructions pressantes, était venu conférer à Vienne avec le prince de Kaunitz, et le 25 juillet, dix-neuf jours après que l'empereur eut donné sa déclaration de Padoue, les deux négociateurs signèrent le traité préliminaire d'alliance convenu entre les deux souverains. Par ce traité, non officiellement publié, on stipula que les deux cours s'entendraient pour effectuer incessamment le concert des principaux cabinets de l'Europe sur les affaires de France, concert auquel sa majesté impériale

les avait déjà invités ; qu'elles concluraient en outre une alliance défensive dès que la paix aurait été rétablie entre l'Empire ottoman et l'Empire russe ; que cette dernière puissance, ainsi que la Grande-Bretagne, les États-Généraux et l'électeur de Saxe, seraient invités à y accéder ; qu'enfin, les alliés se concerteraient sur les mesures ultérieures à prendre à l'égar do laF rance.

Cette convention purement éventuelle avait pour principal objet de montrer à la Russie que les cours de Vienne et de Berlin ne s'occuperaient d'opposer une digue au torrent de la révolution française, ainsi que le demandait la czarine, que lorsqu'elle-même se serait désistée de ses projets sur la Turquie. L'empereur lui donna l'exemple : il pressa les conférences du congrès de Sistow, et la paix définitive fut conclue le 4 août 1791, entre la Porte et l'Autriche.

Le prince de Kaunitz et le plénipotentiaire prussien, avant d'apposer leurs signatures au traité préliminaire, s'étaient occupés sérieusement de la situation de la Pologne, qui depuis vingt mois partageait avec la France l'attention de l'Europe. Aux embarras que suscitait

la révolution française, étaient venues se joindre les appréhensions que faisaient naître l'effervescence patriotique de la Pologne et l'établissement tout récent de sa nouvelle constitution.

Avant le partage, la nation polonaise ne consistait que dans un corps social de huit à neuf cent mille nobles, formant une aristocratie pure. Ce n'était pas un peuple que cette caste privilégiée avait à gouverner, mais huit à dix millions de serfs attachés à la glèbe et répandus sur un si vaste territoire, que sous un autre régime la Pologne aurait pu nourrir trente millions d'hommes. Là, les charges héréditaires, les palatinats, les castellanies, les starosties, mettaient entre les nobles eux-mêmes une inégalité immense; là, chaque élection de roi rouvrait la grande plaie nationale de vénalité et de corruption; là, les diètes orageuses, et surtout le *liberum veto*, achevaient de précipiter la république dans l'anarchie et le désordre. Ce fut précisément cette maladie politique réputée incurable qui amena le premier partage. A compter de cette époque, l'Autriche et la Prusse avaient abandonné la Pologne à l'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg, c'est-à-dire de Cathe-

rine II. Seize ans [1] s'étaient écoulés à peine quand la diète de Pologne, animée d'un esprit d'émancipation et fatiguée du joug des Russes, se considéra comme un véritable corps constituant, et montra la ferme intention de changer le régime intérieur de l'État. Affranchir le pays de la domination russe était son but secret.

Dans cet état de choses, Frédéric-Guillaume offrit aux Polonais son alliance, et ce fut de bonne foi ; la raison d'État le lui commandait. Il s'agissait alors de balancer l'énorme influence des deux cours impériales dont les projets d'agrandissement compromettaient l'indépendance de l'Europe. Le ministre de Prusse à Varsovie, le marquis de Lucchesini, reçut la mission d'aiguillonner le ressentiment des Polonais. C'était un courtisan adroit, spirituel, d'une instruction classique, admis jadis dans l'intimité de Frédéric II comme littérateur et convive aimable. A la mort de ce prince, Hertzberg ne vit aucun inconvénient à lui ouvrir la carrière diplomatique. De Varsovie on l'avait même appelé aux conférences de Reichem-

[1] De 1772 à 1788.

bach. Dans sa mission de Pologne, tout en déplorant les malheurs de cette république, il avait exalté la probité généreuse de son maître, qui, disait-il, voulait garantir l'Europe de l'ambition des barbares du Nord. Au nom de son gouvernement, il poussa les Polonais à se donner une constitution libre; il offrit même une alliance défensive, insinuant seulement que le roi de Prusse désirait la souveraineté de Thorn et de Dantzick avec une portion de territoire, mais à la condition d'une compensation convenable pour la Pologne. L'alliance fut décrétée; mais la diète, déclinant la cession de Dantzick et de Thorn, refroidit le cabinet prussien.

Cependant la constitution du 3 mai 1791 venait d'être proclamée, et le parti dominant avait cru mettre un terme aux incertitudes anarchiques de la Pologne en rendant le trône héréditaire et en choisissant l'infante de Saxe pour commencer, à la mort de Stanislas-Auguste, la nouvelle dynastie. C'était s'aliéner les forts et ne s'appuyer que sur les faibles. Soit sagesse, soit timidité, l'électeur de Saxe n'accepta ni ne refusa cette succession éventuelle qui présentait à sa famille encore plus de dan-

ger que d'éclat. Mais si d'un autre côté on comparaît la nouvelle constitution proclamée à Varsovie à la constitution informe dont on essayait l'ébauche en France, on pouvait la considérer comme l'œuvre d'une liberté raisonnable. Frédéric-Guillaume l'approuva d'abord; mais la Russie manifesta ouvertement sa désapprobation.

En signant le traité préliminaire, les deux négociateurs, le prince de Kaunitz et le baron Bischofswerder, convinrent, aux termes de leurs instructions, d'attacher à ce même traité trois articles secrets concernant la Pologne, prévoyant que bientôt on en viendrait à échanger des notes sur la grave question de la situation intérieure de ce pays. Par le premier article, les deux cours de Berlin et de Vienne reconnaissaient éventuellement l'indépendance et la nouvelle constitution de la Pologne; par le second, elles s'engageaient à s'entendre à l'amiable sur l'établissement de l'infante de Saxe, en déclarant toutefois qu'elle ne pourrait épouser aucun prince d'Autriche ou de Prusse; enfin, par le troisième article, Frédéric-Guillaume et Léopold s'obligeaient réciproquement à employer leurs bons offices pour faire accé-

der à ce plan l'impératrice de Russie. Les deux souverains étaient fondés à croire que la connaissance de ces stipulations secrètes porterait enfin la czarine à terminer la guerre d'Orient pour ne plus s'occuper que de l'effervescence de la Pologne, ce qui leur permettrait de disposer de la plus grande partie de leurs forces, et de les tourner au besoin contre la révolution française. Il était évident que rien ne pouvait être définitivement réglé sur la Pologne avant que les deux cours se fussent entendues avec Catherine. On verra bientôt à quel point cette souveraine altière prit à cœur de réprimer l'émancipation patriotique des Polonais.

Nous avons à retracer auparavant les circonstances de la fameuse entrevue de Pilnitz, qui suivit de près la signature du traité préliminaire. L'empereur et le roi de Prusse, frappés des incidens graves qui agitaient l'Europe, et voulant régler des intérêts très-importans, résolurent de s'aboucher en Saxe, et fixèrent au 25 août l'époque de leur entrevue.

A cette nouvelle, le parti constitutionnel de France * redoubla d'activité dans ses intrigues

* Ce parti reconnaissait alors pour meneurs ou pour chefs,

pour tout calmer au dedans et au dehors, et conjurer ainsi la tempête qui se formait en Allemagne. Il commença par s'assurer de l'assentiment du roi et de la reine en leur offrant de les rétablir sur un trône démantelé, d'où ils s'étaient crus à la veille de descendre. Mais il fallait en même temps désarmer l'empereur par des négociations captieuses et par des concessions apparentes. On n'ignorait pas à Paris que ce prince, bien qu'il fût l'âme de la coalition qui se formait, désirait éviter la guerre; on savait aussi que ceux de ses ministres et de ses généraux qu'il consultait le plus volontiers, seraient portés à le fortifier dans le maintien de son système pacifique. Des directions confidentielles furent adressées en conséquence au marquis de Noailles *, ambassadeur

Barnave, Adrien Duport, Beauharnais, Lafayette, Alexandre et Charles de Lameth, Talleyrand-Périgord, Larochefoucauld, Beaumetz, Chapelier, Thouret, Desmeunier, d'André, etc. Les principaux feuillans, royalistes mitigés et partisans des deux chambres, voulant aussi sauver le roi et la famille royale, secondèrent les constitutionnels en leur assurant la majorité dans l'assemblée et un appui dans l'opinion publique, dont les jacobins ardens ne disposaient point encore à leur gré.

* Fils du maréchal de Noailles, et cousin germain du vi-

de France à la cour de Vienne; il les reçut du ministre Montmorin et des députés influens qui disposaient des principaux comités de l'assemblée. Le marquis de Noailles était dévoué au parti constitutionnel et en particulier à M. de Lafayette, son parent. Quoique l'empereur, en apprenant l'arrestation et la suspension de Louis XVI, eût fait intimer à l'ambassadeur la défense de paraître à sa cour, ce dernier n'en eut pas moins des entretiens secrets avec le prince de Kaunitz, le baron de Spielmann et d'autres personnages qui n'étaient pas sans influence sur les résolutions de l'Autriche. Dans les premiers jours d'août, il fit remettre une note confidentielle à l'empereur, où il exposait que les hommes les plus sages et les plus éclairés de l'assemblée nationale, voulant empêcher la destruction de la monarchie, étaient déjà parvenus à soustraire le roi de France à la fureur des jacobins, en rejetant sur le marquis de Bouillé sa tentative d'évasion; que la faction d'Orléans, qui agissait sur les plus forcenés jacobins, n'avait pu réussir à faire approuver la

comte de Noailles, membre de l'assemblée constituante, était ambassadeur à la cour de Vienne depuis le mois d'octobre 1789.

déchéance du roi par l'assemblée, ni à le faire juger; mais que le parti constitutionnel au contraire, qui était celui de la majorité de la nation, ayant reconnu l'inviolabilité du roi, ne désirait qu'un accommodement et ne cherchait qu'une occasion pour transiger avec Louis XVI, afin de parvenir à un ordre de choses et à un gouvernement raisonnables; que ce n'était qu'avec des moyens doux et conciliatoires qu'on parviendrait à sauver le roi et la monarchie; que l'effet que produirait en ce moment une tentative étrangère sur le royaume, où l'accord unanime des constitutionnels venait de se manifester, serait d'aigrir le peuple contre le roi; et de donner plus de force que jamais aux jacobins; qu'en un mot, la sagesse de l'empereur était seule capable de calmer les passions et d'assurer le maintien de la paix. Ces considérations, appuyées de faits positifs, étaient de nature à faire impression sur l'esprit de Léopold; les désirs qu'on lui manifesta de la part du roi et de la reine, désirs exprimés sous l'influence du même parti, achevèrent de disposer ce monarque à rejeter les moyens violens.

Quant au roi de Prusse, les constitutionnels n'ignoraient pas que s'il penchait pour les voies

énergiques et promptes, d'un autre côté, il n'agirait en définitive que par l'impulsion de Léopold. Si Hertzberg leur manquait dans le cabinet de Berlin, si son pouvoir se trouvait partagé entre deux autres ministres plus soumis aux vues du monarque, tels que Schulembourg et Alvensleben, on savait néanmoins que l'un et l'autre étaient attachés en secret à la politique de leur prédécesseur. Or le ministère prussien, les généraux et les hommes d'État les plus en crédit restaient au fond dans les mêmes dispositions à l'égard de la France. Aussi, dans leurs comités, les constitutionnels se proposaient-ils de tirer parti de ces dispositions morales quand il en serait temps. Ce n'était pas dans la ferveur d'un système nouveau qu'on pouvait espérer de le battre en ruine. Mais qui pouvait répondre, dans un avenir incertain, de la constance de Frédéric-Guillaume? Avait-il, comme Frédéric II, cette rectitude de vues, cette force de caractère qui domine les conseils et donne la liberté d'agir d'après son propre jugement? Voilà les écueils où pouvaient venir échouer le nouveau système politique de la Prusse et l'élan chevaleresque de son roi, dont on se préparait à

épier les erreurs et à mettre à profit les faiblesses. Cependant rien de plus loyal, de plus désintéressé que les sentimens dont ce prince était personnellement animé dans l'intérêt de la monarchie française et du repos de l'Europe. Sa pensée dominante se portait vers la délivrance de Louis XVI, suspendu de ses fonctions royales et gardé à vue depuis sa tentative d'évasion. Plus heureux dans une semblable tentative, Monsieur, frère du roi, était parvenu jusqu'à la frontière. A Bruxelles, le comte d'Artois l'avait joint : les deux princes y avaient reçu le plus cordial accueil de l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, et du duc de Saxe-Teschen, son époux. L'électeur de Cologne * leur fit également, à leur passage à Bonn, la réception la plus honorable. Il était plus particulièrement réservé à l'électeur de Trèves, leur oncle, Louis-Venceslas de Saxe, de leur prodiguer les soins et l'appui qu'on doit au malheur. Louis-Venceslas leur ouvrit généreusement le château de Schönburnstust, sa résidence favorite, près

* Maximilien-François-Xavier-Joseph d'Autriche, le plus jeune des fils de Marie-Thérèse, né le 8 décembre 1756.

Coblentz, qu'il mit à leur disposition. Là, Monsieur, tournant ses espérances vers le monarque prussien, invoqua son assistance royale par l'intermédiaire du colonel baron de Roll, que les deux princes tinrent à Berlin avec la mission d'y négocier pour leurs intérêts et pour ceux de la noblesse française qui avait pris le parti de l'émigration. Monsieur fit connaître au roi de Prusse que l'intention formelle de Louis XVI était que les princes ses frères fissent de concert et en son nom auprès des puissances tout ce qui pourrait servir au rétablissement de sa liberté et au bien de l'État; que les princes, très-empressés de remplir ses intentions, allaient agir en commun pour sauver le roi, et travailler avec autant de zèle que d'activité à intéresser en sa faveur toutes les cours, dans l'espoir de leur faire adopter la seule détermination qui, en délivrant le roi, préviendrait les catastrophes dont la révolution menaçait la France et l'Europe.

Le monarque prussien accueillit le baron de Roll, et fit témoigner aux princes français que, sensible à leur démarche et touché de leur position, il seconderait la cause royale; il parut même disposé à mettre ses troupes en mouve-

ment vers le Rhin, ne formant aucun doute que l'empereur ne fût dans des dispositions semblables, et se réservant au surplus, dans sa prochaine entrevue avec ce prince, de stimuler sa lente circonspection.

Le roi, qui désirait avoir des informations exactes sur l'état réel de la France et mûrir les moyens d'action qu'il conviendrait d'employer, songea au marquis de Bouillé, dont le dévouement à Louis XVI et la proscription récente venaient d'avoir un grand éclat. Il fit engager cet officier-général par M. Harnier, son ministre à Mayence, et par l'électeur lui-même, à se rendre dans cette ville pour y conférer sur ces objets importans. L'électeur-archevêque de Mayence et primat d'Allemagne, Frédéric-Charles-Joseph, baron d'Erthal, était un prince fort éclairé, bienveillant et d'un commerce aimable. Attaché à la politique de la Prusse depuis la fin du règne de Frédéric II, il entra dans les vues du roi, et fit au marquis de Bouillé une réception honorable. Le ministre de Prusse montra également, de la part de son maître, à cet officier-général, un grand intérêt pour la personne du roi de France, ne lui laissant point ignorer que le

monarque prussien voulait employer ses forces conjointement avec celles de l'empereur pour tirer Louis XVI de sa triste situation ; enfin il lui fit de la part du roi des offres personnelles de service. L'électeur et le ministre prussien lui donnèrent conjointement l'assurance que le roi se montrait sincèrement disposé à venir au secours de Louis XVI; qu'on était persuadé en Allemagne que sa prochaine entrevue avec l'empereur à Pilnitz, aurait pour principal objet une coalition entre les deux grandes puissances qui entraîneraient infailliblement toutes les autres, et qu'on s'attendait qu'une déclaration de guerre en serait le résultat. Ces dispositions hostiles gagnèrent même la diète de Ratisbonne, qui, le 17 août, donna enfin son *conclusum* sur la réclamation des princes allemands possessionnés en France. Ce *conclusum* chargeait l'empereur d'armer les cercles de l'Empire, mesure peu inquiétante pour la France, mais qui n'en était pas moins un indice de mésintelligence et de guerre. Peu de jours après, le ministre Harnier reçut du cabinet du roi, l'ordre de prévenir le marquis de Bouillé qu'il serait attendu le 26 ou le 27, au château électoral de Pilnitz, avec un

plan d'opérations des armées étrangères sur les différentes frontières de France, qu'on l'invitait à tracer lui-même pour être communiqué aux deux souverains réunis.

Le 24 août, Frédéric-Guillaume, accompagné du prince royal de Prusse *, du général prince Hohenlohe-Ingelfingen, du baron de Bischofswerder et du colonel de Stein, quitta le camp de la revue de Schalkow, et se mit en route pour Gœrlitz dans la haute Lusace, où il passa la nuit. Le lendemain, il se rendit à Pilnitz, résidence d'été de la cour électorale de Saxe. Là, il fut reçu avec de hautes manifestations d'estime et d'amitié, soit de la part de l'empereur qui l'y avait précédé de quelques heures, soit de la part de l'électeur Frédéric-Auguste, qui, depuis les démêlés relatifs à la Bavière, était resté attaché au système politique de la Prusse. L'empereur avait à sa suite l'archiduc François **, le maréchal de Lascy, le baron de Spielmann et le comte Palffy. L'électeur était au milieu de sa cour, l'une des plus polies de l'Europe.

* Aujourd'hui Frédéric-Guillaume III, roi régnant

** Aujourd'hui empereur régnant.

Ce fut un spectacle touchant que celui de l'entrevue de deux grands souverains mettant en oubli leurs anciennes rivalités, se donnant des témoignages réciproques d'affection et d'estime, montrant l'intention sincère d'unir leur politique et leurs forces dans l'intérêt des trônes et dans l'espoir de conserver la tranquillité des nations et la paix du monde. Le monarque prussien, remarquable par sa haute stature, qui n'était pas d'ailleurs sans dignité, se présenta avec une affabilité gracieuse dans les appartemens de l'électrice pour faire sa cour à cette princesse dont les vertus faisaient le principal ornement *. Une table de quarante couverts réunit les souverains dans un banquet somptueux. Au banquet succédèrent une représentation théâtrale, des illuminations, le cercle et un souper splendide pendant lequel le colonel, baron de Roll, vint annoncer l'arrivée du comte d'Artois à Dresde **. Quoique ce prince n'eût pas été appelé aux conférences, il crut devoir s'en approcher et

* Marie-Amélie-Auguste, princesse de Deux-Ponts.

** Le dauphin, père du comte d'Artois, avait épousé une princesse de Saxe, tante de l'électeur, depuis roi de Saxe.

solliciter d'y prendre part sous les auspices du roi de Prusse, qui obtint de l'empereur son adhésion tacite. Il fut attendu pour le lendemain.

Avant son arrivée, les deux monarques eurent un premier entretien secret, où furent révélées au roi de Prusse les vues pacifiques de l'empereur à l'égard de la France. Ce prince y fit l'aveu qu'il travaillait à tout concilier par la voie des négociations pour ne point aggraver, par des moyens violens, la situation critique de Louis XVI. Il avoua également que son cabinet ne penchait point pour la guerre ; que selon le maréchal de Lascy, le plus expérimenté de ses généraux, on ne devait pas l'entreprendre légèrement contre un pays tel que la France, qui offrait d'immenses ressources, et dont les frontières étaient réputées impénétrables; que les conséquences d'une pareille agression pouvaient être très-dangereuses, d'abord pour la puissance même de l'Autriche, qui tôt ou tard y perdrait les Pays-Bas, et aussi pour l'Empire germanique dont les États, bordés par le Rhin, seraient exposés aux ravages des armées et à l'introduction des maximes turbulentes que la France

mettait en crédit, maximes que les peuples semblaient disposés à accueillir ; que tel était le sentiment de tous ses ministres, ce qui l'avait ramené, en dépit du malheureux événement de Varennes, à son premier plan d'assembler un congrès dans la vue de négocier avec le parti qui dominait en France, non-seulement pour le redressement des griefs du corps germanique dont les droits en Alsace et dans d'autres provinces frontières avaient été lésés, mais encore pour arriver au rétablissement de l'ordre dans un royaume dont l'anarchie troublait la tranquillité de l'Europe entière; que, persuadé néanmoins qu'une si importante négociation devait être appuyée par des forces considérables, il désirait que toutes les puissances de l'Europe formassent une ligue générale, environnassent la France de leurs armées, et en vinssent à proposer, par un manifeste au parti qui se trouverait à la tête du gouvernement, de rendre la liberté au roi et à la famille royale, de le réintégrer dans sa dignité, et de rétablir le gouvernement monarchique sur des bases solides et sur des principes raisonnables. « Si la nation » française s'y refuse, ajouta l'empereur, eh

» bien ! nous la menacerons d'une invasion et » d'une attaque générale, et s'il est nécessaire, » nous l'effectuerons de concert avec une masse » de forces imposantes. »

Le monarque prussien avoua qu'il entrevoyait peu de succès dans l'emploi des mesures dilatoires de ce système temporiseur ; que l'état de la France pourrait en être empiré au contraire en donnant au parti de la révolution le temps de se mettre sur la défensive ; que son avis serait de déclarer la guerre sur-le-champ, de se mettre à la tête des armées, et de ne publier le manifeste que lorsque les troupes auraient dépassé la frontière et envahi le territoire français. Le roi s'appuyait dans son opinion sur l'expérience et les lumières du marquis de Bouillé dont il fit connaître le plan ; il s'efforça de convaincre l'empereur qu'il ne restait déjà plus d'autre moyen d'étouffer la révolution que celui de l'intervention rapide des puissances alliées, soutenue par des armées nombreuses ; qu'il ne fallait pas s'exagérer les dangers d'une pareille invasion qui offrait peu de difficultés, au moment surtout où l'armée française, abandonnée par ses chefs, par ses propres officiers, livrée à l'indiscipline

et à la licence, était dans un état de désorganisation complète; que les régimens étrangers au service du roi et une grande partie de la cavalerie conservaient seuls de l'ordre et de la tenue, et, se montrant encore fidèles, étaient prêts à embrasser la bonne cause; qu'enfin la plupart des places fortes était dans le plus grand délabrement, et que l'invasion éprouverait d'autant moins d'obstacles qu'une partie de la frontière était ouverte et sans défense.

L'empereur avoua que ces raisonnemens méritaient la plus sérieuse attention, mais il insista sur les dangers que pouvait attirer une invasion brusque sur la tête de Louis XVI, qui l'en avait fait détourner, préférant la voie des négociations à toute autre. Ici Léopold donna au monarque prussien connaissance des ouvertures faites par le marquis de Noailles et par le ministre Montmorin, sur lesquelles néanmoins son avis était de se tenir en garde, ajoutant que le mois de septembre ne s'écoulerait pas sans qu'il sût précisément à quoi s'en tenir; que du reste il prenait volontiers l'engagement d'adhérer au plan qui entrait dans les vues du monarque prussien, si, sous très-

peu de temps, le roi son beau-frère n'était pas libre et rétabli sur son trône; qu'il ne s'agissait que d'un délai très-court qui n'empêchait pas de se prémunir en préparant l'emploi ultérieur des moyens militaires. Voilà comment Léopold, par une adroite déférence, établit son ascendant sur l'esprit de Frédéric-Guillaume, qui désormais ne pouvait plus agir que dans l'orbite de la puissance impériale.

La scène politique de Pilnitz changea, et parut s'animer à l'arrivée du comte d'Artois. Ce prince était accompagné de M. de Calonne, du marquis de Bouillé, du général de Flachsland, du duc de Polignac et du prince de Nassau-Siégen. Il obtint immédiatement une audience des deux souverains, avec lesquels il s'entretint environ trois quarts d'heure, les sollicitant vivement, au nom de Monsieur et au sien, de s'occuper de l'objet de leurs représentations communes dans l'intérêt, non-seulement du roi leur frère, mais de la noblesse, du clergé et de la monarchie. Dans ce premier entretien et dans ceux qui suivirent, le comte d'Artois, montrant toute sa vivacité, insista, sans être déconcerté par la circonspection de l'empereur, sur la néces-

sité d'exécuter, avec la plus grande promptitude, la contre-révolution par la voie des armes; il s'efforça même d'atténuer autant que le lui permettaient les convenances, les objections de Léopold qui opposait à cet élan rapide les formes lentes de la politique. Après une légère controverse, les augustes interlocuteurs convinrent que le baron de Spielmann, ministre d'Autriche, le baron de Bischofswerder, ministre de Prusse, et M. de Calonne, agissant au nom des princes français, se réuniraient pour concerter un projet de déclaration qui serait porté à la signature des deux monarques réunis. Le lendemain 27, après le dîner, les hauts personnages, y compris l'électeur et le comte d'Artois étant allés à Dresde, la conférence eut lieu entre les trois ministres qui discutèrent pendant près de quatre heures le projet de déclaration que le baron de Spielmann avait rédigé d'avance, d'après la pensée ou sous la dictée même de l'empereur. M. de Calonne y fit inutilement plusieurs objections dans l'intérêt des princes français et de leur système, dont il était le principal organe. Le soir, après le retour des souverains, le comte d'Artois se rendit, avec M. de Calonne, dans l'apparte-

ment de l'empereur, où se trouvaient déjà réunis le roi de Prusse, le maréchal de Lascy, le baron de Bischofswerder et le baron de Spielmann. On lut et on discuta le projet de déclaration : les points contestés furent débattus en présence des deux souverains qui, sur les instances du comte d'Artois, consentirent à l'admission de la dernière phrase proposée par M. de Calonne. La déclaration fut alors revêtue de l'approbation de Léopold et de Frédéric-Guillaume. L'électeur de Saxe, se bornant à être l'hôte sans devenir l'associé des souverains, la leur laissa signer, et n'y prit aucune part. Le lendemain, une expédition en forme fut remise au comte d'Artois : elle était conçue en ces termes :

« Sa majesté l'empereur et sa majesté le roi » de Prusse, ayant entendu les désirs et les re- » présentations de Monsieur et de M. le comte » d'Artois, déclarent conjointement qu'elles » regardent la situation où se trouve actuelle- » ment sa majesté le roi de France comme un » objet d'un intérêt commun à tous les souve- » rains de l'Europe. Elles espèrent que cet » intérêt ne peut manquer d'être reconnu par

» les puissances dont le secours est réclamé;
» et qu'en conséquence elles ne refuseront pas
» d'employer, conjointement avec leurs dites
» majestés, les moyens les plus efficaces rela-
» tivement à leurs forces, pour mettre le roi
» de France en état d'affermir dans la plus
» parfaite liberté les bases d'un gouverne-
» ment monarchique également convenable aux
» droits des souverains et au bien-être des
» Français. Alors, et dans ce cas, leurs dites
» majestés sont décidées à agir promptement
» et d'un mutuel accord avec les forces néces-
» saires pour obtenir le but proposé et com-
» mun. En attendant, elles donneront à leurs
» troupes les ordres convenables pour qu'elles
» soient à portée de se mettre en activité.

» *Signé* LÉOPOLD, FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

» A Pilnitz, le 27 août. »

Telle fut cette déclaration qui fit alors tant de bruit, et qu'arrachèrent pour ainsi dire les importunités des chefs de l'émigration française. Elle manqua son but en décelant toute la pensée de l'empereur et ses vues pacifiques.

Que contenait-elle d'ailleurs? le résumé des précédentes communications diplomatiques au moyen desquelles Léopold s'était flatté d'établir, à l'égard de la France, un concert entre les principaux cabinets. En y énonçant clairement que l'intervention des autres puissances était nécessaire avant que les deux augustes signataires en vinssent à agir offensivement et activement contre la révolution française, n'était-ce pas donner le temps aux hommes qui tour à tour dirigeaient ce grand mouvement de se mettre en mesure de braver les forces des potentats de l'Europe?

Et pourtant la circonstance était péremptoire et l'opportunité sans retour, si on voulait se décider à une intervention armée, tentative toujours délicate et hasardeuse à l'égard d'un peuple courageux qu'il faut surtout s'abstenir de blesser dans son amour-propre national. Mais enfin il fallait agir ou rester l'épée dans le fourreau. Dans le premier cas, c'étaient le temps et les délais qui allaient décider de l'avenir, c'est-à-dire des destinées du monde. Qu'eût fait un potentat moins temporiseur, moins circonspect que Léopold? Il eût d'abord sondé toute la profondeur de cet avenir, et ap-

précié l'à-propos d'une action vive et prompte. Un grand obstacle moral semblait s'y opposer, il est vrai : la pensée de la contre-révolution n'était pas dans les deux cabinets de Prusse et d'Autriche. Les hommes d'État de Vienne et de Berlin étaient persuadés que la noblesse française ne pourrait jamais rentrer dans tous ses priviléges, ni le clergé dans ses richesses et ses prérogatives, ni le gouvernement dans son autorité absolue. Mais n'y avait-il pas un milieu entre l'anarchie révolutionnaire et l'anarchie de la contre-révolution ? Ce milieu aurait pu se trouver dans la combinaison des vues politiques de l'empereur et du roi de Prusse, mais non pas certainement dans leur déclaration insignifiante et nulle. Les vues modératrices de l'empereur n'avaient besoin que d'être fécondées par l'action rapide que venait de réclamer le monarque prussien.

Il est avéré qu'à la fin de 1791 et au commencement de 1792, la France aurait pu être réglée politiquement par un congrès à l'aide du parti constitutionnel dans l'intérieur. Le succès n'était pas douteux, car les intentions des deux monarques étaient pures et modérées. Dire qu'ils n'auraient voulu que profiter

des malheurs de la France pour s'agrandir à ses dépens est une fausseté insigne que l'histoire répudie. Plus tard, il est vrai, la pensée d'une ambition vulgaire et impolitique perdit tout, et nous ne le dissimulerons pas; non-seulement nous révèlerons les aberrations et les erreurs, mais encore les fautes énormes des hommes qui ont dirigé le pouvoir et les forces de la coalition. Qu'on médite sur cet instant si décisif, car il comprend le nœud du grand drame qui, par la stérilité du premier abouchement de deux puissans monarques, n'en est point encore aujourd'hui à son dénouement, malgré une action si pénible, si meurtrière et si compliquée.

Outre les conférences que nous venons de retracer, l'empereur et le roi de Prusse eurent à Pilnitz trois entretiens secrets et sans aucun témoin. Là, ils discutèrent les affaires de la Pologne comme celles de France, mais tout aussi éventuellement. Leur politique n'eut pour objet immédiat que de se préparer à un concert de mesures à l'égard de la Pologne comme à l'égard de la France, jusqu'au moment où Catherine-la-Grande, en posant les armes et en pacifiant avec le Turc, comme elle s'y était

engagée, mettrait enfin un terme aux appréhensions de l'Angleterre et de la Prusse, et aux lenteurs de l'Autriche; il fut convenu que seulement alors les deux grandes puissances allemandes interviendraient au-delà du Rhin comme sur la Vistule.

Les deux révolutions cependant suivaient hardiment leur cours, tandis que du côté des souverains, et depuis l'appel fait par Louis XVI aux principales puissances, huit mois s'étaient déjà perdus en négociations stériles.

Le 28 août, l'empereur et le roi de Prusse se séparèrent avec tous les signes d'une cordiale intimité et d'une confiance mutuelle. Frédéric-Guillaume se mit en route pour Elsterwerda, où il honora de sa visite le duc de Courlande, qui lui donna une fête brillante. L'empereur se dirigea vers la Bohême, allant se faire couronner à Prague, où l'accompagna le prince de Hohenlohe, désigné par le roi de Prusse pour assister au couronnement.

Les meneurs des principaux comités de l'assemblée nationale de France eurent d'abord une connaissance imparfaite de la déclaration de Pilnitz. Ne se méprenant pas néanmoins sur l'esprit qui l'avait dictée, ils jugèrent

qu'elle se prêterait aisément aux ouvertures secrètes établies entre les organes du parti constitutionnel et le cabinet de Vienne. A mesure que cette déclaration fut plus connue, les uns affectèrent d'y voir la preuve d'une coalition menaçante dans le but d'anéantir la révolution, d'autres n'y virent qu'une de ces vaines formules employées par les cours pour cacher leurs véritables projets, en un mot, un acte purement comminatoire. Sous ce dernier point de vue, il suffisait aux chefs du parti dominant de rendre au roi une apparence de liberté et de donner à l'ensemble de leurs travaux législatifs et politiques une forme constitutionnelle. Par là, ils espéraient se rendre maîtres des événemens au dedans et au dehors. Tout fut donc préparé pour amener, dans l'intérêt d'un parti, ce dénouement factice et calculé pour la mi-septembre. De son côté, l'empereur, pendant son séjour à Prague, reçut les réponses qu'il attendait de Russie, d'Espagne, d'Angleterre et des principaux souverains de l'Italie; elles étaient conformes à ses vues. Toutes les puissances, à l'exception du cabinet de Londres, qui déclarait vouloir garder la neutralité, assuraient l'empereur qu'il pouvait

compter sur leur assistance et leur réunion en concert à l'effet d'opposer au besoin une barrière aux dangers dont la révolution française menaçait les couronnes.

En même temps, Léopold fut informé par le prince de Kaunitz que la charte de la nouvelle constitution allait être présentée à Louis XVI sous peu de jours; que tout faisait pressentir que le roi ne pourrait se dispenser de l'accepter sans restriction, s'il voulait ne pas courir le risque de compromettre ses jours et ceux de sa famille; que d'ailleurs sa sanction forcée, dans les circonstances où se trouvait le monarque, n'était d'aucune importance pour l'avenir aux yeux des autres souverains, le roi de France pouvant toujours revenir sur tout ce qu'il serait censé avoir fait par contrainte; que rien ne s'opposerait à ce qu'il pût donner en définitive à son royaume un bon gouvernement qui d'un côté satisfît le peuple, et de l'autre laissât à l'autorité royale une latitude de pouvoirs suffisans pour maintenir la tranquillité au dedans et pour assurer la paix au dehors.

Depuis les conférences de Pilnitz, Léopold était encore plus porté en faveur de ce plan pacifique et en apparence si raisonnable. Tou-

tefois il n'y donna son entière adhésion qu'après avoir consulté Louis XVI. Ce prince lui envoya secrètement le comte de Fersen pour lui exposer ses motifs d'acceptation à l'acte qui devait lui être présenté incessamment. Il faisait répéter à l'empereur qu'il formait toujours le même vœu, celui d'un arrangement quelconque, préférant, dans tous les cas, la voie des négociations au moyen violent des armes.

D'autres sentimens animaient les princes français et l'élite de la noblesse. La déclaration de Pilnitz ne signalait-elle pas à toutes les cours de l'Europe la cause de Louis XVI comme la cause commune de toutes les têtes couronnées? Pouvait-on supposer qu'après un semblable manifeste, l'empereur et le roi de Prusse abandonneraient le roi de France aux arrêts d'une révolution sanguinaire, eux qui venaient d'engager les autres souverains à réunir leurs moyens les plus efficaces pour mettre le roi très-chrétien en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également compatibles avec les droits des souverains et le bien-être des Français?

Ne formant aucun doute sur une ligue géné-

rale en faveur du roi, les princes ses frères voulurent l'en instruire en lui faisant connaître à la fois les intentions des souverains et la manière dont ils envisageaient eux-mêmes sa situation politique.

Mais n'ayant plus aucun moyen de correspondre directement avec Louis XVI sans courir le risque d'aggraver sa position, ils prirent le parti de lui adresser ouvertement, sous la date du 10 septembre, une lettre à laquelle ils donnèrent la plus grande publicité par la voie des gazettes étrangères. Dans cette lettre, ou plutôt dans ce manifeste, les frères du roi de France l'engageaient fortement à refuser sa sanction à l'acte constitutionnel qu'on allait lui présenter, ne voyant dans les principes qui en formaient la base que l'anéantissement de la religion, le renversement de la monarchie, la violation de tous les droits et de toutes les propriétés. Qu'apercevaient-ils dans les conséquences de ces principes? L'impunité de tous les crimes, le despotisme des brigands, le bouleversement et la désolation de tout le royaume. Le roi pouvait seul prévenir tant de calamités en exerçant librement et conformément au vœu de la nation le droit qu'elle lui avait formelle-

ment reconnu d'intervenir dans les changemens que réclamait l'ancienne constitution de la monarchie, rien ne pouvant être légal qu'avec l'assentiment libre du monarque. Il était notoire, ajoutaient les princes, que violemment dépouillé de tout pouvoir, détenu, gardé à vue dans son palais, ainsi que sa famille, le roi était moins libre que le dernier de ses sujets; or, ils protestaient d'avance contre toute acceptation royale donnée à la constitution, s'appuyant sur l'engagement mutuel de l'empereur et du roi de Prusse pour rendre à la couronne son autorité, et renouvelant au roi l'assurance que les souverains n'avaient pas d'autres intentions que de l'arracher à l'oppression des démagogues et aux calamités de l'anarchie.

Cette protestation fit en France et dans l'étranger la plus vive sensation; mais quand elle fut connue à Paris, Louis XVI venait d'accepter purement et simplement l'acte constitutionnel. On le lui avait présenté le 3 septembre; il l'avait accepté le 13, et le lendemain il s'était transporté à l'assemblée nationale où il avait prêté son serment. Quant à la constitution, elle avait été revisée, mais point améliorée, tant les chefs du parti dominant avaient craint de

se dépopulariser, en faisant à la couronne des concessions contraires aux principes républicains alors en vogue, et qui déjà l'emportaient sur ceux des constitutionnels modérés. Les ennemis de Louis XVI ne manquèrent pas de présenter la protestation énergique des princes ses frères comme un témoignage de sa connivence avec les souverains coalisés et de son peu de sincérité dans son adhésion constitutionnelle.

L'acceptation fut notifiée à toutes les cours par une circulaire royale sous la date du 19 septembre : on l'y reçut froidement. Toutefois quand Frédéric-Guillaume en eut le premier avis, il dit tout haut : « Enfin je vois la paix » de l'Europe assurée ! » Soit qu'il s'abusât dans son élan, soit qu'il voulût marquer sa déférence pour l'empereur, dont il entendait suivre la politique. Se bornant à accuser au roi de France la réception de sa lettre, il ajouta : « La part que je prends à tout ce qui intéresse » votre majesté est telle, qu'elle est en droit » d'attendre de l'amitié sincère que je lui ai » vouée. Ces mêmes sentimens peuvent lui être » un sûr garant du parfait retour avec lequel » je répondrai constamment à ceux dont elle a

» bien voulu me renouveler l'assurance dans » cette occasion ».

L'empereur s'exprima d'une manière moins vague. Voici sa réponse, qui était écrite en latin * :

« Très-sérénissime et puissant prince, sei- » gneur, notre très-cher frère, cousin et allié, » l'ambassadeur de votre majesté nous a remis » la lettre par laquelle elle nous notifie son ac- » ceptation de la nouvelle constitution qui lui a » été présentée. Plus nous sommes étroitement » unis par les liens du sang, de l'amitié, de » l'alliance et du voisinage, plus nous avons à » cœur la conservation de votre majesté et de » sa famille royale, de même que la dignité de » sa couronne et le salut de la monarchie fran- » çaise. Ainsi nous désirons avec une affection » sincère que le parti que votre majesté a cru » devoir prendre dans l'état actuel des choses » ait le succès qu'elle en attend, qu'il réponde » à ses vœux pour la félicité publique, et en » même temps que les causes qui sont commu- » nes aux rois et aux princes et qui, par ce qui » s'est passé dernièrement, ont donné lieu à de

* Datée de Vienne, le 23 octobre 1791.

» tristes augures, cessent pour l'avenir, et que » l'on prévienne la nécessité de prendre des » précautions sérieuses contre leur retour. »

Les réponses de la plupart des autres cours se restreignirent à une formalité insignifiante. Il n'en fut pas de même du roi d'Espagne : il ordonna à son ministre le comte de Florida Blanca de déclarer à M. d'Urtubize, chargé des affaires de France, que le roi catholique ne saurait se persuader que la lettre de notification du roi très-chrétien eût été écrite avec une pleine liberté physique et morale de penser et d'agir, et que jusqu'à ce que sa majesté puisse se persuader, comme elle le désire bien sincèrement, que le roi son cousin jouisse réellement d'une parfaite liberté, elle ne répondra à sa lettre, ni à aucun écrit, ni à aucune notification où l'on prendrait le nom royal dudit souverain.

Le roi de Suède renvoya la dépêche sous prétexte que le roi n'étant pas libre, on ne reconnaissait à sa cour aucune mission de France. Catherine II suivit la même marche, refusant aussi de reconnaître la légation française. Pas une des cours de l'Europe ne voulut recevoir l'exemplaire de la nouvelle constitution que le

cabinet constitutionnel de Paris avait envoyé à chacune d'elles.

Cependant l'empereur se servit du prétexte de l'acceptation constitutionnelle pour colorer son inaction, soit auprès des princes frères du roi, soit auprès des puissances qu'il avait lui-même excitées à se coaliser. En conséquence, ses ambassadeurs et ses ministres furent chargés de communiquer la note suivante où ce prince semblait revenir sur ses pas et laisser des chances ouvertes à un arrangement :

« Sa majesté fait part à toutes les cours auxquelles elle a envoyé la première circulaire datée de Padoue, le 6 juillet, en y ajoutant maintenant la Suède, le Danemarck, la Hollande et le Portugal, que l'état du roi de France, qui donna lieu à ladite circulaire, étant changé, elle croit devoir manifester auxdites puissances sa façon de penser actuelle. Sa majesté croit qu'on doit regarder comme libre le roi de France, et par conséquent son acceptation et tous les actes qui s'en sont suivis comme valides; elle espère que l'effet de ladite acceptation sera de ramener le bon ordre en France, et de faire prévaloir le parti des personnes modérées,

» selon le vœu de sa majesté très-chrétienne ; » mais comme les espérances du roi pour- » raient, contre toute apparence, être trom- » pées, et que tous les désordres de la licence » et les excès de la violence à l'égard du roi » pourraient se renouveler, sa majesté croit » que toutes les puissances auxquelles elle » s'est adressée ne doivent point encore se dé- » sister des mesures concertées entre elles, » mais se tenir en observation, et faire décla- » rer par leurs ministres respectifs à Paris » que leur coalition subsiste, et qu'elles se- » ront prêtes à soutenir de concert, en toute » occurence, les droits du roi et de la monar- » chie française. »

Ainsi tout prétexte d'intervention armée semblait avoir disparu depuis que Louis XVI paraissait d'accord avec la nation sur la nature du gouvernement qui les ralliait. Non-seulement l'empereur reçut de nouveau à sa cour l'ambassadeur de France, mais encore il fut le premier souverain qui admit dans ses ports le pavillon national.

Ces tergiversations ne laissèrent bientôt plus aucun espoir d'établir entre tous les souverains une entière unité de vues, d'intentions et d'in-

érêt. La cour de Vienne et celle de Berlin semblaient croire que tout allait finir par des concessions faites au parti qui dominait en France, et qu'il suffirait de quelques négociations adroites pour que le roi pût régner, avec moins d'éclat peut-être, mais d'une manière paisible.

La Russie, la Suède, l'Espagne, et même la Sardaigne, n'envisageaient pas sous le même aspect la situation de ce royaume. Gustave III surtout ne pouvait concevoir les lenteurs et les tâtonnemens de Léopold et de Frédéric-Guillaume. Avant même que les cours de Vienne et de Berlin se fussent entendues, le roi de Suède s'était entièrement rapproché de la Russie. Catherine II, qui estimait ce prince après l'avoir combattu, avait promis de tenir à sa disposition un corps considérable de ses troupes destiné à une expédition secrète, ayant pour objet le soutien de la cause qui devenait celle de tous les rois selon Gustave et la czarine. A cet effet, les deux cours du Nord étaient convenues, à l'époque de l'entrevue de Mantoue, qu'une armée de trente-six mille hommes, Russes et Suédois, serait portée sur la côte de France, à l'un des points les plus rap-

prochés de Paris, soit pour marcher immédiatement sur cette capitale, et faire une diversion puissante, si les armées allemandes pénétraient par la frontière du Rhin, soit pour s'assurer une position militaire et y profiter des intelligences pratiquées dans l'intérieur. L'Espagne, qui avait promis quinze millions pour les frais de l'armement, aurait en outre fait marcher un corps d'armée du côté des Pyrénées, en même temps que la Sardaigne aurait fait une démonstration semblable du côté des Alpes : voilà sur quoi l'armement du Nord se serait appuyé. Gustave, qui brûlait de se signaler, se croyait d'autant plus fondé dans ses espérances qu'on ne pouvait lui supposer aucune vue d'ambition personnelle ni de conquête. Sûr par là de la confiance des Français royalistes, il se flattait de jouer le premier rôle dans cette grande scène, et d'être à lui seul le champion et le mobile de la contre-révolution. Tout s'évanouit par la malheureuse tentative de Louis XVI : son arrestation à Varennes, sans détruire entièrement les projets de Gustave, força néanmoins ce prince à en renvoyer l'exécution au printemps.

Or, l'attitude du roi de Suède et de la cza-

rine, en provoquant la contre-révolution à main armée, se trouvait en dissidence avec la politique des cours de Berlin et de Vienne, et cette dissidence ajoutait aux préventions personnelles que Frédéric-Guillaume et Léopold nourrissaient contre Gustave, dont ils désapprouvaient les projets. Désormais d'accord l'un et l'autre, ils étaient résolus de ne rien précipiter à l'égard de la France.

Cependant la marche des événemens vint bientôt justifier les prévisions de Catherine et de Gustave. L'acceptation de la constitution avait fait prendre à Louis XVI l'engagement fatal de suivre une charte à peu près inexécutable dans la situation où se trouvait la France. C'était envain que le parti constitutionnel, successivement affaibli, avait cherché par un effort et en compromettant sa popularité à relever le trône. Poussé hors du pouvoir dont il avait imprudemment abandonné les rênes, ce parti venait d'être supplanté dans la faveur populaire et dans la nouvelle assemblée par des révolutionnaires ardens, ennemis acharnés de la maison royale. Cette même époque avait amené la désorganisation complète des royalistes et des modérés de toutes les nuances;

le trône se trouvait comme isolé, et Louis XVI dans une plus fâcheuse position qu'avant le mois de juin.

Frappés de sa détresse, Gustave et Catherine s'efforcent de persuader au chef de l'Empire qu'il est dans l'obligation, comme souverain, comme frère, et comme empereur, de venir au secours de sa sœur et d'un roi opprimé; ils lui représentent que ce serait s'abuser étrangement que de compter sur les voies de la raison pour ramener les Français à un gouvernement stable; ils pressent de nouveau et en commun l'empereur et le roi de Prusse de déclarer la guerre à la France. La czarine en particulier écrit une lettre énergique à l'empereur, lui rappelant que son nouvel allié, le roi de Prusse, pour un manque d'égards envers sa sœur la princesse d'Orange, a fait entrer, il y a quatre ans, une armée prussienne en Hollande, tandis que lui, chef de l'empire, souffre patiemment les insultes et les affronts qu'on prodigue à la reine de France, permet la dégradation de son rang, de sa dignité, et l'anéantissement du trône d'un roi son allié et son beau-frère.

Dans sa réponse, où régnait un ton modéré,

Léopold se plaignit de ce que, malgré des promesses récentes, la cour de Russie n'avait point encore fait sa paix avec les Turcs. Il représenta qu'en vain on viendrait à alléguer la cessation des hostilités, puisqu'elles pouvaient recommencer d'un moment à l'autre; qu'il n'était pas possible que dans cette position il entreprît une nouvelle guerre sur le Rhin. Ces récriminations ne furent pas sans fruit.

En attendant, Catherine et Gustave, séparant leur politique de celle de l'empereur et du roi de Prusse, conclurent, le 19 octobre à Drottingholm, une alliance intime, offensive et défensive, dont les articles secrets se rapportaient aux affaires de France. On put en inférer que Gustave n'avait point abandonné son projet d'expédition maritime; et en effet les stipulations secrètes réglaient l'opportunité et le mode d'exécution de l'armement.

N'apercevant aucun milieu entre la révolution et la contre-révolution, ces deux têtes couronnées protégeaient avec une sorte d'ostentation les princes français, les grands du royaume et l'universalité de la noblesse qui, disséminés sur les frontières, attendaient avec une vive impatience leur rétablissement à main armée,

avec le secours des puissances. Tous s'aveuglaient sur la situation de la France et sur les dispositions des cabinets, prenant la révolution pour une insurrection éphémère, comptant sur un parti dans l'intérieur qui n'existait pas, et sur des ressources éloignées ou chimériques. Se voyant pourtant délaissés par Frédéric-Guillaume et Léopold, les émigrés fondèrent leurs plus chères espérances sur l'appui que leur prêtaient ouvertement la Russie et la Suède. Catherine et Gustave eurent des ministres accrédités auprès des princes français à Coblentz. L'impératrice y envoya le comte de Romanzow, et Gustave y tint le baron d'Oxenstiern avec un caractère public. Les princes eux-mêmes eurent des envoyés auprès de plusieurs souverains.

La lettre datée de Saint-Pétersbourg, le 19 octobre, adressée par la czarine au maréchal de Broglie, et que tous les journaux rendirent publique, manifesta le haut intérêt que la cause des royalistes français excitait dans l'âme de cette souveraine. Le style de cette lettre et les brillantes promesses qu'elle contenait entretinrent l'ardeur et les espérances de l'émigration.

Et c'était au moment même où de nombreux

rassemblemens d'émigrés venaient de se former à Bruxelles, à Coblentz, à Ettenheim; au moment où différens corps s'étaient organisés, où des chevaux et des armes avaient été achetés et distribués, où des émissaires allaient et venaient, où tout enfin prenait un aspect hostile.

L'attitude et les démarches des princes et de la noblesse donnant de justes inquiétudes dans l'intérieur, les esprits s'irritèrent contre la cour, soupçonnée de connivence. Louis XVI, cédant aux conseils de ses ministres, à la crainte ou à l'influence du parti dominant, désavoua les armemens faits en son nom par les deux princes ses frères; mais ni ses proclamations, ni la lettre qu'on lui fit écrire aux princes pour les presser de rentrer dans le royaume ne produisirent l'effet qu'on en espérait. Le parti qui était en force dans le nouveau corps législatif, poussant aux mesures de rigueur, requit, par un décret du 31 octobre, Louis-Stanislas-Xavier, prince français, de rentrer sous deux mois dans le royaume, sous peine d'être déchu de son droit éventuel à la régence. Par un autre décret, l'assemblée déclara suspect de conspiration contre la patrie tout Fran-

çais faisant partie des attroupemens formés sur les frontières, et prononça la peine de mort contre quiconque, au 1er janvier 1792, serait encore en état de rassemblement.

Le roi lui-même employa les ordres et les prières pour détourner la noblesse d'exercer aucun acte d'hostilité. Il envoya le baron de Viomesnil et le chevalier de Coigny, qui jouissaient de sa confiance particulière et de celle de la reine, auprès des princes à Coblentz pour les informer des motifs qui l'avaient forcé à accepter la nouvelle constitution, et de sa ferme résolution d'essayer de la faire exécuter, afin que la nation fût à portée de l'apprécier par ses effets. Les deux envoyés avaient aussi la mission de témoigner aux princes la désapprobation de Louis XVI sur l'armement et les préparatifs des émigrés. Tout fut inutile; les frères du roi ne crurent pas devoir répondre; les princes de la maison de Condé et la noblesse française restèrent également sourds aux instances de Louis XVI et aux injonctions menaçantes de l'assemblée.

Moins de passions guidèrent l'empereur, son conseil et la plupart des princes d'Allemagne voisins de la France. Espérant éviter la guerre,

ils donnèrent des ordres pour la dispersion des rassemblemens d'émigrés. Le cabinet prussien suivit le même système. L'empereur alla jusqu'à manifester par des actes publics une sorte d'adhésion au gouvernement constitutionnel de France : il sévit contre quelques insultes faites à la cocarde nationale dans le Brabant ; il fit communiquer par le commandant militaire de ses troupes une note adressée au duc d'Uzès, à Bruxelles, qui interdisait aux émigrés français tout rassemblement, même sans armes.

Mais, comme chef de l'Empire, Léopold soutint sa dignité, soit qu'il y fût porté naturellement, soit que jusqu'ici, par ses lenteurs et ses concessions, il n'eût voulu que gagner du temps, et en éloignant ce prétexte de guerre en substituer un autre plus plausible et qui parût rallier les intérêts des puissances. Prenant à cœur la garantie des princes allemands possessionnés en France, et dont les réclamations avaient occupé la diète de Ratisbonne, il en fit le principal objet de ses négociations.

L'empereur et la diète manifestèrent l'opposition la plus décidée à toute voie d'indemnité envers les princes, malgré les soumissions déjà

faites par quelques-uns d'entre eux, tels que le duc de Deux-Ponts, le prince Maximilien son frère, le duc de Wurtemberg et le prince de Lœwenstein-Wertheim ; ils s'étaient montrés disposés à entrer en arrangement, la voie de l'indemnité étant la seule que les décrets français autorisassent. La première assemblée, guidée par la légèreté et l'irréflexion, n'avait pas considéré que l'exécution de ses décrets, opérant la dépossession des princes lésés, ou dénaturant leurs propriétés, il en résultait réellement une violation arbitraire de la souveraineté territoriale de l'empereur et de l'Empire, à moins qu'elle ne fût concertée avec la personne de l'empereur et avec la diète ; que par conséquent le consentement de ces deux pouvoirs était indispensable pour la validité de toute stipulation d'indemnité avec les princes possessionnés ; que ce consentement n'étant point obtenu et n'ayant pas même été demandé, l'empereur était incontestablement fondé à réclamer la réintégration plénière des vassaux de l'Empire, et que la France ne pouvait s'y refuser sans s'exposer à soutenir une guerre évidemment injuste.

Tels furent les motifs qui portèrent l'empereur à écrire au roi très-chrétien sa lettre datée

de Vienne le 3 décembre. Interposant en son nom et en celui de l'Empire, la protestation la plus solennelle en faveur des princes possessionnés en Alsace et en Lorraine, dont les décrets de la première assemblée avaient violé les droits, Léopold annonçait « la résolution formelle de leur porter tous les secours qu'exigeaient la dignité de la couronne impériale » et le maintien des constitutions publiques de » l'Empire, s'ils n'obtenaient pas réintégration » plénière et conforme aux dispositions des » traités ».

A cette lettre étaient joints les décrets de commission et de ratification du dernier *conclusum* de la diète sur le même objet. Le décret de l'empereur portait qu'il avait espéré que l'instabilité des choses en France pourrait conduire au rétablissement des droits supprimés en Alsace et en Lorraine, mais que la constitution ayant été acceptée par le roi sans stipuler aucune exception à cet égard, sa majesté impériale avait jugé à propos de ratifier les points suivans :

« 1° Que l'empereur et l'Empire n'auraient » aucun égard aux soumissions qu'auraient pu » faire quelques États aux indemnités proposées

» par la France, attendu que l'exécution illi-
» mitée des décrets de l'assemblée nationale,
» rendus depuis le 4 août 1789, était une usur-
» pation arbitraire, une infraction, une vio-
» lation de la souveraineté territoriale de
» l'Empire et de l'empereur;

» 2° Que sa majesté impériale avait vu avec
» peine que la lettre du roi très-chrétien n'a-
» vait, ni quant à la forme*, ni quant à son con-
» tenu, répondu à l'attente générale sur son
» caractère reconnu de justice et de loyauté;
» qu'elle y remarquait la prétention erronée
» de croire les terres des princes lésés telle-
» ment soumises à la souveraineté du roi que,
» sauf une indemnité, il pouvait en disposer
» librement; que sa majesté impériale protes-
» tait solennellement en son nom et au nom de
» l'Empire contre toutes mesures prises depuis
» le mois d'août 1789, qui seraient contraires
» aux traités; qu'elle se serait déjà empressée
» de donner aux princes lésés tous les secours
» qui dépendaient d'elle, conformément à la
» dignité impériale et aux lois de l'Empire, si

* Cette réponse était écrite en français, au lieu de l'être en latin, suivant l'usage.

» elle n'avait pas espéré terminer amiablement » cette affaire. »

Enfin à ce décret de ratification était joint un monitoire adressé au directoire des Cercles d'Allemagne, pour les inviter « à empêcher la » circulation des écrits séditieux, à prévenir » toute perturbation de l'ordre public, en for- » çant chacun de se soumettre à l'autorité des » magistrats, et même de se prêter de mutuels » secours en cas d'émeute, le tout conformé- » ment aux ordonnances de police de l'Empire » et aux recez de Spire et d'Augsbourg ».

Cet office si important, avant même d'être expédié pour sa destination, fut signalé et annoncé par l'ambassadeur de France, soit au ministre des affaires étrangères, soit à ses correspondans intimes de Paris, où il donna lieu, par la connaissance anticipée de son contenu, à des comités particuliers. Les informations secrètes du temps ne seront point ici démenties par la vérité de l'histoire. Dans ces comités préparatoires figuraient d'une part le ministre des affaires étrangères et le nouveau ministre de la guerre, Louis de Narbonne, et de l'autre un certain nombre de personnages en très-haut crédit dans l'assemblée, dans les clubs et

dans les conseils privés de Louis XVI. Déjà la pensée d'en venir au terrible moyen de la guerre dominait tous les hommes avides de popularité, de pouvoirs et de renommée, et déjà cette pensée avait acquis une sorte de consistance politique dans les salons d'une femme célèbre, où se réunissaient les zélateurs les plus marquans de l'indépendance nationale et de la liberté. Ici encore le voile le plus épais serait inutile : on voit qu'il s'agit de madame de Staël, ambassadrice de Suède, femme étonnante, et que l'amour de la célébrité mêla dans presque toutes les grandes intrigues de l'époque. C'était elle qui en dépit du roi de France et par ses puissans manéges, venait de porter au ministère M. de Narbonne, qu'elle aimait à cause des grâces de son esprit, de son assurance, et de cet élan d'honneur militaire et de bravoure française qui l'animait. On prétendait que le mobile le plus actif de ce ministre remuant était l'espoir de se faire une haute réputation et de répondre à tous les sentimens exaltés d'une femme extraordinaire. S'il désirait avec ardeur allumer la guerre au-dehors, c'était pour signaler l'avènement de son ministère constitutionnel. Son élocution facile lui

donnant un certaine vogue dans l'assemblée, diriger la révolution ne lui paraissait pas au-dessus de ses forces unies à l'empire qu'exerçait sur les esprits la femme qui le subjuguait. Ce qui d'abord exerça leurs actives combinaisons, ce fut la nécessité d'entraîner le roi et son conseil dans les voies de la guerre. Non-seulement ce prince en repoussait l'effrayante initiative, mais les ministres de Lessart et Cahier de Gerville eux-mêmes y répugnaient; ils travaillaient plutôt à éluder les hostilités qu'à les provoquer. Mais déjà, par l'impulsion des conciliabules provocateurs, un message venait d'être fait au roi, le 29 novembre, de la part de l'assemblée. Ce message invitait Louis XVI à prendre des mesures décisives pour faire cesser enfin les rassemblemens extérieurs qui, disait-on, compromettaient plus dangereusement la liberté qu'une guerre ouverte et déclarée. « La « nation française, ajoutait l'assemblée, ne peut » tolérer plus long-temps ce manque d'égards » et ces sourdes hostilités : un mouvement gé- » néral entraîne la nation, et tel est déjà le cri » de tous les Français : *Plutôt la guerre qu'une* » *patience ruineuse et avilissante!* » Ainsi les premiers cris de guerre véhémens contre les

rois seraient partis de l'hôtel de l'ambassadeur d'un roi qu'on savait le plus disposé à tourner contre la révolution française toute la puissance de ses armes!

Dans sa réponse, Louis XVI dit que l'empereur avait rempli ce qu'on devait attendre d'un allié fidèle; mais que ses démarches n'ayant pas eu le même succès auprès des autres princes, des réponses peu mesurées avaient été faites à ses réquisitions. Il s'agissait de l'électeur de Trèves : le roi de France, d'après la nouvelle impulsion donnée à son cabinet, avait requis itérativement l'électeur, et d'un ton menaçant, de disperser les rassemblemens d'émigrés formés dans ses Etats. L'électeur avait répondu que, dans ses États, il n'y avait aucun rassemblement d'émigrés en corps d'armée; qu'aucune loi de l'Empire ne lui interdisait de donner asile à la noblesse française proscrite et fugitive; et qu'au surplus il était aisé de reconnaître que le roi n'était pas libre lorsqu'il avait souscrit l'office qui lui avait été remis de la part de sa majesté très-chrétienne.

Qu'on juge de la position du conseil : bientôt la connaissance certaine de l'office de l'empereur sur les indemnités, la crainte de l'effet

qu'il ne pouvait manquer de produire, les fâcheuses préventions de connivence entre le roi et les princes ses frères, entre le roi et la noblesse qui s'agitait et s'armait sur les frontières du royaume, préventions qu'il fallait se hâter de détruire, toutes ces considérations l'emportèrent dans le conseil; en un mot, un art trompeur, mêlé à des circonstances irrésistibles, décidèrent le roi et ses ministres à une démarche solennelle, ou plutôt à une représentation parlementaire dont toutes les machines venaient d'être préparées.

Le 16 décembre 1791 ce prince se rend à l'assemblée accompagné de tous ses ministres : le plus profond silence régnait dans la salle. Le roi prend place et prononce d'une voix assurée un discours où il annonce qu'il a fait déclarer à l'électeur de Trèves que, si avant le 15 janvier il ne fait pas cesser dans ses États tout attroupement et toute disposition hostile de la part des Français qui s'y sont réfugiés, il ne verra plus en lui qu'un ennemi de la France. Le roi ajoute qu'il écrit à l'empereur pour l'engager à déployer, s'il le faut, son autorité comme chef de l'Empire pour éloigner les malheurs que ne manquerait pas d'entraîner

une plus longue obstination de quelques membres du corps germanique ; qu'il prend en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ses déclarations. « Si » elles ne sont point écoutées, poursuit le roi, » alors, messieurs, il ne me restera plus qu'à » proposer la guerre. » La réponse froide du président * et l'attitude de l'assemblée laissèrent assez entrevoir que les députés n'attachaient aucune idée de force et d'énergie au discours émané de la couronne, qui toutefois fut envoyé aux quatre-vingt-trois départemens.

Le roi s'étant retiré, le ministre Narbonne rentra dans la salle pour annoncer à l'assemblée que trois armées, formant cent cinquante mille hommes, seraient dans un mois rassemblées aux frontières, sous le commandement des généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette.

Quand, peu de jours après, le ministre de Lessart communiqua enfin, de la part du roi, la lettre de l'empereur du 3 décembre et les lettres qui y étaient jointes, leur style et leur

* M. Lemontey.

forme toute diplomatique, firent d'abord peu d'impression sur l'assemblée, quoique l'office de l'empereur contînt des avertissemens fermes et sérieux. Le tout fut renvoyé au comité diplomatique. Etabli par l'assemblée constituante, et influencé dans l'origine par Mirabeau, ce comité interpellait les ministres sur toutes les relations extérieures de la France. Dès lors les transactions les plus délicates, les plus secrètes des cabinets, devinrent des objets de discussion à la tribune. Privé des lumières de Mirabeau, le comité ne jetait plus le même éclat. Dans la nouvelle assemblée, il était mené par de violens et présomptueux déclamateurs étrangers à tous principes de politique; aussi tout annonçait qu'il ne tarderait pas à devenir une arme redoutable dans les mains du parti de la guerre; ce parti dominait dans l'assemblée et dans les clubs.

A compter de cette époque, les journaux de Paris, les pamphlets et les délibérations du club des jacobins ne cessèrent de provoquer l'explosion des passions hostiles. L'assemblée nationale ouvrant, le 19 décembre, la discussion au sujet des préparatifs annoncés par le roi, le député Brissot prononça un discours

qui fit sensation. Brissot était alors le coryphée des jacobins et du parti guerroyant; il discuta d'abord les intérêts respectifs et les forces des différentes puissances de l'Europe, s'attachant surtout à prouver qu'il n'y en avait aucune qui pût penser sérieusement à entrer en guerre avec la France et qui eût les moyens de la soutenir. On le couvrit d'applaudissemens. D'autres orateurs parlèrent dans le même esprit; et l'assemblée, adoptant un projet de déclaration solennelle proposé par Condorcet, fit connaître aux puissances les principes et la politique de la France régénérée. C'était une amplification revêtue d'un vernis philantropique, et mise en avant pour masquer encore la guerre dans l'attente de l'achèvement de ses préparatifs.

Tandis que les divers partis mettaient tout en mouvement pour arriver à une rupture générale, l'horizon politique au dehors prenait aussi une teinte plus sombre.

Déjà l'électeur de Trèves, menacé par la déclaration du roi de France, avait eu recours au chef de l'Empire, pour qu'il préservât ses frontières et ses Etats. L'empereur prenant en

sérieuse considération l'assistance demandée, fit communiquer à l'ambassadeur de France à Vienne, par le chancelier de l'Empire, un nouvel office en date du 21 décembre. Il contenait en substance que l'électeur de Trèves avait rendu compte à l'empereur de la déclaration que le roi de France lui avait faite relativement aux rassemblemens des émigrés dans ses Etats ; que l'électeur avait répondu à cette déclaration qu'il avait suivi les règlemens mis en vigueur dans les Pays-Bas autrichiens ; que néanmoins les inquiétudes qui lui étaient inspirées par cette espèce d'injonction pouvant se réaliser, il avait réclamé l'assistance du chef de l'Empire; que de son côté, l'empereur, convaincu des intentions modérées de sa majesté très-chrétienne, mais n'étant pas rassuré par son expérience journalière sur l'adoption générale de ses intentions, et craignant qu'il ne fût commis des voies de fait contre l'électeur, avait cru devoir enjoindre au maréchal de Bender de porter les secours les plus efficaces à ce prince; qu'au surplus, sa majesté impériale était trop sincèrement attachée au roi de France pour ne pas désirer que toutes ces mesures fussent rendues inutiles par le maintien

de la tranquillité publique et de la bonne intelligence entre les couronnes.

L'assemblée parut violemment agitée par la lecture de ces dépêches, qui furent renvoyées à l'examen du comité diplomatique. Peu de jours après, le député Gensonné, qui en faisait partie, occupant la tribune, sanctionna en quelque sorte les précédentes provocations de ses collègues. Les députés Isnard et Vauchet, dans un accès de frénésie, insultèrent à toutes les cours en excitant l'insurrection des peuples. Tous les partis semblaient vouloir engager la France dans une lutte terrible contre tous les intérêts européens.

Et ce fut après avoir excité lui-même cette effervescence et l'esprit guerrier des Français que le conseil du roi parut chercher d'un autre côté à éviter la rupture dont il était menacé avec toutes les cours. Il ne fut pas plus heureux dans le choix de ses moyens que dans ses tentatives.

D'abord le corps diplomatique français, accusé à Paris d'aristocratie et de royalisme, subit une sorte d'épuration constitutionnelle. De tous les diplomates d'alors, un seul, M. de Noailles, à Vienne, était censé marcher dans

la ligne du nouveau régime. MM. de Vérac, de Talleyrand, d'Osmond, ambassadeurs en Suisse, à Naples et en Russie, avaient donné leurs démissions. Les envoyés à Munich, à Mayence, à Cologne furent rappelés, ainsi que le comte de Vergennes, ministre près l'électeur de Trèves; on le remplaça par M. Bigot de Sainte-Croix, chargé de notifier à l'électeur les décrets contre les émigrés, et de veiller à leur exécution. A M. de Bérenger succéda M. de Marbois, auprès de la diète de Ratisbonne. M. Barthélemy, secrétaire d'ambassade à Londres, fut nommé ambassadeur en Suisse. Le changement le plus marquant eut pour objet la légation de Berlin. Au moment même où le cabinet constitutionnel de Paris envoyait à Londres, comme négociateurs confidentiels, M. de Biron * et l'évêque d'Autun, Talleyrand Périgord, il faisait passer en Prusse, avec une mission particulière, M. de Ségur. C'était un homme de cour, un homme d'esprit, un littérateur aimable qui déjà, dans la carrière des

* Connu d'abord sous le nom de duc de Lauzun; il a laissé, sous ce nom, des *Mémoires*, ou plutôt la chronique galante de son temps.

ambassades, avait eu le don de plaire à Catherine II. Mais que les temps étaient changés dans le court intervalle de deux ou trois ans! M. de Ségur, comme diplomate constitutionnel, n'aurait pas réussi davantage alors à Saint-Pétersbourg qu'il ne devait réussir à Berlin, malgré les grâces de son langage et la modération de son caractère.

M. de Ségur, depuis son retour de Russie, avait été accueilli par Louis XVI et par la reine elle-même. Nommé au mois d'avril 1791 ambassadeur extraordinaire à Rome, en remplacement du cardinal de Bernis, il ne s'était point rendu à sa destination *. Ses opinions comme constitutionnel modéré, portèrent Louis XVI, après l'acceptation de la constitution, à lui offrir le portefeuille des affaires étrangères. M. de Ségur l'accepta d'abord, et finit par le refuser, ayant appris que le baron de Breteuil, au-delà du Rhin, conserverait une grande influence dans les affaires. Deux mois après, le roi, craignant de se voir forcé par une

* Le pape Pie VI avait écrit au roi qu'il ne recevrait pas M. de Ségur pour ambassadeur, ni aucune autre personne assermentée.

assemblée déjà trop ardente à diriger ses attaques contre les princes ses frères, chefs des émigrés réunis et armés dans l'électorat de Trèves, exigea de M. de Ségur, que tout en conservant son titre d'ambassadeur, il se chargeât d'une mission particulière pour engager le roi de Prusse à conseiller à l'électeur de Trèves d'interdire ces armemens. Là ne se bornait pas néanmoins la mission de M. de Ségur : il venait succéder en quelque sorte auprès de Frédéric-Guillaume à M. de Moustier *, que ce prince estimait, mais dont les chefs de la révolution se défiaient, à cause de son dévouement à l'émigration. Aussi Louis XVI n'eut-il pas le courage de lui remettre le portefeuille des affaires étrangères, qu'il lui destinait. Les diplomates constitutionnels, à part leurs instructions secrètes, étaient chargés d'engager les puissances à ne point s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, de leur offrir d'indemniser en argent ou en terres

* Père du marquis de Moustier, membre de la chambre des députés de 1824, plus connu par son ambassade à Madrid et les circonstances de son rappel à l'occasion de l'intervention anglaise dans les derniers troubles du Portugal. Ce diplomate est mort à Paris en 1830.

les princes allemands possessionnés en Alsace, et d'obtenir qu'on fît cesser l'armement des émigrés, dont les rassemblemens protégés rendraient la guerre inévitable et entraîneraient des malheurs impossibles à calculer. Mais le fond de la mission de M. de Ségur était d'une nature encore plus délicate et d'un succès plus douteux.

Il avait pour instruction de faire mouvoir tous les ressorts de la diplomatie pour détacher le cabinet de Berlin de sa nouvelle alliance avec l'Autriche, qu'à Paris on ne croyait point encore consommée, et de la rompre, en offrant à ce cabinet tous les avantages d'une alliance contraire. M. de Ségur représenta vainement, avant son départ, la difficulté d'une négociation si tardive et l'impossibilité presque évidente de rompre un lien déjà formé, selon sa manière de voir. Mais, dans ce cas, il devait au moins, lui dit-on, s'efforcer de paralyser le concours hostile de la Prusse par l'emploi des moyens clandestins les plus actifs et les plus puissans. En un mot, il devait gagner les membres les plus influens du conseil de Berlin, les favoris et les favorites du roi. Ses instructions à cet égard le mettaient sur la voie

de certains appuis, soit à Berlin, soit à la cour, soit même auprès des ministres, qui, la plupart, étaient peu portés pour la guerre. Comment les meneurs du cabinet constitutionnel, unis aux membres les plus influens du comité diplomatique, n'auraient-ils pas eu pleine confiance dans l'emploi de pareils moyens? N'étaient-ils pas tous imbus de l'opinion manifestée avec tant de cynisme par Mirabeau dans son audacieux libelle intitulé : *Histoire secrète de la cour de Berlin?* « Il ne peut » y avoir de secrets ici pour le ministre de » France; avait-il écrit à M. de Calonne, en » 1786, que faute d'argent et d'activité, et » puis, que ne peut l'argent dans une nation si » pauvre? Je mets en fait, qu'avec mille louis » on pourrait au besoin connaître parfaitement » tous les secrets du cabinet de Berlin. » On voit par là, dans quel esprit étaient rédigées les instructions confidentielles remises à M. de Ségur par les admirateurs et les anciens amis de Mirabeau. Il lui était surtout recommandé de faire agir les ressorts secrets auprès des deux favorites qui étaient censées subjuguer le roi.

L'une, connue d'abord sous le nom de ma-

de cour, presque toujours impuissantes sans le concours fortuit de quelques chances favorables. Il y avait aussi peu à espérer de l'opinion publique dans un pays et dans un moment où elle n'exerçait encore qu'une influence détournée sur les décisions du cabinet. M. de Ségur allait avoir d'ailleurs à soutenir la concurrence de deux agens d'un parti contraire, et accrédités près du roi. L'un d'eux, le baron de Roll, était ouvertement reconnu comme l'envoyé des princes : il en a déjà été fait mention. Bien que le vicomte de Caraman n'eût aucun caractère public, il n'en fut pas moins avoué à la cour de Berlin comme agent particulier de Louis XVI, et à ce titre, on l'admit à traiter directement soit avec les ministres du roi, soit avec le roi lui-même. Que d'obstacles à vaincre ! M. de Ségur était d'ailleurs précédé à Berlin par les mêmes préventions qui s'attachaient à tous les pas des constitutionnels de sa caste.

A son départ de Paris, le bruit s'était répandu parmi les royalistes dévoués à Louis XVI, que le négociateur emportait à Berlin deux ou trois millions à sa disposition. Soit même que ses instructions secrètes eussent été éventées,

soit qu'on fût parvenu à s'en procurer une copie, personne ne douta que le baron de Goltz en eût donné connaissance immédiate à sa cour.

Quoi qu'il en soit, le roi, de retour de Postdam, depuis le 20 décembre, ayant assisté à la parade, donna le 23 un grand dîner où furent invités les généraux et les ministres d'Etat. On s'aperçut que les affaires de France préoccupaient ce prince, et qu'il préparait son gouvernement à recevoir une direction hostile.

Sur ces entrefaites, arriva avec le titre d'ambassadeur, M. de Ségur, déjà signalé comme *patriote* par les émigrés réfugiés alors à Berlin, qui redoutaient le succès de sa mission.

La copie de ses instructions secrètes parvint, dit-on, dans cette capitale, deux heures avant son arrivée, et le roi en donna sur-le-champ connaissance aux ministres de son conseil. Ces instructions indiquaient les moyens de les séduire, leur caractère, leurs faiblesses, leurs liaisons; elles contenaient des offres à l'aide-de-camp favori du roi, Bischofswerder, de lui former un grand établissement en France, qui le mettrait à l'abri d'un revers de fortune. Les femmes en crédit à la cour et les deux favorites n'étaient pas non plus oubliées dans ces

brillant succès ne couronnât une expédition militaire dirigée contre la France. A les entendre, le rétablissement de l'ordre en Hollande n'ayant coûté que trois semaines, et le Brabant ayant été soumis en quinze jours, la contre-révolution en France devait être au plus l'ouvrage de deux mois.

Peu de personnes à la cour osaient tenir un autre langage; les ministres auraient cru se rendre suspects, et ils se bornaient à des représentations détournées. Seulement le prince Henri, lié précédemment avec M. de Ségur, et partisan déclaré de la France, quelle que fût la nature de son gouvernement, poussé d'ailleurs par l'habitude de fronder, manifesta ouvertement la crainte de voir s'allumer une guerre dont on ne pouvait prévoir les suites ni calculer les conséquences. Mais ce prince n'avait ni influence ni crédit. Il n'en était pas ainsi du duc de Brunswick : placé entre les mêmes penchans et les amorces de l'ambition, mais plus avisé, il semblait n'opiner en faveur de la paix que pour ne pas se montrer trop avide du commandement général que l'opinion publique lui décernait d'avance.

Le cabinet constitutionnel s'exagérant la ca-

pacité militaire du duc de Brunswick, et l'importance du rôle qu'il semblait appelé à jouer sur le théâtre de la coalition, crut qu'il ne serait peut-être pas impossible de faire la conquête d'un prince qui au fond aimait la France et les Français, et par là d'entraîner le cabinet prussien dans un autre système politique. Cette négociation secrète fut préparée dans des entretiens confidentiels entre l'ambassadrice de Suède, madame de Staël, le ministre de la guerre Narbonne, M. de Lafayette, M. de Talleyrand-Périgord et d'autres affidés influens. On en fit l'objet d'une mission particulière, offerte d'abord à M. de Ségur, qui, n'en espérant aucun succès, la refusa; elle fut destinée alors au marquis de Custine, fils du général de ce nom, qui lui-même figurera bientôt dans ces mémoires. Le jeune Custine, dont la tournure et les manières étaient séduisantes, avait l'esprit cultivé et une instruction précoce comme militaire; il connaissait la Prusse et la tactique des troupes prussiennes, qu'il était allé étudier sur leur propre terrain; il se montrait d'ailleurs animé de cette valeur française si impatiente de se signaler. On le décida facilement à entrer dans les vues du parti

constitutionnel, dont son père était un des plus fermes appuis. Or, M. de Narbonne, persuadé avec ses amis, que pour mettre la France et la constitution à l'abri de toutes les puissances, il convenait de confier le commandement de toutes les forces militaires en des mains expérimentées et capables de rétablir la discipline anéantie, jugea que M. le duc de Brunswick était le seul général digne d'un tel choix; en conséquence, à l'insu de Louis XVI, il écrivit à ce prince pour lui offrir le titre de *généralissime*, deux ou trois millions de traitement, et un établissement au niveau de son rang, dans une province, employant pour décider son acceptation, les formules les plus délicates de l'éloge et de l'estime. On voit par là que le parti constitutionnel regardait comme un coup d'Etat le succès de cette mission, qui coïncidait avec celle de M. de Ségur. Porteur de la lettre du ministre de la guerre écrite au nom de Louis XVI, le négociateur français partit pour Brunswick dans les premiers jours de janvier, en même temps que M. de Ségur se mettait en route pour Berlin. Arrivé à sa destination, et faisant d'abord remettre la lettre qui lui était confiée, il attendit im a-

tiemment l'audience qu'il se hâta de demander pour s'expliquer plus particulièrement sur l'objet de sa mission et recevoir la réponse du prince. Quatre jours s'écoulèrent sans aucune entrevue. Enfin le cinquième jour, le duc, qui avait eu le temps de la réflexion, accordant l'audience et s'expliquant avec une sorte de franchise, déclara qu'il n'accepterait point l'insigne honneur que lui faisait proposer le roi de France ; qu'étant déjà la seconde personne de la Prusse et attaché par des liens indissolubles à cette monarchie, son ambition était satisfaite. Le marquis de Custine mit vainement en usage tout ce qu'une cajolerie délicate lui suggéra pour ramener le duc aux désirs de la France ; il lui donna même l'assurance que ses pouvoirs militaires auraient plus de latitude que ceux qui avaient été déférés jadis au maréchal de Saxe sous Louis XV ; il lui fit envisager qu'il s'y mêlerait une haute influence politique si nécessaire non-seulement pour maintenir la paix générale et ramener la Prusse à un système plus conforme à ses vrais intérêts, mais encore pour consolider le gouvernement constitutionnel, qui trouverait la garantie de sa durée dans la sagesse,

expérience et la valeur d'un prince dont la
éputation était européenne. Le duc, tout en
témoignant qu'il honorait le roi de France, et
qu'il estimait la nation française, avoua qu'il
ne commettrait pas l'imprudence d'aller sur
le théâtre mouvant des révolutions, échanger
la haute et solide position que sa naissance,
quelques succès et sa fortune lui avaient dé-
partie, contre un avenir précaire et incertain.

Toutefois le jeune négociateur ayant eu l'a-
dresse de présenter à son ambition l'appât
d'une couronne, à la suite d'une révolution,
dans l'ordre des choses possibles, le duc ne
lui ôta nullement l'espoir d'accéder dans de
telles circonstances à une si haute insinuation,
mais qui n'était encore à ses yeux qu'une bril-
lante hypothèse. Voilà comment le marquis de
Custine, par son tact et son esprit d'observa-
tion, tira de cette mission manquée des fruits
que le cabinet constitutionnel laissa mûrir, et
on le verra lui-même paraître ensuite à Berlin
avec une mission nouvelle.

Cependant, soit pusillanimité, dans la crainte
de se compromettre avec la Prusse, soit du
plicité et par pur excès de précaution, le du
de Brunswick, au lieu de repondre au minist

de la guerre Narbonne, envoya directement sa lettre et sa réponse à Louis XVI, qui, choqué comme il devait l'être de la légèreté et de l'audace de son ministre, se proposa de saisir la première occasion qui s'offrirait de le renvoyer.

D'un autre côté, les démarches de M. de Ségur pour se créer des appuis directs à la cour de Prusse n'avaient nullement répondu à son attente. Il avait trouvé à Berlin le commandeur de Maisonneuve, qui, sous l'égide de M. de Lafayette, dont il était le parent, venait d'être nommé envoyé de France à Stuttgard, en remplacement de M. de Mackau. Pendant un séjour à Berlin, antérieur à la mission de M. de Ségur, le commandeur de Maisonneuve, décoré de la croix de Saint-Louis et jouissant du grade de maréchal-de-camp, s'était fait connaître depuis 1790 avec le titre apparent de chargé d'affaires de Malte; il avait eu accès non-seulement à la cour, mais dans les plus hautes classes de la société. M. de Ségur se crut fondé à croire que, par ses relations, le commandeur lui faciliterait le succès de sa mission en l'introduisant auprès des personnes les plus influentes dans l'État. Mais soit dé-

fiance dans une telle liaison, soit qu'on ne vît plus dans l'introducteur de M. de Ségur qu'un partisan du nouvel ordre de choses en France, le commandeur de Maisonneuve n'eut plus à la cour le même crédit. Se voyant en butte aux préventions qu'inspirait le nouveau ministre de France, il quitta Berlin pour sa nouvelle destination, livrant ainsi M. de Ségur à lui-même. Qu'on juge avec quelle méfiance le roi, déjà si fortement prévenu contre cet envoyé du cabinet constitutionnel, recevait les représentations ou les notes où il exposait les suites et les dangers d'un embrasement général. M. de Ségur trouva pourtant à Berlin un organe de la paix, qui, profitant de son accès auprès du roi, se dévoua pour le succès de sa négociation: c'était le chevalier de Bouflers, littérateur badin et léger, mais dont le nom s'était mêlé, à Paris, à ceux des partisans les plus sincères d'une monarchie tempérée. Selon M. de Ségur lui-même *, « il eut le rare courage, au milieu de » passions si violentes, de braver leur fougue, » de dire la vérité au roi de Prusse et de lui » dévoiler l'avenir. Il lui prédit qu'il exaspére-

* *Tableau politique de l'Europe*, depuis 1786 jusqu'en 1792, t. II.

» rait le peuple qu'on voulait calmer, qu'il » compromettrait la vie du monarque qu'il es- » pérait sauver, et qu'il ne pourrait forcer la » nation française à recevoir des lois dictées » par l'étranger ». M. de Ségur croit que ce langage, appuyé par des considérations d'une politique secondaire qu'il déduit, ébranla les résolutions de Frédéric-Guillaume, ralentit son ardeur et suspendit l'orage prêt à fondre sur la France. Voici comment il a pu se méprendre : se voyant mieux traité par le roi, invité aux concerts de la cour, trouvant les ministres plus faciles et plus confians, au point qu'ils se plaignaient devant lui des importunités et des folles demandes des émigrés, il crut avoir emporté les trois points essentiels de sa mission, savoir : le désarmement des émigrés, la négociation à l'amiable avec les princes possessionnés en Alsace, et l'assurance de la part du cabinet prussien de ne point attaquer la France, si la France n'attaquait pas l'Autriche. M. de Ségur fut ainsi trompé par des apparences dont il ignorait la cause, et il s'attribua un succès qu'il ne devait réellement qu'à l'accord des mesures concertées secrètement entre Léopold et Frédéric-Guillaume.

La conduite des deux monarques s'explique naturellement. Frédéric-Guillaume parut comprendre d'abord que l'intervention des puissances étrangères dans les troubles de la France pourrait être plus nuisible qu'utile aux personnes augustes pour lesquelles il ambitionnait de prendre les armes. Quoique vivement sollicité tant par les émissaires des émigrés que par ses propres sentimens en faveur du parti de la contre-révolution, il n'entendit jamais s'écarter par trop de précipitation de la marche tracée par le chef de l'Empire. Léopold fait-il notifier, le 5 janvier, au cabinet constitutionnel de Paris, et en traitant l'assemblée nationale sans ménagement, que la moindre invasion du territoire de l'Empire sera regardée par lui comme une déclaration de guerre, aussitôt Frédéric-Guillaume charge son ministre à Paris de déclarer au cabinet de sa majesté très-chrétienne qu'il envisagera une invasion de troupes françaises sur le territoire germanique comme une déclaration de guerre, et qu'il s'y opposera de toutes ses forces. Si le roi consentit ensuite à écrire à l'électeur de Trèves pour lui conseiller de ne plus permettre l'armement des émigrés dans ses États,

c'est que le chef de l'Empire venait de recommander à ce même électeur de ne permettre chez lui ni rassemblemens d'émigrés, ni aucuns préparatifs, ni mesures hostiles. Il est vrai que les ministres de Prusse se montrèrent disposés à suivre une négociation pour indemniser en terres les princes allemands possessionnés en Alsace. Mais cette base de négociation n'avait pas été réprouvée : elle était la seule compatible avec le *conclusum* de la diète et le décret de ratification de l'empereur. Enfin si Frédéric-Guillaume déclara en même temps qu'il ne combattrait la France que si elle attaquait l'empereur ou quelque prince de l'Empire, c'est que les deux cours étaient d'accord de se maintenir sur la défensive, et d'y attendre les chances que feraient naître les événemens.

On ne touchait pas même à la fin de janvier 1792, que déjà M. de Ségur mandait à son gouvernement que le cabinet de Prusse suivrait la marche de celui de Vienne.

Qu'arriva-t-il lorsqu'essayant de franchir ces bornes reconnues, on offrit au cabinet de Berlin de conclure une alliance avec la France constitutionnelle, et que, pour rendre la proposition plus admissible, on le laissa maître de

prescrire telle condition qu'il lui plairait de fixer? Le cabinet eut ordre de repousser toute espèce d'ouverture de ce genre, et d'avertir qu'on s'exposerait à des désagrémens personnels si on revenait à la charge.

La disgrâce de la comtesse Danhof suivit de près : les menées secrètes de cette favorite contre Bischofswerder, sa disposition à se mêler des affaires d'État, et ses intrigues pour faire avorter le projet de guerre contre la France, déplurent au roi tellement qu'il rompit toute liaison avec elle. M. de Ségur alors demanda son rappel et l'obtint. Tout à coup le bruit se répand dans Berlin que, regrettant le triste rôle qu'il venait d'y jouer, et n'ayant plus aucun doute que sa mission n'eût été trahie, il s'était porté à un acte de désespoir, décidé à ne pas survivre à ses dégoûts et aux embarras de sa position; en un mot qu'il avait attenté à sa vie, mais que la douleur ayant fait taire chez lui le courage, lui avait ôté la force d'achever.

Il est certain et notoire que peu de temps avant son départ de Berlin, on répandit à son sujet les nouvelles les plus extraordinaires sur un acte de profond désespoir sur lui-même,

et heureusement non accompli. Mais comment supposer qu'un homme de cour, qu'un diplomate doué d'un caractère si aimable et d'une si douce urbanité eût été capable de s'armer d'une résolution *catonique*? D'autres écartant cette supposition, parlaient d'un attentat ténébreux commis sur la personne de M. l'ambassadeur par des malveillans. Voici la version des amis de M. de Ségur, avouée depuis par lui-même : en proie à un violent accès de fièvre, et tombant de son lit, il fut relevé la figure ensanglantée, accident qui n'eut aucune suite, mais qui donna lieu aux fables bientôt démenties qui occupèrent un moment Berlin, et ensuite Paris.

Reportons nos regards sur le grand foyer des passions politiques dont l'explosion devait embraser l'univers. Les amis de la paix n'étaient pas sans espoir dans Paris même, lorsque de nouvelles déclamations du député Brissot, précédées par les rapports du comité diplomatique, rédigés dans le même esprit, vinrent attiser le feu qui couvait depuis si long-temps. Aux griefs qu'avaient fait naître les rassemblemens d'émigrés se joignait alors le mécontentement excité par la réclamation de l'empereur

relative aux princes d'Allemagne possessionnés en France et par l'office du 21 décembre, plus grave encore dans son objet. Quant aux motifs de la réclamation de l'empereur et du *conclusum* de la diète, le comité diplomatique et l'assemblée elle-même s'obstinaient à considérer les fiefs des princes possessionnés comme soumis aux lois de l'État dans l'intérieur duquel ils étaient situés. La lettre de l'empereur, aussi bien que le *conclusum*, paraissaient d'ailleurs des actes attentatoires à la souveraineté nationale. L'office du 21 décembre excita une bien plus vive explosion : il semblait qu'il eût déchiré le voile. Avant même qu'on en fît l'objet d'un rapport à l'assemblée, il donna lieu dans les comités, dans les clubs, dans les conférences entre les ministres et les députés influens, à des soupçons, des reproches, des interprétations virulentes. On était surtout frappé des expressions de la chancellerie impériale, qui représentait *les souverains réunis en concert pour le maintien de la tranquillité publique, et pour la sûreté et l'honneur des couronnes*. C'était le paragraphe qui faisait naître le plus de réflexions et qui laissait les impressions les plus profondes. On y voyait

l'indice certain d'une ligue formée à l'insu de la France et contre elle. On se demandait pourquoi l'empereur, beau-frère et allié du roi de France, ne lui avait point fait part de ce concert formé entre les souverains de l'Europe, et à la tête duquel Léopold semblait s'être placé. On commençait à croire généralement qu'il existait une espèce de coalition formée entre les principales puissances, dans la vue d'apporter des changemens à la constitution française. On mettait même en avant comme à peu près certain ce qui jusqu'alors n'avait été soupçonné que par un petit nombre de personnes, savoir : que les puissances avaient dessein de provoquer l'établissement d'un congrès où cet objet serait traité entre elles; et que là, réunissant leurs forces et leurs moyens, elles voudraient contraindre le roi et la nation à se soumettre à des lois qu'elles auraient faites. On indiquait Aix-la-Chapelle pour la tenue de ce congrès, qui opérerait sur la France comme les cours de Berlin, de Londres et de La Haye avaient opéré sur la Hollande lors de ses derniers troubles. Le seul indice d'une intervention étrangère et armée indignait la fierté nationale; et dès lors les hommes mo-

dérés virent décliner leur influence. La fermentation des esprits était au comble.

Comme les rassemblemens d'émigrés armés étaient le grief qui excitait le plus d'irritation, dès le 1er de janvier 1792, et avant d'en venir à la discussion publique des affaires litigieuses du dehors, un décret violent avait été rendu à une grande majorité de voix. Ce décret mettait en accusation, comme prévenus d'attentat et de conspiration contre la sûreté générale de l'État, non-seulement Monsieur et le comte d'Artois, mais encore le prince de Condé, M. de Calonne, le marquis de Laqueille et le vicomte de Mirabeau, comme complices des frères de Louis XVI. Après avoir été ainsi décrété d'accusation, Monsieur fut déclaré peu de jours après, d'une voix unanime, déchu de son droit à la régence.

Tels furent les préludes du rapport que le comité diplomatique présenta le 14 janvier sur l'office du 21 décembre, communiqué par le prince de Kaunitz à l'ambassadeur de France à Vienne. Le rapporteur Gensonné soumit à l'examen de l'assemblée les questions suivantes :

« 1° Quelle est notre situation politique à

» l'égard de l'empereur, et qu'avons-nous à » craindre de ses dispositions?

» 2° Pouvons-nous regarder cette dernière » démarche comme une hostilité de la part de » l'empereur, et devons-nous accélérer, en » l'attaquant, l'instant d'une rupture qui doit » être très-prochaine?

» 3° Devons-nous nous borner à exiger de » l'empereur, dans un bref délai, des explica- » tions tellement claires et précises qu'elles ne » laissent plus d'inquiétude sur ses intentions, » ou que ses réponses ne nous laissent plus de » prétextes pour déclarer la guerre?

» Il est temps, avait dit le rapporteur dans » son exorde, il est grand temps de donner à » la nation française l'attitude qui lui convient » auprès des nations étrangères, de signaler » son indépendance, de déjouer cette politique » ténébreuse qui tend à donner à la révolution » une marche rétrograde, et à soumettre notre » gouvernement intérieur à l'influence de quel- » ques princes étrangers, et la volonté géné- » rale d'un grand peuple à des lois qu'il n'au- » rait pas dictées; il est temps de détruire ce » foyer d'inquiétudes qui tend à prolonger la » fermentation d'un levain de guerre intestine,

» et de donner à tous les peuples une preuve
» éclatante de l'énergie et du courage des Fran
» çais. »

L'orateur, considérant ensuite la conduite de l'empereur depuis l'époque de la révolution, et sans remonter aux anciens griefs de la France contre l'Autriche, fixa principalement l'attention de l'assemblée sur le concert des puissances dirigées par la cour de Vienne contre la liberté de la nation française. Il cita la clause de la déclaration de Pilnitz, relative aux affaires de France; les notes par lesquelles l'empereur avait textuellement manifesté le vœu *d'arrêter toute entreprise préjudiciable à la dignité du roi*; la protection accordée à l'électeur de Trèves; la défense de porter les couleurs nationales; la permission de porter la cocarde blanche, et surtout l'asile et les secours accordés aux émigrés. Il conclut de tous ces faits que l'empereur avait ouvertement violé le traité de 1756. « Il est plus que probable, » ajouta-t-il, que cette coalition des puissances » formée par l'empereur lui-même, et qu'il se » flatte de diriger à son gré, n'a d'autre but » que de nous effrayer par l'appareil de la » force, et de nous amener insensiblement à

» l'adoption d'un congrès qui modifierait notre » constitution, qui renverserait le principe de » l'égalité des droits et donnerait au trône une » autorité presque absolue. Tel est le projet » de cette coalition ; il a peut-être été formé » dans le sein de la France ; des intelligences » secrètes ont entretenu l'espoir de le faire » adopter..... Mais une nation de vingt-quatre » millions d'hommes libres, qui ne veut que la » liberté et qui la veut tout entière, ne s'avilit » pas au point de soumettre sa souveraineté » aux volontés de quelques despotes..... C'est » à vous, qui êtes chargés de parler au nom du » peuple, et à qui il a confié ses plus chers in- » térêts, c'est à vous à examiner, d'après la » conduite de l'empereur, si sa dernière note » ne doit pas être regardée comme une hosti- » lité, et si la guerre peut être entreprise en » ce moment *sans être offensive*..... Dites au » roi, poursuivit l'orateur, que la guerre est » nécessaire, que l'opinion la provoque, que » le salut de l'Etat lui en impose la loi, que la » nation désire qu'il lui donne des preuves de » son attachement, qu'il lui sacrifie toute con- » sidération étrangère au salut de la patrie, » que la nation attend de son roi une conduite

» ferme, constante et loyale, que la confiance » et l'amour du peuple en seront le prix. »

Unanimement applaudi par l'assemblée et par les tribunes, le rapporteur conclut par un projet de décret portant en substance que le roi serait invité à demander à l'empereur de faire connaître avant le 10 février prochain, par des explications claires et précises, ses dispositions à l'égard de la France; et si, dans le cas où elle serait attaquée, il lui fournirait les secours qu'il lui devait en vertu de l'art. 9 du traité du mois de mai 1756; que le refus de donner lesdites explications serait considéré par la nation comme une rupture, comme un acte d'hostilité envers elle de la part de l'empereur; que le roi serait également invité à donner les ordres les plus précis pour faire continuer et accélérer, autant qu'il serait possible, les préparatifs de guerre et les rassemblemens de troupes aux frontières, de manière qu'elles fussent en état d'agir dans le plus bref délai.

L'assemblée ordonnant l'impression de ce rapport, ajourna la discussion au 17 janvier. A peine ce décret fut-il rendu, que le président Guadet, s'élançant du fauteuil à la tri-

bune, y exhala son indignation patriotique dans une véhémente improvisation dirigée contre les principaux membres du parti constitutionnel de la première assemblée : on les soupçonnait généralement de vouloir terminer la révolution par un congrès dont l'objet principal devait être de faire revivre le système des deux chambres et de présenter son adoption comme le seul moyen qu'eût la France de prévenir une guerre générale. « Quel est donc, » s'écria Guadet, ce complot formé contre la » patrie, et jusqu'à quand souffrira-t-elle que » ses ennemis la fatiguent par leurs manœuvres » et l'outragent par leurs espérances ?.... Ap- » prenons à tous les princes que la nation » française est résolue à maintenir sa consti- » tution tout entière, ou à périr tout entière » avec elle..... Marquons d'avance une place » aux traîtres, et que cette place soit l'écha- » faud.

» Je propose de décréter à l'instant même » que la nation française regarde comme in- » fâme, traître à la patrie, coupable du crime » de lèse-nation, tout agent du pouvoir exé- » cutif, tout Français, qui prendraient part, » directement ou indirectement, soit à un con-

» grès dont l'objet serait d'obtenir une modi-
» fication quelconque de la constitution, soit
» à une médiation entre la nation et les rebelles
» émigrés, soit enfin à une composition avec
» les princes possessionnés en Alsace. Je pro-
» pose que cette déclaration soit portée sur-
» le-champ au roi, avec invitation d'en donner
» connaissance à tous les princes de l'Europe,
» et de leur déclarer qu'il regardera comme
» ennemi de la France tout prince qui mani-
» festerait l'intention de porter atteinte à la
» constitution. »

A peine l'orateur a-t-il cessé de parler, que tous les membres de l'assemblée se lèvent par un mouvement simultané aussi prompt que l'éclair, et expriment par de nouvelles acclamations, par leurs serments, l'adhésion unanime à la déclaration qu'ils viennent d'entendre. Les tribunes partagent avec plus de vivacité encore cet enthousiasme. Les ministres présens à la séance, et que leurs liaisons connues faisaient suspecter d'être attachés au parti constitutionnel, cèdent, pour écarter tout soupçon, à l'entraînement général, ou plutôt au délire de l'assemblée, et dès le soir même ils viennent annoncer que le roi a sanctionné immédiate-

ment la déclaration décrétée par elle au milieu des acclamations publiques.

Le lendemain 15 janvier, le ministre de Prusse, baron de Goltz, et M. de Blumendorf, conseiller d'ambassade et chargé d'affaires de l'empereur, se hâtent d'expédier, chacun à sa cour, un courrier porteur des journaux et des dépêches contenant les détails de la séance de la veille.

Ces dépêches firent dans les deux cours, et surtout dans les conseils de l'empereur, une sensation profonde. Convaincu depuis le mois de décembre que le parti dominant voulait la guerre, le cabinet de Vienne avait pris la ferme résolution de ne pas la déclarer, d'éviter même tout ce qui pouvait y donner lieu, mais en conservant toutefois les moyens de la soutenir avec avantage. Sa politique sur ce point ne pouvait convenir aux deux partis extrêmes : les émigrés et les jacobins ne respiraient que la guerre, qui pouvait seule amener les chances d'un triomphe complet. On ne pouvait plus douter, d'après les nouvelles de Paris, que le parti constitutionnel, regardé par Léopold comme le dernier asile de la royauté, ne fût désormais sans force et sans influence dans l'in

térieur. L'empereur et le prince de Kaunitz en éprouvaient une sorte de dépit.

On sut par l'impératrice, sœur du roi d'Espagne, qui penchait pour la cause des émigrés, que Léopold avait dit tout haut à table : « Les » Français veulent la guerre; ils l'auront, et ils » verront que Léopold-le-Pacifique sait faire » la guerre quand il le faut; ils en paieront les » frais, et ce ne sera pas en assignats ».

Ces nouvelles furent confirmées aux princes français, à Coblentz, par l'arrivée du comte Armand de Polignac, que le duc son père leur dépêcha; il était chargé aussi de porter à leur connaissance que Léopold avait signifié au marquis de Noailles que si un soldat français armé entrait sur le territoire de l'Empire ou sur le sien, ses forces unies à celles de la Prusse en tireraient aussitôt vengeance. Le prince de Nassau, le duc de Richelieu et le comte de Sombreuil partirent immédiatement de Coblentz pour Vienne avec la mission d'y exciter, au nom des princes et de la Russie, l'empereur à la guerre. De Vienne ils se rendirent à Berlin et de là à Saint-Pétersbourg.

Cependant l'empereur était persuadé que les ministres de Louis XVI n'avaient pas encore

perdu l'espoir d'éviter ou d'éloigner les dangers d'une rupture : la voie des négociations restait toujours ouverte. Le ministre de France, marquis de Noailles, tout en conservant la dignité de son caractère, loin d'irriter la cour impériale, se servait toujours dans ses communications des expressions les plus modérées, qui contrastaient avec les fougueuses déclamations de quelques membres de l'assemblée nationale. Plusieurs fois il avait mandé à son cabinet qu'on était extrêmement frappé à la cour de Vienne du désordre de l'administration en France, de l'insurbordination des pouvoirs, du peu de respect qu'on témoignait à la personne du roi. Il avait ajouté qu'une des choses dont le ministère autrichien se montrait le plus choqué était la licence des discours et des écrits. « Ce » cabinet, mandait-il, prétend qu'un gouver- » nement où de pareils excès sont tolérés, est » lui-même intolérable. » A cette communication, le ministre des affaires étrangères de Lessart répondait : « Il faut considérer que notre » organisation ne fait que de naître ; que les » ressorts de notre gouvernement ne sont pas » tous encore en activité ; qu'au milieu des in- » quiétudes, qui nous viennent en partie du

» dehors, il est impossible que les lois exercent
» au dedans tout leur empire. Que l'on cesse
» de nous inquiéter, de nous menacer, de
» fournir des prétextes à ceux qui ne veulent
» que le désordre, et bientôt l'ordre renaîtra.
» Quelle est au surplus la cause de cette fer-
» mentation intérieure dont la cour de Vienne
» paraît si blessée? C'est la consistance qu'ont
» prise les émigrés, ce sont leurs préparatifs,
» leurs projets, leurs menaces; c'est l'appui
» plus ou moins réel qu'ils ont trouvé dans la
» plupart des cours de l'Europe..... »

On voit que Louis XVI, de même que tous les princes faibles, après s'être laissé entraîner, aurait voulu reculer devant les conséquences d'une rupture et en détourner les causes, s'il était possible. Son cabinet ayant reçu de l'envoyé de France à Coblentz, le 16 janvier, deux jours après le rapport fait à l'assemblée nationale par le comité diplomatique, des nouvelles plus satisfaisantes pour les amis de la paix, le ministre des affaires étrangères se hâta d'aller à l'assemblée lire ces dépêches, partageant avec le roi l'espérance que des informations si positives calmeraient les députés et les disposeraient peut-être à porter plus de modération dans la

discussion importante qu'on avait ajournée au lendemain. L'envoyé de France près l'électeur de Trèves mandait que la dispersion des émigrés était aussi réelle et aussi complète que la nation pouvait le désirer; que les canons, munitions, approvisionnemens étaient ou seraient rendus ; que les marchés des fournisseurs seraient résiliés; que les puissances n'accorderaient aux émigrés aucun secours; que le cardinal de Rohan avait reçu ordre de l'empereur de ne tolérer dans ses possessions aucun rassemblement hostile; que l'empereur avait annoncé, il est vrai, qu'il était prêt à protéger tous les États de l'Empire, et surtout ceux qui avaient été lésés ; mais qu'il avait promis en même temps d'empêcher que ces mêmes États n'agissent par des attroupemens et ne troublassent de leur chef la bonne harmonie entre l'Empire et la France. Ces assurances ayant fait peu d'impression, le ministre se rend à la séance du lendemain, avec l'approbation du roi, qui désirait par dessus tout éviter la guerre, et là il adresse à l'assemblée les plus fortes représentations pour qu'elle se tienne en garde contre toute détermination qui ne serait pas dictée par la prudence et la justice. Il invoque la constitution, les principes

du droit des gens, ce qu'exige la dignité de la nation et la sûreté du royaume. Il représente que les ménagemens suggérés par une sage et juste politique doivent être préférés à toutes les mesures qui pourraient exciter un ressentiment légitime, telle que celle qui fixerait impérieusement à l'Empire ou à l'empereur un délai de peu de jours pour expliquer ses intentions. Il observe que le roi a employé des moyens aussi fermes, mais plus conciliatoires, et combien il est essentiel de ne pas contrarier l'effet d'une négociation si importante... « Je termine, » ajouta le ministre, par une réflexion qui seule » suffirait pour avertir votre prudence dans le « choix des moyens propres à conserver la paix : » la plus juste et la moins malheureuse des » guerres est encore une source trop féconde » d'injustices et de calamités. »

Ces représentations produisirent tout aussi peu d'effet que la lecture des dépêches du ministre de France à Coblentz.

Le député Brissot montant le premier à la tribune, parla pendant près de deux heures pour faire prévaloir une politique diamétralement opposée. Les principaux traits de son discours ne doivent point échapper à l'his-

toire, car Brissot, orateur du parti républicain, à compter de ce jour jusqu'au mois de mai 1793, va diriger en quelque sorte la diplomatie de la révolution. « Le masque est enfin » tombé, dit-il; votre ennemi véritable est » connu. L'ordre donné au général Bender vous » apprend son nom : c'est l'empereur. Les élec- » teurs n'étaient que ses prête-noms ; les émi- » grés n'étaient qu'un instrument dans ses » mains. Vous devez maintenant mépriser les » émigrés ; c'est à la haute cour nationale à ven- » ger la nation de la révolte de ces princes men- » dians... Les électeurs ne sont pas plus dignes » de votre colère ; la peur les fait prosterner à » vos pieds. Votre ennemi véritable, c'est l'em- » pereur. Il cherche à vous attaquer et à vous » effrayer. Si vous devez être attaqué, il vous » convient de prévenir ; si l'on veut vous amu- » ser, vous ne devez pas vous endormir ; si l'on » ne tend qu'à vous forcer par la terreur à une » capitulation indigne de vous, il faut réaliser » ce que vous avez cent fois promis : *la consti-* » *tution ou la mort !* La mort, elle n'est point à » craindre ; examinez votre position et celle de » l'empereur. Votre constitution est un ana- » thème éternel aux trônes absolus. Tous les

» rois doivent donc haïr votre constitution ; elle
» fait leur procès, elle prononce leur sentence,
» elle semble leur dire à chacun : *Demain, tu*
» *ne seras plus*, *ou tu ne seras roi que par le*
» *peuple*. Cette vérité a retenti dans le cœur
» de Léopold ; il cherche à en reculer le fatal
» moment. Il faut donc dire à l'empereur : Si
» c'est notre constitution que vous voulez dé-
» truire, ou renoncez à ce projet, ou préparez-
» vous à la guerre. On vous dira peut-être, pour
» excuser cette ligue, qu'elle n'a point la vio-
» lence pour but, qu'on veut seulement, dans
» un congrès, corriger quelques vices de votre
» constitution. Mais ce congrès, fût-il pacifique,
» serait encore un outrage sanglant à la nation
» française. Anathème donc aux ambitieux qui,
» pour perpétuer les troubles et leur influence,
» en ont conçu le projet ! Anathème aux puis-
» sances assez folles pour vouloir les protéger !
» Eh ! de quel droit l'empereur veut-il interve-
» nir dans nos démêlés !..... Négocier, c'est
» nous faire perdre tous les avantages d'une
» guerre franche : pendant cette comédie po-
» litique, nos préparatifs militaires épuisent
» nos ressources ; les inquiétudes renaissent ;
» les agitations intérieures continuent, la

forces combinées s'assemblent, la saison favorable pour elles s'avance, les prétentions » se montrent, la hauteur se déploie dans les » offices, les menaces succèdent au ton mielleux; on s'offense, l'invasion suit, une guerre » désastreuse éclate dans nos foyers mêmes; les » mécontens se rallient bientôt aux drapeaux » étrangers, et la guerre civile se joint à la guerre » étrangère. Telles sont les vues secrètes de vos » ennemis; ils sont rois, et vous êtes peuple; » ils sont despotes, et vous êtes libres; or il » n'y a point de capitulation sincère entre la » tyrannie et la liberté. Je ne dirai donc pas à » l'empereur avec votre comité : *Voulez-vous* » *vous engager à ne pas attaquer la France ni* » *son indépendance?* mais je lui dirai : *Vous* » *avez formé une ligue contre la France, je* » *dois vous combattre*; et cette attaque immédiate est juste, nécessaire, commandée par » les circonstances et par vos sermens. » L'orateur conclut par proposer d'anéantir le traité qui liait la France à la maison d'Autriche, et d'exiger de l'empereur, d'ici au 10 février pour tout délai, une satisfaction telle qu'elle pût dissiper toutes les inquiétudes de la nation.

Ce discours et d'autres encore, prononcés

dans le même esprit, furent seuls goûtés et applaudis. Avant même la clôture de la discussion, le ministre de Lessart, déjà intimidé par les interpellations et les reproches du comité diplomatique, frappé aussi de l'extrême irritation du parti qui voulait la guerre et qui prenait un ascendant marqué sur les résolutions de l'assemblée, crut mettre sa responsabilité à couvert en faisant demander à l'empereur des explications catégoriques. Sa dépêche du 21 janvier, adressée à l'ambassadeur de France, décelait tout l'embarras de sa position. Après avoir signalé la profonde impression qu'avait faite sur l'assemblée nationale l'office impérial du 21 décembre, après avoir déduit amèrement les causes de mésintelligence qui pouvaient amener une mesure aussi terrible que la guerre, il s'exprimait ainsi :

« Je viens, monsieur, de prononcer un
» grand mot qui occupe actuellement tous les
» esprits; un mot qui est l'objet des inquié-
» tudes des uns et des désirs des autres : ce
» mot est la guerre. Vous croyez bien que le
» roi est à la tête de ceux qui y répugnent ; son
» excellent esprit, d'accord avec son cœur,
» cherche à en repousser l'idée. Il la regarde,

» dût-elle être heureuse, comme un fléau pour » l'humanité et comme une calamité pour le » royaume. Mais en même temps, et je peux » vous l'assurer, le roi a été vivement affecté » de l'office du 21 décembre. Cet ordre, donné » si brusquement à M. le maréchal de Bender, » cette apparente intention de secourir l'élec- » teur de Trèves, tandis que ce prince tenait » à notre égard la conduite la plus hostile, » cette annonce d'un concert inconnu entre » toutes les puissances de l'Europe, la tour- » nure et le ton de l'office ont fait une impres- » sion dont les gens les plus sages n'ont pu se » défendre, et qu'il n'a pas été au pouvoir du » roi d'effacer.

» Vous devez donc, monsieur, chercher des » explications sur trois points : 1° sur l'office » du 21 décembre ; 2° sur l'intervention de » l'empereur dans nos affaires intérieures ; » 3° sur ce que sa majesté impériale entend par » les souverains *réunis en concert pour la sû-* » *reté et l'honneur des couronnes.* »

Depuis que les premiers cris de guerre s'étaient fait entendre à Paris, les dépêches qui en étaient arrivées successivement au cabinet d'Autriche, avaient donné lieu à diffé-

rens conseils d'État : Léopold y assistait presqu
toujours ; mais il n'en sortait encore aucun
détermination. Ce cabinet était divisé, c'est-à
dire que les hommes d'État qui le composaien
différaient sur la manière d'envisager, non
seulement la question de la guerre, mais la si
tuation intérieure de la France. Il restait don
toujours à décider si l'on fixerait une époqu
quelconque pour l'attaque militaire du royaum
ou si l'on attendrait pour y pénétrer, l'explo
sion d'une guerre intestine, à laquelle on s'a
tendait. Le prince de Kaunitz et les ministr
du roi de Prusse étaient de ce dernier sen
ment, vivement combattu par l'impatience d
princes français et de la noblesse du royaum

Ceux-là affirmaient que ce n'était qu'en
entrant à l'improviste qu'on entraînerait u
soulèvement en faveur du roi. La diète de Ra
tisbonne tenait pour l'avis du prince de Kau
nitz, à l'exception de l'électeur de Mayence
qui, par l'organe du cardinal prince de Roha
pressait de tout son pouvoir l'empereur, comm
chef du corps germanique, de faire le plu
promptement possible une invasion dans
Haute-Alsace, où étaient préparés tous l
élémens de la contre-révolution. De même qu

le conseil de l'empereur, la cour d'Autriche était divisée en deux partis qui influaient plus ou moins sur les déterminations générales. L'un, séduit ou entraîné par l'émigration française, mettait en jeu tous les mobiles qui pouvaient décider l'empereur à brusquer la guerre et à la faire porter sur-le-champ en Alsace ; l'autre, et c'était le parti temporiseur, se croyait le plus fort parce qu'il s'appuyait sur les intentions personnelles de Léopold, et qu'il était soutenu par des relations directes avec la reine de France et quelques-uns des ministres de Louis XVI, dirigés eux-mêmes par un comité secret *. Ce comité, toujours dans l'espoir qu'il surviendrait quelque chance plus favorable qui ne se présentait jamais, ne demandait qu'une guerre politique et d'observation qui amenât le renversement d'une constitution dont l'action régulière leur paraissait impossible, ou qui permît enfin d'y apporter des modifications essentielles et dont l'expérience faisait sentir tous les jours davantage l'impérieuse nécessité.

* Barnave, Duport et MM. de Lameth, de l'assemblée constituante, en étaient réputés les chefs.

Mais depuis l'arrivée du dernier courrier, le chancelier de cour et d'État, prince de Kaunitz commençait à croire une guerre ouverte inévitable. Le baron de Spielmann pensait qu'il ne fallait pas s'y engager tant que la voie des négociations resterait accessible. La Russie d'ailleurs tenait encore en suspens les deux cours de Vienne et de Berlin. Ces deux cours attendaient d'un moment à l'autre des nouvelles d'Yassy et de Saint-Pétersbourg, qui devaient annoncer la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte Ottomane. Enfin le traité arriva : il venait d'être conclu à Yassy, le 9 janvier, et en vertu de ses stipulations, le Dniester devenait la limite des deux empires. Catherine donnait là un gage de sa modération. On vit les mouvemens qui fatiguaient les cabinets se simplifier et leur horizon politique s'éclaircir. Exempts désormais de toute appréhension sur les affaires d'Orient, et sûrs que la Russie pourrait faire face à la fermentation de la Pologne, Léopold et Frédéric-Guillaume pouvaient enfin agir et ne plus se borner à un concert de négociations infructueuses.

Les demandes d'explications renfermées dans

les dépêches de M. de Lessart, du 21 janvier, ayant été communiquées par l'ambassadeur de France au cabinet de Vienne, un conseil extraordinaire fut convoqué dans les appartemens de l'empereur. A ce conseil assistèrent, comme ministres d'État et de conférences, les princes de Colloredo, Stahremberg et Rosemberg, les comtes de Lascy et de Hatzfeld, et le baron de Reischach. En outre, le baron de Spielmann y assista comme référendaire ou rapporteur, et le baron de Kollenbach comme actuaire ou greffier. Le chancelier de cour et d'État, prince de Kaunitz, présidait le conseil, l'empereur présent.

Le rapport entendu, il ne resta plus aucun doute dans les esprits sur l'état des relations politiques avec la France, le seul énoncé de la séance du 14 janvier indiquant assez que le comité diplomatique, c'est-à-dire l'assemblée elle-même, s'était emparé de la direction des affaires étrangères, et que par conséquent la guerre était inévitable. Venaient à l'appui les demandes d'explications présentées par l'ambassadeur de France dans sa dernière note. N'y voyait-on pas le ministre des affaires étrangères, et par conséquent Louis XVI lui-

même, entraînés l'un et l'autre, contre leur gré, dans les voies d'une rupture imminente?

Le résultat du conseil donna lieu à différentes dispositions; voici en résumé les principales :

1° Que dans toute l'étendue des États héréditaires des préparatifs militaires seraient ordonnés et activés;

2° Que l'ordre immédiat de filer dans le Brisgaw serait donné à un corps de six mille hommes, et qu'on formerait de troupes réunies en Bohême un corps de trente mille hommes prêt à marcher au premier signal;

3° Que le traité préliminaire d'alliance et de concert, signé le 25 juillet précédent entre l'Autriche et la Prusse, serait converti, le plus promptement possible, en un traité définitif;

4° Qu'on ne donnerait les explications demandées par la note de M. l'ambassadeur de France, qu'après la signature du traité définitif, et que d'ici là, les deux cours alliées s'entendraient sur le plan offensif ou défensif qu'il conviendrait d'arrêter en cas de rupture.

Dans l'intervalle, le décret par lequel l'as-

semblée nationale termina, le 25 janvier, la discussion sur la note officielle du prince de Kaunitz fut porté à la connaissance de l'empereur, et confirma ce prince dans ses précédentes résolutions.

Presque en même temps que ce décret, précurseur des hostilités, parvenait à la connaissance des cabinets de Vienne et de Berlin, le traité définitif d'alliance et de concert entre les deux cours recevait, le 7 février 1792, sa signature à Berlin même. Le maintien de la constitution germanique, tel était, d'après l'article 8, l'un des principaux objets de l'alliance. Déjà les ministres d'Autriche et de Brandebourg en avaient fait la déclaration officielle aux ministres de la diète à Ratisbonne : il importait aux deux cours que le traité qui les unissait fût censé avoir pour base la conservation et la garantie du corps germanique et de sa constitution. Pendant un demi-siècle n'avait-on pas cru la trouver cette garantie dans la rivalité des deux puissances maintenant réunies contre la révolution française? Or, c'était l'explosion de la révolution que Vienne et Berlin devaient s'attacher à représenter comme menaçant l'ordre public et l'in-

traindre à satisfaire complètement les puissances sur les points de réclamation et d'exigence déduits ci-dessus.

Enfin, l'empereur annonçait comme prochaine une démarche formelle de sa part à l'effet d'amener les puissances à passer d'un concert éventuel à un concert actif de déclarations et de mesures communes fondées sur les mêmes principes qui avaient concilié les suffrages à ses premières propositions, en les adaptant, cette fois, à l'état actuel des rapports internes et externes de la France.

Le roi de Prusse donna son entière approbation à ce nouveau plan, et les deux souverains prirent la résolution de s'entendre pour concourir à son exécution le plus promptement possible.

D'un autre côté, le chancelier de cour et d'État, prince de Kaunitz, adressa, sous la date de Vienne, le 17 février, à M. de Blumendorf, chargé d'affaires de l'empereur à Paris, sa réponse aux explications demandées par le ministre des affaires étrangères de Lessart. Le chargé d'affaires avait ordre de lui en remettre une copie, en le priant de la placer sous les yeux du roi. Cette dépêche est un do-

nent d'autant plus précieux pour l'histoire qu'on peut la considérer comme le manifeste de Léopold contre le parti des républicains ou des jacobins. On croit que ce qui concerne l'état intérieur de la France fut minuté par l'empereur lui-même après s'être concerté avec Louis XVI et ses conseillers intimes.

Le premier éclaircissement donné par le chancelier de cour et d'État était relatif aux ordres transmis au maréchal de Bender. On y posait en fait que l'empereur, sans attendre qu'il en fût requis par la France, avait soumis le premier dans ses États la réception des émigrés aux règles les plus strictes de l'asile innocent, et qu'il n'avait promis secours à l'électeur de Trèves qu'autant qu'il aurait pleinement satisfait à la demande de la France, de ne permettre chez lui ni rassemblement d'émigrés, ni aucunes mesures hostiles; que la déclaration d'assistance était d'ailleurs positivement limitée au cas d'invasion qui surviendrait malgré les dispositions modérées et prudentes des princes de l'empire à faire observer, à l'égard des émigrés, les mêmes règlemens qui étaient en vigueur aux Pays-Bas; qu'il était donc plus clair que le jour que l'em-

» tranquilliser les autres puissances, en les » engageant à partager avec lui les espérances » qui motivèrent l'acceptation du roi très- » chrétien.

» Depuis lors, le concert de l'empereur avec » ces puissances n'a plus subsisté qu'éventuel- » lement, à raison des inquiétudes qu'il était » naturel de conserver après une révolution » qui, pour me servir des termes de M. de » Lessart, *s'étant d'abord faite avec une ex-* » *trême rapidité, s'est ensuite prolongée par* » *les divisions, étant impossible que tant d'op-* » *positions, tant d'efforts et tant de secousses* » *violentes ne laissassent pas après elles de* » *longues agitations!...*

» Ces inquiétudes et le concert d'observa- » tion passive qui en résulte ont un double » motif aussi fondé qu'inséparable dans ses » objets. »

Ici, le ministre impérial, prenant le ton et le langage du manifeste, poursuivait en ces termes : « Tant que l'état intérieur de la » France, au lieu d'inviter à partager l'augure » favorable de M. de Lessart, *sur la renais-* » *sance de l'ordre, l'activité du gouvernement* » *et l'exercice des lois*, manifestera au con-

» traire des symptômes journellement crois-
» sans d'inconsistance et de fermentation, les
» puissances amies de la France auront les plus
» justes sujets de craindre pour le roi et la
» famille royale, les mêmes extrémités qu'ils
» ont éprouvées plus d'une fois, et pour la
» France de la voir replongée dans le plus
» grand des maux dont un Etat puisse être at-
» taqué, l'anarchie populaire, qui est aussi le
» plus contagieux pour les autres peuples. Et
» tandis que plus d'un Etat étranger a déjà
» fourni les plus funestes exemples de ses pro-
» grès, il faudrait pouvoir contester aux autres
» puissances le même droit de maintenir leurs
» constitutions que réclame la France en fa-
» veur de la sienne, pour ne pas convenir que
» jamais il n'a existé de motif d'alarmes et de
» concert général plus légitime, plus urgent et
» plus essentiel à la tranquillité de l'Europe.

» Il faudrait pareillement pouvoir récuser
» le témoignage des événemens journaliers les
» plus authentiques pour attribuer la princi-
» pale cause de cette fermentation intérieure
» de la France, à la consistance qu'ont prise
» les émigrés, à leurs préparatifs, leurs pro-
» jets, leurs menaces, à l'appui qu'ils ont

» trouvé. Les faibles armemens des émigrés ne » demandaient point une présence de forces, » trente à quarante fois plus nombreuses : les » armemens des émigrés sont dissous, ceux de » la France continuent.

» L'empereur, bien loin d'appuyer leurs » projets ou prétentions, insiste sur leur tran- » quillité; les princes de l'Empire suivent son » exemple; aucune puissance ne les soutient » par des troupes, et les secours pécuniaires » qu'elles peuvent avoir accordés à l'intérêt » dû à leurs malheurs suffisent à peine à leur » entretien.

» Non, ajoutait l'organe impérial, non, la » vraie cause de cette fermentation et de toutes » les conséquences qui en dérivent n'est que » trop manifeste aux yeux de la France et de » l'Europe entière; c'est l'influence et la vio- » lence du parti républicain, condamné par les » principes de la constitution, proscrit par » l'assemblée constituante, mais dont l'ascen- » dant sur la législature présente est vu avec » effroi et douleur par tous ceux qui ont à cœur » le salut de la France.

» C'est la fureur de ce parti qui produisit les » scènes d'horreur et de crimes dont furent

» souillées les prémices d'une réforme de la » constitution française, appelée et secondée » par le roi lui-même, et que l'Europe entière » eût vu tranquillement se consommer, si des » attentats réprouvés par toutes les lois divines » et humaines n'eussent forcé les puissances » étrangères à se réunir en concert *pour le* » *maintien de la tranquillité publique et pour* » *la sûreté et l'honneur des couronnes.*

» Ce sont les moteurs de ce parti qui, de » puis que la nouvelle constitution a prononcé » l'inviolabilité du gouvernement monarchi- » que, cherchent sans relâche d'en saper et » d'en renverser les fondemens, soit par des » motions ou des attaques immédiates, soit par » un plan suivi de l'anéantir dans le fait, en en- » traînant l'assemblée législative à s'attribuer » les fonctions essentielles du pouvoir exécutif, » ou en forçant le roi de céder à leurs désirs » par des explosions qu'ils excitent, et par les » soupçons et les reproches que leurs manœu- » vres font retomber sur le roi lui-même.

» Comme ils ont été convaincus que la ma- » jeure partie de la nation répugne à l'adoption » de leur système de république, ou, pour » mieux dire, d'anarchie, et comme ils déses-

» pèrent de réussir à l'y entraîner si le calme
» se rétablit dans l'intérieur et que la paix se
» maintienne au dehors, ils dirigent tous leurs
» efforts à l'entretien des troubles et à susciter
» une guerre étrangère.

» Voilà pourquoi, au lieu d'apaiser les justes
» inquiétudes que les puissances étrangères
» ont conçues depuis long-temps sur leurs
» menées sourdes, mais constatées, pour sé-
» duire les autres peuples à l'insubordination
» et à la révolte, ils les trament aujourd'hui
» avec une publicité d'aveu et de mesures sans
» exemple dans l'histoire d'aucun gouverne-
» ment policé de la terre. Ils comptaient bien
» que les souverains cesseraient enfin d'oppo-
» l'indifférence et le mépris à leurs déclama-
» tions outrageantes et calomnieuses, lorsqu'ils
» verraient que l'assemblée nationale non-seu-
» lement les tolère dans son sein, mais les
» accueille et en ordonne même l'impression *.

» Ils comptaient surtout pousser à bout l'em-
» pereur, et le forcer à des mesures sérieuses
» qu'ils pussent ensuite tourner à l'entretien

* Ce passage fait allusion aux discours de tribune pro
noncés par Brissot et ses amis les *girondins*

» des alarmes de la nation, en protégeant et » soutenant le nouveau complot de révolte qui » vient d'être découvert aux Pays-Bas, et dont » on sait, à n'en pouvoir douter, que le foyer » subsiste à Douai *, et que le plan est fondé » sur l'appui du parti républicain en France. » C'est en général contre l'empereur, et en » profitant de l'état non préparé où se trou- » vent ses forces dans ses provinces voisines, » que paraît être dirigé leur principal, ou du » moins leur premier dessein; ils espèrent » sans doute prévenir les conséquences d'une » attaque qui deviendrait la cause commune » des puissances, en parvenant par des négo- » ciations et des offres simultanées à les désu- » nir ** et à leur inspirer, en sens contraire, » les mêmes mouvemens de jalousie et de riva-

* Attribué à Merlin de Douai, alors juge, et jouissant d'une très-grande influence dans la ville de Douai, et en outre l'un des conseillers intimes du duc d'Orléans à cette époque.

** Ce passage fait allusion aux tentatives de négociations des envoyés constitutionnels à Brunswick et à Berlin, et probablement aussi à quelques-unes des notes présentées par M. de Noailles au cabinet de Vienne, contre la nouvelle alliance entre l'Autriche et la Prusse.

» lité d'alliance qu'ils ne réussiront nulle part
» à exciter, à une époque où tout conspire
» sincèrement à fonder un système de repos
» et de modération générale sur des bases iné-
» branlables.

» Ce n'est enfin qu'à la funeste influence du
» même parti et au même but de précipiter la
» guerre avec sa majesté impériale que peut
» être attribué ce décret incompétent du 25 jan-
» vier, par lequel on s'est permis, empiétant
» sur l'initiative réservée au roi par la consti-
» tution, de reprocher à l'empereur d'avoir
» violé le traité d'amitié et d'alliance de 1756,
» parce qu'il voulut secourir le roi de France pri-
» sonnier, et la monarchie française détruite à
» l'époque du 21 juin dernier; parce que depuis
» l'époque du 13 septembre il s'est empressé
» de ramener les autres souverains à l'unisson
» de la détermination et des espérances de sa
» majesté très-chrétienne, comme si les règles
» et les égards consacrés par le droit public
» des nations étaient soumis à l'arbitrage d'une
» législature française!

» Malgré des procédés aussi provoquans, l'em-
» pereur donnera à la France la preuve la plus
» évidente de la constante sincérité de son at-

» tachement, en conservant de son côté le
» calme et la modération que son intérêt ami-
» cal pour la situation de ce royaume lui ins-
» pire. Il rend justice aux sentimens personnels
» du roi son beau-frère ; il est loin d'attribuer
» de tels procédés à la majeure partie de la na-
» tion qui, ou gémit elle-même des maux que
» lui cause ce parti frénétique, ou participe
» involontairement aux erreurs et aux préven-
» tions dans lesquelles on travaille à l'entrete-
» nir sur la conduite de sa majesté impériale.

» Découvrir les desseins véritables de sa con-
» duite vis-à-vis de la France, sans retenue, sans
» déguisement aux yeux du roi et de la nation
» entière, voilà la seule arme à laquelle l'em-
» pereur souhaite pouvoir se borner de recou-
» rir pour déjouer les artifices d'une cabale
» qui, faisant état dans l'État, et fondant son
» ascendant réprouvé par la loi sur le trouble
» et la confusion, n'a d'autre ressource pour se
» soustraire aux reproches des embarras inex-
» tricables qu'elle a déjà préparés à la nation,
» que de la précipiter dans des embarras et des
» calamités plus grandes encore, à la faveur
» desquelles elle parvienne à consommer son

» plan de renverser le gouvernement monar-
» chique confirmé par la constitution..... »

Le prince de Kaunitz, dans une note du 19 février, adressée à l'ambassadeur de France à Vienne, en lui envoyant copie de ce manifeste, signalait avec plus de force encore le parti jacobin. « Toute l'Europe, disait-il, est convain-
» cue avec l'empereur que ces hommes, notés
» par la dénomination de parti jacobin, voulant
» exciter la nation d'abord par des armemens,
» puis à la rupture avec l'empereur, ne cher-
» chent qu'à amener des prétextes de guerre.
» Tels sont les motifs des explications qu'ils
» ont provoquées d'une manière et avec des
» circonstances calculées visiblement pour ren-
» dre impossible à l'empereur de concilier dans
» ses réponses les intentions pacifiques et ami-
» cales qui l'animent, avec le sentiment de sa
» dignité blessée et de son repos compromis...

» L'empereur, disait-il en terminant, croit
» devoir au bien-être de la France et de l'Eu-
» rope entière, ainsi qu'il y est autorisé par la
» provocation et les dangereuses menées du
» parti des jacobins, de démasquer et de dé-
» noncer publiquement une secte pernicieuse,
» non-seulement comme les ennemis du roi

» très-chrétien et des principes fondamentaux
» de la constitution actuelle, mais comme les
» perturbateurs de la paix et du repos public.
» L'ascendant illégal de cette secte l'emportera-
» t-il en France sur la justice, la vérité, le
» salut de la nation? Voilà la question à laquelle
» se réduisent maintenant toutes les autres.
» Quel que soit le résultat, la cause de l'empe-
» reur est celle de toutes les puissances. »

Quand le ministre de Lessart, après avoir fait connaître d'abord les pièces préalables de la négociation, vint donner à l'assemblée, dans la séance du 1er mars, communication de l'office de l'empereur, il fut interrompu fréquemment dans sa lecture, tantôt par de violens murmures, tantôt par des ricanemens sardoniques ou par des éclats de rire insolens. Le ministre, obtenant néanmoins quelque attention, rendit compte de l'état des forces militaires de l'empereur dans les Pays-Bas, forces qui s'élevaient à cinquante-cinq mille hommes, ainsi que de l'envoi de six mille hommes dans le Brisgaw, mouvement dont l'ambassadeur de France avait été prévenu; il fit également connaître l'ordre donné en Bohême pour que trente mille hommes fussent prêts à marcher. Il annonça que

l'ambassadeur de France était chargé de déclarer à la cour de Vienne que le roi n'avait pas pensé qu'il convînt à sa dignité ni à l'indépendance de la nation d'entrer en discussion sur des objets qui ne concernaient que la situation intérieure du royaume..... Enfin, il prévenait l'assemblée que l'ambassadeur de France était aussi chargé d'annoncer que, pour gage d'une fidélité réciproque, le roi promettait qu'aussitôt que l'empereur aurait pris l'engagement de faire cesser tous préparatifs de guerre dans ses États, et de remettre ses forces militaires dans les Pays-Bas et dans le Brisgaw sur le pied où elles étaient le 1^er^ avril 1791, sa majesté ferait également cesser tous préparatifs, et réduirait les troupes françaises dans les départemens frontières à l'état ordinaire des garnisons; que c'était à cette détermination, la seule qui pût convenir à la dignité de deux grandes puissances et à leurs intérêts respectifs, que le roi reconnaîtrait les sentimens qu'il avait droit d'attendre de son beau-frère et de l'ancien allié de la France; mais qu'après une invitation aussi loyale et aussi formelle, sa majesté ne pourrait voir dans une réponse qui ne porterait pas les mêmes caractères, que

la volonté de prolonger une situation dans laquelle la France ne pouvait ni ne voulait rester plus long-temps.

L'assemblée nationale parut d'abord approuver la conduite du roi à l'égard de l'empereur; et, cédant à l'impulsion des députés ministériels, en témoigna sa satisfaction par des applaudissemens. Mais bientôt la cour et le ministre des affaires étrangères purent juger combien ils s'étaient mépris sur l'effet que devait produire dans la capitale cette espèce de manifeste de l'empereur, dirigé nominativement contre les jacobins, et offrant son appui aux constitutionnels. Les jacobins en tirèrent un surcroît de consistance et de forces Le ministre de Lessart eut personnellement à se repentir de l'imprudence avec laquelle il s'était laissé aller à livrer ainsi à la discussion de l'assemblée et du public les pièces les plus secrètes d'une négociation si importante, et qui n'était pas même terminée. Dès le lendemain, dans tous les journaux réputés les organes de la révolution, l'office de l'empereur fut commenté de la manière la plus irritante et la plus fâcheuse, ce qui ne pouvait manquer de rendre impossible toute espèce de rapprochement et de conciliation.

En général, on fut persuadé que la rédaction solennelle de cette pièce avait été réellement concertée entre le roi de France, l'empereur et leurs conseillers intimes; on désigna même quelques-uns des députés de l'assemblée constituante, tels que Barnave et Duport, comme l'ayant composée. On ajouta que le modèle en avait été envoyé par la reine, à Bruxelles, au comte de Mercy-Argenteau, qui l'avait fait passer à l'empereur *, assertion hasardée d'après un fait grossi ou altéré par l'esprit du temps. L'office de l'empereur porte évidemment le cachet du style de la chancellerie impériale; mais d'un autre côté, nous savons que l'empereur, ayant sous les yeux le dernier mémoire ** que lui adressa la reine de France sur l'état des différens partis contre lesquels la cour avait à lutter, minuta réellement lui-même les passages de cet office

* Madame de Staël le dit positivement dans ses *Considérations sur la révolution française*, tom. II.

** Ce mémoire provenait des ex-constituans du parti constitutionnel, qui formaient alors le comité secret et dirigeant dont l'existence est historiquement prouvée par la pièce trouvée dans l'armoire de fer aux Tuileries, sous ce titre : *Projet du comité des ministres, concerté avec MM. Lameth (Alex.) et Barnave.*

dirigés contre les jacobins, et que son chancelier de cour et d'État donna ensuite à l'ensemble de la rédaction la forme diplomatique et officielle. Quoi qu'il en soit, les constitutionnels eux-mêmes, qui formaient alors le seul parti en état de balancer l'ascendant des révolutionnaires exagérés, désapprouvèrent l'office de l'empereur, tout en partageant l'opinion qui y était exprimée sur la conduite et les excès de leurs adversaires, compris sous la dénomination de jacobins. Ils trouvèrent peu convenable que l'empereur entrât dans de si grands détails sur l'état intérieur des partis en France; en un mot, la fierté nationale se révolta contre les conseils menaçans que donnait à la France un monarque étranger.

Mais ce monarque avait tout à coup cessé de vivre au moment même où son dernier office occasionnait toute cette irritation en France, et où il changeait en une alliance active son concert éventuel avec la cour de Berlin. Cette mort si subite, et qui eut une si grande influence sur la marche ultérieure des événemens, demande qu'on en révèle les particularités.

Résolus enfin d'agir militairement contre la France, Léopold et Frédéric-Guillaume s'é-

taient décidés à concourir à un nouveau plan de concert par l'emploi d'une armée de cinquante mille hommes chacun au-delà des forces qui se trouvaient déjà réunies en Westphalie et dans les Pays-Bas. Il s'agissait de répartir cent quatre-vingt mille combattans sur l'immense ligne qui s'étend depuis Bâle jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. A la mi-février, ce plan n'était encore qu'ébauché entre les deux souverains; mais, d'accord sur les bases, Léopold avait ordonné au conseil aulique de guerre de hâter les préparatifs; de son côté, Frédéric Guillaume venait d'appeler à Berlin le duc de Brunswick, à l'effet de conférer avec ce prince, auquel il destinait le commandement général de ses troupes. Le 16 février, le roi eut, avec le duc, à Postdam, une longue conférence, à l'issue de laquelle fut tenu un conseil secret en présence même du roi : le duc de Brunswick, le ministre d'état Schulenburg et le baron de Bischofswerder furent les seuls qui y assistèrent. On y agita les points suivans : mettre les troupes sur le pied de guerre, négocier avec la Saxe pour l'entraîner dans la coalition, et arrêter avec la cour de Vienne un plan de campagne approprié aux circonstances politiques. Le même jour,

un courrier extraordinaire fut expédié pour cette capitale, et des circulaires furent adressées à tous les régimens. Des dispositions relatives aux approvisionnemens et à l'artillerie ayant été immédiatement ordonnées, il fallut toucher au trésor.

Le surlendemain, le général-major Bischofswerder partit pour Dresde, porteur des ouvertures du roi destinées à la cour électorale. De là il devait se rendre à Vienne. Il trouva l'électeur de Saxe peu disposé à faire cause commune autrement qu'en sa qualité de prince d'Empire. Après avoir conféré avec l'électeur et le prince Czatoriski, envoyé de Varsovie, il poursuivit sa route. L'envoyé extraordinaire de Prusse arriva dans la nuit du 27 au 28 février à Vienne, espérant obtenir dès le lendemain une audience de l'empereur. S'étant présenté à l'hôtel du chancelier de cour et d'État de bonne heure, le prince de Kaunitz vint à sa rencontre, l'accueillit par des embrassemens, mais avec l'accent que donne l'inquiétude et le trouble; il lui apprit que l'empereur, tombé malade inopinément, était hors d'état de le recevoir en audience. Le prince de Collorédo fit à l'envoyé extraordinaire de Prusse la même réception, et

lui parla avec anxiété de l'indisposition subite de l'empereur. Mais on était loin de soupçonner Léopold en danger; et hors de l'enceinte de la cour, son état de maladie était à peine connu. On l'avait vu deux jours auparavant donner audience à l'envoyé turc, et jouir en apparence d'une santé parfaite. C'était le 27 seulement que le mal s'était déclaré; mais en proie dès le 28, le jour même de l'arrivée du favori du roi de Prusse, à de vives douleurs dans les cavités de la poitrine et les entrailles, ses médecins, croyant avoir à combattre une pleurésie, eurent recours aux saignées pour éteindre l'inflammation. Pendant la nuit, ses entrailles se gonflent; il ne peut jouir d'aucun repos, les forces l'abandonnent, les vomissemens convulsifs se déclarent. Son médecin ordinaire, Lagusius, se hâte d'appeler en consultation les plus célèbres de Vienne, tels que le baron de Stœrck et M. Schreibers; réunis, ils changent d'opinion sur la nature du mal, et se disposant à essayer d'autres remèdes, s'abusent sur le danger; et quittent l'empereur à deux heures après midi. A trois heures, des symptômes plus alarmans surviennent, et ce malheureux prince, dans une crise de vomissemens

convulsifs, n'ayant autour de lui qu'un seul valet de chambre, nommé Bruneti, expire, le 1er mars, dans les bras de l'impératrice accourue éplorée et toute tremblante.

A l'instant même, les cris *l'empereur est mort! l'empereur est mort!* retentissent dans les appartemens du palais et y jettent le désordre et le désespoir. Quel spectacle que celui de toute cette famille impériale éperdue, plongée dans la désolation! Tout le reste du jour à peine distingue-t-on les augustes maîtres de leurs serviteurs également au désespoir, tant les sentimens de surprise et de douleur se confondent. Le bruit de la mort du monarque ne trouve d'abord que des incrédules dans toute la ville de Vienne, où l'on était à peine instruit de sa maladie. Tous les grands, faisant atteler leurs carrosses, accourent au palais, qu'ils trouvent rempli de lamentations et d'effroi. A ce moment apparaît l'impératrice, entourée de ses nombreux enfans baignés de larmes; et, les conduisant ainsi devant le nouveau roi, elle vient implorer sa protection pour ces augustes orphelins. François Ier, fils aîné de Léopold, confondant ses sanglots avec ceux de sa mère et de ses frères, dont le plus jeune avait à peine quatre

ans, leur fait la promesse sacrée d'en agir avec eux comme un père.

Mais que penser de ce genre de mort qui, frappant Léopold comme un coup de foudre et dans la force de l'âge, devenait un si grand événement dans l'état où se trouvait l'Europe? La face des affaires pouvait en être changée. Même aux hommes de l'art, cette catastrophe semblait inexplicable : « Ou la gangrène, di- » saient-ils, était déjà dans les entrailles, ou » le monarque a été frappé d'un coup d'apo- » plexie séreuse ».

L'ouverture du cadavre mit à découvert les entrailles tuméfiées par la gangrène et l'estomac saturé de matières séreuses. Le corps, embaumé immédiatement, fut exposé en public dans la chapelle de la cour. Des bruits d'empoisonnement se répandirent, s'accréditèrent même, sans que l'histoire contemporaine les ait depuis confirmés, ni victorieusement démentis. Les investigateurs sont restés partagés ou dans le doute sur les causes réelles de cette mort inopinée ; les uns soutiennent qu'elle a été l'effet naturel d'une dyssenterie opiniâtre dont Léopold recélait le germe depuis son couronnement à Prague ; et ils ajoutent que, trop

adonné aux voluptés, ce prince avait fait un usage immodéré d'excitans connus en Italie sous le nom de *Diavolini*, et préparés dans son propre laboratoire, car il aimait à s'occuper de chimie. D'autres, n'hésitant pas d'attribuer la catastrophe au poison, citent en témoignage Lagusius, son médecin ordinaire, qui, disent-ils, a déclaré n'en pas douter après avoir assisté à l'autopsie du cadavre. Mais d'où serait parti le crime? Telles étaient alors les animosités politiques que les jacobins et les émigrés firent de cet événement l'objet d'accusations mutuelles. Ceux-là se seraient débarrassés, par le poison, d'un potentat puissant, leur ennemi déclaré, et qui enfin allait agir en armes pour abattre leur propagande; ceux-ci auraient excité à commettre le crime en haine des principes philosophiques de Léopold, de ses répugnances et de ses lenteurs à se jeter dans l'entreprise de la contre-révolution. Mais par quelle voie, par quels moyens aurait-on commis ce crime? Selon les uns, ce fut dans un bal masqué qu'une dame, remarquée par Léopold, et à la faveur de son déguisement, lui aurait présenté des bonbons empoisonnés. Selon d'autres, le fanatisme et la perfidie se se-

raient servis pour ce noir attentat de la main même de la *belle Italienne*, tendrement aimée de Léopold. Cette femme, assure-t-on, aurait joui depuis en Italie, au sein des richesses et du luxe, de la récompense de son crime.

Mais laissons là des anecdotes sans preuves. Toutefois il est hors de doute que Léopold aima les femmes avec passion ; qu'il était très-attaché à Dona-Livia, à la Prohaska, à la comtesse de Wolkenstein, et à d'autres encore d'un rang inférieur : toutes s'éclipsèrent immédiatement après sa mort, redoutant l'animadversion publique ou les sévérités du nouveau règne. La comtesse de Wolkenstein était la seule maîtresse déclarée depuis le séjour de Léopold à Vienne ; il l'avait même présentée à l'impératrice, qui, s'élevant à une noble résignation, avait daigné lui dire qu'elle la préférait à toute autre, pourvu qu'elle ne se mêlât point des affaires du gouvernement. Léopold lui avait fait le don magnifique de deux cent mille florins en obligations de la banque. On croit que la mort ne lui laissa pas le temps de pourvoir au sort des autres femmes qu'il avait aimées. On trouva dans son cabinet une collection d'étoffes précieuses, de bagues, d'éven-

tails, et même jusqu'à cent livres de fard superfin. Les traces de ses galanteries étaient si frappantes, que l'impératrice dit au nouveau roi ces paroles remarquables : « Mon fils, vous » avez devant vous deux grands exemples, ce- » lui de votre oncle et celui de votre père ; » imitez leurs vertus, mais gardez-vous de » tomber dans leurs vices ».

Après nous être arrêtés encore un moment sur quelques-uns des traits caractéristiques de cet empereur, nous en viendrons aux conséquences politiques de sa mort inattendue, et dont la véritable cause restera peut-être à jamais inconnue. Léopold fut sans contredit, en Toscane, le modèle des bons princes. A son avènement au trône des Césars, sa politique fut adroite et prévoyante. On a vu comment il releva tout à coup la monarchie autrichienne, détraquée par les réformes intempestives de Joseph II ; il la releva par une alliance adroitement ménagée, et qui, en rompant le nœud du système politique établi par le grand Frédéric, le rendit lui-même l'arbitre de l'Allemagne. On a vu combien, après s'être érigé en chef suprême de la coalition, il hésita d'intervenir autrement que par des notes et des dé-

clarations diplomatiques dans les troubles de la France, ce qui lui attira, de la part des deux partis extrêmes, l'épithète d'*Agamemnon cunctator*. Mais ce prince avait observé combien peu était populaire la haine de la révolution, et combien les peuples étaient peu éclairés sur ses résultats, ce qui lui faisait répéter souvent dans sa sagesse : « Un politique » habile a dit qu'il faut se garder de toucher à » certaines choses sans être capable de les ar» racher : la plus dangereuse de toutes les » choses à toucher, c'est la révolution fran» çaise ».

Immédiatement après sa mort, les ministres d'Autriche se réunirent dans une conférence à laquelle assista le nouveau roi de Hongrie et de Bohême : elle dura plus de deux heures. Bientôt un courrier extraordinaire fut expédié à Berlin ; il était porteur d'une lettre du jeune roi à Frédéric-Guillaume, dont le contenu était absolument confirmatif du nouveau système arrêté entre les deux cours. Les mêmes assurances furent données verbalement à l'envoyé extraordinaire de Prusse. Toutefois la vacance du trône impérial, si inattendue, allait nécessairement retarder l'exécution des me-

sures actives convenues, et récemment arrêtées en principe entre Léopold et le monarque prussien.

La mission du général-major Bischofswerder avait eu principalement pour objet de resserrer plus que jamais les liens d'amitié qui unissaient si heureusement les deux souverains, et en même temps de se concerter dans les arrangemens de détail à prendre à l'égard des affaires de France. Mais quand l'envoyé de Prusse voulut entrer en conférence à ce sujet avec le chancelier de cour et d'État, il ne tarda pas à se convaincre que la cour de Vienne venait d'adopter un plan purement défensif. Ses instances furent inutiles pour en faire adopter un plus conforme à l'esprit de ses instructions. Alors, jetant un coup d'œil sur le nouveau règne, il fit de ses observations particulières l'objet d'une dépêche confidentielle, qui rendit plus amère aux yeux de son souverain la perte dont la nouvelle si récente et si inattendue lui avait porté dans l'âme un des coups les plus rudes.

L'héritier de la couronne impériale avait à peine vingt-quatre ans. Il avait reçu à Florence sa première éducation, sous les yeux de son

père. Son intelligence n'ayant pas d'abord paru devoir s'élever à une très-grande hauteur, son oncle, Joseph II, l'appela près de lui, jeune encore, et le fit instruire par des hommes de mérite qui jouissaient d'une réputation honorable. S'attachant surtout à lui donner des notions justes sur la constitution, les intérêts et les rapports de la monarchie autrichienne, et cherchant d'un autre côté à l'accoutumer à l'amour du travail, Joseph le traita toujours avec plus de sévérité que de douceur. Le jeune prince eut d'abord quelque peine à se plier au genre d'esprit de son oncle, et plus encore à s'acclimater dans un pays comme l'Allemagne, dont la constitution atmosphérique et physique ne ressemble en rien à celle de l'Italie. Toutefois il y parvint. Sa santé, faible d'abord, s'étant un peu fortifiée, il fit avec son oncle la pénible campagne de Hongrie, où il fut redevable de son instruction militaire au comte Lamberti et au colonel Rollin, ses aides-de-camp. Cette campagne lui fut presque aussi funeste qu'à l'empereur Joseph, dont elle ruina la santé. Mais sa jeunesse lui fit surmonter le péril. Déjà on songeait à le marier. Le 6 janvier 1788, fut célébrée, sous les auspices de

l'empereur Joseph, son union avec Élisabeth de Wurtemberg. Cette princesse avait embrassé, quelques années auparavant, la foi catholique, ce qui ferait présumer que ce mariage était projeté d'avance. Les deux époux avaient à peu près le même âge, François étant né en 1768, et la princesse en 1767. Ce nouveau lien attacha encore plus Joseph aux destinées de son neveu, dont la femme, par les grâces de son esprit et les qualités de son cœur, charmait sa tendresse. On sait que la perte si prématurée de cette intéressante princesse, morte en couche le 8 février 1790, hâta les derniers momens de Joseph, lui-même aux portes du tombeau : il vit par là s'évanouir son espoir le plus cher fondé sur la supériorité d'esprit de sa nièce, exerçant déjà une influence salutaire sur le caractère timide et peu formé de son neveu. Ne pouvant supporter le veuvage, François épousa en secondes noces, le 18 septembre de la même année, la princesse Thérèse des Deux-Siciles.

Ce prince, à la mort de son père Léopold, n'était encore que le chef de la maison d'Autriche; mais son alliance avec la Prusse ne laissait aucune incertitude sur son choix comme

chef de l'Empire, car sans un chef puissant l'Empire n'était rien. Jusque-là, le nouveau roi n'était aucunement astreint à suivre les engagemens de son père, qui dérivaient du collége électoral et du *conclusum* de l'Empire. Aussi tout semblait faire une loi de presser son élection comme empereur d'Allemagne.

Sous ce point de vue, le successeur présomptif de la couronne impériale n'était pas censé donner de grandes espérances, soit à cause de son inexpérience, soit relativement à sa santé, qu'on regardait toujours comme extrêmement débile : il crachait, disait-on, le sang, et on croyait même que sa vie était attaquée dans ses sources principales. Les médecins, tremblant pour ses jours, lui interdisaient tout exercice violent, soit d'esprit, soit de corps. Quoique le nouveau roi se montrât impatient du frein, et ennemi par tempérament de la sage circonspection du prince de Kaunitz, il ne fit aucun changement essentiel dans son conseil. Il nomma ministre d'État le maréchal de Lascy, qui avait été l'ami intime de l'empereur Joseph, et ministre d'État et du cabinet, le comte François de Collorédo, son grand-maître d'hôtel et son ancien gouverneur.

En rétablissant dans sa place de secrétaire du cabinet M. Knecht, que Léopold avait congédié immédiatement après son avènement au trône, il ôta les clefs de directeur de ce même cabinet au prince Charles de Lichtenstein. Ce favori de Léopold passait pour avoir eu, avec la direction de son cabinet secret, le département de ses plaisirs.

Dans le billet par lequel François lui demanda la démission de sa place de directeur, il ajouta : « Au reste, je me réserve vos ser-» vices pour d'autres cas, et je vous prie de me » servir avec la même fidélité que vous avez » servi mon père ». On vit par là que François était capable de garder, avec les familles puissantes, des ménagemens de convenance. Le prince dont il s'agit était fils du prince Charles de Lichtenstein, mort de ses blessures dans les dernières guerres de l'Autriche contre les Turcs. Il n'avait alors que vingt-sept ans. C'était le compagnon ordinaire de Léopold dans ses voyages : il avait la direction de ses affaires personnelles, et jouissait de sa faveur au plus haut degré.

Le nouveau roi s'établit dans les appartemens qu'avait occupés l'empereur Joseph : son

cabinet était arrangé exactement comme celui de son oncle. Le 14 mars, il donna sa première audience publique. Outre les deux jours d'audience ordinaire, il était libre chaque jour à tout individu de la monarchie de s'adresser au roi, les femmes exceptées. C'était le comte de Collorédo qui recevait celles-ci, et qui remettait au roi leurs mémoires.

A son avènement, Léopold avait fait brûler toutes les dénonciations anonymes et secrètes reçues dans le cabinet de son prédécesseur. François fit mieux encore : il ordonna à toutes ses chancelleries de ne recevoir dans aucun cas de pareilles dénonciations. Ce prince enjoignit à la censure de ne permettre l'impression d'aucun article qui contiendrait son éloge, « parce que, dit-il, c'est à l'avenir seul à ju» ger si je serai digne d'éloge ou de blâme ». Comme on lui présentait la liste d'apanage de la famille royale, il effaça le nom de sa mère en disant : « Ma mère ne doit pas être du » nombre des pensionnés ». Ce fut avec cette belle aurore que se présenta le nouveau règne.

Quant à la manière dont le roi de Hongrie et de Bohême envisageait les affaires de France, on n'avait encore là-dessus que peu d'indices.

Le parti du baron de Breteuil, chargé au dehors des intérêts du roi et de la reine de France, sembla décliner, et le parti des princes ou de l'émigration parut au contraire prévaloir à la nouvelle cour. François fit assurer les princes français « qu'il resterait fidèle au sys» tème de son père » ; assurance susceptible d'interprétations diverses. L'ambassadeur constitutionnel, marquis de Noailles, n'eut plus aucun crédit : depuis la mort de Léopold, il était en quelque sorte gardé à vue.

A cette époque, et avant même qu'on ne reçût à Paris la nouvelle de la mort de l'empereur, il s'y opéra une révolution ministérielle qui précipita l'Europe vers cette guerre mémorable et qui devait effacer dans l'histoire les revers et les prodiges de la guerre de trente ans. On y préluda en France, par de grandes intrigues. Le ministre Narbonne, qui, de concert avec les constitutionnels, peu goûtés à la cour, s'était tant agité dans les préparatifs hostiles en allant lui-même sur les frontières visiter les places fortes et inspecter les troupes, vit décliner sa popularité à mesure que le parti démocratique prenait le dessus. Il crut s'assurer dans l'assemblée les suffrages du parti anti-minis-

tériel, d'abord en se mettant en relation avec Condorcet, Brissot, Carra et d'autres députés meneurs des jacobins et très-suspects à la cour, ensuite en dénonçant dans les journaux, comme ennemi de la constitution, son collègue Bertrand-Moleville, ministre de la marine, avec qui il était en dissidence. Le renvoi de M. de Narbonne, déjà résolu par le roi, fut aussitôt décidé dans le conseil, malgré la réclamation de M. de Lafayette. Congédié par Louis XVI, il ne retira de sa démarche que le triste avantage d'entraîner son adversaire dans sa chute, et de désorganiser entièrement le ministère. Dès lors, Brissot et la faction ardente voient jour à s'avancer eux-mêmes dans le pouvoir, à s'emparer de la direction de la guerre et de la politique extérieure. Ils concertent aussitôt une dénonciation en forme contre le ministre de Lessart, qui semble investi de toute la confiance du roi, et qui, à leurs yeux, sert de lien entre le cabinet de Vienne et le parti qui dirige en secret les conseils de Louis XVI; ils le soupçonnaient même d'avoir fait échouer par des manœuvres secrètes, les deux missions de Berlin et de Brunswick. Dans leurs réunions,

ils arrêtent que Brissot fera sur-le-champ le rapport insidieux qu'il a préparé d'avance, et sans le discuter ni le communiquer au comité diplomatique, dont il est membre, mais où le ministre a aussi ses créatures. Tout étant disposé dans le dessein de frapper un grand coup, à peine le député Girardin, à la séance du 10 mars, voit-il l'assemblée occupée du renvoi de M. de Narbonne, qu'il impute à l'inertie combinée du ministère la cause des troubles de la France. « Je demande, dit-il, » l'accusation contre les ministres; les rap- » ports prouveront que l'un d'eux est plutôt » ministre de Léopold que de Louis XVI. » Gensonné soutient que tous les ministres sont coupables de trahison envers la nation et le roi. Guadet dit qu'au dedans les rênes du gouvernement sont dans les mains de l'aristocratie; qu'au dehors, Léopold, les rois de Prusse et d'Espagne dirigent le fil des relations de la France : il demande que Brissot soit entendu à l'instant. Brissot monte à la tribune, et avant d'entrer dans la discussion des pièces renvoyées au comité relativement aux négociations avec la cour de Vienne, il présente avec art les principaux faits qui les avaient précé-

décs. Il examine d'abord la conduite à tenir vis-à-vis de l'empereur, ensuite le parti à prendre à l'égard du ministre des affaires étrangères ; il rappelle que la circulaire de l'empereur aux diverses puissances de l'Europe, et son traité avec le roi de Prusse prouvent un concert formé contre la sûreté et la constitution de la France, ce qui a nécessité le décret du 25 janvier, décret qui exige une déclaration précise du chef de l'Empire; il ajoute que le ministre de Lessart, après avoir provoqué cette mesure dans le comité, en a fait faire ensuite une censure amère dans un message; qu'il en a imposé en annonçant que le roi avait écrit à l'empereur, tandis qu'il ne s'agissait que d'une lettre de lui ministre; que dans cette lettre, en avouant qu'il avait été un temps, avant l'acceptation de la constitution, où *la cause des émigrés était liée à celle du roi*, opinion qui démontre qu'alors de Lessart était un traître envers le roi ou envers la nation, il avait ainsi justifié la ligue formée par l'empereur. Brissot établit que la politique de ce prince n'a pas varié; que loin de désavouer le concert avec les puissances, il a conclu, le 12 février, un

nouveau traité avec la Prusse. Il évoque ensuite la responsabilité du ministre des affaires étrangères, responsabilité qui doit être d'autant plus sévère en raison des ressources d'impunité que lui fournissent sa double correspondance, l'une ostensible et l'autre secrète, et la facilité de n'en communiquer que ce qu'il veut. « L'incapacité seule, ajoute Brissot, de» vient dans un tel ministre un véritable » crime ; car s'opiniâtrer à tenir le gouvernail » dans une tempête, lorsqu'on n'a ni la force, » ni la tête, ni le courage nécessaires, c'est » s'exposer à être l'assassin de ses frères, qu'un » homme plus habile pourrait sauver. »

Après avoir ainsi disposé l'assemblée à frapper l'incapacité comme la trahison, Brissot accuse le ministre de Lessart d'avoir compromis la sûreté et la constitution de la France en ne donnant aucune connaissance au corps législatif de la circulaire de juillet, du traité avec le roi de Prusse, de la convention de Pilnitz, ni même de la déclaration du mois de novembre. « Si le ministre a connu ces pièces, » dit-il, son silence est une trahison ; s'il ne les » a pas connues, sa négligence est inexcusable. » Il l'accuse en outre d'avoir célé, jusqu'au 1er

mars, l'office reçu le 12 janvier, qui annonçait les sentimens hostiles de l'empereur. C'était la note remise le 5 janvier par le prince de Kaunitz à l'ambassadeur de France*, et où le chancelier de cour et d'État faisait ressortir la faiblesse et la pusillanimité de la majorité des membres de l'assemblée nationale, qui, disait-il, pliaient continuellement sous l'ascendant d'une minorité factieuse. En exprimant toute son horreur pour le parti des révolutionnaires ardens et décidés, appelés jacobins, le chancelier de cour et d'État disait, au nom de l'empereur : « Ces monstres ne sont pas » assez abhorrés, assez connus; ils ne sont » pas seulement ennemis de toutes les reli- » gions et de tous les trônes, c'est à l'ordre » social, aux propriétés, aux propriétaires » qu'ils en veulent pour établir partout la » souveraineté des brigands ». Cette note avait paru si amère au ministre, et si propre à irriter les passions, qu'il s'était d'abord abstenu d'en donner connaissance au comité diplomatique, et qu'il avait surtout évité de la communiquer à l'assemblée, ce dont on lui faisait un

* Mentionnée ci-dessus, pag. 200.

grief. Enfin Brissot l'accusait d'avoir donné le change, en atténuant les preuves indubitables du concert des rois réunis (suivant eux) *pour le maintien de la tranquillité publique et la sûreté des couronnes*, et d'avoir demandé à cet égard des explications, tandis qu'il avait les pièces authentiques sous les yeux. En conséquence de ces griefs, Brissot proposait de lancer contre de Lessart le décret d'accusation. L'assemblée et les tribunes applaudirent avec transport; et, à la suite d'une brillante improvisation de Vergniaud contre ce ministre et contre la cour, le décret fut mis aux voix et adopté à une très-grande majorité, sans que l'accusé eût été entendu dans ses moyens de défense.

Louis XVI assistait à son conseil quand cette foudroyante nouvelle lui parvint; il en fut vivement affecté : on lui enlevait à la fois deux ministres en qui il avait placé sa confiance, l'un par une accusation capitale, l'autre en le forçant à la retraite *. La consternation et le découragement se peignirent sur sa physionomie dans ce triste conseil du 10 mars, pendant

* M. de Bertrand-Moleville.

la durée duquel, pour mettre le comble à ses chagrins, arriva le courrier de Vienne qui lui apportait la nouvelle de la mort de l'empereur Léopold.

Le parti dominant ne vit dans cet événement inattendu que la chance la plus heureuse qui pût se présenter en faveur des progrès et du triomphe de la révolution.

Le fil de la ligue formée contre elle ne se trouvait plus dans les mains de l'Autriche; le successeur de Léopold, en sa qualité de chef de cette maison, n'était nullement à craindre pour la France comme agresseur; et quelques mois de répit semblaient encore assurés au parti qui voulait la guerre, s'il lui convenait d'en profiter pour compléter ses armemens. Déjà même on croyait à Paris que l'Autriche serait forcée par les circonstances d'abandonner, au moins pour quelques mois, le ton menaçant. Les diplomates constitutionnels discutaient par avance la question de savoir si le sceptre de la coalition passerait dans les mains de Frédéric-Guillaume, qui n'avait pas, disaient-ils, pour s'en emparer, le même intérêt que Léopold, ni l'ambition orgueilleuse de

Catherine, ni l'ardeur chevaleresque de Gustave III.

Mais Gustave lui-même était aussi frappé à mort. Quinze jours après le décès de Léopold, il succomba d'une manière encore plus tragique, par l'effet d'une conspiration née du mécontentement de la noblesse suédoise, à laquelle, en 1772, il avait ravi, à l'aide des subsides du cabinet de Versailles, une grande partie de ses prérogatives : c'était une réaction. L'exemple de la révolution française ayant fait naître au sein de cette noblesse un esprit plus ardent d'opposition, Ankarstroëm, l'un des conjurés, s'arma contre Gustave dans la nuit du 16 au 17 mars, et lui tira un coup de pistolet à brûle-pourpoint dans un bal masqué. Quoiqu'averti du danger par un billet anonyme, Gustave, par un excès de témérité, s'obstinant à paraître au bal, n'avait pu échapper à sa destinée. Il survécut encore douze jours à sa blessure, et dans ce triste intervalle, il lui échappa cette réflexion remarquable : « Je » voudrais bien savoir ce que Brissot dira de » ma mort ! » Elle fit en Europe, et surtout à Paris, une grande sensation. Il semblait que la révolution française, avant même d'en ve-

nir à combattre les rois à coups de canon, avait le pouvoir magique de se débarrasser des têtes couronnées qui se déclaraient le plus vivement contre elle.

Les émigrés surtout déplorèrent la mort du roi de Suède. « Il y a maintenant, disaient-ils, *du vide dans le Nord.* » La plupart attribuaient à la *propagande* la première idée du complot sous lequel venait de succomber ce prince. « Le coup est parti de France, s'écriaient-ils, » et les *régicides* préparent bien d'autres for» faits. » Cette manière de voir sombre s'accréditait peu en Allemagne. La mort de l'empereur Léopold y parut bien autrement importante : elle arrivait dans un moment où la vacance de l'Empire, où l'éclipse du chef de la coalition ne pouvait manquer de faire vaciller le système politique de l'Europe centrale. Cette mort, toutefois, ne fit que suspendre un moment et précipiter ensuite les événemens avec plus de violence. La composition du nouveau ministère, que Louis XVI, dans ses perplexités et dans sa détresse, se vit contraint de former, était désormais incompatible avec aucune vue de conciliation et de paix. Frappé du décret d'accusation porté

contre le ministre des affaires étrangères de Lessart, et redoutant de voir dénoncer la reine, ainsi qu'on l'en avertit secrètement, Louis laissa là les moyens termes, et reçut les ministres des mains de la faction ardente qui voulait le subjuguer par la guerre. Peut-être cette mesure désespérée aurait-elle pu le sauver, s'il y avait eu dans ses résolutions plus de franchise, et dans son caractère plus de fermeté : on ne perd les couronnes que par faiblesse ou par entêtement.

Le ministère français de la fin de mars 1792 marque dans l'histoire par cela seul qu'il eut pour chef le célèbre Dumouriez, militaire diplomate plein de capacité, de feu, d'impudence, d'audace et d'ambition. Fils d'un commissaire des guerres, Dumouriez, sous le règne précédent, s'était fait remarquer de bonne heure sur les champs de bataille en Allemagne et dans quelques missions diplomatiques, car ses penchans le portaient tout autant vers les intrigues politiques que vers la guerre. Il avait nourri cette première passion à l'école de la diplomatie immorale du publiciste Favier, cheville ouvrière de la correspondance secrète du comte de Broglie sous Louis XV. Favier

était un homme de génie dans son genre, un penseur profond, très-instruit, mais cynique et sans principes, fertile en expédiens, en projets vastes, en combinaisons machiavéliques. Par ses saillies, par son cynisme à la fois docte et effronté, il exaltait et tournait à son gré la tête des jeunes adeptes qu'il initiait dans les mystères de la politique. C'était à ses leçons mêmes ou par la connaissance de ses écrits qu'on avait vu se former dans la carrière de la diplomatie les divers personnages qui ont successivement figuré comme explorateurs ou négociateurs sur l'avant-scène ou sur la scène même de la révolution.

Dumouriez, au milieu d'une crise sociale, nageait pour ainsi dire dans son élément. Il avait adopté avec ardeur et bonne foi les principes des constitutionnels; mais il était toujours prêt néanmoins à servir le roi d'abord, comme Mirabeau, à l'ombre des libertés publiques, ou bien à se réunir à tel parti de la révolution qui offrirait à son ambition pétulante plus de chances et d'attraits : ses liaisons avec le député Gensonné, l'un des chefs de la faction de Brissot ou de la Gironde, ne furent pas stériles. C'était lui d'ailleurs qui, dans des mémoires

rédigés de sa main et dans des conférences secrètes, avait poussé ce parti à la guerre en lui donnant pour règle d'exiger la dissolution du pacte des puissances. Dumouriez n'était pas non plus sans appui auprès de Louis XVI : l'intendant de la liste civile, de Laporte, son ancien condisciple, lui fraya aussi la route du ministère. Lumières acquises, expérience pratique, connaissance parfaite des hommes et des rouages qui constituent les divers gouvernemens, coup d'œil exercé, soit comme homme politique, soit comme homme de guerre, rien ne manquait à Dumouriez que la prudence, qui mûrit et achève son ouvrage.

Nommé ministre des affaires étrangères le 16 mars, il met à son acceptation une condition, *sine quâ non;* il veut un secours de six millions pour les dépenses secrètes de son département, et annonce au roi que si on le lui refuse, il ne prendra pas le portefeuille. Fort du parti qui l'a poussé au ministère, il obtient l'assurance qu'il aura les six millions à sa disposition, dont il ne sera tenu de rendre aucun compte. Il s'installe plein de confiance, organise ses bureaux et s'entoure de ses créatures. Voici son premier discours à l'assemblée :

« Le roi, en me nommant ministre des af-
» faires étrangères, a cherché à prouver son
» attachement à la constitution. Nous sommes
» devenus les gages de la confiance publique,
» de l'accord entre les pouvoirs constitués, et
» de l'union qui seule peut nous donner les
» moyens de résister à l'orage et de l'écarter.
» Pendant que vous travaillerez à perfectionner
» nos lois, à dissiper les factions, à rétablir
» l'ordre dans le royaume, à faire renaître la
» confiance; pendant que mes collègues tra-
» vailleront, chacun dans leur département, à
» donner à l'exécution des lois l'ensemble et la
» force nécessaires, je serai auprès des puis-
» sances étrangères l'organe de votre énergie.
» La vérité dictera toutes mes dépêches au nom
» du roi des Français. Une nation libre et puis-
» sante ne doit point avoir recours à l'astuce
» et au mensonge. Votre confiance nous a pré-
» cédés dans le ministère, qu'elle nous y ac-
» compagne. L'assemblée nationale, le roi, les
» ministres ne seront plus qu'un tout indivi
» sible. »

Le roi connaissait déjà les principes et l
opinions de son nouveau ministre sur la ré
lution. Dumouriez les avait précédemment

veloppés dans un mémoire qu'il avait fait parvenir à Louis XVI vers la fin de l'année 1791*. Quant à son principal mobile, on a vu que Dumouriez n'était entré en fonctions qu'après s'être assuré le *nerf* de la diplomatie.

Selon son propre parti, voici les principes d'après lesquels il devait la régler. La diplomatie française présentait deux réformes à exécuter avec promptitude : celle des hommes et celle des places. « Où sont les envoyés patriotes, disait l'un des organes du comité diplomatique**? Est-ce un M. de Châlons à Lisbonne? ses liaisons avec MM. de Coigny et de Polignac, ses complaisances pour le duc de Luxembourg ne sont-elles pas assez connues? Est-ce un M. de Durfort à Venise? A-t-on oublié la cocarde blanche arborée dans son palais à la nouvelle du départ du roi pour Varennes? M. de Moustier, nommé pour Constantinople, a été désigné pour Londres. Eh bien! lisez *la Police dévoilée*, par M. Manuel, tome 1^er^, page 242, vous jugerez sa délicatesse! Que le

* Il est rapporté dans le *Recueil des pièces trouvées dans l'armoire de fer*, et avait été remis au roi par M. de Laporte, son intendant.

** Dans un article semi-officiel et intitulé *Diplomatie*, publié le 4 avril.

mité diplomatique lise sa correspondance de
russe, il jugera son patriotisme. M. de Choi-
eul-Gouffier est à Constantinople : ouvrez,
ouvrez aussi sa correspondance, et vous dou-
terez si elle est écrite de Worms ou des rives
du Bosphore. Des talens littéraires et les gra-
vures d'un ouvrage fait par des coopérateurs
sont quelque chose pour les arts; mais sont-ils
des garans suffisans du civisme d'un ambassa-
deur? Et tant d'autres, qu'il serait trop long
de nommer, qu'ont-ils fait pour mériter notre
confiance, ou plutôt que n'ont-ils pas fait pour
la perdre? »

Voyons maintenant le chapitre des dépenses:
« A quoi sert un ambassadeur à Rome, à Flo-
rence! deux cent mille francs de traitement!
Rome! un ambassadeur à Parme pour assiste
aux processions de l'infant! à Venise un a
bassadeur pour voir lancer le *Bucentaure*
Gênes, dont le territoire n'est qu'une lan
de terre, un ministre pour complimente
sénateurs et prendre des leçons de *sigisbé*
N'est-il pas plus important de surveiller
bition orgueilleuse de la maison d'Au
plutôt suspendue qu'anéantie par le
qu'elle *vient de recevoir*?.... » On i

ensuite un plan de réduction de dépenses et de réduction de places à la nomination du pouvoir exécutif, et on citait avec éloges MM. Ternaut, Descorches Sainte-Croix, Sémonville et Bigot de Sainte-Croix, qu'on présentait comme dignes d'occuper de meilleures et de plus importantes légations. « Ce qu'on propose, ajoutait l'organe du parti dominant, l'ancien ministre se serait bien gardé de l'exécuter; la raison en est simple : M. Ternaut est honoré de la confiance de Washington, et il est l'ami de M. de Lafayette; ne serait-il pas mieux placé à Londres qu'à Philadelphie? M. Descorches Sainte-Croix est du club des jacobins, et il était à la tête de sa municipalité; ne serait-il pas mieux à Madrid qu'à Varsovie? M. de Sémonville, électeur de 1789, et réuni à la commune le 13 juillet, a mis sur sa porte à Gênes la devise de la nation le jour qu'on croyait le roi à Montmédy, et de plus il est désiré à Constantinople par tout le commerce de Marseille et de Lyon. M. Bigot de Sainte-Croix est un homme sincèrement ami de la révolution, et qui, placé en Pologne, y recevrait le prix de ses services par un avancement réel. Il connaît la Suède et la Russie, et il pourrait en étudier les mouvemens. »

Peu disposé néanmoins à être régenté, le nouveau ministre se borna d'abord aux changemens suivans dans le corps diplomatique français : il envoya M. de Maulde, son parent, à La Haye; M. Lehoc à Hambourg; M. de Vibraye à Copenhague; et M. Villars à Mayence.

Dumouriez mit ensuite sous les yeux du comité diplomatique un rapport confidentiel sur l'ensemble de son département*. La France, malgré sa grande existence, était devenue, selon ce ministre, dans l'état politique de l'Europe, une puissance tout au plus du second ordre. La révolution et les mouvemens des émigrés avaient achevé de l'anéantir, et elle était alors comme effacée du tableau des puissances. On avait chargé les affaires étrangères d'environ un million de pensions pour de grands seigneurs, pour des étrangers et pour des services secrets, comme espionnage, et enfin pour le secret des postes, c'est-à-dire pour l'abus de l'ouverture des lettres.

* En comparant les détails qui, dans ces Mémoires, concernent Dumouriez avec ceux qu'il rapporte lui-même dans ses propres mémoires, on aura une idée des réticences qu'il a cru devoir s'imposer à cause de sa position et de certaines convenances politiques.

On traitait en France, dans l'opinion, comme ennemis les cabinets qui désapprouvaient les excès de la révolution et qui donnaient retraite aux émigrés, ce qui en soi-même n'était pas répréhensible; mais on devait regarder comme hostiles les gouvernemens qui se déclaraient plus ouvertement contre la nation française, en prenant hautement le parti des émigrés, en protégeant la levée de corps armés sous des enseignes et des dénominations françaises, et avec l'intention ouverte de faire la guerre civile; en donnant aux princes français non de simples pensions alimentaires, mais de vrais subsides pour payer leurs troupes; en refusant de traiter dorénavant avec les ministres de la France, négociant au nom du roi; en reconnaissant, quoiqu'avec un caractère secret, les plénipotentiaires des princes émigrés; en ayant l'air de voir en ces princes le vrai gouvernement et l'unique représentation de la monarchie française.

La Russie montrait contre la révolution un acharnement très-violent. Peut-être, selon Dumouriez, couvrait-elle une politique profonde. Cette puissance ne pouvait que gagner à jeter loin d'elle les armées de la Prusse et

de l'Autriche, et à les envoyer se détruire contre les places fortes dont la France est hérissée.

La nation véritablement intéressée à ce que les troubles qu'occasionait la révolution française se terminassent promptement et sans s'étendre au dehors, était la nation germanique. Dumouriez voyait en elle trois intérêts très-distincts : celui du corps germanique proprement dit, ou de l'Empire, celui du roi de Prusse, celui de la maison d'Autriche. Ces intérêts, bien entendus, devaient engager ou à une neutralité parfaite ou à une médiation conciliatoire. Mal entendus, ils entraînaient nécessairement et très-promptement la guerre.

Le corps germanique avait été lésé par les décrets constitutionnels dans la personne de ses membres qui avaient des enclaves dans l'Alsace, parce que ces biens se trouvaient nécessairement déchargés des droits féodaux et de tout servage.

Mais c'était une simple discussion juridique, suivant Dumouriez, discussion qui n'intéressait pas assez tout le corps germanique pour le mettre dans le cas d'avoir recours aux armes. Il était juste, disait-il, d'acheter le

droit de souveraineté de quelques-unes de ces enclaves, et d'indemniser pour les droits utiles de toutes ces propriétés : l'affaire était en négociation. Déjà plusieurs de ces petits souverains, comme le comte de Lowenstein-Wertheim, avaient passé des traités avec le prédécesseur de Dumouriez, qui eût réussi à les satisfaire en suivant les règles exactes de la justice, si les grands souverains de l'Empire, ajoutait le nouveau ministre, n'en avaient pas fait une affaire générale pour l'embrouiller. Il en aurait coûté de l'argent à la France, et l'assemblée n'était pas assez injuste pour refuser un accommodement raisonnable, qui était la base des négociations du ministère, et qui convenait au corps germanique par de hautes considérations très-importantes. Une guerre contre la France, poursuivait Dumouriez, ne pouvait donc que ruiner le corps germanique, qui n'avait rien à y gagner; au contraire, si la Prusse et l'Autriche rétablissaient la monarchie arbitraire, elles seules profiteraient du démembrement, et toute augmentation de leur puissance allait au détriment des autres Etats de l'Empire et à la diminution de sa force constitutive. C'est d'après ces principes que

Dumouriez adressa de nouvelles instructions aux divers envoyés de France en Allemagne.

Venant à l'Autriche, il représenta que le seul moyen de ramener la confiance des Français dans la cour de Vienne, eût été de faire jouer à cette cour le noble rôle de conciliatrice, convenable à sa dignité et à ses véritables intérêts, puisque par là elle eût assuré à la France son régime constitutionnel, et à elle-même la confirmation de son alliance sur des bases invariables et la garantie de la tranquillité des Pays-Bas. Dumouriez rappelait que la cour de Vienne avait paru d'abord adhérer à cette vue politique, puisque le comte de Metternich, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, avait envoyé précédemment un agent à Paris pour négocier sur ces principes. Mais que d'un autre côté cette même cour, prenant dans ses notes récentes le ton de l'aigreur et de l'hostilité, hérissait d'entraves et d'obstacles la négociation des indemnités des princes allemands, les menaçait même de faire casser par la diète de l'Empire tous les traités, et excitait surtout les Cercles pour les engager à en faire une cause commune et les tirer ainsi de leur esprit de neutralité. Annonçant l'intention de

ramener la négociation avec l'Autriche au point de dignité et de respect mutuel qui convenait à deux grandes puissances, il communiqua au comité diplomatique un échantillon de sa correspondance avec cette cour.

Voici quelques traits de sa première dépêche * à M. de Noailles : « Les affaires, lui mandait Dumouriez, doivent prendre par la mort de Léopold une direction nouvelle. La disgrâce que M. de Lessart vient d'éprouver est venue en grande partie de la faiblesse de sa négociation, qui, à l'avenir, va prendre une marche simple et vraie : telle est l'intention du roi, et c'est ce qu'il m'a recommandé en entrant au ministère. Ce que vous me mandez sur le caractère du roi de Hongrie et de Bohême fait espérer qu'il envisagera les horreurs d'une guerre interminable, dont lui seul serait dans le cas de faire les frais et d'essuyer les pertes, quand même il réussirait à ruiner la France. Certainement, s'il favorisait la fureur coupable des émigrés qui déchirent le cœur paternel du roi, il n'en résulterait pour lui qu'un état de faiblesse et d'épuisement,

* Du 19 mars 1792.

pareil à celui dans lequel il aurait plongé la France elle-même, et alors il perdrait tout l'ascendant que deux cents ans de possession du trône impérial ont donné à ses prédécesseurs : voilà le tableau de ses dangers en cas de succès. Si, au contraire, la guerre qu'on semble nous déclarer tournait mal pour les puissances attaquantes, alors les succès de la France seraient uniquement nuisibles au roi de Hongrie et de Bohême, puisque lui seul possède les États limitrophes dans lesquels se répandraient nos armées victorieuses..... »

Dumouriez, après avoir examiné les motifs de la guerre dont on menaçait la France, ajoutait : « Je ne parlerai point des clubs et des pamphlets : ce ne peut pas être un motif de guerre ; si c'en était un, depuis long-temp toutes les puissances de l'Europe auraient é forcées de faire une croisade contre l'Angl terre..... Le concert des puissances est é demment dirigé contre le roi ; ce concert n' que momentané, parce qu'il blesse l'or et l'intérêt politique ; il ne peut pas du et il cessera nécessairement ou après la gu ou pendant la guerre. Dans tous les ca chef de la maison d'Autriche restera

épuisé de finances et de troupes. Tout ce danger peut cesser de part et d'autre par une déclaration franche de la cour de Vienne et par un désarmement réciproque. Le prétexte de la nécessité de beaucoup de troupes dans les Pays-Bas, pour empêcher l'esprit de révolution d'y pénétrer, est un motif insuffisant. Les armées ne contiennent pas les peuples quand ils veulent être libres ; plus on oppose de force, plus l'énergie s'augmente et devient fureur : Gènes en est un exemple pour la maison d'Autriche; cette ville médiocre a chassé de son sein une armée entière. La révolution française en est un exemple encore plus frappant. La cour de Vienne sait bien quels ont été les agitateurs de la Belgique; elle sait bien que l'assemblée constituante a rejeté les Belges, parce que leur révolution théocratique était l'inverse de la nôtre. La diminution des troupes dans cette province est donc un des points nécessaires, ainsi que l'expulsion de tous les émigrés armés et attroupés de toutes les provinces de la domination autrichienne. Cet exemple entraînerait les souverains inférieurs de la ligue germanique ; bientôt les attroupemens et les soupçons cesseraient de part et

d'autre; toutes les menaces et les préparatifs de guerre s'évanouiraient, et il ne resterait plus qu'à arranger à l'amiable l'affaire des princes possessionnés : cette affaire ne peut pas se traiter au milieu du tumulte des armes. Quant au concert des puissances, comme il n'a qu'un objet qui n'existerait plus, comme c'est un monstre politique, il se détruira lui-même : telles sont les bases sur lesquelles le roi vous ordonne de traiter avec la cour de Vienne. »

Passant à la Prusse, Dumouriez rappelait les motifs qui avaient porté cette puissance à changer entièrement son ancien système politique; et à contracter avec la cour de Vienne une alliance qui ne faisait que suspendre leur vieille rivalité. Quoique la Prusse traitât la France avec rigueur et parût favoriser les émigrés, Dumouriez toutefois était d'avis de ne pas cesser de ménager la cour de Berlin; il regardait son rapprochement avec la cour de Vienne, comme une aberration politique qui ne tiendrait pas. En conséquence, il concluait que, sans s'arrêter au parti que prendrait le roi de Prusse, il fallait ne pas le traiter en ennemi et séparer toujours sa cause de celle de l'Au-

triche ; par là on laisserait une porte ouverte à des négociations conciliatoires, quand on s'apercevrait de quelque refroidissement dans une alliance aussi peu naturelle.

Considérer ainsi le traité qui liait le cabinet de Vienne à celui de Berlin, de même que les dispositions de ce dernier cabinet à l'égard de la France, formait le fond du système politique du nouveau ministre des affaires étrangères ; le comité diplomatique en était lui-même imbu, et ce comité était l'élite de la faction qui provoquait et voulait la guerre. Les orateurs, les écrivains du même parti avaient tous le mot d'ordre. Signaler comme une monstrueuse alliance, comme un inceste politique, l'union des deux grandes puissances de l'Allemagne, si long-temps rivales, telle fut leur tâche. Dumouriez, mettant de côté le caractère et les dispositions de Frédéric-Guillaume, affectait même d'être convaincu que le cabinet de Berlin n'était nullement sincère dans sa liaison avec l'Autriche, et il donna cette direction politique aux instructions confidentielles qu'il transmit au marquis de Custine, qui, dans les premiers jours de mars, était venu remplacer à Berlin M. de Ségur, mais seulement en qua-

lité de chargé d'affaires. Dumouriez, qui faisait un cas infini de ce jeune négociateur, prétendit d'abord l'attacher auprès de la cour de Prusse comme ministre plénipotentiaire, fondant sur la dextérité de sa négociation de grandes espérances; mais M. de Custine ne réussit point à se faire reconnaître. Dumouriez lui manda de ne pas se décourager, de rester ferme à son poste en se ménageant les moyens secrets dont les ressorts lui étaient connus; que du reste il croyait inutile de diriger de loin son langage; qu'il lui laissait à cet égard toute la latitude d'une confiance sans bornes.

Le négociateur ne s'abusait point sur sa position, et il entrevoyait la marche des affaires: ni les sentimens du roi de Prusse sur la révolution française, ni ses préparatifs hostiles ne pouvaient échapper à ses investigations; il savait que Frédéric-Guillaume détestait cordialement la révolution française, et qu'il brûlait de la combattre; on pouvait même croire qu'il en redoutait l'influence d'après l'ordre récent émané de son cabinet. Cet ordre portait de désarmer les paysans des provinces prussiennes, et de défendre la circulation d'écrits dangereux dans les campagnes. Quant aux préparatifs

hostiles, on n'en faisait déjà plus aucun mystère.

Outre les troupes formant les garnisons prussiennes en Westphalie et dans la forteresse de Wesel, mises au complet, onze bataillons et une division d'artillerie venaient de se rapprocher du Rhin moyen, en prenant leurs quartiers dans les principautés de Franconie, qui n'étaient pourtant pas dépourvues de leurs propres troupes.

Ici se présente naturellement l'occasion de parler de l'incorporation de ces principautés à la monarchie prussienne, et d'introduire en même temps sur le théâtre des événemens, par l'effet de cette dernière circonstance, l'homme d'Etat, identifié à la Prusse et adopté par elle, qui, pour prix de ses services, y est parvenu à la plus haute élévation : c'est le même dont la conduite, la politique, les travaux, les recherches et les vues forment la base et les principaux élémens de ces récits contemporains.

Commençons par ce qui concerne la réversion des deux margraviats, qui, depuis trois siècles, constituaient l'apanage d'un des rameaux de la maison de Brandebourg, et faisons

d'abord l'observation que les margraves d'Anspach et de Bareith, placés au centre de l'Allemagne, avaient des attentions plus marquées pour l'Autriche que pour la Prusse, bien qu'ils fussent unis à cette dernière puissance par les liens du sang.

Christian-Frédéric-Charles-Alexandre, margrave de Brandebourg, Anspach et Bareith, duc de Prusse, comte de Sayn, était parvenu à la souveraineté en 1769 : ce prince avait alors trente-trois ans ; sa mère était sœur aînée du grand Frédéric, qui avait montré quelque prédilection pour son neveu. A peine sorti de l'enfance, le jeune margrave s'étant mis à voyager avec ses précepteurs, avait sejourné deux ans en Hollande ; quittant ensuite les Provinces-Unies, il s'était rendu en Suisse, de là à Venise et à Rome, d'où, revenant à Anspach, il y avait apporté le goût des arts, des lettres et des voyages ; il possédait et aimait beaucoup la langue latine. La carrière des armes n'eut aucun attrait pour lui ; les nœuds du mariage l'unirent à une princesse de Saxe-Cobourg peu attrayante ; d'autres affections le subjuguèrent : il s'attacha long-temps à la célèbre mademoiselle Clairon, qu'il avait connue à Paris. Cette

grande tragédienne avait quitté le théâtre dans la force de l'âge, à la suite d'un accès d'humeur provoqué par des tracasseries auxquelles sa fierté et son orgueil ne pouvaient plus s'accoutumer. Après quelques années d'une retraite, rendue fort douce par sa fortune, elle fut attirée par le margrave à la cour d'Anspach, où elle devint en quelque sorte le premier ministre. Elle avait alors cinquante ans; elle inspira néanmoins des sentimens jaloux à la margrave, tandis que, d'un autre côté, les courtisans la voyaient d'un œil d'envie; car, ainsi qu'elle le dit spirituellement dans ses Mémoires, *il n'est si petite cour qui n'ait son Narcisse.* Mademoiselle Clairon domina plus ou moins la petite cour d'Anspach pendant dix-sept ans de sa vie, et ne quitta l'Allemagne pour revenir à Paris qu'au début de la révolution, piquée de se voir supplantée dans l'affection du margrave par lady Craven, qui fixa pour jamais ce prince inconstant. A cette époque, il n'était plus lui-même dans l'âge des passions; le soin de ses magnifiques haras, la chasse au cerf, et de douces habitudes charmaient ses loisirs dans sa retraite de Triesdorf, à trois lieues d'Anspach;

il en préférait le séjour à celui de sa capitale, et plus encore à celui de Bareith, ville qu'il n'aimait pas. Souvent même il passait l'hiver à Triesdorf, qu'avait embelli un jardin anglais, ajouté par lady Craven au grand parc. C'était presque toujours l'Italie qui devenait le but des voyages par lesquels le margrave, rompant de loin en loin la monotonie de ses habitudes, cherchait à se distraire des soucis de l'administration de ses États. Ce prince était sans héritiers et sans espérance d'en avoir ; à sa mort, ses deux principautés devaient tomber en partage au roi de Prusse, en vertu de ses droits éventuels. L'idée d'aller vivre paisible et tranquille en Angleterre comme un simple particulier, étant venue au margrave, il songea dès lors à abdiquer le gouvernement de son pays pour en transférer de son vivant la souveraineté à Frédéric-Guillaume. Ce n'était pas une mince acquisition pour ce monarque que celle de deux principautés au cœur de l'Allemagne, offrant ensemble quatre cents lieues carrées d'étendue, et une population de trois cent soixante-dix mille âmes, avec un revenu de plus d'un million d'écus de Prusse. Le territoire de Bareith comprenait à lui seul dix-huit villes et

trente-six bourgs; celui d'Anspach, quinze villes et soixante-seize bourgs, indépendamment des villages et des hameaux. Le pays d'ailleurs offrait toutes les ressources nécessaires à l'homme civilisé, de même que tous les élémens appropriés à une gestion paternelle; mais jusqu'à ces derniers temps, l'administration des margraviats n'avait pas toujours été bien entendue ni réglée avec assez d'intelligence et d'économie. Plein de son projet le margrave demanda au roi Frédéric-Guillaume un ministre pour en prendre l'administration. Le roi lui désigna le baron de Hardenberg.

Charles-Auguste, baron de Hardenberg, issu de la branche aînée de la famille noble de ce nom, dont l'origine remonte à l'époque des empereurs d'Allemagne de la maison de Saxe, naquit dans la ville d'Hanovre, le 31 mai 1750. Son père, qui avait embrassé la carrière des armes, s'étant distingué pendant la guerre de sept ans, parvint au grade de feld-maréchal. Elevé avec soin, Hardenberg perfectionna ses études aux universités de Goëttingue et de Leipsick, et, voulant de bonne heure se vouer aux affaires, il fit en quelque sorte son noviciat dans les bureaux de l'administration pu-

blique du Hanovre ; mais il sentit lui-même le besoin de s'ouvrir une carrière plus large et de s'y préparer par les voyages. En effet, c'est dans les voyages que tout homme qui se sent appelé à la science de l'administration et aux affaires d'État trouve une véritable étude-pratique. Hardenberg visita en observateur l'Angleterre, la France, la Hollande et l'Allemagne ; il vint résider ensuite à Wetzlar, près la chambre impériale, où il compléta ses études sur le droit public. De cette époque date sa liaison intime avec le célèbre Goëthe. Rentré dans l'administration du Hanovre, Hardenberg fut chargé à deux reprises de missions pour l'Angleterre, l'une en 1778, l'autre en 1782 ; il ne s'en déclara pas moins pour le parti de l'opposition dans les Etats ; enfin, une circonstance particulière * et un penchant décidé pour la politique le décidèrent sans retour à quitter de nouveau son pays natal.

C'était à l'époque où le duc de Brunswick commençait dans ses Etats l'exercice-pratique

* Cette circonstance se rapportait à des chagrins domestiques : le baron de Hardenberg avait épousé mademoiselle de Reventlow, fort belle personne, dont il se sépara.

de la souveraineté avec l'émulation louable d'ajouter à l'éclat de sa réputation militaire le mérite plus modeste d'une administration économe et bienveillante. Le principal objet du duc était de ramener le bien-être dans un pays qui avait souffert et par la guerre et par le délabrement qui en est la suite. Il sentit le besoin d'un concours éclairé et actif : appelant Hardenberg à son service, il le nomma grand-prévôt et son conseil privé. Non-seulement ce choix fut bientôt justifié, mais cette époque même de la vie de Hardenberg décida de son avenir, à la faveur d'une circonstance heureuse : on sait que le duc, neveu du grand Frédéric, s'était voué, n'étant que duc héréditaire, au service de sa couronne, et qu'il avait ajouté à la gloire militaire prussienne. Il en était résulté une plus étroite union entre les souverains du duché de Brunswick et la maison royale de Prusse, ce qui explique pourquoi le testament de Frédéric-le-Grand fut déposé aux archives ducales de Brunswick.

A l'avènement de Frédéric-Guillaume, le duc régnant choisit, pour être porteur de ce testament à Berlin, Hardenberg, qui s'efforça de relever cette honorable mission par la ma-

nière dont il parut à la cour du nouveau roi. Quelques agrémens extérieurs et personnels ajoutèrent à la dignité de sa mission au moment où il présenta lui-même au monarque l'acte solennel dont il était porteur. Ce prince l'accueillit avec autant d'intérêt que de bonté; il ne vit pas seulement en lui un de ces courtisans qui ne brillent que par les grâces de leurs manières, mais un serviteur dévoué qui, par sa capacité dans les affaires, semblait destiné à prendre rang parmi les hommes d'Etat. Hardenberg s'aperçut aisément qu'il avait gagné les bonnes grâces de Frédéric-Guillaume, et plus tard il eut la preuve certaine que l'impression qu'il avait faite au roi n'était rien moins que passagère. En effet, elle se réveilla comme si elle était restée gravée dans l'esprit du prince, quand le margrave, comme nous l'avons dit, lui fit la demande d'un ministre capable de prendre en main l'administration des Etats qu'il se proposait d'abdiquer au profit de la Prusse. Hardenberg, acceptant avec joie cette haute mission, s'établit à Bareith en qualité de ministre-directeur. Là, répondant à l'attente du margrave, il prit d'une main ferme les rênes de l'administration des deux princi-

pautés, et prépara tout pour que le nouveau souverain de ce pays n'eût plus qu'à en recueillir les fruits précieux. Il paya toutes les dettes, diminua les impôts, et introduisit de grandes améliorations dans l'économie rurale.

Dans le courant de 1791, Frédéric-Guillaume ayant attiré le margrave à Berlin pour conférer avec lui sur son projet de résigner ses Etats à la Prusse, Hardenberg, à l'issue des conférences auxquelles il assista, fut seul chargé de l'exécution des arrangemens projetés entre les deux souverains. Excepté lui et lady Craven, personne autre que le roi n'avait la moindre idée des intentions du margrave. Par son acte d'abdication, arrêté et signé à Berlin au mois de décembre, il cédait ses deux principautés de Franconie à son héritier éventuel le roi de Prusse, moyennant une forte pension viagère *.

Le roi ayant conféré à cette occasion le titre de ministre d'État et de guerre au baron de Hardenberg, le chargea d'aller prendre possession, en son nom, des deux principautés.

* Après son abdication, le margrave partit pour Lisbonne, où il épousa Élisabeth Barkeley, veuve de lord Craven ; il se retira ensuite en Angleterre, où il est mort en 1806.

Le 25 janvier suivant, Hardenberg, revenu de Berlin à Bareith, publia l'édit de possession de la Prusse, et fit prêter aux officiers civils et militaires le serment de fidélité au roi. Immédiatement après cette prestation, Frédéric-Guillaume le confirma dans son emploi de ministre-directeur des principautés de Franconie, avec le titre de ministre de son cabinet. Il le chargea spécialement d'introduire les institutions de la Prusse dans ces nouvelles provinces, et d'en diriger toute l'administration. Sa première ordonnance, adressée à la chambre royale de Bareith, eut pour objet la distribution de vingt mille florins entre les pauvres. Les deux principautés de Franconie, de même que les provinces prussiennes de Westphalie, étaient ouvertes aux émigrés aux mêmes conditions que l'empereur leur avait ouvert les Pays-Bas et le Brisgaw. Dans les premiers jours de mars, un ordre du cabinet recommanda au ministre Hardenberg d'y surveiller, avec la plus grande rigueur, les émissaires français qui tenteraient de se glisser dans le pays, et d'y soumettre à la censure la plus sévère les livres qui pourraient contenir des principes dangereux.

Telle était la situation politique des deux

principautés, lorsqu'aux approches de la guerre le roi y envoya en quartier les premiers corps de troupes prussiennes destinées contre la France.

Ce prince, que tous ces mouvemens préoccupaient, parut à Berlin le 28 mars pour y donner audience à l'envoyé de l'électeur de Mayence, comte de Hatzfeld, qui venait de lui notifier de la part du chancelier de l'Empire la vacance du trône impérial et l'inviter, comme électeur de Brandebourg, à l'élection du nouvel empereur. L'assemblée d'élection était renvoyée au 3 juillet pour mettre au moins quelque intervalle entre les cérémonies du couronnement précédent et celles auxquelles celui-ci allait donner lieu; on devait y procéder avec moins de faste et de pompe à cause des dépenses que ces cérémonies entraînent, et dont le poids retombait presque tout entier sur les sujets des électorats ecclésiastiques. L'envoyé de Mayence, après sa réception, fut invité à dîner avec le roi qui retourna ensuite à Postdam. Les dépêches d'Autriche et de Paris étaient l'objet d'une sérieuse attention de la part du cabinet prussien; le roi continuait à recevoir une correspondance directe du général-

major Bischofswerder, qui n'avait pas encore quitté Vienne. Cet envoyé extraordinaire avait trouvé dans cette capitale le juif Éphraïm, émissaire prussien, déjà signalé à Bruxelles, à Amsterdam et à Paris; il le fit rappeler, soit qu'il fût contrarié par la présence de cet agent secret, soit qu'il voulût être chargé seul des négociations de tout genre. Bischofswerder eut de fréquentes conférences avec le maréchal de Lascy et avec le prince de Kaunitz. Non-seulement le roi de Hongrie et de Bohême avait pleinement confirmé les traités de son prédécesseur avec la Prusse, mais il venait aussi de renouveler le traité d'alliance avec la Russie. L'accord politique entre les deux cours de Berlin et de Vienne n'éprouvait donc aucune altération essentielle; seulement les derniers arrangemens hostiles pris avec Léopold étaient suspendus, le nouveau roi persistant à rester sur la défensive, au risque d'être attaqué par la France; mais d'un autre côté, François Ier était très-résolu à opposer beaucoup de fermeté et d'énergie aux exigences de l'assemblée nationale.

La première note officielle que le prince de Kaunitz fut chargé, le 18 de mars, de re-

mettre à l'ambassadeur de France, au nom du nouveau roi, se rapportait aux demandes contenues dans les dernières dépêches de M. de Lessart. Elle était conçue en ces termes :

« Le gouvernement français ayant demandé » des éclaircissemens catégoriques sur les in- » tentions et les démarches de feu sa majesté » l'empereur, relativement à la situation actuelle » de la France, le chancelier de cour et d'É- » tat, prince de Kaunitz, est d'autant moins à » portée d'en ajouter aujourd'hui de nouveaux, » que le roi de Hongrie et de Bohême adopte » complètement sur ce point les sentimens de » l'empereur, et que les nouvelles demandes » que M. l'ambassadeur de France a depuis été » chargé de faire ici rentrent dans celles aux- » quelles il a déjà été complètement répondu.

» On ne connaît point d'armement et de me- » sure dans les États autrichiens qui puissent » justifier les préparatifs de guerre. Les mesu- » res défensives ordonnées par sa majesté im- » périale ne peuvent être mises en parallèle » avec les mesures hostiles de la France, et » quant à celles que sa majesté apostolique » pourra juger nécessaires pour la sûreté et la » tranquillité de ses propres États, et surtout

» pour étouffer les troubles que les exemples
» de la France et les coupables menées du parti
» jacobin fomentent dans les provinces belgi-
» ques, elle ne pourra ni ne voudra jamais con-
» sentir à se lier les mains d'avance avec qui
» que ce soit. Personne n'a le droit de lui en pres-
» crire les bornes. Quant au concert dans lequel
» sa majesté impériale s'est engagée avec les
» plus respectables puissances de l'Europe, le
» roi de Hongrie et de Bohême, et ces mêmes
» puissances ne persistent pas moins dans leur
» opinion et leur détermination communes.
» Mais ils ne croient pas convenable ni possible
» de faire cesser ce concert avant que la France
» ait fait cesser les causes qui en ont provoqué
» et nécessité l'ouverture. Sa majesté s'y attend
» d'autant plus de sa part, qu'elle présume trop
» des sentimens de justice et de raison d'une
» nation distinguée par sa raison et sa douceur,
» pour s'interdire l'espoir qu'elle ne tardera
» pas à soustraire sa dignité, son indépendance
» et son repos aux atteintes d'une faction san-
» guinaire et furieuse qui, s'acharnant de plus
» en plus à détruire, par la voie des émeutes
» et violences populaires, tout exercice, toute
» espèce d'autorité, de lois et de principes, ne

» vise qu'à réduire à des jeux de mots illusoires
» et la liberté du roi très-chrétien et le main-
» tien de la monarchie française, et l'établisse-
» ment de toute constitution et de tout gou-
» vernement régulier, ainsi que la foi des
» traités les plus solennels, les devoirs les plus
» sacrés du droit public. Mais, dussent leurs
» artifices et leurs desseins prévaloir, sa ma-
» jesté se flatte du moins que la partie saine et
» principale de la nation envisagera alors dans
» une perspective consolante l'appui, l'exis-
» tence d'un concert dont les vues sont dignes
» de sa confiance et de la crise la plus impor-
» tante qui ait jamais affecté les intérêts com-
» muns de l'Europe.

» Vienne, le 18 mars 1792.

« *Signé* KAUNITZ. »

Dumouriez, en donnant connaissance à l'assemblée nationale de cette note du ministre impérial, la fit précéder par une courte explication : « Je prie l'assemblée, dit-il, de re-
» tenir la juste indignation que lui inspirera la
» lecture de cette pièce..... Elle est terminée

» par un appel à la partie saine et principale » de la nation, c'est-à-dire de l'aristocratie, » pour l'inviter à se rallier au concert des puis- » sances. J'aime à prévenir que ce concert sera » sans harmonie, et que la France, unie par les » liens du patriotisme, triomphera de toutes » les ligues. J'invite l'assemblée à attendre, » pour statuer sur cette pièce, la réponse ca- » tégorique que j'ai demandée à la cour de » Vienne au nom de la nation et du roi. »

L'assemblée, d'après l'invitation de Dumouriez, ne prit aucune délibération, passant à l'ordre du jour immédiatement après la lecture de la note, lecture que les plus bruyantes risées avaient souvent interrompue.

Vainement l'ambassadeur de France à Vienne s'était efforcé de persuader au prince de Kaunitz que, s'il voulait maintenir le repos de l'Autriche et assurer celui de la France, il fallait surtout éviter, dans le langage officiel émané de sa cour, toutes observations qui tendraient à censurer l'administration intérieure du royaume; il n'avait cessé de répéter que de semblables critiques, tout au plus permises dans les entretiens particuliers, devenaient, lorsqu'elles étaient consignées dans des écrits ministériels, les

allèuses les plus sensibles à l'honneur d'une nation.

De son côté, le roi de Hongrie et de Bohême se montra extrêmement choqué de l'ordre donné par Dumouriez, au nom du roi de France, à son ambassadeur, de requérir la diminution des troupes autrichiennes dans les provinces belgiques. Ce prince s'emporta avec violence; et, on s'en aperçut à l'altération de ses traits quand il sortit de la conférence qui s'était tenue à ce sujet dans l'appartement même du vieux ministre : c'était le 26 mars. Le prince de Kaunitz s'étant rendu ensuite chez le roi, on tint conseil privé, et là il fut résolu que le gouvernement, pour toute réponse, donnerait à sa note du 18 mars et à celles qui l'avaient précédée la plus grande publicité possible. En conséquence, toute la négociation entre le cabinet d'Autriche et la France fut livrée à l'impression comme pour éclairer le peuple sur la grande question que la guerre allait décider.

Dans cette attente, Frédéric-Guillaume crut devoir mettre un terme à la mission extraordinaire du général-major Bischofswerder, qui, dans de fréquentes audiences, avait reçu du

roi de Hongrie et de Bohême des témoignages de confiance honorables pour lui et satisfaisans pour sa cour. Avant son départ, l'envoyé prussien eut avec le jeune roi un long entretien, qu'il ramena avec assez d'adresse sur un objet très-important : il s'agissait, d'après une dernière dépêche reçue de Berlin, de disposer le roi de Hongrie et de Bohême à laisser à Frédéric-Guillaume la direction de la guerre offensive contre la France dans le cas où la cour de Vienne persisterait à ne pas en prendre elle-même l'initiative. Selon le roi de Prusse, ce n'était que par l'invasion qu'on pouvait arriver à un résultat politique, et rendre ainsi utile à la cause commune l'armement général : tel était surtout le sentiment des émigrés français, dont l'influence s'exerçait encore plus sur le monarque prussien que sur ses propres ministres. Bischofswerder trouva le successeur de Léopold tout prêt à témoigner au roi de Prusse toute sorte de déférences relativement à la conduite de la guerre, dès qu'il serait temps d'agir.

Le général-major prit congé, et partit de Vienne le 5 avril pour retourner à Berlin. Il se serait mis plus tôt en route s'il n'avait attendu quelques jours la rédaction d'une circu-

laire qui devait être adressée aux cours coalisées et aux États de l'Empire comme co-États, à l'effet de demander à chacun les secours qu'il se proposait de fournir en cas de guerre, soit en hommes, soit en argent.

A Prague, il s'arrêta pour convenir, avec le prince de Hohenlohe, du jour et du lieu où le général autrichien pourrait avoir une entrevue avec le duc de Brunswick : c'était à Leipsick qu'elle devait avoir lieu. L'activité des préparatifs redoubla en Prusse à l'arrivée du général-major à Berlin. Toutes les dispositions annonçaient une marche prochaine des troupes. L'ordre antérieur donné par le roi fut encore une fois réitéré, il portait défense aux régimens d'enrôler des Français, des Alsaciens, des Lorrains, des Suisses, ou tout autre Allemand que des sujets prussiens.

On voit par ce qui précède que la grande question européenne à l'ordre du jour se réduisait, un mois après la mort de Léopold, à examiner si, dans l'intérêt des puissances qui étaient en débats et en armes, il était plus avantageux à chacune d'elles d'attaquer que de se laisser attaquer. Il était visible, d'après les passions qui agitaient la France et le caractère par-

ticulier des Français, qu'ils prendraient avec ardeur l'initiative de la guerre : attaquer fut presque toujours à leur avantage. C'était d'ailleurs la doctrine politique de Dumouriez, qui commençait à diriger les affaires de la France, et il était trop entreprenant et trop habile pour manquer l'occasion, en se popularisant, de se frayer toutes les routes qu'aspirent à parcourir les hommes pénétrés de cet esprit d'ambition politique et militaire qui, en révolution, n'a pas de bornes.

La négociation avec l'Autriche n'était plus à ses yeux qu'une voix plus sûre pour y arriver, moyennant quelques détours, il est vrai, et avec des formalités plus ou moins adroites pour ménager la conscience de Louis XVI, et le porter naturellement au grand acte de la guerre que lui seul, en vertu de la constitution, avait le droit de déclarer. Parcourons les détours de ces négociations fallacieuses suivies par chaque puissance pour mettre de son côté les apparences du droit.

La nomination de Dumouriez au ministère avait singulièrement aigri le cabinet autrichien, qui regardait le choix des nouveaux ministres de Louis XVI comme un triomphe de la faction

des jacobins contre laquelle le prince de Kaunitz avait lancé plus d'un manifeste; mais ces attaques, loin de leur nuire, les rendaient plus importans. Non-seulement la première dépêche de Dumouriez avait été mal reçue, mais le prince de Kaunitz ne daignait plus traiter lui-même avec l'ambassadeur de France. Le vice-chancelier de cour et d'État, comte Jean-Philippe de Cobentzl, était chargé de ce soin.

Il ne faut pas le confondre, comme on le fait souvent, avec Louis, comte de Cobentzl, son cousin, qu'on verra bientôt figurer d'une manière encore plus saillante dans la haute diplomatie autrichienne. Le comte Jean-Philippe, dont il s'agit, était plus âgé de douze ans. Tous les deux avaient débuté dans les emplois éminens sous les auspices du prince de Kaunitz, dont ils étaient les créatures. Celui-ci fut nommé d'abord conseiller des finances; il fut employé ensuite, conjointement avec son cousin, dans l'administration de la Gallicie et de la Lodomerie, après le premier partage de la Pologne; puis on l'envoya comme ambassadeur au congrès de Teschen. Ce fut après cette mission que le prince de Kaunitz le fit élever à la dignité de vice-chancelier de cour et d'État. Employé comme

conseiller privé auprès de la cour des gouverneurs-généraux des Pays-Bas à l'époque des troubles, il fut chargé, en 1790, de négocier avec les chefs de l'insurrection belgique; mais les États de Brabant refusant de le reconnaître, il se retira dans la forteresse de Luxembourg. Là il publia une déclaration par laquelle il révoquait, au nom de l'empereur, tous les édits qui avaient été la cause des déchiremens, espèce de concession qui fut regardée comme un acte de faiblesse. On le croyait en disgrâce à l'avènement de Léopold, quand le vieux prince de Kaunitz le fit appeler à Vienne. En reprenant sa place de vice-chancelier, il devint son coadjuteur au département des affaires étrangères. Vint l'époque où, à la veille de la rupture avec la France, les négociations ne tenaient plus qu'à un fil : ce fil tomba dans ses mains. N'étant rien moins qu'étranger au ton insinuant et à la souplesse française, il ouvrit des conférences avec le marquis de Noailles et montra des formes polies sans roideur. Il chercha d'abord à le convaincre que les renforts de troupes envoyés dans les Pays-Bas et dans le Brisgaw ne devaient causer aucun ombrage à la France; qu'il ne s'agissait que de maintenir

dans les deux pays la tranquillité : il s'attacha aussi à lui faire entendre qu'il n'y avait pas de raison pour que le concert des puissances ne continuât pas d'être ce qu'il avait été jusqu'alors, c'est-à-dire éventuel. Il paraissait d'ailleurs persuadé que le gouvernement nouveau de la France n'avait ni force ni assiette, et qu'on y marchait à grands pas vers le système républicain. « Si votre constitution, dit-il, » est réellement destructive du pouvoir monar» chique, elle est d'un dangereux exemple » qu'il ne faudrait pas laisser aux peuples. Ses » succès, s'ils étaient possibles, seraient en» core plus à craindre que ses inconvéniens, » car ils accroîtraient la puissance de la France » à un degré qui finirait par rompre tout équi» libre. » Et le ministre autrichien citait en preuve la réunion récente du pays d'Avignon, réunion alarmante pour les couronnes ; en ce qu'elle décelait un plan d'agrégation et d'agrandissement indéfini. Mais dans ses explications, il éludait toujours les réponses catégoriques.

Ce n'était pas ce que demandait Dumouriez, très-disposé par caractère à tracer autour des hommes d'État de l'Autriche le cercle de Popi-

lius. « Je vois, mande-t-il aussitôt à l'ambassa-
» deur *, que la négociation se prolongerait in-
» définiment si vous ne la suiviez pas dans l'es-
» prit de ma première dépêche, et si l'opi-
» nion de M. de Cobentzl prévalait. Il est ab-
» solument impossible de nous convaincre que
» les troupes qui nous cernent partout ne doi-
» vent nous causer aucun ombrage. Comme
» nous voyons dans toute l'Europe des prépa-
» ratifs hostiles contre nous, il n'est pas possi-
» ble de s'en tenir davantage à toutes ces pa-
» roles. Notre gouvernement, quoi qu'en dise
» M. de Cobentzl, a de la force et de l'assiette:
» il n'est pas du tout question de système répu-
» blicain; le roi est revêtu d'un pouvoir consti-
» tutionnel bien supérieur à celui du despo-
» tisme. Si l'on nous croit dans l'anarchie, on
» ne nous regarde donc pas comme redoutables,
» et on ne se ligue contre nous que pour par-
» tager nos dépouilles; si nous sommes en bon
» état, on a tort de nous menacer; ainsi, dans
» tous les cas, il n'y a aucun motif de se liguer
» contre nous. La réunion d'Avignon est encore
» un vain prétexte; cet État, enclavé au milieu

* Dépêche du 27 mars.

» de nos provinces méridionales, a long-temps » appartenu à la France, qui n'a jamais laissé » prescrire son titre ; c'était un procès entre le » roi de France et le pape ; il est devenu un » procès entre la nation française, le roi des » Français et le pape. Il ne peut tout au plus » finir que par des indemnités, comme dans » l'affaire des princes possessionnés.

» M. de Cobentzl ne croit pas plus que vous » aux observations qu'il vous a faites, et qui, » bien loin d'amener une négociation pacifique, » obligeraient à rompre toute cette négociation, » d'où dépend le sort de l'Europe. Le roi, chargé » de la représentation et de la confiance d'une » grande nation, attend de jour en jour une ré- » ponse catégorique. Si le successeur de Léo- » pold veut maintenir ses traités avec la France, » il doit rompre sans balancer ceux qu'il a faits » à son insu et avec des intentions hostiles con- » tre elle, et de plus retirer des troupes qui » nous menacent, parce que cet état de per- » plexité est contraire d'une part aux procédés » d'un ancien allié, de l'autre aux intérêts de la » cour de Vienne elle-même. Si cette déclara- » tion n'est pas très-prompte et très-franche, » le roi, au retour du courrier que vous ren-

» verrez, se regardera décidément comme en » état de guerre. »

A la réception de cette dépêche, M. de Noailles se mit en devoir de remplir les instructions qu'elle portait. Cet ambassadeur, à l'avènement de Dumouriez au ministère, encore étourdi du coup qui venait de renverser M. de Lessart, avait donné sa démission * ; mais, s'étant ensuite ravisé à cause de l'appui que lui prêtait M. de Lafayette, il s'était décidé à rester à son poste et avait rouvert la négociation. C'était par la voie du vice-chancelier, comte de Cobentzl, qu'il faisait parvenir au roi de Hongrie et de Bohême les communications de son cabinet. Dans une longue conférence, le 4 avril au matin, il lui représenta tout ce qui pouvait conduire à une explication définitive; combien les inquiétudes devenaient de jour en jour plus fondées à la vue des préparatifs hostiles qui se faisaient de tous côtés contre la France ; combien son cabinet avait besoin d'é-

* Ce qui lui attira, le 14 avril, un décret d'accusation rapporté le lendemain, attendu que, d'après sa dernière dépêche, il s'était conformé aux ordres du roi en restant à son poste.

tre rassuré autrement que par des paroles, et que de simples assurances pacifiques ne lui paraîtraient avoir pour but que de gagner du temps ; qu'enfin les choses en étaient venues au point qu'il avait reçu l'ordre positif de demander une déclaration par laquelle la cour de Vienne renoncerait à ses armemens et à sa coalition, ou d'annoncer qu'au défaut de cette déclaration, le roi de France se regarderait comme en état de guerre avec l'Autriche, et que fortement soutenu par la nation entière, il ne soupirait qu'après une prompte décision.

Le comte de Cobentzl entreprit de justifier sa cour sur les vues hostiles qu'on lui supposait ; il protesta que le roi de Hongrie et de Bohême, très-éloigné de vouloir se mêler des affaires intérieures de la France, ne pensait nullement à appuyer les intérêts des émigrés ; il répéta ce qu'il avait déjà dit à plusieurs reprises à M. de Noailles, qu'on avait envoyé des renforts dans le Brisgaw, parce qu'on les avait jugés nécessaires au pays pour y maintenir l'ordre et la justice, et en outre pour être à portée de donner du secours aux États de l'Empire, qui requéraient assistance dans le voisinage. M. de Noailles fit observer que tant de

précautions, d'après le concert qui était connu, ne justifiaient que trop ses alarmes ; il insista particulièrement sur la cessation de ce concert, si contraire à ce que la France aurait dû attendre de son allié. Le ministre autrichien lui dit alors que le concert n'étant plus une affaire personnelle au roi de Hongrie et de Bohême, qui ne pouvait s'en retirer qu'avec les autres cours, il continuerait d'avoir le même objet, aussi long-temps qu'on n'aurait pas terminé ce qui restait à régler avec la France ; il spécifia ainsi qu'il suit les trois points principaux de la négociation :

1° La satisfaction des princes possessionnés ;

2° La satisfaction du pape pour le comtat d'Avignon ;

3° Les mesures que jugerait à propos de prendre le gouvernement de France ; mais telles qu'il eût enfin une force suffisante pour réprimer ce qui pouvait inquiéter les autres États.

Tous les raisonnemens sur ces différens objets étant épuisés, l'ambassadeur demande au comte de Cobentzel si, en réponse aux représentations qu'il vient de lui faire, il peut man-

der que sa cour s'en tient à la note officielle du 18 mars. Le ministre autrichien répond qu'il prendra à ce sujet les ordres de son souverain.

Mais déjà Dumouriez, pressentant le tour que prendra la négociation, a tout préparé auprès du roi de France et dans le conseil pour amener la déclaration de guerre, concertée avec le parti qui l'a poussé lui-même au pouvoir, et qui l'y soutient.

Sous le prétexte de rompre le *machiavélisme* des ministres d'Autriche, il représente à Louis XVI qu'il doit s'adresser directement au roi de Hongrie et de Bohême, et lui fait signer la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et neveu, la tran-
» quillité de l'Europe dépend de la réponse
» que fera votre majesté à la démarche que je
» dois aux grands intérêts de la nation fran-
» çaise, à ma gloire et au salut des malheu-
» reuses victimes de la guerre dont le concert
» des puissances menace la France. Votre ma-
» jesté ne peut pas douter que c'est de ma
» propre volonté et librement que j'ai accepté
» la constitution française ; j'ai juré de la main-
» tenir ; mon repos et mon honneur y sont at-

» tachés ; mon sort est lié à celui de la nation, » dont je suis le représentant héréditaire, et » qui, malgré les calomnies qu'on se plaît à » répandre contre elle, mérite et aura toujours » l'estime de tous les peuples. Les Français » ont juré de vivre libres ou de mourir ; j'ai » fait le même serment qu'eux. M. de Maulde, » que j'envoie en ambassadeur extraordi- » naire auprès de votre majesté, lui expli- » quera les moyens qui restent pour empê- » cher et prévenir les calamités de la guerre » qui menace l'Europe. C'est dans ces senti- » mens, etc., etc.

» *Signé* Louis. »

Dumouriez parut à l'assemblée, à laquelle il communiqua les pièces et les dépêches relatives à la négociation, ainsi que la lettre du roi. Bien qu'elle n'eût été écrite que sous la dictée des ministres, l'assemblée en parut satisfaite ; elle le fut encore plus du style ferme et du ton d'assurance qui régnaient dans les instructions du nouveau ministre : c'était ce que le parti dominant appelait de la dignité.

Le lendemain, Dumouriez, après s'être con-

certé avec la plupart de ses collègues et avec les principaux meneurs de son parti au sujet des derniers rapports de M. de Noailles, en fait l'objet de la délibération du conseil en présence du roi : là, il déclare que les conditions sèches et dures imposées par l'Autriche sont inadmissibles ; qu'elle demande le rétablissement de la monarchie sur les bases de la séance royale du 23 juin 1789, par conséquent le rétablissement de la noblesse et du clergé comme *ordres ;* de plus, la restitution des biens du clergé et celle des terres d'Alsace aux princes allemands avec tous leurs droits de souveraineté et de féodalité, et enfin la restitution au pape d'Avignon et de tout le comtat venaissin ; qu'on ne pouvait pas proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avait prise la révolution depuis trente-trois mois qui s'étaient écoulés à partir de la séance royale. « D'ailleurs, de quel droit, » ajoute Dumouriez, la cour de Vienne impose-» t-elle des conditions sur une discussion de » propriété territoriale entre la France et le » pape, entre la France et les princes d'Alle-» magne ? Encore si ces conditions, tout in-» convenantes qu'elles sont, avaient été pré-

» sentées avec un mode conciliatoire, on aurait » pu entrer en discussion réglée, et la cour de » Vienne aurait pu jouer le rôle non pas d'ar- » bitre, mais de médiatrice entre le roi et la » nation ; mais la forme même de sa dernière » note est insultante et pour le roi, qu'on » affecte de regarder comme nul, et pour la » nation, qu'on traite comme rebelle, et son » assemblée comme illégale. Dans cette situa- » tion, mieux vaut, dit Dumouriez en con- » cluant, un état de guerre décidé qu'une paix » perfide, pleine de dangers et de honte. » Ses collègues, se rangeant de son avis, votent pour que le roi déclare la guerre à l'Autriche dans les formes voulues par la constitution. Le malheureux roi, pris comme dans un piége, demande quelques jours pour se décider. On était d'ailleurs dans l'attente du prochain courrier, annoncé de Vienne par M. de Noailles. Ce courrier arrive porteur de la réponse donnée par le comte de Cobentzl, au nom du roi de Hongrie, et qui se référait à la note du 18 mars. Le vice-chancelier déclarait qu'on pouvait d'autant moins changer les dispositions exprimées dans cette note, qu'elle renfermait aussi l'opinion du roi de Prusse sur les affaires

de France, opinion conforme en tout point à celle du roi de Hongrie.

Toute apparence d'arrangement s'étant évanouie, comme s'y attendait Dumouriez, il s'efforce, dans un entretien confidentiel, de convaincre le roi, en présence même de la reine, qu'il compromettra sa couronne s'il ne déclare pas la guerre à l'Autriche, tant on est porté généralement à le supposer de connivence avec le cabinet de Vienne. Ce n'est, lui dit-il, qu'en soutenant la dignité nationale et en se ralliant à la majorité des Français, qui défendent leur constitution, qu'il pourra écarter l'orage qui gronde sur sa tête. Louis, persuadé ou intimidé, cédant au vœu de ses ministres, consent à faire usage de l'initiative constitutionnelle en allant lui-même à l'assemblée proposer la guerre. Tout se prépare aussitôt pour cette démarche solennelle, si opposée à son caractère et à ses véritables intentions.

Le 20 avril, le roi, accompagné de tous les ministres et du faible cortége qui le suivait encore, sort de son palais et se dirige vers l'assemblée. Une foule innombrable, répandue dans toutes les avenues qui aboutissent à la salle, s'est déjà emparée des couloirs, des tri-

bunes publiques, et s'introduit même dans l'intérieur; les députés garnissent la salle. On annonce le roi; tous les députés se lèvent, restent découverts jusqu'à ce que le roi soit placé dans le fauteuil qui lui était destiné; puis ils s'asseyent; les ministres et le cortége du prince restent seuls debout. Après un moment de silence et de calme, le roi, d'un air triste et résigné, dit ces paroles : « Je viens au sein » de l'assemblée nationale pour l'entretenir » d'un des objets les plus importans dont elle » puisse s'occuper. Mon ministre des affaires » étrangères va vous lire le rapport qu'il a » fait dans mon conseil sur notre situation po- » litique ».

Les principaux traits de ce rapport méritent d'autant plus de trouver ici leur place, que ce fut Dumouriez qui, par ses écrits, ses actions et ses discours, contribua le plus à allumer cette guerre, l'une des plus terribles qui aient jamais embrasé l'univers.

« Sire, dit-il, lorsque vous avez juré de » maintenir la constitution qui a assuré votre » couronne, lorsque votre cœur s'est sincère- » ment réuni à la volonté d'une grande nation » libre et souveraine, vous êtes devenu l'objet

» de la haine des ennemis de la liberté. L'or-
» gueil et la tyrannie ont agité toutes les cours ;
» aucun lien naturel, aucun traité n'a pu arrê-
» ter leur injustice. Vos anciens alliés vous ont
» effacé du rang des despotes ; mais les Fran-
» çais vous ont élevé à la dignité glorieuse et
» solide de chef suprême d'une nation régéné-
» rée. Vos devoirs sont tracés par la loi que
» vous avez acceptée, et vous les remplirez
» tous. La nation française est calomniée ; sa
» souveraineté est méconnue ; des émigrés re-
» belles trouvent un asile chez nos voisins ; ils
» s'assemblent sur nos frontières ; ils menacent
» ouvertement de pénétrer dans leur patrie,
» d'y porter le fer et la flamme. Leur rage se-
» rait impuissante, ou peut-être elle aurait
» déjà fait place au repentir, s'ils n'avaient pas
» trouvé l'appui d'une puissance qui a brisé
» tous liens avec nous, dès qu'elle a vu que
» notre régénération changeait la forme de
» notre alliance avec elle, et la rendrait néces-
» sairement plus égale. »

Ici, Dumouriez, développant les principaux griefs élevés contre l'Autriche, signalait Léopold comme ayant été le chef d'une ligue qui tendait au renversement de la constitution

française. Ses projets hostiles, Léopold les avait mis à découvert, soit dans sa note du 18 février, soit en établissant garnison dans le pays de Porentruy, sur la demande irrégulière de l'évêque de Bâle, soit en augmentant ses garnisons dans le Brisgaw. Selon Dumouriez, l'ordre de dissiper les attroupemens d'émigrés n'était qu'un ordre illusoire. La note du 18 février, Dumouriez la présente comme l'explosion de l'humeur du prince de Kaunitz contre ce que le ministère d'Autriche nomme le parti des jacobins. « Ce que M. de Kaunitz désigne » par des *gens*, ajoute Dumouriez, c'est l'as- » semblée, c'est la nation entière exprimant » son vœu par ses représentans. Le roi de » Hongrie adopte complètement sur ce point » les sentimens de son père. » Dumouriez cite en preuve l'*ultimatum* de la cour de Vienne, la note du 18 mars. « C'est ainsi, ajoute-t-il en » parlant du signataire de cette note, qu'un » ministre octogénaire lance au milieu de nous » d'une main débile le tison de la guerre in- » testine.

» Non, Sire, les Français ne se désuniront » pas lorsque la France sera en danger. Beau- » coup d'émigrés quitteront les étendards cri-

» minels qu'ils ont suivis, rougiront de leurs » erreurs, et viendront les expier en combat- » tant pour la patrie. Votre majesté donnera » l'exemple du civisme en ressentant les injures » qui sont faites à la nation.

» Lorsque vous m'avez chargé du ministère » des affaires étrangères, j'ai dû remplir la » confiance de la nation et la vôtre, en em- » ployant en votre nom le langage énergique » de la raison et de la vérité. Le ministre de » Vienne se voyant trop pressé par une négo- » ciation pleine de franchise, s'est renfermé » en lui-même et s'est référé à cette note du » 18 mars dont je viens de vous présenter » l'analyse : cette note est une véritable décla- » ration de guerre. Les hostilités n'en sont que » la conséquence ; car l'état de guerre ne con- » siste pas seulement dans les coups de canon, » mais dans les provocations, les préparatifs » et les insultes.

» Sire, de cet exposé, il résulte 1° que le » traité de 1756 est rompu par le fait de la » maison d'Autriche ; 2° que le concours entre » les puissances, provoqué par l'empereur » Léopold au mois de juillet 1791, confirmé » par le roi de Hongrie et de Bohême, d'après

» la note du prince de Kaunitz du 18 mars 1792,
» qui est l'*ultimatum* des négociations, étant di-
» rigée contre la France, est un acte d'hostilité
» formel ; 3° qu'ayant mandé, par ordre de
» votre majesté, qu'*elle se regarderait décidé-*
» *ment comme en état de guerre si le retour*
» *du courrier n'apportait pas une déclaration*
» *prompte et franche en réponse aux deux*
» *dépêches des* 19 *et* 27 *mars*, cet *ultimatum*,
» qui n'y répond point, équivaut à une décla-
» ration de guerre ; 4° que dès ce moment, il
» faut ordonner à M. de Noailles de revenir en
» France sans prendre congé, et cesser toute
» correspondance avec la cour de Vienne. »

Le ministre ayant ainsi résumé les négocia-tions, concluait à ce que le roi, fort de la jus-tice de ces motifs et de l'énergie du peuple français et de ses représentans, se rendît, ac-compagné de ses ministres, à l'assemblée na-tionale pour lui proposer la guerre contre l'Autriche.

Ici, Dumouriez cessant de parler, le roi re-prit la parole d'un ton pénétré, et dit : « Vous
» venez d'entendre le rapport qui a été fait à
» mon conseil ; ses conclusions y ont été adop-
» tées unanimement. J'en ai moi-même adopté

» la détermination; elle est conforme au vœu » plusieurs fois exprimé de l'assemblée natio- » nale, et à celui qui m'a été adressé par plu- » sieurs citoyens des divers départemens. J'ai » dû épuiser tous les moyens de maintenir la » paix; maintenant je viens, aux termes de la » constitution..... » Ici, la voix de Louis s'al- tère, et, en prononçant ces mots : *Vous pro- poser formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême*, on lui voit répandre des larmes.

De froids et rares applaudissemens accueil- lirent la proposition royale, qui pourtant rem- plissait le vœu le plus ardent de l'assemblée; mais on n'y vit que l'effet de la contrainte sur un prince destiné à être plutôt la victime que le héros de la guerre qu'il provoquait. La ré- ponse du président * porta le caractère de ce laconisme arrogant que l'assemblée affectait envers la personne du roi : il dit à Louis qu'on l'instruirait par un message de la délibération de l'assemblée.

Impatiente de statuer sur cette grande et terrible proposition, elle arrête qu'il en sera délibéré le soir même. Un mouvement général

* M. Bigot de Préameneu.

agitait tout Paris, où les passions hostiles semblaient animer toutes les classes de la population; partout, dans les lieux les plus fréquentés, on n'entendait que l'effrayant cri de guerre poussé par ceux-là même à qui ce fléau devait être le plus funeste.

Vers six heures du soir, l'assemblée se forma; chaque député accourant prenait place, et bientôt les tribunes publiques, les couloirs de la salle se remplirent d'une multitude fougueuse, qui semblait plutôt réunie pour intimider les membres pacifiques de l'assemblée que pour attendre paisiblement le résultat de ses délibérations; l'effervescence de la plupart des députés, accrue par les fumées de leur digestion, tenait tout le monde dans une agitation continuelle. Il y avait loin de cet état d'exaltation au recueillement, à la maturité de réflexion, à l'impartialité d'examen que réclamait une proposition d'une si haute importance; car il ne s'agissait pas seulement du sort de la France et de plusieurs générations, mais de la destinée de tous les États de l'Europe, peut-être du monde entier; enfin, il s'agissait bien certainement de la vie de plusieurs millions d'hommes.

Quelques-unes de ces considérations furent d'abord effleurées à l'ouverture de la séance par les députés Lasource et Daverhoult; ils étaient d'avis qu'avant de délibérer sur la proposition royale, le rapport fait au conseil et les pièces y relatives devaient être renvoyés au comité diplomatique pour qu'il en rendît compte. Ces motions dilatoires, lancées dans une assemblée déjà si agitée et si inquiète, excitèrent de la part des spectateurs et des députés de violens murmures, des interruptions, et les éclats de la plus vive impatience. Le député Mailhe dit que depuis long-temps les délibérations de l'assemblée appelaient la proposition du roi; qu'il ne fallait pas perdre de temps en vaines délibérations; en un mot, que ce serait faire aux défenseurs de la patrie l'injure de douter de leur courage. On ouvrit donc à l'instant la discussion. Prenant aussitôt la parole, « Sans » doute, dit le député Pastoret *, nous ne de» vons pas nous laisser entraîner aux mou» vemens exagérés de l'enthousiasme; cette » passion ne doit pas plus que toutes les autres

* Depuis marquis de Pastoret, pair et chancelier de France sous la restauration.

» atteindre les législateurs d'un grand Empire:
» mais est-ce donc d'aujourd'hui que nous
» sommes provoqués, et doute-t-on encore de
» notre longue patience pour oser nous accu-
» ser d'enthousiasme? Le ministre des affaires
» étrangères nous a présenté aujourd'hui le
» tableau des griefs de la nation française en-
» vers la maison d'Autriche: je n'entrepren-
» drai pas de vous le retracer; mais enfin ces
» armemens de concert, provoqués par l'em-
» pereur et maintenus au prix de toutes sortes
» de sacrifices par le roi de Hongrie et de
» Bohême; la violation répétée des traités faits
» avec la France depuis quatre cents ans, voilà
» sans doute des motifs suffisans pour autoriser
» la France menacée, attaquée, à se mettre
» en état de guerre pour sa propre défense; il
» est temps enfin de s'arracher à la longue in-
» certitude qui, depuis long-temps, tourmente
» tous les vœux et toutes les pensées; il est
» temps que l'on voie une grande nation de-
» ployer tout son courage et toute la force de
» sa volonté pour défendre sa liberté, c'est-à-
» dire la cause universelle des peuples. Oui, la
» liberté va triompher, ou le despotisme va
» nous détruire: jamais le peuple français ne

» fut appelé à de plus hautes destinées. Quand » nous connaissons le courage des gardes na- » tionales, le zèle qu'elles ont montré pour la » défense de la patrie, nous ne pouvons douter » du succès d'une guerre entreprise sous de » si généreux auspices... Partout où il y a des » Français libres, il y a des défenseurs de la » liberté, et si nos ennemis pouvaient avoir » un moment de succès, on verrait aussitôt se » réunir de toutes les parties de l'Empire, des » citoyens pour repeupler nos armées, y rani- » mer l'énergie, et leur assurer des triomphes : » jamais la nation française n'a mieux ressenti » le besoin de la gloire et de l'indépendance. »

Un seul député, M. Becquey, osa parler contre la guerre au milieu des murmures des tribunes et de ses collègues. Il fit sentir que si on déclarait la guerre à la maison d'Autriche, les hostilités commenceraient par le Brabant, et que l'Angleterre interviendrait, parce qu'elle regarde ce pays comme nécessaire à la prospérité de son commerce ; il ajouta que ses craintes étaient les mêmes pour la Hollande, et que tout mouvement qui ferait pencher la balance en faveur de la France serait, aux yeux de l'Angleterre, un attentat à ce qu'elle re-

garde comme ses droits, et lui mettrait nécessairement les armes à la main. Quant à l'Allemagne, elle épousera, sans aucun doute, la querelle de l'Autriche et de la Prusse, qui se montrent moins portées à faire la guerre qu'à la soutenir contre des projets d'agression.

« D'après cela, poursuivit M. Becquey, si » nous attaquons l'Autriche, nous forcerons » tous les rois du monde à se liguer contre » nous, car ils verront leurs trônes ébranlés, » et une cause commune à soutenir dans cette » lutte de la liberté contre le despotisme. Une » nation libre aura-t-elle l'immoralité d'appe- » ler sur ses voisins les calamités de la guerre » pour se venger de l'insulte d'un ministre * ? » Elle serait bien fausse la gloire qui consis- » terait à se venger de pareils outrages ! Re- » nonçons donc à une entreprise qui n'a aucun » objet raisonnable ; bornons-nous à nous dé- » fendre, si quelque puissance osait nous at- » taquer. Si nous nous contentons de cette me- » sure, nous n'aurons probablement pas de » guerre ; car, dans ce cas, aucune puissance » n'a réellement intérêt à nous attaquer. En les

* Ce trait se rapporte aux attaques du prince de Kaunitz contre les jacobins.

» provoquant, au contraire, nous jetterons » sur notre cause la plus grande défaveur aux » yeux des peuples ; on nous représentera » comme un peuple inquiet qui trouble le » repos de l'Europe au mépris des traités » et de ses propres lois : vous aurez donc à » combattre non-seulement les despotes, mais » les peuples eux-mêmes, armés contre vous » par la haine naturelle qu'inspire à tous les » hommes celui qui vient troubler le repos de » leur pays... »

Le député Daverhoult s'écrie que, lors même que la position de la France ne lui permettrait pas de faire la guerre, il faudrait la faire encore, parce que la liberté est menacée, et que les Français ont juré de vivre libres ou de mourir. Guadet, lançant quelques traits ironiques sur le discours de son collègue Becquey, pense qu'il résulte de ce discours que les représentans de la nation ne peuvent pas balancer à adopter la proposition du roi. Mailhe déclare qu'il ne s'agit pas de savoir si l'on déclarera la guerre, mais qu'il s'agit de la décréter; que le peuple français a juré que tous les despotes réunis parviendraient plutôt à réduire la France entière en une vaste solitude

qu'à y faire rétrograder la liberté d'un seul pas; il demande qu'on ne désempare pas sans avoir décrété la guerre. A ces mots, la salle retentit des applaudissemens les plus universels. Aubert-Dubayet s'écrie : « Nous voulons la guerre, » et, dussions-nous tous périr, le dernier de » nous prononcerait le décret ! » Merlin de Thionville demande qu'on déclare la guerre aux rois et la paix aux nations. La délibération se termina par un décret d'urgence portant déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. Ce décret fut adopté à la presque unanimité et par acclamation, cinq à six députés seulement s'étant levés pour la négative *. Les tribunes applaudirent avec transport, et cette grande résolution n'inspira pas la moindre inquiétude à la plupart des esprits en France.

* MM. Théodore Lameth, Mathieu Dumas, Gentil, Baert, Hua, Becquey. On crut voir aussi parmi les opposans M. de Jaucourt, ce qu'il démentit le lendemain par une lettre insérée dans les journaux.

Première campagne des guerres de la révolution. — Intrigues diplomatiques. — Abolition de la royauté en France. — Bataille de Valmy. — Causes secrètes qui font échouer l'invasion en Champagne par les Prussiens.

A Vienne et à Berlin, la déclaration fut connue trois ou quatre jours d'avance par la correspondance secrète émanée de Paris : elle avait l'initiative sur les courriers ordinaires porteurs de nouvelles officielles. A l'arrivée du courrier expédié le 21 avril par M. de Blumendorf, il y eut à Vienne une conférence à laquelle assista le roi de Hongrie. Des mesures militaires ayant été aussitôt arrêtées, l'ordre fut donné aux commandans, en Hongrie et en Croatie, de faire marcher quarante-cinq mille hommes vers le Rhin. « On vient de » nous déclarer la guerre, dit le prince de » Kaunitz à l'ambassadeur de Russie, prince » de Galitzin, en présence d'un grand nombre » de personnes, et c'est comme si on l'avait » déclarée à votre cour. »

Instruit par les mêmes voies que l'Autriche, Frédéric-Guillaume, impatient d'agir et déli-

vré enfin des lenteurs de la diplomatie, tint à Postdam, dès le 24 avril, un conseil extraordinaire. Là il s'agissait de régler l'emploi des forces de la Prusse et de les mettre en mouvement. A ce conseil assistèrent le duc de Brunswick, le prince de Hohenlohe, Bischofswerder, et le ministre d'Etat Schulenburg. On fixa d'abord le nombre des troupes qu'on ferait marcher vers le Rhin, et en même temps celui du corps d'armée qui serait dirigé vers les frontières de la Pologne. A compter du 15 mai, les premières devaient être portées sur le pied de guerre au nombre de cinquante mille combattans; le corps destiné pour la Pologne était borné à vingt-cinq mille hommes, et ne devait se mettre en marche que le 8 juin. La sollicitude du roi embrassait plus volontiers l'armement, la tenue et la direction des troupes qui devaient être employées contre la France. A compter du mois de janvier, le commandement général des forces prussiennes et autrichiennes réunies avait été destiné au duc de Brunswick par l'empereur Léopold et par Frédéric-Guillaume; on peut même avancer que ces deux monarques ne firent en cela que ratifier le choix commandé par l'opinion

publique ; et néanmoins le sort de l'expédition et l'avenir de l'Europe en dépendaient essentiellement. C'est ce qu'avait fortement senti le roi de Suède Gustave, qui aspirait tant lui-même à figurer dans ce conflit : « De l'opi» nion et des talens de celui à qui le comman» dement sera confié, mandait-il avant la fin » de 1791 *, dépendra le succès et la célérité » de l'entreprise ». Gustave montrait peu de confiance dans les grands plans combinés, « qui, disait-il **, ne réussissent presque jamais ».

Quoi qu'il en soit, dans le début militaire de la coalition, le duc de Brunswick se présente comme la première figure historique ; or, pour ne pas trop morceler ce qui le concerne, et pour le mieux faire connaître, nous réunirons ici les traits les plus propres à révéler son caractère, ainsi que les circonstances encore peu connues qui le portèrent au commandement général. Rappelons d'abord que son portrait a été tracé avec talent et avec assez d'exactitude par Mirabeau ***, qui l'avait

* Lettre au marquis de Bouillé.

** *Ibid.*

*** Dans sa correspondance secrète.

personnellement connu; il suffira de le compléter en y ajoutant quelques traits nouveaux qui ne seront pas désavoués par l'histoire.

Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick-Wolfenbuttel naquit à Brunswick, le 9 octobre 1735, du duc Charles et de la duchesse Philippe-Charlotte de Prusse, sœur de Frédéric II *. Il n'avait que sept ans lorsque son père confia sa première éducation au ministre protestant Jérusalem **, aumônier de la cour, et qui, par ses sermons, s'était acquis une assez grande réputation dans cette partie de l'Allemagne; du reste, sa foi en matière théologique était éclairée par une vaste érudition. Parmi quelques ouvrages estimés sortis de sa plume, on citait des *Lettres sur la religion de Moïse*. On le regarde aussi comme le fondateur de l'établissement justement célèbre connu à Brunswick, sous le nom de *Collegium Carolinum*. Gouverneur du jeune prince, le con-

* Il était l'aîné de douze enfans, et frère du duc Léopold, devenu si célèbre en s'immolant pour sauver deux malheureux dans une inondation de l'Oder.

** Ce savant fut le père du jeune docteur dont le suicide, à Wetzlar, par l'effet d'une passion amoureuse, donna lieu au célèbre roman de Goethe, intitulé *Werther*.

seiller de Walmoden présidait à son éducation. Ses progrès furent rapides dans les sciences, et plus encore dans les langues modernes et dans l'art de la guerre. Malheureusement il fut élevé dans une cour dissolue où les maîtresses régnaient : il en prit de bonne heure les goûts frivoles, et on le vit se jeter dans les voluptés avec toute la fougue d'une jeunesse sans frein. La guerre de sept ans lui ouvrant une carrière plus sérieuse, sous les auspices du prince Ferdinand, son oncle, il ne tarda pas à s'y distinguer par des actions d'éclat qui bientôt le présentèrent à l'Europe comme l'élève du grand Frédéric, dont il devint même l'ami. La paix le rendit aux occupations paisibles et surtout aux plaisirs : les maîtresses se succédaient. Le 16 janvier 1764, il épousa la princesse Auguste, sœur de George III, roi d'Angleterre : elle lui apporta une dot considérable, mais elle ne put fixer un prince volage chez qui l'amour des femmes s'alliait aux méditations les plus graves. Il entreprit, en 1768 (ayant à peine trente-trois ans) un voyage en France et en Italie. Le duc resta deux mois entiers à Paris, sous le nom de comte de Blanckenbourg ; là il vit tout ce qu'il

y avait de curieux; il étonna par l'étendue de ses connaissances. Il alla ensuite visiter les monumens de Rome avec Winkelmann, se montrant passionné pour les arts, surtout pour la musique. Partout précédé par sa réputation, il put s'enivrer des louanges données à ses talens et à ses exploits militaires. Il revint d'Italie avec une nouvelle maîtresse, qui fut élevée plus tard au rang de comtesse sous le nom de Branconi.

En 1770 et 1771, le duc accompagna Frédéric II dans ses voyages en Silésie et en Westphalie, pour visiter les établissemens civils et militaires. En 1778, dans la guerre de la succession de Bavière, il se maintint pendant l'hiver contre tous les efforts des Autrichiens dans le poste difficile de Troppau, auquel Frédéric attachait une grande importance. Quand Frédéric, à la suite de cette guerre, forma le projet d'une confédération des princes germaniques, le duc de Brunswick y prit une part active par son influence, soit à Londres, soit à Hanovre, où il se rendit. Jusqu'en 1780, il n'avait été que prince héréditaire. A son avènement à la souveraineté, il trouva les finances de cet État dans le plus grand désordre; les prodigalités de son père

les avaient endettées de plus de vingt-cinq millions de francs. De graves abus régnaient dans l'administration, et les subsides de l'Angleterre suffisaient à peine pour payer les intérêts de la dette publique. Le duc signala son avènement par de grandes réformes, et en commençant l'économie par sa propre maison. Ce zèle réformateur, qui gagna toute sa cour, ne fut pas toujours bien entendu. Le duc prit enfin des mesures plus efficaces en encourageant l'agriculture, l'industrie et le commerce, en embellisant sa résidence et en perfectionnant l'éducation publique. Hardenberg, par des vues utiles et par des principes éclairés d'administration, le seconda, et concourut à la prospérité de ses États. Le duc présidait aux séances de son conseil intime et s'instruisait de tout par lui-même. Il régnait depuis six ou sept ans quand Mirabeau, chargé d'une mission secrète à la cour de Prusse, vint le voir et l'étudier pour ainsi dire dans sa capitale, même avant de se rendre à Berlin. Voici le portrait qu'il en fit : « Sa » figure annonce profondeur et finesse. Il parle » avec précision et élégance; il est prodigieu- » sement laborieux, instruit, perspicace. Ses » correspondances sont immenses, ce qu'il ne

» peut devoir qu'à sa considération personnelle,
» car il n'est pas assez riche pour payer tant de
» correspondans, et peu de cabinets sont aussi
» instruits que lui..... Religieusement soumis
» à son métier de souverain, il a senti que l'é-
» conomie était sa première ressource. Sa mai-
» tresse, mademoiselle de Hartfeld, est la fem-
» me la plus raisonnable de sa cour, et ce choix
» est tellement convenable, que le duc, ayant
» montré dernièrement quelque velléité pour
» une autre femme, la duchesse son épouse
» s'est liguée avec mademoiselle de Hartfeld
» pour l'écarter. Véritable Alcibiade, il aime
» les grâces et les voluptés ; mais elles ne pren-
» nent jamais sur son travail et sur ses devoirs
» même de convenance. Est-il à son rôle de
» général prussien, personne n'est aussi mati-
» nal, aussi actif, aussi minutieusement exact que
» lui. Ce prince n'a que cinquante ans. Son ima-
» gination brillante et sa verve ambitieuse se
» prennent facilement de premier mouvement,
» quoique les symptômes extérieurs en soient
» tranquilles ; mais la longue réfrénation de lui-
» même qu'il s'est éternellement imposée, et
» dont il a la plus persévérante habitude, le
» ramène aux hésitations de l'expérience et à la

» circonspection, peut-être excessive, que sa » grande méfiance des hommes et son faible » pour sa réputation ne cessent de lui comman- » der. » Mirabeau représentait ensuite le duc comme dominé par la crainte de voir entamer sa réputation, même par le plus méprisable zoïle, et en même temps comme le plus habile prince de l'Allemagne. Il était d'ailleurs persuadé que tout l'appellerait à la suprême influence dans les affaires de la Prusse après la mort du grand roi *, et que seul il déciderait de la paix ou de la guerre, tant il était prévenu en sa faveur; enfin, selon Mirabeau, il possédait au plus haut degré l'amour et même la jalousie de la gloire.

Toutefois le duc, dans ses entretiens avec ce penseur profond, se défendit d'avoir jamais aimé la guerre, même au temps où il y avait été le plus heureux; et s'attachant à lui montrer combien, indépendamment de ses principes, ses combinaisons de famille et ses intérêts per-

* Frédéric vivait encore. Après sa mort, Frédéric-Guillaume II, qui ne voulait pas qu'on pût croire qu'il se laissait diriger, éloigna les hommes supérieurs. Il n'eut pour le duc de Brunswick que des égards de convenance, et le nomma grand maréchal, mais sans aucune autorité. Le duc se tint éloigné de Berlin jusqu'aux troubles de Hollande.

sonnels l'en éloignaient. « Ne sais-je pas, lui » dit-il, quel jeu de hasard c'est que la guerre! » Je n'y ai pas été malheureux; peut-être au- » jourd'hui serais-je plus habile et cependant » trahi par la fortune. Jamais homme sensé, » surtout en avançant en âge, ne compromet- » tra sa réputation dans une carrière si hasar- » deuse, s'il peut s'en dispenser. »

Et cependant une année ne s'était pas encore écoulée que ce même prince, quand Frédéric-Guillaume, d'après les conseils d'Hertzberg, consentit à soumettre les Hollandais aux intérêts de l'Angleterre, se chargea de conduire l'invasion, quoiqu'il eût opiné dans le conseil contre la guerre et conseillé les voies de la douceur! A présent, c'est encore contre ses inclinations, contre son gré qu'il va diriger une invasion bien autrement importante, et dont le succès ne peut dépendre que d'une volonté forte et prononcée; telles n'étaient pas les dispositions du duc de Brunswick contre la révolution française. Mirabeau explique en partie les contradictions qui vont se faire remarquer entre le caractère, les sentimens et les démarches du généralissime de la coalition. « Un meilleur » courtisan, dit-il, un homme plus avisé, plus

» souple, et en même temps plus opiniâtre » n'existe pas. »

Il le désignait d'un autre côté comme le premier dans la noble carrière des armes : « Per» sonne dans l'armée prussienne, ajoutait Mi» rabeau, ne peut lutter contre lui, pas même » Moëllendorf et Kalkreuth ». Enfin il terminait ainsi son portrait : « Cet homme est d'une » trempe rare, mais trop sage pour être redou» table aux sages ». Qu'on ne s'étonne donc pas qu'un parti en France, à la veille de la guerre, et plein des idées qu'avait léguées Mirabeau, ait désiré placer le duc de Brunswick à la tête de la révolution dans la vue de désarmer la Prusse *! Ceci se rapporte à la négociation du marquis de Custine, dont nous avons fait connaître les détails. Combien cette circonstance particulière ne dut-elle pas augmenter la répugnance secrète du duc à faire la guerre à la

* Il paraît certain que dès cette époque, Sieyès, dans les réunions des chefs influens de la révolution, appuyait chaudement le projet de placer le duc de Brunswick à la tête des affaires de France. La correspondance secrète du jeune Custine ne lui fut pas inconnue; elle disparut après le 9 thermidor des cartons du comité de salut public, dont Sieyès faisait alors partie.

France! Ainsi tout ce qui va suivre se trouvera comme expliqué par ce qui précède.

On va voir maintenant comment débuta le duc dans cette carrière nouvelle ouverte à son ambition guerrière. On se rappelle que dans les premiers jours de février, lorsque le monarque prussien, d'accord avec l'empereur Léopold, résolut de faire la guerre à la France, il appela le duc à Berlin. Ayant conféré avec lui sur la campagne projetée, il lui demanda de dresser un mémoire dont il indiqua les bases et pressa la rédaction. Le jour même, le duc, retournant à Brunswick, se mit au travail et, le 19 février, adressa le mémoire à Bischofswerder avec la lettre suivante :

« Voici le mémoire que j'ai rédigé par ordre » du roi ; c'est, à proprement parler, son ou» vrage : je n'ai fait qu'arranger les idées et les » renseignemens que sa majesté a trouvé bon » de me communiquer. Je désire avoir saisi les » idées du roi. Seulement, quand nous serons » arrivés sur les bords de la Meuse, les circons» tances indiqueront les mesures qu'il sera » convenable de prendre pour la suite de la » campagne. Vous comprenez mieux que moi

» quelle influence importante auront sur les » opérations de l'armée l'esprit de l'intérieur » de la France, et le plus ou moins de disposi- » tions favorables de la part de ceux qui nous » faciliteront la prise des places fortes. Il serait » très-bien de faire une proclamation aux » gardes nationales, dans laquelle il leur fau- » drait dire qu'on ne fait point la guerre à la » nation, qu'on ne touche point à leur liberté, » qu'on ne veut nullement renverser leur cons- » titution, mais qu'on demande réparation des » injustices commises envers les princes alle- » mands possessionnés en Alsace.

» L'affaire des indemnités amènera de grands » embarras, si on ne peut pas décider l'empe- » reur à donner son consentement aux change- » mens opérés en Pologne. Moi je donne aux » acquisitions qu'on espère effectuer en Po- » logne la préférence sur des conquêtes en » France; car, par ces conquêtes, l'esprit dans » lequel on se propose de faire cette guerre » serait entièrement changé. Tout dépend » d'une explication avec l'empereur. »

Le dernier paragraphe se rapportait à la politique de l'impératrice de Russie, qui, provoquant le renversement de la nouvelle consti-

tution de Pologne, offrait à la cour de Berlin de la faire entrer en partage d'un second démembrement, si Frédéric-Guillaume, conjointement avec l'Autriche, consentait à lui donner la satisfaction de marcher contre la France. Or, dans cet état de choses, le cabinet de Berlin désirait gagner en Pologne le plus possible, et mettre en jeu contre la France le moins possible. Les hommes d'État de la Prusse n'entendaient pas attaquer la France avec toutes les forces de la monarchie prussienne, qu'ils ne voulaient pas compromettre dans l'intérêt de la contre-révolution, dont ils se souciaient peu. Ils ne considéraient donc point cette guerre comme une croisade, mais comme une promenade militaire où il n'y avait rien à gagner pour la Prusse au-delà du Rhin; en un mot, ils la regardaient comme un simulacre de guerre qui, vu les dispositions de l'impératrice de Russie, devait amener un nouveau partage de la Pologne dans lequel il fallait songer à procurer à la Prusse un lot considérable. Frédéric-Guillaume seul agissait avec franchise dans le but qui le préoccupait depuis long-temps : celui de délivrer Louis XVI et de le rétablir sur son trône dans la plé-

ude du pouvoir royal. Mais le roi, ne dominant point son cabinet ni ses généraux par cet ascendant irrésistible qui s'était évanoui avec le grand Frédéric, n'avait aucun moyen de rendre nationale en Prusse la guerre qu'il voulait porter en France. Or, la rédaction du mémoire du duc de Brunswick se ressentit de cette disposition, parce qu'il jugea que le cabinet ne voulait qu'une guerre molle. Il entrevit que si la guerre était conduite dans ce système, il n'en tirerait rien pour sa gloire, et d'ailleurs lui-même y était peu porté. S'il se soumit à la volonté du roi, ce fut en courtisan, sans aucun zèle ni enthousiasme, purement par devoir, par convenance politique, et parce que, ambitieux et jaloux du pouvoir et des honneurs, il lui eût paru insupportable qu'un autre fût mis à sa place.

Aussi son mémoire était-il en général vague et sans aucune teinte d'énergie. D'un autre côté, on y voyait que ce prince ne partageait d'aucune manière les préventions ni les illusions de l'époque au sujet de la facilité avec laquelle on pensait généralement pouvoir imposer des lois à la France. Le duc, dans la tentative projetée d'invasion, regardait la dé-

sorganisation de l'armée française comme le principal élément de succès; il croyait ne pas se tromper en portant la force de l'armée de ligne à cent cinquante mille hommes, sans compter la garde nationale. L'intérêt des puissances allemandes exigeait, disait-il, qu'il y eût un accord parfait dans les opérations des armées combinées, et surtout qu'on ne se laissât point aller à une trop grande confiance dans les promesses que les émigrés faisaient et répandaient avec tant de facilité. « Le seul » moyen de réussir, ajoutait-il, c'est de confor- » mer les premiers pas que nous allons faire » au but qu'on veut atteindre; c'est seulement » alors que nous pourrons nous diriger dans » une guerre qui, ne devant pas se prolonger, » doit être décidée rapidement, d'autant plus » qu'il peut survenir des événemens incalcula- » bles, car les têtes dont dépend aujourd'hui » le sort de la France sont dans une telle » effervescence, qu'on doit s'attendre aux ré- » solutions les plus extraordinaires.... »

Son mémoire fut rendu par Frédéric-Guillaume à Bischofswerder, qui, partant pour Vienne, était chargé de le communiquer à l'empereur Léopold, dont la mort inopinée

suspendit, comme on l'a vu, les opérations déjà arrêtées entre les deux monarques, le rôle de l'Autriche étant changé tout à coup. De là les délais auxquels il faut imputer l'intervention tardive de la Prusse, malgré l'ardeur personnelle du roi.

Les généraux et le cabinet se hâtèrent lentement. Les troupes dans diverses garnisons reçurent l'ordre de se tenir prêtes : cet ordre était conçu en ces termes : « Il pourrait arri-» ver que sa majesté se vit forcée de faire » marcher un corps de troupes contre l'assem-» blée nationale de France ».

Le roi écrivit aux électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, pour leur faire part du mouvement de ses troupes vers le Rhin ; il les prévenait qu'il venait de charger le général Schœnfeld de tous les arrangemens relatifs à leur marche, pour laquelle il annonçait qu'on ferait les réquisitions d'usage.

Du côté des Français, la campagne s'ouvrit brusquement, mais sans succès.

Dumouriez, qui avait amené la déclaration de guerre, tenait tout prêt un plan de campagne approprié à la circonstance. Nul n'était plus fertile en projets politiques et en plans

militaires. Il fit adopter le sien de confiance dans le conseil des ministres, lui donnant pour base cette vue dominante : « La France étant » bien sûrement isolée et abandonnée à ses » propres forces, ne doit s'acharner politique- » ment qu'à un seul ennemi, qu'à l'Autriche, » pour lui ravir les Pays-Bas, remplis de mé- » contens et à la portée de la France, conquête » qui, ajoutant à ses forces morales et maté- » rielles, formera ainsi le premier nœud de » l'alliance des peuples contre les rois ». Dumouriez était persuadé que l'Autriche, n'étant pas préparée à une rupture si prompte, serait prise au dépourvu, ou tout au moins étourdie par une brusque invasion dans les Pays-Bas, et que de son côté, la Prusse elle-même, n'étant pas prête, ne pourrait lui porter aide et secours à temps. Il savait que l'établissement militaire des deux monarchies allemandes n'avait pas la promptitude pour mobile, et que tout s'y faisait par poids et par mesures. Une assez longue paix n'avait que trop appesanti l'armée prussienne et engourdi ses généraux. On pouvait calculer qu'il faudrait encore à la Prusse, vu les fluctuations de son cabinet et les tâtonnemens de ses chefs militaires, près de

trois mois avant de se trouver avec des forces suffisantes sur le terrain, c'est-à-dire en pleine campagne offensive : car les armées de la France, s'abstenant de venir chercher l'armée prussienne, c'était à celle-ci à se porter à leur rencontre aux termes de sa nouvelle alliance. Les Pays-Bas n'étaient donc rien moins qu'invulnérables par des forces imposantes mises sans délai en mouvement.

Déjà Dumouriez y avait envoyé divers agens secrets pour *travailler* l'esprit public dans l'intérêt de la France, entre autres le fameux Saint-Huruge, qui avait tant figuré, comme orateur populaire, dans les groupes et les rassemblemens de Paris. Il en fit un propagandiste révolutionnaire. N'ayant eu qu'à se louer de son activité et de son zèle, il le couvrit plus tard de sa protection quand il fut parvenu au généralat *.

C'était le général Lafayette qui devait effectuer l'invasion à la tête de quarante mille

* Saint-Huruge, ayant été obligé de se replier sur les frontières du nord quand nos premières opérations militaires contre la Belgique eurent échoué, y devint un des organes du parti ultra-révolutionnaire qui préparait la proscription de Lafayette et exaltait Dumouriez ; il fut maltraité à Lille à cette occasion et arrêté ensuite à Vervins. Dumouriez ayant

hommes. Une seconde armée, commandée par le général Rochambeau, était destinée à le soutenir, tandis qu'un troisième corps, sous le commandement du général Luckner, devait s'emparer de Mayence. Mais n'était-ce pas déjà trop que deux généraux et deux armées pour l'irruption combinée de la Belgique, dont le succès pouvait dépendre uniquement de l'unité de forces et d'action! Le général Lafayette d'ailleurs, partant de Metz, avait soixante lieues à faire pour se trouver à jour nommé à Givet, et de là se porter sur Namur. Le plan décélait déjà la défiance qu'inspirait au parti ardent ce général, devenu dans l'armée le chef des constitutionnels, connus sous la dénomination de *feuillans*, et ouvertement opposés aux jacobins, qui tendaient au renversement total de la monarchie.

Dans le court intervalle de l'adoption du plan de Dumouriez et de l'ouverture de la campagne, un nouvel ennemi se révéla tout à coup à la France. Cet ennemi était le gardien des

bientôt remplacé Lafayette, se hâta de faire mettre en liberté Saint-Huruge, l'employa de nouveau comme agent secret en Hollande et en Westphalie, enfin sollicita en sa faveur une large indemnité pécuniaire auprès du ministre des affaires étrangères Lebrun.

Alpes, le roi de Sardaigne. Les dispositions de la petite cour de Turin n'étaient pas équivoques : après avoir accueilli avant aucune autre les émigrés et les princes frères de Louis XVI, elle aspirait à prendre rang dans la coalition.

Dumouriez, voulant sonder les véritables intentions du roi de Sardaigne, chargea M. de Sémonville, qui résidait à Gênes comme envoyé extraordinaire, d'aller suivre à Turin une négociation déjà entamée sans succès par un agent secret, nommé Audibert Caille, qui n'avait pu dépasser la frontière du côté de Grenoble. On transmit à cet effet des instructions particulières à M. de Sémonville. Il s'agissait de détacher la cour de Turin de la politique de l'Autriche, c'est-à-dire des intérêts de la coalition. M. de Sémonville devait d'abord mettre en avant une proposition de neutralité qu'on savait être inadmissible, et demander ensuite le passage des troupes françaises au moyen d'une alliance portant cession de la Savoie et du comté de Nice en échange des conquêtes qui se feraient en commun sur les possessions autrichiennes en Italie, sauf la promesse de faire confirmer à la paix cet échange éventuel. Tout ici avait l'apparence

d'un piége : il n'en était pas de même de la marche prescrite au jeune Custine à Berlin pour ébranler l'alliance de la Prusse avec l'Autriche. L'illusion de Dumouriez à l'égard de la cour de Sardaigne eût été sans excuse pour peu qu'il eût réfléchi à la différence des deux cours et des deux cabinets. La cour de Turin était attachée à celle de France par des nœuds de famille : le roi, les princes, les grands y détestaient la révolution ; tous les éléments du pouvoir y étaient d'ailleurs aristocratiques. Or, la guerre contre la révolution française, décidée d'avance, prenait en Piémont le caractère d'une guerre sociale par l'effet de l'incompatibilité d'opinions, de principes et d'habitudes. Comment admettre alors la possibilité d'un rapprochement et d'un concert ! On a depuis prétendu que M. de Semonville, organe de la révolution, venait proposer au roi Victor-Amédée la *couronne constitutionnelle d'Italie* s'il voulait faire cause commune avec la France. Cette étrange proposition [1], sur la-

[1] Elle est consignée en forme d'assertion dans un écrit peu connu et publié à Berlin en 1800 sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la dernière guerre des Alpes*, par le baron Patono, officier piémontais. Il est assez remarquable qu'il fût déjà question alors de transformer la monarchie al-

quelle nous n'avons aucune donnée certaine, pouvait être la conséquence des offres qui ressortaient des instructions du négociateur; mais le succès en était trop peu probable pour qu'on pût y compter, à moins qu'on admette, comme on l'a cru dans le temps, que la négociation masquait la mission révolutionnaire de semer des germes de subversion dans la monarchie piémontaise.

Quoi qu'il en soit, M. de Sémonville étant parti de Gênes pour Turin avec le titre de ministre plénipotentiaire, se dirigea vers Alexandrie, affectant, à son entrée sur le territoire piémontais, de se montrer avec un chapeau décoré d'une énorme cocarde tricolore. Arrivé à Alexandrie, il est retenu par le gouverneur, le chevalier de Solar, qui attend, dit-il, pour lui permettre de continuer sa route, l'autorisation de son gouvernement. La cour de Turin, en approuvant la conduite du chevalier de Solar, lui donne ordre de refuser le passeport demandé par M. de Sémonville,

solue du Piémont en *couronne constitutionnelle d'Italie*. On verra le directoire exécutif, quelques années plus tard (1796), annoncer des vues à peu près analogues dans ses instructions à Bonaparte. Était-ce le germe qui, semé plus tard, s'est développé en Piémont en 1821 sans y prendre racine?

signalé à cette cour et à d'autres comme affilié à la *propagande*, se vantant lui-même d'avoir contribué à la révolution du Brabant, et occupé maintenant, en Italie, de tous les moyens d'exciter des troubles, en propageant par des écrits séditieux les maximes les plus propres à porter le peuple à l'insurrection. Déjà diverses cours italiennes, d'après ces informations inquiétantes, avaient annoncé à la république de Gênes qu'elles ne communiqueraient plus avec elle si son gouvernement n'obtenait pas la révocation de M. de Sémonville.

Pour motiver son refus de le recevoir, la cour de Turin, par l'organe du comte d'Hauteville, ministre des affaires étrangères, enjoignit à M. de Porta, son chargé d'affaires à Paris, de représenter au gouvernement français que le séjour de M. de Sémonville à Turin y serait trop funeste et trop dangereux pour que sa majesté sarde pût y accéder; que la sensation désavantageuse qu'il produirait dans ce pays, où il serait mal vu, l'exposerait à des désagrémens personnels que sa majesté ne pourrait éviter; qu'elle ne doutait donc pas que sa majesté très-chrétienne ne reconnût la solidité de ces motifs, et n'y vît une nouvelle

preuve de son désir de continuer la bonne harmonie que le séjour d'un tel ministre aurait pu troubler; qu'enfin, quoique ces circonstances empêchassent la réception de M. de Sémonville, sa majesté sarde n'en serait pas moins empressée de recevoir tout autre ministre, pourvu qu'il fût animé d'un esprit de paix et de conciliation indispensable pour le maintien de la bonne intelligence entre les deux cours.

Cette note ayant été communiquée au cabinet de France, le ministre Dumouriez y fit aussitôt la réponse suivante:

« La cour de Turin a violé le droit des gens » et le respect dû au ministre plénipotentiaire » d'une *grande nation*, en l'arrêtant à Alexan- » drie, en l'empêchant de remplir une mission » pacifique et amicale. Pour lever tous les obs- » tacles au rétablissement de la bonne harmo- » nie entre le roi de France et le roi de » Sardaigne, il est nécessaire de faire cesser » l'arrestation de M. de Sémonville, et de le » recevoir à la cour de Turin dans son caractère » public.

» S'il y a des griefs personnels contre M. de » Sémonville, sa majesté sarde voudra bien,

» après l'avoir reçu dans son caractère public, » ordonner à son ministre de les développer » avec les preuves; et, dans ce cas, lorsque » les preuves seront parfaitement établies, le » roi des Français donnera satisfaction à sa » majesté sarde, en retirant M. de Sémonville » et lui donnant un successeur. En cas de refus, » le roi ordonne au sieur de Lalande, actuelle- » ment chargé des affaires de France à Turin*, » d'en sortir dans les vingt-quatre heures, d'al- » ler joindre M. de Sémonville à Alexandrie, » et de se retirer avec lui à Gênes. »

En même temps Dumouriez écrit au sieur de Lalande une lettre dans laquelle il exhale son courroux patriotique sur l'insulte faite par la cour de Turin « *à la grande nation*, dans » la personne de son ministre plénipotentiaire, » sous le futile prétexte de n'avoir pas été pré- » venu du choix de l'homme chargé de cette » mission avant son arrivée, comme si les in- » térêts des peuples devaient être subordonnés » à de frivoles étiquettes de cour ». Il ordonne en conséquence au chargé d'affaires de deman-

* Le baron de Choiseul, ambassadeur à Turin depuis long-temps, avait sollicité un congé pour cause de santé, prévoyant la rupture. C'était un constitutionnel sage et modéré -

ir : 1° que les ordres donnés au gouverneur Alexandrie pour empêcher M. de Sémonville arriver à Turin soient levés incessamment ; une réponse prompte et catégorique dans s vingt-quatre heures ; 3° à être chargé des isse-ports nécessaires pour aller chercher . de Sémonville à Alexandrie, l'amener à urin, et le présenter au roi et à la cour. « Si le ministre refuse vos demandes, ajoute Dumouriez, vous enverrez un courrier à M. de Sémonville pour l'en prévenir ; vous irez le rejoindre à Alexandrie, et vous passerez avec lui à Gênes, où vous recevrez les ordres du roi. »

A la séance du 26 avril, le ministre vint endre compte de toute cette affaire à l'assemlée, donnant lecture des différentes pièces, t notamment de la lettre que le roi, dit-il, l'avait autorisé à écrire à cette occasion, pour soutenir la dignité de la nation française : cette lettre fut applaudie avec les transports les plus vifs.

Le rapporteur des comités diplomatique et des finances, saisissant l'à-propos, monte à la tribune et demande, ce qui était concerté, qu'on fixe à six millions le fonds des dépenses

extraordinaires et secrètes du département des affaires étrangères. « Le besoin où nous » sommes, dit le rapporteur Vergniaud, de » connaître les véritables dispositions des cours » étrangères, et d'être instruits à propos des » événemens et des projets dirigés contre la » patrie, nous met dans la nécessité d'accéder » à la proposition du roi *. Vous sentez qu'il » nous est impossible de nous expliquer sur » les motifs et sur les objets de ces dépenses, » puisque, par leur nature, elles sont se- » crètes : le moyen de les rendre infructueuses » serait d'en publier l'emploi. » D'après l'avis du comité, l'assemblée décréta, à une grande majorité, que la caisse de l'extraordinaire tiendrait à la disposition du ministre des affaires étrangères la somme de six millions pour les affaires secrètes de son département.

Cependant la cour de Turin persista dans sa résolution de ne point admettre M. de Sémonville, et de ne donner à son égard aucune satisfaction au gouvernement français. De ce moment, elle se mit en état de rupture, ren-

* Le roi avait officiellement demandé les six millions, selon la promesse qu'il en avait faite à Dumouriez.

força ses troupes dans le comté de Nice et dans le duché de Savoie, et y établit un cordon militaire d'observation.

Sur les frontières des Pays-Bas, cette guerre, qui bientôt devait embraser l'univers, ne se montra point, à son début, favorable à la révolution. Le 29 avril, les colonnes de l'armée française du Nord s'étaient mises en marche pour attaquer Mons, où les troupes autrichiennes avaient pris position. Tout à coup une terreur panique s'empare de l'avant-garde sortie de Valenciennes; des cris *nous sommes trahis!* se font entendre, et les troupes fuient sans s'arrêter et dans la plus grande confusion jusqu'aux portes de la ville. Les mêmes causes produisent à Lille des résultats encore plus funestes : dans une fausse attaque sur Tournay, tout le corps avancé se débande soudain, en criant aussi *à la trahison!* et porte en fuyant dans la ville même de Lille le désordre et l'effroi. Quelques prisonniers sont lâchement égorgés par les fuyards, et Théobald-Dillon est massacré par les soldats même dont il était le général.

On crut voir dans ces scènes affreuses qui désorganisèrent presque toute l'armée, l'em-

ploi des mêmes moyens de désordre et de dissolution, et un accord qui semblait indiquer une préméditation perverse. Dumouriez, dans ses mémoires, calcule la profonde scélératesse avec laquelle son plan de campagne fut, dit-il, déjoué. D'un autre côté, le parti auquel il appartenait alors, et lui-même, dans sa perspective d'ambition, avaient un immense intérêt à ce que le général Lafayette n'acquît pas un plus grand ascendant par des triomphes militaires. Peut-être que, plus entreprenant, ce général aurait obtenu des succès qui eussent été très-utiles au parti constitutionnel.

On se fera aisément une idée de la sensation que firent ces honteux échecs de Mons et de Tournay, dans les principales cours de l'Europe, parmi les antagonistes et les adversaires de la révolution. On était tenté de ne plus considérer les troupes de France que comme un ramas de milices indisciplinables. Selon de spécieux calculs, c'était par l'anarchie et par l'indiscipline que ce royaume allait périr déchiré par les factions. La supériorité des armées prussiennes et autrichiennes qu'on prenait depuis si long-temps pour modèles n'en paraissait que plus constatée et mieux établie. On

jugera de l'égarement des opinions qui prévalaient alors par celles que manifestèrent, à la revue de Magdebourg, les personnages qui, jouissant de toute la confiance de Frédéric-Guillaume, exerçaient la plus grande influence dans les affaires de la Prusse. C'était vers la fin de mai et à Magdebourg même où se rassemblait, sous les yeux du roi, le corps principal de l'armée prussienne qui allait se mettre en marche. « N'achetez pas trop de chevaux, dit » Bischofswerder à plusieurs officiers de mar- » que ; la comédie ne durera pas long-temps. » Les fumées de la liberté se dissipent déjà à » Paris. L'armée des avocats sera bientôt anéan- » tie en Belgique, et nous serons de retour » dans nos foyers vers l'automne. » Le duc de Brunswick, que ces événemens entraînèrent hors de sa circonspection accoutumée, oubliant sa manière de voir exprimée récemment à Bischofswerder, tint à peu près le même langage. Après la revue, rassemblant les principaux officiers et parlant avec eux de la campagne qu'on allait ouvrir, il leur dit : « Messieurs, » pas tant d'embarras, pas trop de dépense, » tout ceci ne sera qu'une promenade mili- » taire ! »

offrait d'autant moins de chances de revers, qu'elle s'appuyait naturellement sur un autre système qui pouvait devenir au besoin méthodique et défensif. Cet officier général indiqua aussi la Haute-Alsace comme une des parties les plus faibles de la frontière de l'est. Le duc de Brunswick avoua que l'une et l'autre, c'est-à-dire les frontières d'Alsace et des Ardennes, étaient les plus susceptibles d'être attaquées avec avantage ; et d'après le vœu du roi, il décida que la plus grande partie des forces combinées, sous ses ordres, serait portée sur la frontière de Champagne pour agir offensivement de ce côté, et qu'on ne laisserait en Flandre et sur le Haut-Rhin que des corps d'observation.

On en vint à discuter le mode de coopération des émigrés. C'était une grande question : le cabinet de Vienne avait apporté constamment des obstacles à ce que les émigrés pussent s'armer dans aucune partie du territoire soumis à sa domination ; leur organisation militaire n'avait d'abord existé réellement que sur le papier. Non-seulement l'empereur Léopold, mais aussi l'électeur de Cologne, autre frère de la reine de France, n'avaient jamais consenti

à leur accorder aucun cantonnement dans leurs États. Cette résistance unanime des deux cabinets de Vienne et de Cologne, c'est-à-dire de deux souverains, l'un allié du roi de France, tous les deux ses beaux-frères, indiquait assez que Louis XVI improuvait les opérations et la politique des princes ses frères à Coblentz. Le cabinet des émigrés, effrayé de cette persévérante opposition qui menaçait de les frapper de nullité, avait eu recours au cabinet de Berlin, et y avait trouvé un appui dans les dispositions personnelles du roi de Prusse. A la mort de Léopold, les princes français ayant conçu l'espérance d'un changement prochain de politique en leur faveur, représentèrent à Frédéric-Guillaume, par leurs émissaires et dans leurs dépêches, qu'il n'y aurait pas de contre-révolution possible si les émigrés ne jouaient pas le premier rôle dans les opérations de la campagne, qui leur paraissait imminente; qu'il n'y avait d'ailleurs qu'un seul moyen d'en assurer le succès, c'était d'enlever au cabinet de Vienne l'adoption des plans, le mouvement des armées et la direction de la guerre. Cette adroite et opportune insinuation eut son effet. Les embarras de tout genre qui assaillirent le

jeune roi de Hongrie à son avènement, le grand intérêt qu'il avait à être promptement élu empereur, son extrême désir de se rendre le roi de Prusse favorable, et de mettre à profit pour la cause commune l'ancienne réputation de valeur de l'armée prussienne, déterminèrent le jeune roi à se départir en faveur de Frédéric-Guillaume du droit que s'était réservé Léopold de diriger la défense de la monarchie autrichienne dans une guerre qui allait être exclusivement déclarée à son chef et à ses propres États. Cette concession empressée valut au roi de Hongrie la certitude d'être élu empereur et couronné dans les premiers jours de juillet à Francfort. Une entrevue à Mayence, entre les deux souverains, fut convenue pour cette époque. Le roi de Prusse devait être précédé par son armée qui allait prendre ses quartiers à Coblentz, pour de là marcher de suite sur la France.

D'après cette première impulsion, si favorable aux vues des princes émigrés, leur parti avait d'abord prévalu à Vienne dans les conférences qui eurent lieu vers la fin de mars entre l'envoyé extraordinaire Bischofswerder, le prince de Hohenlohe et le prince de Collo-

redo, à l'effet de poser les bases d'un plan d'opérations combinées contre la France. On proposait d'en abandonner la direction politique aux princes frères de Louis XVI. Mais le baron de Spielmann avait fait changer depuis cette partie du plan concerté avec le ministère prussien, en soutenant que les opérations des émigrés devaient dépendre du mouvement des armées combinées, et qu'il fallait les subordonner et les soumettre entièrement au plan général. Ces nouvelles et contrariantes dispositions avaient encore été suggérées au cabinet autrichien par le baron de Breteuil : remplissant toujours les fonctions de ministre de Louis XVI au dehors, il avait inspiré de la défiance même au roi et à la reine sur les intentions des princes, et s'était fait autoriser à demander au nom de Louis XVI, avec qui il correspondait secrètement de Bruxelles, qu'on évitât surtout, à l'ouverture de la campagne, que la noblesse française, réunie en corps d'armée sous les ordres des princes, n'acquît de l'influence sur les opérations. Il alléguait que, pour rétablir l'autorité royale et la tranquillité dans le royaume, il fallait mettre le roi en état de traiter lui-même avec le parti

qui, dans l'intérieur, désirait encore le gouvernement monarchique, et éviter par conséquent de mettre ce parti en contact avec les émigrés en armes, dont la seule présence soulèverait la nation. Ces motifs graves avaient prévalu même dans l'esprit du roi de Prusse, qui néanmoins montrait un intérêt très-vif pour les princes français auxquels il venait d'envoyer une somme d'argent pour leur entrée en campagne *.

Ainsi en principe, les deux cours alliées se trouvaient d'accord que les émigrés ne seraient pas réunis à l'armée qui pénétrerait en France, et qu'on se bornerait à les rassembler sur la rive droite du Rhin; là ils devaient former un corps de vingt mille hommes, en y comprenant quelques régimens que les princes avaient levés ou levaient encore en Allemagne. Le marquis de Bouillé proposa au roi et au duc de Brunswick de les diviser en trois corps dont un de dix mille hommes, sous les premières lettres de Louis XVI, serait attaché à la grande armée, et les deux autres de cinq mille hommes chacun, seraient employés sous le prince de Con-

* On croit que cette somme s'élevait à deux millions

dé et sous le duc de Bourbon, avec les deux corps d'observation en Flandre et sur le Rhin. Le duc de Brunswick fit observer que ce serait donner aux émigrés une destination active, en opposition au principe arrêté entre les deux cours; le marquis de Bouillé écarta cette objection, en expliquant qu'il avait seulement en vue de placer les corps émigrés en seconde ligne comme auxiliaires, afin d'attirer des différentes parties de la frontière les déserteurs français et même des corps entiers, sur lesquels on pouvait compter, tels que certains régimens de cavalerie qu'on savait être restés fidèles au roi, et quelques régimens d'infanterie étrangère. Le roi de Prusse s'étant rangé de cet avis, on fit de l'opinion du marquis de Bouillé l'une des dispositions du plan général de campagne.

Dans ces mêmes conférences, le baron de Bischofswerder eut occasion de s'entretenir avec le marquis de Bouillé, en présence du roi et du duc de Brunswick, de la mission de Custine fils que Dumouriez avait tenu assez long-temps à Berlin pour négocier avec les ministres du roi. Disons d'abord comment s'était terminée cette négociation qui avait encore plus pour objet de retarder les opérations of-

fensives de la Prusse, que d'obtenir le succès peu probable de détacher le monarque prussien de la confédération. Le jeune Custine n'avait rien négligé pour réussir en alléguant sans cesse le danger qui menacerait le pouvoir et la personne de Louis XVI, si l'on s'obstinait à entreprendre contre la France une guerre d'invasion. Le comte de Schulenburg, qui recevait ses notes, ne lui avait pas dissimulé que des rapports secrets l'avaient représenté au cabinet de Berlin comme ayant la mission odieuse de tenter d'opérer une révolution en Prusse. Custine répondit au ministre prussien que c'était là une accusation banale et absurde imaginée par les émigrés, qui l'avaient d'abord dirigée contre M. de Ségur son prédécesseur; qu'il lui serait tout aussi facile d'établir, comme l'avait fait M. de Ségur, que sa mission n'avait pas d'autre objet que celui d'engager le cabinet prussien à changer de système politique, changement tout aussi utile aux intérêts bien entendus de la Prusse qu'aux intérêts plus pressans du roi de France et de sa couronne. « Au surplus, dit-il, le temps n'est plus où » le ministère constitutionnel, abjurant toute » franchise, suivait à la fois une négociation

» double, l'une officielle et l'autre cachée. » Il cita en preuve des négociateurs pris dans un sens opposé; de plus la dissimulation dont on avait usé à l'égard même de M. de Ségur, lequel n'avait appris qu'à son passage à Strasbourg, par le maire Dietrich, l'existence et le contenu de la convention de Pilnitz, que le ministère lui avait laissé ignorer entièrement. « Grâce à Dieu, ajouta M. de Custine, depuis » que M. Dumouriez a le portefeuille des af» faires étrangères, ces duplicités diplomati» ques ne sauraient se reproduire. M. Dumou» riez joue cartes sur table, et n'a pas d'autres » arrière-pensées que d'assurer le triomphe de » la monarchie constitutionnelle. » Le comte de Schulenburg lui dit alors en souriant : « Mais, monsieur, êtes-vous bien sûr que » M. Dumouriez ne tienne pas ici deux négo» ciateurs à la fois ? » Et il lui cita en même temps un certain M. de Beys, gentilhomme bourguignon, qui lui avait fait aussi des ouvertures. Mais ce M. de Beys n'était qu'un agent secret sans aucun caractère avoué par son gouvernement. M. de Custine s'en plaignit néanmoins à Paris; et, malgré la déclaration de guerre faite à l'Autriche, il conti-

nua jusques vers la fin de mai à négocier, tantôt avec le comte de Schulenburg, tantôt, mais plus mystérieusement, avec le duc de Brunswick, par l'intermédiaire d'un M. Benoist, autre agent secret de la diplomatie française *. Le duc n'en dit pas un mot dans la conférence dont nous venons de donner les détails. Le baron de Bischofswerder assura le marquis de Bouillé que le cabinet prussien avait congédié M. de Custine sans écouter ses propositions. Alors M. de Bouillé, qui n'avait pas dissimulé au roi la faiblesse du parti royaliste dans l'intérieur, représenta qu'il serait peut-être avantageux de renouveler avec l'agent de

* Nous n'affirmons pas qu'il y ait identité entre cet agent secret, nommé Benoist, et M. Benoist, long-temps chef de division au ministère de l'intérieur, et depuis membre de la chambre des députés, conseiller d'État et directeur des contributions indirectes. Nous observerons seulement que M. Benoist, directeur des contributions indirectes, a rempli une mission secrète à Londres avec M. Noël, vers la fin de 1792 jusqu'à la déclaration de guerre. Du reste, le Benoist dont il s'agit s'appelait Denis Benoist, ou du moins signait ainsi. Ce fut dans les premiers mois de 1792 qu'il remplit sa mission particulière à Brunswick; il fut aussi à peu près à la même époque agent secret à Deux-Ponts, puis nommé pour aller en Champagne avec Westermann, comme on le verra plus tard.

Dumonriez cette négociation, qui pourrait mener à un arrangement raisonnable et en même temps convenable à tous les partis. Qu'on remarque bien qui donna ce conseil au roi de Prusse, à ses ministres et à son généralissime, et on y découvrira l'une des causes peu éloignées de l'issue regardée jusqu'ici comme inexplicable, de cette première campagne de la révolution dont nous allons retracer les circonstances.

Vers la même époque, les cabinets de Vienne et de Berlin reçurent de Saint-Pétersbourg un courrier, porteur de l'adhésion pleine et entière de l'impératrice de Russie aux plans offensifs des deux cours alliées non-seulement contre la nation française, mais contre tout changement de formes quelconques dans les gouvernemens de l'Europe : c'était le triomphe de la doctrine politique de Catherine, qui avait en vue de réprimer à la fois la France et la Pologne; il y avait long-temps qu'elle pressait ce qu'elle appelait le réveil des couronnes.

Ce que les deux cours alliées se proposaient de tenter contre la France par la force des armes, la czarine allait l'opérer directement et sans délai contre la Pologne, depuis qu'elle

était assurée du concours des deux souverains de l'Autriche et de la Prusse.

On se rappelle qu'il avait déjà été décidé à Vienne et à Berlin, que rien ne serait définitivement statué sur la Pologne avant que les deux cours se fussent entendues avec Catherine. Enfin cette princesse altière s'était expliquée; elle prétendait voir dans l'enthousiasme et l'effervescence qui régnaient en Pologne, le germe de ces principes qui agitaient la France et menaçaient tous les trônes. La constitution du 3 mai maintenait, il est vrai, la noblesse et ses priviléges; mais déjà les grands de la Pologne ambitionnaient l'égalité en se faisant recevoir bourgeois à Varsovie. S'il n'y avait pas de connexion immédiate entre les travaux de l'assemblée de Varsovie et ceux de l'assemblée nationale de France, il s'en établissait sans aucun doute dans leurs vues et dans leur but politique; aussi Catherine n'y voyait-elle qu'un mode d'excitation pour mettre la Pologne en état d'hostilité contre les Russes. Levant le masque, elle venait de donner, sous la date du 13 mai, sa déclaration, ou plutôt son manifeste contre la nouvelle constitution des Polonais, qu'elle signalait comme

illégale et dangereuse, leur intimant d'en revenir à leurs anciennes lois, et les menaçant de les y contraindre par la force, s'ils s'obstinaient à résister à ses conseils.

Ce fut un coup de foudre pour les patriotes polonais. La diète, n'osant prendre aucune mesure décisive avant d'avoir pressenti les dispositions du ministre prussien, lui communiqua officiellement la déclaration de l'impératrice, alléguant que la république avait droit, en vertu de son traité d'alliance avec la Prusse, de réclamer son secours.

Le ministre Luchesini, instruit des intentions de son cabinet, s'en référa à la réponse qu'il attendait de Berlin ; il mit en avant néanmoins pour préparer les esprits, que le roi de Prusse, n'ayant pris aucune part à la constitution du 3 mai, ne se regarderait probablement pas comme obligé de protéger cette constitution, si ses partisans jugeaient à propos de la défendre les armes à la main.

Les chefs de la diète, pressés d'éclaircir leurs doutes à ce sujet, décidèrent le roi Stanislas-Auguste à s'adresser directement à Frédéric-Guillaume. Stanislas lui fit part, le 31 mai, des dispositions hostiles de la czarine.

« Si l'alliance qui existe entre votre majesté et » moi, mandait-il au roi de Prusse, est un » titre pour réclamer son secours, il m'importe » de savoir d'elle le mode qu'elle veut pres- » crire à ses engagemens. La connaissance po- » sitive des sentimens personnels de votre » majesté m'est aussi nécessaire pour ma con- » duite que ses forces le seraient pour mes suc- » cès..... Dans une occasion où, comme allié, » la dignité de votre majesté est si intime- » ment liée avec l'indépendance et l'honneur » de ma nation, je dois m'attendre qu'elle » voudra me faire connaître ses sentimens : » ma confiance n'a d'autre borne que celles » qu'elle y mettra elle-même... Au milieu de » mes inquiétudes et de mes peines, ce qui me » console, c'est que jamais cause ne fut meil- » leure, ni dans le cas d'avoir pour appui un » allié plus respectable et plus loyal aux yeux » des contemporains et de la postérité. »

La réponse ne se fit point attendre : elle était datée du 8 juin. Frédéric-Guillaume, en blâmant la république de Pologne de s'être donné, à son insu et sans son adhésion, une constitution qu'il n'avait jamais songé à soutenir, ajoutait : « J'avouerai avec franchise qu'après tout

» ce qui s'est passé depuis un an, il était aisé de
» prévoir les embarras dans lesquels la Pologne
» se trouve aujourd'hui engagée. Dans plus
» d'une occasion, le marquis de Luchesini a été
» chargé de manifester, tant à votre majesté
» qu'aux membres prépondérans du gouverne-
» ment, mes justes appréhensions à ce sujet.
» Dès le moment où le rétablissement de la tran-
» quillité générale en Europe m'a permis de
» m'expliquer, et que l'impératrice de Russie
» a laissé entrevoir une opposition décidée con-
» tre la révolution du 3 mai, ma façon de pen-
» ser et le langage de mes ministres n'ont jamais
» varié. En regardant d'un œil tranquille la
» nouvelle constitution que la république s'est
» donnée à mon insu et sans ma concurrence,
» je n'ai jamais songé à la soutenir ni à la pro-
» téger; j'ai prédit au contraire que les mesures
» menaçantes et les préparatifs de guerre pro-
» voqueraient infailliblement le ressentiment de
» l'impératrice et attireraient à la Pologne les
» maux qu'on prétendait éviter : l'événement a
» justifié ces apparences..... Votre majesté sen-
» tira que l'état des choses ayant entièrement
» changé depuis l'alliance que j'ai contractée
» avec elle, et les conjonctures présentes, ame-

» nées par la constitution du 3 mai, n'étant » point applicables aux changemens qui s'y trou- » vent stipulés, il ne tient pas à moi de déférer » à l'attente de votre majesté, si les intentions » du parti patriotique sont toujours les mêmes, » et s'il persiste à vouloir soutenir son ouvrage; » mais si, en revenant sur ses pas, il considé- » rait les difficultés qui s'élèvent de tous côtés, » je serais tout prêt à me concerter avec l'im- » pératrice et à m'entendre en même temps avec » la cour de Vienne pour convenir des mesures » capables de rendre à la Pologne sa tran- » quillité. »

Ainsi la Pologne allait encore une fois succomber par l'effet de cette terreur panique que la révolution française répandait dans tous les cabinets de l'Europe. Il était visible que le nouveau concert des puissances finirait par un nouveau partage. On a vu que dans le dernier conseil tenu à Postdam, le roi de Prusse avait réglé que vingt-cinq mille hommes de ses troupes se tiendraient prêts à marcher vers la Vistule. Ce corps d'armée fut mis sous le commandement du général Moëllendorf *. Par cette mesure, le

* Joachim Wichart de Moellendorf, né en 1724, élève de Frédéric, fut créé pour ainsi dire par ce prince, dont il était

cabinet de Berlin dévoilait tout son plan : il en voulait autant à la constitution de Pologne qu'à celle de France.

Cependant le zèle monarchique se réchauffait peu en Europe au souffle des cabinets intéressés au succès de cette double croisade. Les lettres réquisitoriales de la cour de Berlin aux membres du corps germanique avaient fait peu d'effet. Quand les deux cours alliées, achevant leurs préparatifs, invitèrent à Ratisbonne les princes de l'Empire à fournir leur contingent, cette déclaration fut assez froidement reçue. On allégua dans les conférences que ce n'était ni contre l'Empire, ni contre la Prusse, que la France venait de proclamer la guerre, mais seulement contre la maison d'Autriche. Peu de princes d'abord se montrèrent disposés à satisfaire aux demandes des deux cabinets. Les électeurs de Saxe et d'Hanovre se déclarèrent neutres. La cour de Danemarck ne montrait aucune disposition à prendre une part active à la guerre; celle de Stockholm avait changé entièrement de système depuis la mort tragique de Gustave :

l'ami, et qui, depuis 1783, l'avait nommé gouverneur de Berlin.

elle tournait vers la neutralité. L'Angleterre, dans son île, se plaçait en observation, épiant l'avenir, se défiant soit de la révolution, soit des coalisés, et toujours prête à faire pencher la balance du côté de ses intérêts politiques. L'Italie, énervée et morcelée, était incapable de donner aucune impulsion; et l'Espagne elle-même, depuis que le comte d'Aranda avait repris le timon des affaires, voyait s'évanouir les velléités hostiles qu'elle avait manifestées en faveur de la branche aînée des Bourbons. Pouvait-on découvrir dans cet ensemble incohérent de la politique des cabinets européens les élémens d'une coalition ferme et compacte, invariable dans son but et unanime dans ses vues?

Les deux cabinets alliés résolurent d'agir de concert pour ramener à la cause commune les États qui, sous les apparences de la neutralité, tendaient à s'isoler dans un système équivoque.

Dans ce but, leur première démarche eut pour objet d'engager le Danemarck à renoncer à sa neutralité. L'envoyé d'Autriche et le chargé d'affaires de Prusse auprès de la cour de Copenhague, communiquèrent, le 12 mai, au ministère danois, une note par laquelle cette puis-

sance était invitée à prendre part au concert des cabinets de Vienne et de Berlin, tendant à opposer une digue aux entreprises de la révolution française.

« Il s'agit dans ce moment, disaient les deux » envoyés ; d'une cause commune à tous les » souverains, et de l'intérêt commun de tous » les gouvernemens. Le but du concert réunit » deux sortes d'objets : l'un relatif aux droits » lésés des princes de l'Empire et aux dangers » dont la propagation des principes français » menace plus ou moins, plus tôt ou plus tard, » les autres États, si l'on ne parvient à les pré- » venir ; l'autre concerne le maintien des fon- » demens essentiels du gouvernement monar- » chique en France.

» Le premier de ces deux objets se trouve » déterminé dans tous ses points par leur » énoncé même ; le second n'est point encore » susceptible d'une détermination positive.

» Les puissances n'ont aucunement le droit » d'exiger d'une autre puissance grande et libre » telle que la France, que tout y soit rétabli » entièrement dans l'état antérieur, ou qu'elle » adopte précisément telles et non pas d'au- » tres modifications de gouvernement. Il s'en-

» suit qu'on pourra et qu'on devra reconnaître
» comme légale et constitutionnelle telle modi-
» fication dans son gouvernement monarchique
» et dans son administration interne, dont le
» roi, jouissant d'une liberté plénière, con-
» viendrait avec les représentans légitimes de
» la nation.

» Quant aux moyens à employer pour rendre
» le succès immanquable, ils devront être suf-
» fisans, proportionnés aux forces respectives
» des puissances réunies et déterminés d'après
» un plan général d'opérations.

» Pour procéder à l'arrangement de tous ces
» points, les deux cours alliées proposent la
» ville de Vienne comme le centre des distances,
» dans l'intention d'accélérer et d'abréger cet
» ouvrage le plus possible. Mais quand, en con-
» séquence du concert à conclure, le rassem-
» blement des armées sera effectué de toutes
» parts et suivi d'une déclaration des puissances
» pour annoncer leur intervention commune et
» les objets dont elles demanderont le redres-
» sement, si alors il s'agit d'établir un congrès
» armé formel, il est tout naturel que ce con-
» grès ne puisse point se tenir à Vienne, trop
» éloigné de la France, mais dans tel autre en-

» droit que les puissances réunies jugeront être » le plus convenable. »

Dans la réponse du ministre comte de Bernstorff, par laquelle il déclinait la participation du Danemarck à la guerre, on remarquait cette phrase : « Que S. M. danoise a reconnu dans les » ouvertures des deux cours les principes les » plus justes et la sollicitude la plus respecta- » ble pour le bonheur et pour la tranquillité de » l'Europe entière, évidemment menacée par » l'anarchie française et par le prestige de ses » formes illusoires, mais séduisantes ».

La note des deux envoyés de Prusse et d'Autriche est d'autant plus remarquable, que les principes et les vues qui y sont consignés n'ont reçu leur application que vingt-deux ans plus tard, dans les plaines mêmes de la Champagne, après une longue suite de désastres et de leçons sévères. Et encore si l'on envisage à présent sous le point de vue de l'ordre politique cette immense guerre sociale, on trouve que le conflit qui l'a fait entreprendre a été plutôt assoupi que réglé.

Cependant la marche des troupes combinées de Prusse et d'Autriche vers le Rhin, annoncée depuis si long-temps, n'était plus révoquée en

doute ; l'Allemagne entière pouvait l'attester. Les Prussiens marchaient sur trois colonnes : celles de la Silésie, de l'armée des Marches et de Westphalie. L'une s'avançait, en passant par la Hesse, le landgrave voulant se joindre à la coalition avec un corps de ses meilleures troupes. Ce prince qui, avant la mort de son père, avait gouverné le comté de Hanau sous le nom de George-Guillaume, avait pris les rênes du gouvernement de tout le landgraviat de Hesse-Cassel, le 31 octobre 1785, sous le nom de Guillaume IX. C'était son père qui, au mépris de l'opinion contemporaine, s'était formé un riche trésor * en vendant le sang de ses soldats aux Anglais dans la guerre d'Amérique. A la vérité, c'était un ancien usage féodal parmi les princes d'Allemagne de fournir aux grandes puissances des corps auxiliaires, moyennant subsides ; mais la civilisation du dix-huitième siècle s'en était indignée à l'égard du landgrave, qui faisait de ce trafic révoltant un abus sordide. Du reste, la position géographique de la Hesse était peu compatible avec un système de neutralité en cas de guerre entre la Prusse et la France. Quoi-

* Evalué à quatre-vingts millions.

que le landgrave Guillaume fût souverain seulement d'un pays n'ayant pour toute population que quatre cent cinquante mille âmes, mais un revenu de neuf millions de francs, il était redevable au système de subsides adopté par son père, de figurer en Allemagne parmi les puissances militaires du second ordre : il ne cédait le rang qu'à la Saxe et au Hanovre, et encore ses troupes, modelées sur celles du grand Frédéric, étaient-elles plus estimées à cause de leur tactique et de leur discipline.

Une grande partie de l'Allemagne, cédant enfin à l'impulsion des cabinets alliés et à l'exemple de l'appareil de leurs forces, commençait à se préparer aussi à la guerre. Rien n'était négligé pour engager un certain nombre de princes à y prendre part. Le ministre autrichien, comte de Lehrbach, avait mis tout en œuvre pour former l'*Association des Cercles*. Malgré de grandes contradictions, il était parvenu à réunir tous les Cercles de Souabe, après y avoir fait circuler un mémoire insidieux et adroit, où il peignait la situation actuelle de l'Europe comme exigeant cette mesure : il l'avait adressé officiellement aux cours de Munich, de Salzbourg, aux princes du haut et bas Rhin.

Non-seulement l'alliance des deux cours se fortifiait de l'accession préméditée du roi de Sardaigne, mais l'électeur palatin de Bavière, qui, depuis long-temps avait contracté l'habitude de ne rien refuser à la cour de Vienne, faisait mettre Manheim en état de défense. Vingt mille Autrichiens, qui se dirigeaient vers le moyen Rhin, devaient se rassembler et se cantonner aux environs de Manheim. Quant au landgrave de Hesse-Cassel et aux électeurs de Trèves et de Mayence, ils paraissaient déjà décidés à prendre part à la guerre comme princes indépendans avant d'y concourir comme princes d'Empire. Les Cercles armaient et formaient les contingens demandés. Or, une guerre d'Empire que la France n'avait pas entendu provoquer était inévitable. On regardait les électeurs ecclésiastiques comme les premiers moteurs de l'armement, qu'on n'avouait à la vérité que comme une mesure défensive.

Toutefois le plan de la coalition ne devait se démasquer qu'après le couronnement de l'empereur, et à l'issue de son entrevue avec le monarque prussien. L'élection de François I^er^, roi de Hongrie et de Bohême, comme chef de l'Empire germanique eut lieu le 5 juillet à

Francfort. Ce prince y était attendu le 11 avec sa cour. C'était à Mayence qu'il devait s'aboucher avec Frédéric-Guillaume. On ne crut pas devoir tolérer dans cette dernière ville la présence du ministre de France; et l'électeur fit remettre, par le baron d'Albini, une note à M. de Villars, pour l'engager à s'éloigner dans un moment, disait la note, qui ne permettait à son égard ni une parfaite sûreté, ni l'accueil usité à la cour électorale de Mayence pour les ministres qui y étaient accrédités.

Le 11, l'empereur élu fit son entrée à Francfort, accompagné de l'impératrice, de l'archiduc Joseph, d'une cour brillante et de tous les ambassadeurs électoraux nommés pour assister à son couronnement. On ne se lassa point d'admirer la somptuosité, l'élégance des illuminations et des fêtes que donna le comte d'Esterhazy à cette occasion, comme premier ambassadeur électoral de Bohême.

Tandis qu'on interdisait à tout étranger qui n'était pas à la suite de l'empereur de rester à Francfort pendant la durée des solennités et des fêtes : plusieurs régimens prussiens, destinés à combattre les Français, traversaient la ville et défilaient en présence même de l'empe-

reur. Ce monarque leur témoigna sa satisfaction, et s'entretint avec les principaux officiers. Le gros des troupes prussiennes se rassemblait aux environs de Coblentz. Le duc de Brunswick, arrivé le 3 juillet, s'était d'abord cantonné au village de Hocheim, à une demi-lieue de la ville. Jusque là, Coblentz avait été le principal séjour des émigrés et de leur cabinet : c'était en quelque sorte leur quartier-général. Dès sa première entrevue avec les princes frères de Louis XVI, le duc de Brunswick leur annonça publiquement qu'il venait pour rétablir le roi sur son trône. On avait arrêté que les princes partiraient pour Bingen, et qu'à cette époque seulement le généralissime de la coalition prendrait le commandement militaire de la ville de Coblentz. Le duc s'établit dans le logement qu'avait occupé le maréchal de Broglie. Il paraissait fatigué des flagorneries de ceux qui déjà l'appelaient le *héros du Rhin*, le *libérateur de la France*, le *bras droit des rois*. Et le philosophe souffre tout cela, disaient quelques observateurs peu enclins à l'enthousiasme de circonstance. On vantait néanmoins la modestie du généralissime, la simplicité de son train; on admirait les princes de Prusse, qui, vivant avec

la même simplicité, la même économie, étaient cantonnés dans un village, n'ayant qu'une chambre et couchant sur la dure.

Le roi était attendu à Mayence. Il ne partit de Berlin que le 10 juillet, se dirigeant sur Anspach. Partout, sur son passage, on avait préparé des fêtes; mais il voyageait avec une extrême rapidité, ne s'arrêtant presque nulle part. Son arrivée n'était annoncée dans les villes que par les salves d'artillerie. Ayant passé la nuit à Erfurt, une magnifique illumination y signala sa présence. Des transparens adulateurs mirent sous les yeux du public des devises analogues aux circonstances et à l'esprit du moment. On remarqua celle-ci : *Wilhelmus sibi vivat, neo-francos deleat, jura regis restituat**; elle renfermait tout l'esprit de la coalition.

Le baron de Hardenberg, ayant été au-devant du monarque prussien, en reçut des témoignages de satisfaction relativement à l'organisation et à l'état prospère où se trouvaient déjà les principautés de Franconie confiées à ses soins. Frédéric-Guillaume tenait singuliè-

* C'est-à-dire : *que Guillaume vive pour sa gloire, qu'il anéantisse les nouveaux Francs, et qu'il rende au* roi *tous ses droits.*

rement à ces nouvelles acquisitions. Le roi, en s'entretenant avec Hardenberg de la campagne qu'il allait ouvrir en personne, lui dit le sens de ces paroles : Que la France ne serait démembrée dans aucune de ses parties ; qu'on ne voulait point se mêler de son gouvernement intérieur, mais qu'au préalable il s'agissait de rendre au roi sa liberté, sa pleine autorité, les ministres aux autels et les propriétés aux propriétaires ; du reste, que les Français devaient payer tous les frais de la guerre, et que c'était de toute justice.

Cependant l'état intérieur de la France n'était pas apprécié avec assez de sang-froid ni de justesse par les cabinets ; on y répugnait à admettre que les hommes les plus ardens et les plus exagérés pussent entraîner la nation tout entière et la maîtriser. L'Autriche, dans ses notes, ayant dénoncé diplomatiquement les jacobins comme une secte isolée à laquelle seule les rois faisaient la guerre, on vit ces révolutionnaires relever les gages du combat, et dénoncer en représailles un *comité autrichien* siégeant aux Tuileries comme un centre secret d'opposition à la liberté. Les ex-ministres Montmorin et Bertrand-Moleville étaient désignés

dans les journaux comme les artisans de ce *comité*, qui correspondait au dehors dans les intérêts de la contre-révolution. Mais c'était surtout le roi et la reine qu'on entendait compromettre: leur position critique s'aggravait non-seulement par l'irritation des passions populaires, mais encore à mesure que la guerre extérieure se montrait plus menaçante. Louis XVI, voyant avec effroi la guerre allumée au dehors, redoutait surtout la guerre civile et les plus sanglantes représailles contre les prêtres et contre les nobles restés en France. Cette désolante perspective lui donna l'idée d'envoyer un agent secret auprès de l'empereur et du roi de Prusse, à l'effet d'obtenir qu'ils n'agissent offensivement qu'à la dernière extrémité, et que l'entrée de leurs armées dans le royaume fût précédée d'un manifeste sage et mesuré. Mallet-Dupan, observateur et publiciste profond, attaché par principes au système d'une monarchie tempérée, fut désigné à Louis XVI par M. Malouet, pour remplir cette mission. Malouet avait honorablement figuré à l'assemblée constituante, et partageait les opinions du publiciste genevois. Le roi d'ailleurs savait que Mallet-Dupan était dévoué à sa personne,

N'osant pas néanmoins lui donner des lettres de créances, il chargea M. de Bertrand-Moleville de lui remettre, pour le maréchal de Castries, une lettre qui pût accréditer ses démarches auprès de l'empereur et du roi de Prusse. Le maréchal de Castries venait d'être choisi par Louis XVI comme modérateur entre les deux partis politiques opposés de l'émigration, celui de M. de Calonne et celui du baron de Breteuil, plus particulièrement chargé des pouvoirs du roi. Quant à ses instructions, Mallet-Dupan les avait rédigées lui-même d'après les bases arrêtées par Louis XVI. S'étant mis en route, il écrivit, à son arrivée à Genève, au maréchal de Castries la lettre suivante * :

« Monsieur le maréchal, arrivé ici avant-» hier, je me prépare à en partir dès les pre-» miers jours de la semaine prochaine pour me » rendre en diligence auprès de vous, et pour » vous consulter sur l'exécution d'une mission » particulière et secrète pour laquelle j'ai reçu » des instructions du roi. Le salut de la mo-

* Datée de Genève, le 24 mai 1792; nous l'avons abrégée pour n'en conserver que les traits vraiment historiques.

» narchie, celui du roi, de sa famille, la sûreté
» des personnes et des propriétés, la stabilité
» de l'ordre à venir, qui doit succéder au bou-
» leversement actuel, la nécessité d'abréger la
» crise et d'affaiblir les résistances, tout con-
» court à solliciter l'attention et la condescen-
» dance des vrais royalistes pour les vœux de
» sa majesté. Elle redoute avec raison que la
» guerre étrangère n'entraîne une guerre ci-
» vile dans l'intérieur, ou plutôt une *jacquerie :*
» c'est là l'objet de sa plus pénible sollicitude.
» Elle désire ardemment, qu'afin de prévenir
» des horreurs incalculables dont on rejette
» peut-être trop légèrement la possibilité, les
» émigrés ne prennent aucune part active et
» offensive dans les hostilités; qu'ils consultent
» l'intérêt du roi, de l'État, de leurs propriété-
» tés, de tous les royalistes de l'intérieur,
» plutôt que de trop légitimes ressentimens;
» afin qu'après avoir désarmé le crime par des
» victoires, et dissous une ligue frénétique d'u-
» surpateurs sortis du néant, en les réduisant
» à l'impuissance de résister, on puisse, par
» une révolution si salutaire, préparer les
» voies à un traité de paix dans lequel les puis-
» sances étrangères et le roi seront arbitres

» des destinées de la nation et de nos lois.

» Voilà en substance, monsieur le maréchal, » les intentions et les désirs de sa majesté; » vous en êtes instruit depuis long-temps; je » ne fais ici que vous les rappeler. Les con- » jonctures ne permettent plus à la sagesse » d'en négliger l'examen le plus sérieux. Tout » sera facile dans le présent et dans l'avenir » si l'on s'attache au plan de conduite que sa » majesté recommande, et tout se compliquera » de périls, d'incertitudes et de difficultés, si » l'on s'en écarte. C'est à vous seul, monsieur » le maréchal, que je fais cette communication » préalable..... »

Mallet-Dupan joignit le maréchal de Castries en Allemagne; il en obtint des lettres de haute recommandation, alla conférer d'abord à Coblentz avec le duc de Brunswick et ensuite à Francfort avec les ministres des cours de Vienne et de Berlin, qui étaient à la suite de l'empereur. Mais ne pouvant appuyer sa mission d'aucun titre, on n'eut l'air de l'entendre que par égard pour le maréchal de Castries. Il écrivit à Paris qu'on ne l'écoutait qu'avec circonspection, réserve et même défiance; et qu'il ne pouvait se promettre aucun succès de sa mis-

sion si on ne lui faisait parvenir, par une voie sûre, quelques mots écrits de la main du roi qui le missent en état de justifier qu'il était parti de France par son ordre, et qu'on pouvait l'entendre et lui parler avec confiance. Le roi lui envoya les mots suivans sur une bande de papier de six pouces de long sur deux de large : « La personne qui présentera ce billet » connaît mes intentions ; on peut prendre » confiance à ce qu'elle dira ». Les ministres de Vienne et de Berlin ne pouvant plus douter de la réalité de sa mission, s'expliquent plus ouvertement et lui manifestent des dispositions favorables. Il sollicite une conférence. On décide qu'elle aura lieu en présence du comte Philippe de Cobentzl, du ministre de Prusse à la cour de Vienne, et du général-major Heymann. Nous avons déjà fait connaître le comte Philippe, vice-chancelier d'État ; arrêtons-nous un moment sur les deux autres personnages. Le premier, Chrétien-Henri-Charles, comte de Haugwitz, gentilhomme silésien, est le même qui plus tard fut chargé des destinées politiques de la Prusse, que n'aurait pu sauver alors qu'un véritable homme d'État. Haugwitz naquit en 1758 dans la terre de Krappitz, ap-

partenant à son père, et située près de Hernhut, ville des frères Moraves. Il fit ses études à Gœttingue ; et, sans rien approfondir, il montra néanmoins du goût pour les lettres. Il se lia de bonne heure avec de jeunes littérateurs de sa caste, particulièrement avec les comtes de Stolberg. En entrant dans le monde, il montra un penchant excessif pour les plaisirs, et dans ses goûts beaucoup d'inconstance. Toutefois, la fille du général Tauenzien parut le fixer ; il l'épousa, et crut d'abord avoir trouvé le bonheur près d'elle. Porté par la tournure de son esprit aux idées romanesques et sentimentales, il entreprit avec sa jeune épouse des voyages lointains et pittoresques. Il alla d'abord en Italie, et séjourna successivement à Venise et à Florence : il eut des relations intimes dans cette dernière ville avec Léopold, alors grand-duc. Il alla visiter aussi la Suisse. Là, il vit le célèbre Lavater, qui, séduit par ses dehors, lui trouva une ressemblance frappante avec la tête du Christ, mais qui, le scrutant, crut apercevoir dans son caractère un fond d'immoralité. De retour dans sa patrie, Haugwitz, qui avait poursuivi un bonheur imaginaire, détrompé par la réalité et incapable d'ailleurs

d'un sentiment durable, se détacha de sa femme et demanda le divorce. Cherchant dès lors à s'ouvrir la route des affaires, il se faisait remarquer par une physionomie heureuse, par une humeur aimable et facile que réglait toute la finesse d'un courtisan. Introduit dans la société de Frédéric-Guillaume, il y parut comme une espèce de Théosophe, sachant allier la mysticité aux plaisirs sensuels. Il plut à la comtesse de Lichtenau *, maîtresse du roi, et au roi lui-même, qui, lui ouvrant la carrière diplomatique, le nomma, peu de temps après la mort de Léopold, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Vienne. Quelques personnes assurent que déjà Léopold, après la convention de Reichembach, l'avait demandé en cette qualité à Frédéric-Guillaume, trouvant dans le baron de Jacobi, attaché au système d'Hertzberg, et qui résidait à sa cour, des obstacles à l'accomplissement de ses vues d'alliance avec la Prusse. Quoi qu'il en soit, Haugwitz ne remplaça le baron de Jacobi que beaucoup plus tard, n'ayant présenté ses lettres de créance que le 23 mai 1792. Il se trouvait à Francfort à la suite de l'empereur.

* Madame Rietz, créée comtesse de Lichtenau.

L'autre personnage, le général-major Heymann, n'a joué dans cette première campagne si décisive qu'un rôle assez équivoque, et avec plus de mystère que d'éclat. Maréchal-de-camp au service de France au commencement de la révolution, il commandait à Metz sous le marquis de Bouillé, dont il sut captiver la confiance, malgré ses liaisons connues avec des hommes d'un parti contraire, tels que Biron, Dumouriez, Dillon, Mirabeau. En 1790, Bouillé l'envoya en Prusse avec une mission particulière; on le crut à Berlin l'agent secret de Louis XVI, qui l'avait personnellement recommandé à Frédéric-Guillaume. Quand Mirabeau, se rapprochant de la cour, se crut à la veille de disposer des pouvoirs du gouvernement, il destina l'ambassade de Prusse à Dumouriez, qui lui proposa d'y envoyer, sans caractère public, le général Heymann, alors de retour en France. Dumouriez connaissait, disait-il, pour lui une place plus subalterne, mais bien plus importante, celle de ministre plénipotentiaire à Mayence, pour de là déjouer les complots des princes français émigrés, au moyen de ses liaisons intimes avec l'historien Jean de Muller, secrétaire du cabinet et favori de l'électeur

Mirabeau étant mort, Biron, peu de temps après, fut envoyé à Metz pour pénétrer les projets de Bouillé, qu'on pressentait à Paris, et il revint accompagné d'Heymann, qui demanda une audience à la reine : il l'obtint; proposa un plan concerté avec Biron pour faire évader le roi et la famille royale, et les mettre en sûreté, soit en Alsace, soit dans une des places du commandement du marquis de Bouillé. La reine lui dit qu'elle prendrait les ordres du roi, qui, soupçonnant un piége, fit remercier Heymann, en l'assurant qu'il n'avait aucune intention de sortir de Paris, et que d'ailleurs il n'était pas assez sûr des sentimens du marquis de Bouillé pour y avoir confiance. Jamais, ni Heymann, ni Biron, n'en parlèrent à ce général, qui ne sut ces circonstances que par Louis XVI. Six semaines après eut lieu la tentative d'évasion. Heymann, que le marquis de Bouillé, à la veille de l'événement, avait mis dans la confidence, suivit ce général hors du royaume, après l'arrestation du roi à Varennes, et fut compris dans le décret qui l'envoyait à la haute-cour nationale pour y être jugé en contumace avec ses co-accusés. Il reparut alors à Berlin, y fut accueilli par le roi, qui d'abord

lui donna une pension, et l'attacha ensuite à son état-major. Cependant on dénonça à ce prince les liaisons d'Heymann avec des hommes marquans de la révolution, et même comme ayant nui à l'évasion de Louis XVI. Ce général se justifia sur ce dernier chef; quant à ses liaisons, il n'en fit point mystère: il les motiva sur son extrême désir d'obtenir de l'avancement par l'influence de ceux qui dirigeaient la révolution, et en outre, sur ses intentions secrètes de se trouver ainsi plus à portée d'être utile à la cause du roi de France, dont il invoqua le témoignage. Louis le voyant au nombre des victimes de sa malheureuse tentative, le fit recommander de nouveau à Frédéric-Guillaume. Le monarque prussien, qui prenait intérêt à Heymann, lui continua sa faveur; il le jugeait d'ailleurs utile à ses projets d'invasion, par ses anciennes liaisons avec des officiers-généraux français dont on espérait tenter la fidélité. Heymann se trouva ainsi en position de servir en secret, et autant que la prudence le lui permit, les deux missions de Custine fils à Brunswick et à Berlin, et celle de M. Benoist auprès du duc de Brunswick, dont il possédait aussi la confiance. Trois semaines avant son

départ de Berlin pour l'armée, le roi de Prusse l'envoya en observation à Francfort, pendant le couronnement de l'empereur; et c'est de cette ville même qu'Heymann intrigua pour être appelé aux conférences que sollicitait Mallet-Dupan au nom de Louis XVI.

Elles s'ouvrirent le 15 de juillet, et durèrent deux jours. Le comte de Cobentzl, le comte d'Haugwitz et le général-major Heymann examinèrent d'abord le titre de la mission du négociateur; ensuite ils écoutèrent avec une attention extrême la lecture de ses instructions et de son mémoire. Ses instructions étaient conçues en ces termes :

« 1° Le roi joint ses prières et ses exhortations pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

» 2° Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu.

» 3° Il faut qu'ils paraissent seulement par-

» ties et non arbitres dans le différend, cet ar-
» bitrage devant être réservé à sa majesté lors-
» que la liberté lui sera rendue, et aux puis-
» sances qui l'exigeront.

» 4° Toute autre conduite produirait une
» guerre civile dans l'intérieur, mettrait en
» danger les jours du roi et de sa famille, ren-
» verserait le trône, ferait égorger les roya-
» listes, rallierait aux jacobins tous les révo-
» lutionnaires qui s'en sont détachés et qui
» s'en détachent chaque jour, ranimerait une
» exaltation qui tend à s'éteindre, et rendrait
» plus opiniâtre une résistance qui fléchira de-
» vant les premiers succès lorsque le sort de
» la révolution ne paraîtra pas exclusivement
» remis à ceux contre qui elle a été dirigée, et
» qui en ont été les victimes.

» 5° Représenter aux cours de Vienne et de
» Berlin l'utilité d'un manifeste qui leur serait
» commun avec les autres États qui ont formé
» le concert, et l'importance de rédiger ce ma-
» nifeste de manière à séparer les jacobins du
» reste de la nation, à rassurer tous ceux qui
» sont susceptibles de revenir de leur égare-
» ment, ou qui, sans vouloir la constitution
» actuelle, désirent la suppression des abus et

» le règne de la liberté modérée sous un mo-
» narque à l'autorité duquel la loi mette des
» limites.

» 6° Faire entrer dans cette rédaction la vé-
» rité fondamentale qu'on fait la guerre à une
» faction anti-sociale, et non pas à la nation
» française; que l'on prend la défense des
» gouvernemens légitimes et des peuples con-
» tre une anarchie furieuse qui brise parmi
» les hommes tous les liens de la sociabilité,
» toutes les conventions à l'abri desquelles
» reposent la liberté, la paix, la sûreté pu-
» blique au dedans et au dehors; rassurer
» contre toute crainte de démembrement, ne
» point imposer des lois, mais déclarer éner-
» giquement à l'assemblée, aux corps adminis-
» tratifs, aux municipalités, aux ministres,
» qu'on les rendra personnellement et indivi-
» duellement responsables dans leurs corps et
» biens de tous attentats commis contre la per-
» sonne sacrée du roi, contre celle de la reine
» et de leur famille, contre les personnes et
» les propriétés de tous citoyens quelconques.

» 7° Exprimer le vœu du roi qu'en entrant
» dans le royaume, les puissances déclarent
» qu'elles sont prêtes à donner la paix, mais

» qu'elles ne traiteront ni ne peuvent traiter » qu'avec le roi ; qu'en conséquence elles re- » quièrent que la plus entière liberté lui soit » rendue, et qu'ensuite on assemble un con- » grès où les divers intérêts seront discutés sur » les bases déjà arrêtées, où les émigrés seront » admis comme parties plaignantes, et où le » plan général de réclamation sera négocié » sous les auspices et sous la garantie des puis- » sances. »

Le mémoire que lut Mallet-Dupan n'était que le développement et le commentaire parfaitement raisonnés de ses instructions, avec des éclaircissemens propres à fixer les idées sur le véritable état des choses. Il insistait particulièrement sur l'esprit dans lequel devait être rédigé le manifeste des puissances ; il demandait, au nom du roi Louis XVI, qu'il y fût déclaré que l'empereur et le roi de Prusse, forcés de prendre les armes par l'agression injuste qui leur avait été faite, n'attribuaient ni au roi ni à la nation, mais à la faction qui les opprimait l'un et l'autre, la déclaration de guerre qui leur avait été notifiée ; qu'en conséquence, loin de se départir des sentimens d'amitié qui les unissaient au roi et à la France,

leurs majestés ne combattraient que pour les délivrer du joug de la tyrannie et pour les aider à rétablir l'autorité légitime violemment usurpée, l'ordre et la tranquillité, le tout sans entendre s'immiscer en aucune manière dans la forme du gouvernement, mais pour assurer à la nation la liberté de choisir celui qui lui conviendrait le mieux; que toute idée de conquête était bien loin de la pensée de leurs majestés; que les propriétés particulières ne seraient pas moins respectées que les propriétés nationales; que leurs majestés prenaient sous leur sauvegarde spéciale tous les citoyens paisibles et fidèles; que leurs seuls ennemis, comme ceux de la France, étaient les factieux et leurs adhérens, et que leurs majestés ne voulaient connaître et combattre qu'eux, etc., etc.

Les ministres présens demandèrent à l'envoyé du roi copies de ses instructions et de son mémoire, et renvoyèrent la suite de la conférence au lendemain. Dès qu'on se fut rassemblé, le 17, les ministres reconnurent que les vues proposées par l'agent de Louis XVI, s'accordaient parfaitement avec celles que ce prince avait antérieurement manifestées aux cours de Vienne et de Berlin, qui les avaient respec-

tivement adoptées. Ils témoignèrent en conséquence à Mallet-Dupan une entière confiance, et approuvèrent le projet de manifeste qu'il proposait. Ils lui déclarèrent qu'aucune vue d'ambition, d'intérêt personnel ou de démembrement n'entrait dans le plan de la guerre, et que les puissances n'avaient d'autres vues, d'autre intérêt que celui du rétablissement de l'ordre en France, parce qu'aucune paix ne pouvait exister entre elle et ses voisins tant qu'elle serait livrée à l'anarchie, ce qui les obligerait à entretenir des cordons de troupes sur toutes les frontières et des précautions de sûreté très-dispendieuses; mais que, loin de prétendre imposer aux Français aucune forme de gouvernement, on laisserait le roi de France absolument le maître de se concerter à cet égard avec la nation.

Le comte de Haugwitz désirait des éclaircissemens sur les dispositions de l'intérieur et sur l'état d'effervescence de la capitale. Mallet-Dupan avoua que le refus du roi de persécuter les ministres de la religion et l'approche des dangers de la guerre avaient rendu sa position extrêmement critique, et servi même les factieux dans leur dessein d'exaspérer le peu-

ple; que l'assemblée nationale, après avoir commencé par licencier la garde constitutionnelle du roi, avait déclaré la patrie en danger, aggravant ainsi la situation de Louis XVI, et d'un autre côté affaiblissant de plus en plus le parti constitutionnel, qui ne montrait aucune énergie; que l'impuissance de M. de Lafayette se montrait autant dans la guerre que dans l'intérieur; qu'une souveraineté toute nouvelle venait d'être proclamée au cri de *vive les sans-culottes!* et que le 20 juin, le maire Pétion avait *légalisé*, suivant son expression, un attroupement armé de cette élite de la populace qui, entrant de vive force au château des Tuileries, avait insulté et menacé tour à tour le roi et sa famille; que c'était là un essai de la faction républicaine, qui se renforçait de *fédérés* venus du Finistère et de Marseille; que leur dessein n'était pas équivoque, le maire de Marseille, au moment de leur départ, leur ayant adressé lui-même ces exécrables paroles : *Vous allez à Paris combattre le tyran*; *sa tête sera votre victoire*; *sa tête sera votre récompense!* Il était à craindre, ajouta Mallet-Dupan, que les révolutionnaires de Paris ne combinassent à l'avance les dispositions d'après celles des

forces impériale et prussienne vers la frontière, les armées ayant mis trop de lenteur à se porter sur le Rhin, tandis qu'à Paris les attroupemens, les rixes, les émeutes, se multipliaient et présageaient une catastrophe. Déjà les séditieux enveloppaient tellement le roi, qu'ils ne lui laissaient plus d'autre moyen de salut que dans l'élan d'un courage militaire, que le ciel ne lui avait pas départi.

Les deux ministres ne voyaient pas la situation de la France avec la même profondeur de vues ni avec la même justesse, leur confiance dans les forces de la coalition qui se développait n'étant point encore affaiblie ni par l'expérience des événemens, ni par une appréciation plus sérieuse de l'état moral des esprits. Le comte de Cobentzl, revenant au but de la coalition, questionna Mallet-Dupan sur l'opinion publique relativement à l'ancien régime, aux parlemens, à la noblesse; et les deux ministres parlèrent avec humeur et prévention des princes français, auxquels ils prêtaient des intentions entièrement opposées à celles du roi, notamment celles de se rendre indépendans et de créer une régence. Mallet-Dupan fit observer qu'on ne devait pas juger des inten-

tions des princes par les propos légers ou exaltés de quelques-unes des personnes qui les entouraient. Enfin, après avoir discuté les différentes demandes et propositions sur lesquelles il était chargé d'insister, les deux ministres et le général major Heymann en reconnurent la sagesse et la justesse; ils lui donnèrent les assurances les plus formelles que les vues du roi étant parfaitement concordantes avec celles des puissances, seraient exactement suivies.

Regardant sa négociation comme terminée, Mallet-Dupan partit de Francfort le 20 juillet, et reprit la route de Genève. Toutefois l'objet de sa mission n'ayant pu parvenir à la connaissance des monarques alliés qu'avec le résultat des dernières conférences, il était déjà trop tard alors pour que les relations des cabinets fussent encore susceptibles d'en être modifiées. Les monarques étaient en route pour s'aboucher à Mayence, et tellement pressés, soit par les événemens, soit par la nécessité d'agir, qu'il leur restait à peine assez de temps pour délibérer sur l'ensemble de leurs projets. D'ailleurs les intentions de Louis XVI leur étaient connues, et ils pensaient y avoir conformé leur

politique. Mais quant à l'opportunité de leurs secours, tout semblait leur faire un devoir de n'en plus suspendre l'effet.

L'électeur de Mayence, parti de Francfort le 16 juillet, était venu présider à la réception des augustes voyageurs. L'empereur fit son entrée à Mayence le 19 avec sa suite : on lui fit un accueil pompeux. A cinq heures après midi, arriva le monarque prussien accompagné de son fils aîné, le prince royal. On le reçut avec les mêmes honneurs décernés au chef de l'Empire, chez qui Frédéric-Guillaume se fit conduire sur-le-champ. Il parut ému en serrant dans ses bras le prince qui venait de recueillir le vaste héritage de Léopold son père, descendu si subitement dans la tombe, et avec lequel, il n'y avait pas encore un an, le roi s'était abouché à Pilnitz. Le duc de Brunswick, le margrave de Bade, le landgrave de Hesse-Darmstadt et le prince de Nassau-Siégen assistèrent à l'entrevue. Ce qui ajoutait à sa gravité, c'est qu'on se proposait d'y régler définitivement les hauts intérêts débattus à cette première époque, et devenus bien plus pressans par les délais et par un concours de circonstances menaçantes.

Était-il présumable que le cabinet de Londres restât indifférent à la crise imminente à laquelle la France allait être en proie, et aux vues ultérieures des cabinets dont les armées se mettaient en mouvement pour rétablir Louis XVI? M. Pitt n'ignorait pas que les deux grandes puissances intervenantes avaient l'arrière-pensée de la tenue d'un congrès; or, il fit partir pour Coblentz M. Jenkinson, avec une mission d'observation et des propositions conciliatoires, destinées à être mises en avant là où serait établi le foyer des négociations relatives à la France. M. Jenkinson* était fils du ministre d'État de ce nom, connu depuis sous le nom de lord Hawkesbury, célèbre sous l'administration de lord Butte, dont il était le confident intime, et sous celle de lord North, dont il était un des principaux appuis. Entré de nouveau dans le ministère après la retraite du duc de Leeds, il s'était attaché à M. Pitt qui, reconnaissant dans son fils des talens précoces, donna au jeune Jenkinson la mission dont il s'agit. Voilà comment il débuta sur la

* Ministre lui-même depuis sous le nom de lord Liverpool, mort en 1827.

scène politique où nous le retrouverons jouant un rôle plus élevé.

La révolution, qu'on se décidait enfin à combattre corps à corps, prenait un caractère gigantesque et des formes plus terribles. La monarchie constitutionnelle tombait pièce à pièce sous les coups répétés d'une démocratie exaspérée, que la guerre du dehors rendait furieuse. Louis XVI voyait chaque jour ses faibles appuis lui échapper. Son or n'achetait que la trahison. Paris était visiblement à la veille d'une catastrophe; et Louis, objet des appréhensions des deux monarques, attendait les derniers coups dont on allait le frapper.

C'était devant une perspective si inquiétante que les deux souverains s'abouchaient et en venaient à délibérer en commun. Les informations successives qu'ils recevaient par la voie de Bruxelles attestaient les perplexités et les terreurs auxquelles le roi et la reine de France étaient en proie.

Tout ce qu'on avait mis en délibération soit à Magdebourg, soit dans les conférences entre les ministres des deux couronnes, fut plus ou moins réglé d'un commun accord entre les deux potentats. Ils examinèrent d'abord le plan

de campagne, dont on conserva les bases d'après lesquelles les émigrés ne devaient jouer qu'un rôle secondaire. L'empereur ne se réserva que la direction suprême de son armée des Pays-Bas, commandée par le duc de Saxe-Teschen. Toutefois quinze mille hommes devaient en être détachés pour couvrir la droite de l'armée du roi de Prusse, et s'y joindre près de Longwy. Une autre armée autrichienne, rassemblée sur le moyen Rhin, sous les ordres du prince de Hohenlohe-Kirchberg, et qui s'élevait à vingt mille hommes, devait se porter entre le Rhin et la Moselle, pour couvrir la gauche des Prussiens, menacer à la fois Landau et Sarre-Louis, et faire en même temps le siége de Thionville. Un troisième corps d'armée, celui du prince d'Esterhazy, rassemblé dans le Brisgaw et renforcé sur le Haut-Rhin de cinq mille émigrés, sous les ordres du prince de Condé, était destiné à menacer les frontières de France depuis la Suisse jusqu'à Philipsbourg. On ne demandait au roi de Sardaigne d'autre concours que de rester en observation sur le Var et sur l'Isère. Enfin il fut résolu que les opérations offensives commenceraient dans les premiers jours d'août; que la France serait

attaquée immédiatement par l'armée d'invasion sous les ordres du duc de Brunswick, et que le roi de Prusse suivrait l'armée en personne, pour présider aux négociations et aux combats.

La question si délicate du manifeste destiné à être publié au moment de l'invasion, et dont l'effet fut si contraire à celui qu'on espérait, ne fut pourtant l'objet d'aucun dissentiment entre les deux monarques. Mais cette partie de l'histoire de la campagne de 1792 mérite une explication.

Déjà le cabinet de Vienne avait fait un manifeste purement autrichien : là, rappelant les griefs des princes de l'Empire, la fausse interprétation donnée à la protection qu'on avait accordée aux emigrés, le rassemblement d'une armée française menaçant les Pays-Bas, la captivité du roi, l'anarchie de la France, et le danger des trônes, le cabinet d'Autriche en déduisait la nécessité de rendre à la France son ancien gouvernement.

La cour de Berlin avait cru devoir aussi s'expliquer au moment où la marche de ses troupes vers le Rhin n'avait plus laissé aucun doute sur sa résolution offensive. Rédigée avec

sagesse, sa déclaration, sortie du cabinet de Frédéric-Guillaume, avait reçu le titre modeste de *Motifs du roi de Prusse pour prendre les armes contre la France**. Ces motifs s'appuyaient sur les droits des princes allemands, sur le danger des principes révolutionnaires, sur l'agression des Français contre l'allié de la Prusse et contre l'Empire. Le roi y motivait plus particulièrement sa détermination sur les déclarations antérieures faites par son ordre, et à plusieurs reprises, au ministère de sa majesté très-chrétienne : « qu'il marcherait invariablement, à l'égard des affaires de France, » sur la même ligne que sa majesté apostolique..... » Le but des armemens du roi y était également exprimé. « Il n'est aucune puissance, » disait le monarque prussien, intéressée au » maintien de l'équilibre de l'Europe, à laquelle » il puisse être indifférent de voir le royaume » de France, qui formait jadis un poids si consi» dérable dans cette grande balance, livré » plus long-temps aux agitations intérieures et » aux horreurs du désordre et de l'anarchie, » qui ont pour ainsi dire *anéanti son existence*

* Datée de Berlin, le 26 juin 1792.

» *politique* ; il n'est aucun Français aimant vé-
» ritablement sa patrie qui ne doive désirer
» ardemment de les voir terminées..... Faire
» cesser l'anarchie en France, y rétablir pour
» cet effet un pouvoir légal sur les bases essen-
» tielles d'une forme monarchique, rassurer
» par là même les autres gouvernemens contre
» les attentats et les efforts incendiaires d'une
» troupe frénétique : tel est le grand objet que
» le roi, conjointement avec son allié, se pro-
» pose encore, assuré dans cette noble en-
» treprise, non-seulement de l'aveu de toutes
» les puissances de l'Europe, qui en reconnais-
» sent la justice et la nécessité, mais en général
» du suffrage et des vœux de quiconque s'in-
» téresse au bonheur du genre humain. »

Il s'agissait en outre de proclamer un manifeste offensif au nom du généralissime des armées combinées à son entrée en France. Les ministres de l'empereur et ceux du roi de Prusse s'étaient montrés indécis, à leur arrivée à Francfort, sur la manière dont il serait convenable de rédiger une déclaration si importante. On pensait néanmoins qu'elle devait être énergique, et faite d'un ton menaçant ; en un mot, que puisque les révolutionnaires de Paris

s'attachaient à porter la terreur dans l'âme de la famille royale et des royalistes de l'intérieur, ce serait un coup de parti que d'essayer, par représailles, de frapper d'une terreur salutaire des hommes dont on ne calcula point assez l'audace ni la progression des attentats. Voyant l'incertitude qui régnait à cet égard, le marquis de Limon, par l'impulsion de M. de Calonne, s'offrit à rédiger le manifeste; les ministres de l'empereur y consentirent. Geoffroi, marquis de Limon, d'abord intendant des finances du duc d'Orléans, avait embrassé la révolution avec chaleur; mais, changeant bientôt d'opinion, il était venu se ranger, en 1791, dans l'émigration, et, depuis lors, il se faisait remarquer parmi les royalistes les plus ardens.

Le manifeste ainsi rédigé, il le remit lui-même à l'empereur à Francfort avant l'arrivée de Frédéric-Guillaume. L'empereur l'ayant approuvé, le communiqua au roi de Prusse à Mayence, qui y adhéra également. Il n'en fut pas de même du duc de Brunswick : il le jugea tout autrement que les deux monarques. Le manifeste lui déplut; il l'eût volontiers anéanti quand on vint le lui porter à la signature. Mais l'approbation de l'empereur et du roi de Prusse

lui en imposa. Ce prince aimait tant à plaire, et ses rapports avec le roi influèrent tellement sur sa détermination dans cette circonstance grave, que, n'osant témoigner son opinion tout entière, il ne se permit devant le monarque que des observations de détail. « Il faudrait cepen- » dant, dit-il, faire quelques changemens à ce » manifeste et en adoucir quelques phrases, si » on ne veut pas encourir le reproche d'incon- » venance. Je m'entendrai à cet égard avec les » ministres respectifs, si les monarques le » permettent. »

Ils y consentirent, et le duc entra aussitôt en conférence avec le feld-maréchal de Lascy, le comte Philippe de Cobentzl, le baron de Spielmann, le ministre de Prusse comte de Schulenbourg, et le conseiller intime Renfner. Tous adhérèrent aux vues mitigées du duc de Brunswick ; on effaça plusieurs passages trop durs, et le conseiller Renfner fut chargé de coudre les parties disjointes du manifeste ainsi modifié. Le duc crut alors en avoir fait assez. Il n'était pas content de l'ensemble, qu'il n'osa pas condamner, se bornant à des corrections de détail qui ne faisaient pas disparaître ce que pouvait avoir d'impolitique cette déclaration

solennelle ; en un mot, il n'en sentit pas assez les conséquences.

M. de Limon trouva les changemens très-déplacés, et il déclara que le manifeste ainsi mutilé ne ferait plus aucune impression sur les esprits *. Si l'on en croit quelques personnes alors à la suite du duc de Brunswick, ce n'est qu'après la signature qu'on aurait introduit la phrase par laquelle le duc menaçait, en cas d'attentat contre le roi de France, de tirer une vengeance exemplaire et à jamais mémorable de Paris, en livrant cette capitale à une exécution militaire et à une entière subversion. Le duc, prenant alors l'exemplaire qu'on lui présentait ainsi interpolé, l'aurait déchiré avec indignation, sans toutefois oser le désavouer. Ceci tendrait à accréditer les bruits répandus à la même époque, avec une intention maligne sans doute, par des personnages diplomatiques et de l'émigration française, sur les motifs secrets qui auraient guidé les deux monarques dans cette circonstance. L'empereur et le roi

* Plus tard, il réclama les honoraires de son travail ; mais le roi de Prusse n'étant plus alors de son opinion, lui fit répondre que c'était à ceux qui lui avaient donné l'ordre de rédiger le manifeste à le récompenser.

de Prusse n'avaient pas ignoré, dirent-ils, les menées pratiquées auprès du duc, ni les offres insidieuses à lui faites pour le porter à embrasser la défense de la révolution; et les deux souverains, en le mettant dans la nécessité d'apposer sa signature au bas d'une telle déclaration, crurent s'assurer par là qu'il agirait avec une plus grande énergie contre la France, et ne serait plus dans le cas de prêter l'oreille à aucune proposition contraire à leurs vues.

Par une singulière coïncidence, le *Moniteur** d'alors, déjà réputé le journal officiel de la révolution, présenta la réflexion suivante à ses lecteurs, en publiant la déclaration du duc de Brunswick, et en cherchant à soulever à ce sujet l'opinion nationale : « Nous n'y voyons, » dit-il, qu'un démenti donné d'une manière » éclatante à la faction dominatrice qui a eu » l'audace d'attribuer *aux amis de la cons-* » *titution* ** l'absurde dessein d'appeler M. » de Brunswick au trône constitutionnel de » France.... ».

Le duc, après l'événement, appela toujours cette déclaration le déplorable manifeste, et se

* Du 3 août 1792.

** *Constitution* qui, sept jours après, allait être renversée.

servit même, pour la qualifier, d'expressions encore plus fortes. Sans chercher à en faire ici l'apologie, nous dirons pourtant que les puissances alliées y déclaraient, par l'organe de leur généralissime, qu'elles ne feraient point de conquêtes sur la France, et qu'elles ne voulaient point s'immiscer dans son gouvernement intérieur. A la vérité, le généralissime faisait en leur nom la menace de traiter en rebelles ceux des gardes nationaux qui seraient trouvés les armes à la main, comme si les droits de la guerre n'imposaient pas l'obligation de traiter la milice d'une nation comme la troupe de ligne! Quant à la menace dirigée contre Paris, elle n'était que comminatoire.

Si l'on considère l'exaspération des esprits à cette époque, on ne s'étonnera pas qu'on ait rédigé ce manifeste de manière à chercher à paralyser par la terreur le parti qui voulait sacrifier le trône, le roi et sa famille à l'indépendance nationale. Il est de fait que Louis XVI était dans la déplorable situation de désirer le secours des coalisés, et que, de son côté, le parti soulevé contre ce prince avait un immense intérêt à s'assurer de sa personne. Or, comment a-t-on pu rendre publique cette déclaration

des puissances avant qu'il fût possible de réaliser les menaces qui y étaient exprimées? C'était aux portes de Paris, ou au moins après avoir franchi la Marne et s'être emparé de Châlons, qu'il aurait fallu la promulguer, et alors pourquoi ne pas marcher plus vite et avec une volonté plus décidée? Sous le point de vue politique, voilà la faute; car ce ne fut pas le manifeste en lui-même qui suscita les obstacles réels qui s'opposèrent au succès de l'expédition en Champagne. Elle échoua militairement, comme on va le voir, par une série de fausses combinaisons et de fautes déjà condamnées par l'inexorable histoire.

Enfin on a dit que le manifeste avait accéléré la catastrophe du 10 août. Qu'on ouvre le *Moniteur* de l'époque; il est plein de révélations authentiques sur cette *conspiration contre la cour*, ainsi qu'elle y est désignée; on y voit qu'elle devait éclater primitivement le 29 juillet. Or, la déclaration du duc de Brunswick n'était point connue à Paris à cette époque. Elle ne fut publiée à Coblentz que le 25 juillet, le jour même de l'arrivée de Frédéric-Guillaume au camp prussien.

L'empereur, se reposant sur son allié du soin

de l'expédition offensive, avait pris la route de Prague en passant par Munich. Son couronnement de Bohême devait suivre le couronnement impérial, qui avait été précédé par celui de Bude comme roi de Hongrie. Ainsi la triple couronne allait orner le front du chef actuel de l'Empire, qui, dans la série des nouveaux empereurs d'Allemagne, fut nommé alors François II.

A son arrivée à Coblentz, le roi de Prusse passa la revue de la plus grande partie de ses troupes qui, traversant le Rhin, étaient venues occuper des cantonnemens à Rubenach et aux environs. Le 28 juillet, tous les généraux s'étant réunis au château de Schœnborn-Lust, le roi, tenant le prince Frédéric-Louis par la main, et se tournant vers le général Kalkreuth, récemment décoré du grand ordre de l'Aigle noir, lui dit : « Je vous remets ici mon fils; c'est » vous qui le formerez désormais ; faites-en un » honnête homme et un bon soldat ».

Ce jour-là même, les derniers corps prussiens arrivèrent au camp, et le 30 juillet, l'armée se mit enfin en marche sur trois colonnes, longeant la rive gauche de la Moselle, et la remontant vers Trèves ; elle franchit avec lenteur les défilés de

Martinsthal et d'Isbach ; et, traversant la Moselle à Trèves le 5 août, vint camper aux environs sur les hauteurs de Kons, près le confluent de la Sarre. Le roi s'était porté de Coblentz à Bingen pour y passer en revue l'armée des princes français : cette armée se composait d'infanterie et de cavalerie noble. L'infanterie, renforcée par une brigade irlandaise, obéissait au commandement du maréchal de Broglie. La cavalerie, sous les ordres du maréchal de Castries, ne comptait pas moins de quatre mille chevaux ou quatre-vingt-dix escadrons, de la plus riche tenue, et formée presque en entier d'officiers. Douze mille hommes composaient cette armée des princes, destinée à suivre la ligne d'opérations du roi de Prusse. Les princes ayant témoigné à ce monarque le désir qu'aurait eu la noblesse française de marcher en première ligne : « Je fais la contre-révolution pour sau-» ver le roi et la noblesse de France, répondit » Frédéric-Guillaume ; si je l'exposais, si je la » faisais écharper, pour qui aurais-je tra-» vaillé? » Étant venu rejoindre son armée à Trèves, le roi de Prusse établit son quartier-général au couvent des Chartreux : de là il promena ses regards sur son armée, sur une

artillerie formidable, sur une cavalerie imposante; il voyait autour de lui soixante mille combattans, et il paraissait fier de ce spectacle. Il assembla ses généraux pour arrêter les dernières mesures de la campagne. Les émigrés vinrent former leur camp à Trèves, derrière l'armée prussienne, et les princes s'y rendirent à la tête de leur cavalerie. Là, Monsieur, frère du roi, publia, le 8 août, conjointement avec les autres princes émigrés, une déclaration sur les motifs de leur entrée en campagne, et contenant l'exposé de leur conduite, de leurs sentimens et de leurs intentions.

Deux jours après (le 10 août), les deux armées réunies étant encore immobiles dans le camp de Trèves, le trône constitutionnel de Louis XVI fut renversé, et l'on jeta dans la tour du Temple avec sa famille ce malheureux prince, déchu de la royauté. Voici comment avait été préparé ce grand événement. Déjà on avait mis en question, dans le corps législatif, si le roi, aux termes de l'acte constitutionnel, n'avait pas encouru la déchéance; et ceci coïncidait avec la conspiration populaire qui était à la veille d'éclater, quand, le 2 août, arriva le manifeste menaçant du duc de Brunswick. Paris, déjà li-

vré dans ses quarante-huit sections délibérantes à toute la confusion d'une ochlocratie tumultueuse, fut aussitôt en proie au plus haut degré d'effervescence et aux passions hostiles des agitateurs. Tels furent les sinistres presages de la journée du 10 août.

Les princes, frères de Louis XVI, et les principaux émigrés pressentaient la catastrophe: ils pressaient, ils conjuraient le roi de Prusse de hâter sa marche. Dans leur impatience ils auguraient favorablement des paroles pleines de franchise et des intentions chevaleresques de ce monarque, qui montrait l'empressement le plus vif d'arriver à temps au secours du roi de France. Le 12 août, faisant lever le camp prussien, Frédéric-Guillaume se mit de nouveau en marche à la tête de son armée, qui défila le long de la Sarre.

Le même jour, au lever du soleil, les troupes légères prussiennes pénètrent sur le territoire français, occupent Rodemaken sur la rive gauche de la Moselle, et la petite ville de Sierck située sur la rive droite. Quelques habitans de Sierck ayant tiré des fenêtres de leurs maisons sur les Prussiens, il s'ensuivit une exécution militaire, et ce triste début fit une impression

fâcheuse. Toute l'armée s'avançait vers Montfort, qui n'est qu'à deux lieues de Luxembourg; elle y campa le 15, et y prit une position défensive. Le même jour, le roi de Prusse, à cheval, accompagné du prince royal et du prince Frédéric-Louis, d'une nombreuse suite de généraux et officiers de son armée, alla visiter la forteresse de Luxembourg, ainsi que le fort de Bouc, taillé dans le roc. Il fut complimenté sur la place d'armes par l'état-major autrichien et par tout le corps d'officiers. Là vinrent le haranguer un assez grand nombre d'ecclésiastiques émigrés. « Le royaume de France, lui di-» rent-ils, fut long-temps l'asile des pontifes, » des princes malheureux et persécutés : elle » leur ouvrait son sein; elle s'armait en leur » faveur. Que les temps sont changés! L'arbi-» tre suprême des rois et des royaumes de la » terre vous investit aujourd'hui, sire, de cette » mission céleste, la plus flatteuse pour un cœur » magnanime : c'est à vous spécialement à re-» placer sur son trône le fils aîné de l'Église, » l'aîné de tous les rois de la chrétienté. Nous » sera-t-il permis de le dire? Si on peut lui re-» procher d'avoir été trop clément, c'est que » le sang de Henri IV coule dans ses veines. »

Le roi répondit qu'il s'intéressait vivement au sort du clergé de France, et qu'il en donnerait bientôt des preuves. Ne s'arrêtant que peu d'heures à Luxembourg, il retourna le même jour avec sa suite au camp de Montfort, que le duc de Brunswick ne paraissait pas pressé de lever. Là parvinrent au quartier-général les premières informations sur les événemens dont Paris venait d'être le théâtre : elles furent apportées par un agent de Monsieur, frère du roi, qui était parti de Paris immédiatement après la catastrophe. Son récit parut toucher le duc de Brunswick. « Si nous ne pouvons plus » arriver à temps pour sauver le roi, dit Fré» déric-Guillaume, marchons pour sauver la » royauté. »

L'armée prussienne décampa le 18, et poussa rapidement son avant-garde, qui semblait menacer à la fois Thionville et Longwy. Enfin le lendemain, après avoir mis vingt jours à faire quarante lieues, le duc de Brunswick franchit avec toute l'armée les frontières de France, et vint camper à Tiercelet ; là il se réunit au corps autrichien du général Clairfait. On tint conseil ; le duc parut effrayé du dénouement de la journée du 10 août. Il n'augurait rien de favo-

rable de la trouée qu'on voulait hasarder dans un pays dont la population se montrait si animée, si exaltée, qu'elle venait de forcer le palais de son roi, de massacrer ses gardes et de jeter le monarque lui-même dans une tour avec toute sa famille. Mais Frédéric-Guillaume, son ministre Schulenburg, les membres du corps diplomatique et lès chefs des émigrés ne voyaient dans ce nouvel attentat qu'un motif de plus d'accélérer la marche. « Quelque affreuse que soit la » position de la famille royale, disaient-ils, les » armées ne doivent pas rétrograder. » Le roi s'en expliqua avec plus de fermeté encore. « Je désire de tout mon cœur, dit-il, d'arriver » à temps pour délivrer le roi de France, mais » mon premier devoir est de sauver l'Europe. »

L'armée des princes pénétra sur le territoire français seulement le 29 août, mais avec une satisfaction visible. On y était généralement persuadé qu'on marchait directement sur Paris ; que tous les obstacles seraient surmontés et que bientôt les royalistes dans l'intérieur joindraient ou seconderaient l'armée combinée.

Outre les généraux français marquis de Lambert et de Pouilly, qui suivaient le quartier-général du roi de Prusse en qualité de commis-

saires des princes, le vicomte de Caraman, agent particulier de Louis XVI, s'y trouvait aussi, mais incognito. Le roi avait permis qu'il fût attaché à sa personne pendant la campagne avec l'uniforme de son aide-de-camp, pour mieux cacher sa position. Le vicomte de Caraman suivait le ministre comte de Schulenburg; il était reconnu et sur le même pied que le prince de Reuss, alors ministre de l'empereur, et que M. Alopeus, ministre de Russie; tous deux étaient instruits de sa mission.

L'avant-garde prussienne venait de donner sur les avant-postes du général Després-Crassier, qui campait à Fontoy, couvrant à la fois Thionville et Metz. Fontoy fut évacué.

Les armées françaises se trouvaient alors dispersées; sans accord, sans chefs et sans liaison. L'armée du centre ou de Sédan n'avait plus de général. En s'écroulant sous le canon du 10 août, le trône constitutionnel, que le général La Fayette n'avait pas su défendre, l'entraîna lui-même dans sa ruine. N'osant plus se fier à son armée, sans appui dans l'intérieur et cherchant son salut dans la fuite, il tomba au pouvoir de l'Autriche, qui, en le privant de sa liberté, en fit un martyr de l'indépendance

de ses opinions. Plus habile, le général Dumouriez, voyant que toute la force de l'État passait aux jacobins, s'y était attaché d'abord comme ministre, ensuite comme général. Après la journée du 10 août, le gouvernement provisoire ou conseil exécutif * vit en lui le seul homme dont les talens politiques et militaires pussent sauver du naufrage l'indépendance nationale. Le commandement de l'armée du général La Fayette lui fut aussitôt dévolu. L'armée de la Moselle passa également sous un autre chef : le général Kellermann y remplaça le général Luckner.

Ainsi tout était dans la confusion, et l'armée de Sédan n'avait pas même encore son nouveau général quand, le 20 août, le duc de Brunswick et le général Clairfait investirent la petite forteresse de Longwy. En former l'attaque était facile, la place étant dominée par des hauteurs. Les sommations furent réitérées sans succès, et le colonel d'artillerie Tempelhof ** reçut

* Composé de six ministres, savoir : Danton, ministre de la justice; Monge, de la marine; Roland, de l'intérieur, Clavières, des contributions; Servan, de la guerre; Tondu-Lebrun, des affaires étrangères; Grouvelle (homme de lettres), secrétaire du conseil.

** Georges-Frédéric Tempelhof, commandant d'artillerie et habile tacticien, commentateur et continuateur de l'histoire de la guerre de sept ans, de Lloyd, mort à Berlin en 1807.

l'ordre d'en commencer le bombardement. Le 21, à l'entrée de la nuit, il ouvrit le feu, qu'une obscurité profonde et des pluies orageuses firent suspendre ; on le reprit le lendemain ; et malgré la vivacité du feu de la place, trois cents bombes y furent lancées ; un magasin et deux maisons y devinrent la proie des flammes. Le désordre s'étant introduit parmi les soldats par suite de l'épouvante des habitans, le commandant Lavergne capitula le 23 dans la matinée. La garnison, forte de dix-huit cents hommes, rentra en France prisonnière sur sa parole, et six cents Autrichiens prirent possession de Longwy au nom du roi de France.

Cette conquête facile, couronnée par la nouvelle de la fuite du général La Fayette avec son état-major, enfla d'espérances le cœur des alliés. On s'attendait au quartier-général à d'autres désertions et à la désorganisation entière des armées françaises ; en un mot, on commençait à regarder le succès de l'invasion comme infaillible ; le généralissime seul restait froid et en garde contre tout enthousiasme.

Deux partis décisifs devaient s'offrir à sa pensée : laisser quarante mille hommes en observation devant Thionville et Montmédy, pour

se jeter rapidement avec les meilleures troupes sur l'armée de Sédan, ébranlée par la fuite de son chef, et qui n'eût pu résister à une attaque ferme et bien conduite ; ou bien s'emparer sans délai des défilés de l'Argonne, seule barrière naturelle qui se présentât sur la route de Paris, et de là marcher à grandes journées sur cette capitale par Châlons et la Marne.

Le duc de Brunswick ne prit aucun de ces deux partis, qui, dans un moment de désorganisation, pouvaient seuls amener des résultats politiques conformes au but que se proposait le roi. Le duc ne montrait aucune volonté déterminée, qualifiant de prudence ses incertitudes et ses tergiversations.

Nul n'a été plus à portée de mieux juger cette grande aberration politique et militaire, que l'heureux adversaire du généralissime des armées combinées.

« Longwy, dit le général Dumouriez *, a été » pris le 23 août. Comment l'ennemi ne s'est-il » pas décidé à faire marcher sur-le-champ un » corps de trente mille hommes sur Stenay et » Mouzon **, pour attaquer l'armée française

* Dans ses Mémoires.

** Situés à huit et à dix lieues de Longwy.

» sans chef dans le temps où elle était consterné, et pour attirer au moins les troupes de » ligne, puisque les émigrés avaient annoncé » qu'elles étaient faciles à gagner ? Il est certain que, si du 23 au 28 un corps de troupes » ennemies se fût présenté devant Mouzon, » l'armée française se serait débandée ; peut-» être même que, si des officiers-généraux de » l'ancien régime, bien connus et estimés des » soldats, comme il y en avait quelques-uns » dans l'armée des princes, se fussent présentés avec un simple détachement, ils auraient » entraîné une partie des troupes de ligne, » surtout de la cavalerie.

» Quand on veut envahir un pays déchiré » par une révolution ; quand on se croit sûr d'y » avoir un grand parti ; quand on veut sauver » un roi dans les fers ; quand on a commencé » une campagne trop tard, on doit, surtout » avec une grande armée, multiplier ses forces » par sa vitesse, et arriver comme la foudre » sur la capitale pour ne pas donner le temps » au peuple qu'on veut soumettre de se reconnaître.

» Une fois Longwy pris, il fallait, à la nouvelle de la fuite de La Fayette, arriver sur-

» le-champ à Mouzon et à Sédan, pour dissiper » ou entraîner l'armée française. C'était un » coup d'État, et il était cependant conforme » aux règles de l'art militaire ; car cette armée » détruite, il ne restait plus d'obstacles, soit » pour faire la guerre méthodique, soit pour » faire l'expédition sur Paris. »

Mais rien, pas même la volonté du roi, ne put arracher le duc de Brunswick à son système d'irrésolution et d'ajournemens. Il lui fallait, disait-il, s'arrêter à Longwy, et y faire établir des magasins de vivres et de fourrages ; il lui fallait attendre le corps autrichien du prince de Hohenlohe-Kirchberg, chargé de masquer Thionville, et d'assurer la communication entre Longwy, Luxembourg et Trèves. Six jours furent ainsi perdus. Le roi ne pénétra point assez que le duc répugnait à exécuter un plan contraire à ses vues, et que tout pour lui devenait un obstacle insurmontable.

Il fallut pourtant se résoudre à marcher. Le 28 août, l'armée prussienne, laissant à sa droite Montmédy et Sédan, s'avança sur Longuyon, et le lendemain à Étain ; le 30, elle occupa les hauteurs qui dominent Verdun, sur les deux rives de la Meuse. Le duc de Brunswick et le

roi de Prusse privent leur quartier-général à Grand-Pins, sur la rive droite. Verdun n'était défendu que par de médiocres ouvrages, mais sa garnison s'élevait à trois mille hommes. La place fut investie et sommée dès le lendemain, et les Prussiens commencèrent aussitôt l'attaque. Après quinze heures de bombardement, une partie de la bourgeoisie et de la garnison mutinée forcèrent les chefs militaires à capituler. Le commandant Beaurepaire se tua de désespoir dans le conseil où fut signée la capitulation. La garnison sortit avec armes et bagages, et le soir même, un corps de mille Prussiens, commandés par le général de Courbières, prit possession de Verdun au nom du roi de France. Frédéric-Guillaume y fut accueilli, le lendemain, par des réjouissances publiques. Une députation de jeunes vierges, conduites par trois sœurs, Henriette, Hélène et Agathe Varin, vint au-devant du roi lui offrir avec des corbeilles de fleurs des balles de dragées du pays. Ce tribut spontané couvrant la défiance des officiers-généraux qui entouraient le roi, ils le supplient de ne point accepter un présent qui peut-être lui serait funeste. Le roi sourit, et, de même qu'Alexandre,

prend d'une main ferme, non le breuvage suspect, mais les dragées des mains de l'innocence. Il ne soupçonnait pas le sort affreux qui était réservé aux vierges de Verdun, accourues pour lui rendre hommage *.

Déjà les signes de la liberté française y étaient remplacés par les emblèmes de la royauté ; le roi de Prusse recevait au nom des habitans les plus notables une adresse pleine de sentimens royalistes, et, de son côté, le duc de Brunswick faisait aux autorités un appel pour qu'elles reprissent les rênes de l'administration locale. En un mot, Verdun fut l'objet d'un essai de contre-révolution, et tout son clergé catholique fut bientôt réintégré par un prince protestant. Au moment même où le duc de Brunswick s'emparait de cette place, l'armée des princes se portait à Hettange, pour se réunir au corps d'armée du prince de Hohenlohe-Kirchberg. Ce général venait former l'attaque de Thionville, et observer en même temps le camp de Frescati, près Metz, où était alors Kellermann.

* La plupart furent enveloppées dans une condamnation à mort prononcée en 1794 contre trente-cinq personnes accusées d'avoir pris part à la reddition de Verdun.

Cependant le duc de Brunswick revenait à la charge pour transformer la guerre d'invasion en guerre lente et méthodique. Au camp même de la côte Saint-Michel, avant la reddition de Verdun, il s'était prononcé fortement sur les opérations ultérieures de la campagne en présence du prince héréditaire de Hohenlohe, des princes de Nassau et de Bade, des généraux français Lambert et de Pouilly, ainsi que de plusieurs officiers de l'armée prussienne. Il leur avait représenté que la face des choses ayant entièrement changé en France, que le roi étant détrôné, sa famille et lui-même arrêtés, et son parti opprimé dans l'intérieur, on ne devait plus s'attendre que les royalistes seraient en état d'opérer la révolution dont on s'était flatté en faveur de Louis; qu'ainsi il fallait donner une direction systématique aux armées combinées, et à cet effet, s'emparer de Montmédy, de Sédan et de Thionville; que, sans l'occupation de ces places, la campagne avorterait, et ne produirait que des résultats entièrement opposés à ceux qu'on s'était promis. Le duc avait insisté sur les inconvéniens et les dangers auxquels serait exposée l'armée, si on lui faisait passer la Meuse, non-seulement à

cause des places qu'elle laisserait derrière elle, mais à cause de la saison déjà fort avancée. La conférence avait duré cinq heures sans qu'il pût convaincre les généraux présens, à l'exception des officiers-généraux prussiens qui partageaient son opinion. A son insu, cette opinion fut combattue fortement auprès du roi. L'extrême circonspection du nouveau plan contrariait trop le zèle dont le prince était animé pour la prompte délivrance du roi de France, et son ardent empressement de marcher sur Paris, pour qu'il ne fût pas facile de ramener Frédéric-Guillaume à d'autres idées. « C'est à » Paris qu'il faut marcher, lui mandèrent les » princes français, instruits de l'opposition du » commandant-général ; c'est à Paris qu'il faut » arriver comme la foudre pour ne pas donner » aux factieux le temps de se reconnaître. » Excité ainsi par les frères du roi, par les principaux émigrés, par la diplomatie russe, et plus encore par ses propres sentimens, Frédéric-Guillaume décida que l'armée passerait la Meuse, et marcherait directement sur Paris.

Mais de nouvelles lenteurs allaient tromper le vœu du roi, et faire manquer toute la campagne devant un ennemi actif et rusé. Déjà les

vingt mille hommes de l'armée de La Fayette s'étaient ralliés à la voix d'un nouveau général en chef, dont la décision et l'énergie étaient au niveau des circonstances. Repoussant les conseils timides, et même les ordres du ministre de la guerre Servan, Dumouriez, au lieu de repasser la Marne à la nouvelle de la prise de Longwy et de l'attaque de Verdun, avait montré sur la carte à ses officiers la forêt d'Argonne, en leur disant : « Voilà, les Thermopyles de la » France ; si j'ai le bonheur d'y arriver avant » les Prussiens, tout est sauvé ».

La forêt d'Argonne se prolonge entre Sédan et Sainte-Menehould ; c'est une ramification des Ardennes, qui s'étend dans une longueur de treize lieues sur une largeur inégale ; elle est entrecoupée par des élévations, des ruisseaux, des étangs et des marais qui la rendent impraticable pour une armée, excepté dans cinq clairières qui la traversent sur différens points de sa largeur. Ces clairières ouvrent autant de routes ou de débouchés pour passer de la province des Trois-Évêchés dans la Champagne-Pouilleuse, c'est-à-dire d'un pays riche et fertile dans le plus affreux pays qui soit en France, dépourvu d'eau, d'arbres, de pâtu-

rages, et n'offrant de loin en loin que des villages misérables dans une plaine stérile.

C'est dans ces défilés que le duc de Brunswick va se laisser prévenir par Dumouriez; c'est dans ces défilés que les destinées de la France seront balancées et décidées en vingt jours.

Du 1er au 5 septembre, Dumouriez exécute avec ordre et promptitude son mouvement militaire. Remontant les rives de l'Aisne et de l'Aire vers leurs sources, il se rend maître en trois jours, avec des forces inférieures, de tous les passages que les troupes combinées regardent comme les seules portes ouvertes à l'invasion : il leur ferme ainsi l'entrée de la France. Quel contraste avec la nonchalance et la lenteur des opérations de l'armée combinée ! Dès le 1er septembre elle aurait pu s'emparer du défilé des Islettes, traversé par la grande route qui conduit de Verdun à Paris, défendu seulement par cinq mille hommes et dépourvu d'artillerie; mais par l'effet de cette même irrésolution qu'aggravait la répugnance du duc de Brunswick, pour l'exécution d'un plan qu'il désapprouvait, l'armée combinée ne franchit la Meuse que le 5 septembre. Marchant sur trois

colonnes, elle vint lentement s'établir sur les hauteurs de Fromerville, à une demi-lieue de Verdun. Le duc prit son quartier-général à *Regret* et le roi à *Glorieux*, circonstance singulière qui donna lieu à un jeu de mots d'autant plus piquant, qu'il exprimait la disposition morale du monarque et de son généralissime.

L'avant-garde alla camper à Livry-la-Perche, observant la route de Clermont; le général Kalkreuth occupa les hauteurs de Montfaucon, et poussa un parti de trois cents chevaux du côté de Varennes, qu'on trouva évacué. Le général Clairfait était à Romange, observant la route de Grandpré, où se tenait Dumouriez avec le gros de ses forces; les troupes hessoises arrivaient à Longwy, et le quartier-général des émigrés venait de s'établir à Hettange.

Cette immobilité sous Verdun avait pour but apparent d'y attendre les différens corps destinés à couvrir les flancs de l'armée confédérée dans son mouvement offensif, et aussi de former des magasins, d'organiser une boulangerie; car rien n'était préparé, le duc n'ayant d'autre plan fixe que celui d'éluder, par des délais ou des motifs plausibles, l'invasion qui le contrariait. Il donna ainsi le temps à son

adversaire de s'établir dans les positions de l'Argonne, d'y recevoir des renforts, et d'y raffermir l'esprit de ses soldats, qui bientôt se montrèrent pleins de confiance dans l'activité de leur général.

Cependant, pas un homme dans les provinces envahies ne prenait les armes pour la cause des émigrés; on avait compté sur des intelligences avec les régimens, avec les places fortes, et rien ne bougeait. La campagne ne se prononçait, d'une manière franche, ni militairement, ni politiquement. Les émigrés l'imputaient à la politique incertaine des cours. Ils étaient en général singulièrement étonnés de ne pas voir Monsieur déclaré et reconnu régent du royaume. Au moment de l'ouverture de la campagne et avant la catastrophe du 10 août, Monsieur avait écrit à cet effet à l'empereur, mais sans aucun succès. Le baron de Breteuil, qui correspondait toujours au nom du roi avec les cabinets, se disait chargé de s'opposer à ce que Monsieur exerçât la régence. Pour le désarmer et se concilier les puissances, les princes résolurent de sacrifier M. de Calonne, rival redouté du baron de Breteuil; et la retraite de ce premier ministre de l'émigra-

tion eut lieu presque aussitôt. En même temps on écrivit au baron de Breteuil, alors à Luxembourg, que l'intérêt de l'état imposait à Monsieur le devoir de réclamer la régence pendant l'emprisonnement du roi et de la famille royale; que cette espèce d'interrègne attachait tous les gens incertains à la seule autorité existante, celle de l'assemblée qui venait de prononcer la déchéance de Louis XVI; qu'il fournissait aux puissances faibles un prétexte pour la reconnaître, et augmentait la défiance sur les vues des puissances coalisées. Comment expliquer des prises de possession, des sommations, des ordres intimés au nom du roi mort civilement? Monsieur, d'ailleurs, devait sentir que, pendant la durée de la captivité du roi son frère, le centre d'autorité ne pouvait être qu'un régent en titre, et que s'il en exerçait les fonctions sans que ce titre lui fût dévolu, il violerait lui-même la première des lois dont le rétablissement lui avait fait prendre les armes.

Ces principes firent la base de la mission que Monsieur confia au comte de Moustier, le 3 septembre. Il le chargea de faire sentir aux ministres prussiens et au baron de Breteuil,

combien il était indispensable pour la France royaliste qu'il existât un centre d'autorité où tous les rayons pussent aboutir. Le comte de Moustier devait représenter que ce n'était pas seulement un droit que réclamait Monsieur, mais un devoir indispensable qu'il avait à remplir; que l'on pouvait bien transiger sur ses droits, mais jamais sur ses devoirs. Si l'on opposait une prétendue volonté du roi et de la reine, c'est-à-dire de nouveaux pouvoirs confiés au baron de Breteuil, le comte de Moustier devait se borner à demander si cette volonté s'était manifestée depuis la catastrophe du 10 août. Quant à l'administration du royaume pendant la régence, Monsieur établissait en principe qu'un régent, durant la captivité du roi, ne peut rien faire que de provisoire.

Le négociateur se rendit en toute hâte au quartier-général de Frédéric-Guillaume. Là il eut avec ses ministres une conférence à laquelle assistèrent le duc de Brunswick, le prince de Hohenlohe-Kirchberg, le prince de Nassau et le marquis de Lambert. Les ministres prussiens, tout en convenant que le titre de Monsieur à la régence était légitime, refusaient de le reconnaître. Le comte de Schulenbourg fut même poussé jusqu'à l'aveu du motif particulier

de ce refus : c'est que la cour de Vienne n'était rien moins que décidée à reconnaître le régent ; « Car c'est de ce côté, mandait le négociateur *, que vient l'obstacle qui arrête » une mesure si importante que celle de l'établissement d'un gouvernement dans le pays » soumis par les armes des puissances qui disposent en ce moment du sort de la France. » Monsieur, reconnu régent par les principaux souverains de l'Europe, eût alors représenté le roi prisonnier et déchu. L'impératrice de Russie le conseillait et le désirait ; le roi de Prusse y consentait ; mais l'empereur s'y refusait. C'était, disait-on, à l'instigation de la reine de France, à qui l'on supposait la crainte que les princes frères du roi ne prissent trop de pouvoir si l'autorité royale était rétablie par eux. Il est de fait que jusque-là le baron de Breteuil, qu'on venait enfin d'appeler au quartier-général, y avait mis lui-même opposition, et qu'il agissait de concert avec le comte de Mercy-Argenteau, ministre autrichien. « Je » ne pourrai essayer de faire valoir, mandait » le comte de Moustier, les excellens motifs en » faveur de la régence renfermés dans les

* Dans sa dépêche du 6 septembre

» nouvelles instructions de Monsieur et de » monseigneur comte d'Artois, qu'après l'ar- » rivée du baron de Breteuil, dont l'absence » arrête toute délibération à ce sujet. »

Ainsi, soit de la part des ministres de Prusse et d'Autriche, soit de la part des généraux, les mesures politiques et les opérations militaires étaient entièrement paralysées. Sur la frontière du Nord, on venait de manquer le moment d'attaquer la place si importante de Lille. A la grande armée combinée, le siége de Thionville, auquel on allait s'obstiner, devait retarder aussi les opérations générales. Le 5 septembre, les princes français, dont la division était destinée à ce siége inutile, conjointement avec le corps d'armée du prince de Hohenlohe-Kirchberg, avaient fait sommer la place de se rendre. Sur la réponse négative du commandant Wimpfen, deux attaques se succédèrent. La place répondit par un feu vif aux impuissantes batteries des assaillans dépourvus de gros calibre. Un boulet emporta le bras du prince de Waldeck. L'inutilité de pousser plus loin l'attaque sans artillerie de siége, la fit abandonner. Les princes s'en plaignirent au prince de Hohenlohe. « Manquer

» Thionville, disent-ils, est peu de chose en soi-
» même ; mais que la première place attaquée
» par l'armée aux ordres de votre altesse n'ait
» pas été prise, est beaucoup pour l'opinion
» publique. Ce ne sont que les moyens qui ont
» manqué. La retraite de Luckner * ne peut
» qu'y ajouter. Serait-il dit que c'est au mo-
» ment qu'il abandonne Thionville à ses pro-
» pres forces, que nous renoncerons à prendre
» la place ? Non, votre altesse n'y peut con-
» sentir ; mais le temps presse ; nous la conju-
» rons d'envoyer sur-le-champ à Luxembourg
» l'ordre de faire avancer l'artillerie que nous
» lui demandons. » Le commandant de Luxem-
bourg refusa l'artillerie, et ce siége si mal en-
tropris, et qui familiarisait avec l'idée de la ré-
sistance, fut converti en blocus. Les premiers
succès avaient relevé les esprits, mais rien ne
les ayant soutenus, ils retombèrent dans l'abat-
tement.

Au contraire, de toutes les parties de la France on était en mouvement pour voler en Champagne et s'opposer aux progrès du roi de Prusse. Toutefois on n'était pas sans inquiétude que Dumouriez attendait les événements dans

* On venait d'être remplacé par Kellermann.

son camp de Grandpré. Sur la droite, il communiquait avec celui des Illettes, et sur la gauche, il se liait à la position du Chêne-Populeux. Là il reçut pour premier renfort, le 7 septembre, six mille hommes, venant de Reims, avec quatre pièces de canon, sous les ordres du général Duval, ce qui éleva ses forces à vingt-cinq mille hommes, dont six mille de cavalerie. Avec une si petite armée pouvait-il espérer d'arrêter une armée d'invasion forte de quatre-vingt mille combattans ? Mollement attaqué dans ses postes avancés, le 9 septembre, partout il repoussa les Prussiens.

Vers le 12 seulement, toutes les forces qui devaient être mises en action par le duc de Brunswick, se trouvèrent rassemblées et en mesure d'opérer depuis le Chêne-Populeux jusqu'au-delà de Clermont en Argonne, dans une étendue d'environ quinze lieues de France : cette ligne d'attaque était occupée par soixante douze mille hommes, y compris les Hessois et les Autrichiens.

Mais il était plus que temps d'agir : le général Kellermann partait du camp de Frescati sur la Moselle, et s'avançait avec une vingtaine de mille hommes, tandis que, d'un autre coté,

le général Beurnonville avec onze mille combattans, se mettait en marche de Réthel; enfin des renforts partiels arrivaient aussi derrière la Marne à la défense commune.

Et pourtant le duc de Brunswick n'avait pu se décider encore dans le choix de son véritable point d'attaque. Étant venu reconnaître avec le roi en personne, du haut de la montagne appelée le Pas-des-Vaches, près Clermont, la position des Hlettes, occupée par le général Dillon à la côte de Bienne, il avait désespéré de la forcer; il renonça donc à percer, malgré les instances du roi, par le débouché le plus direct sur Sainte-Menehould et Châlons.

Ainsi, avec plus de soixante mille hommes de troupes excellentes, un général renommé n'attaqua point cinq mille soldats couverts par des retranchemens élevés en quatre jours, et ne fit aucun mouvement pour les déposter. Mais s'il néglige de s'ouvrir ce passage, soit de vive force, soit en le tournant, le duc de Brunswick n'en prend pas moins la résolution d'aller par un circuit reconnaître et menacer la position de Grandpré, que Dumouriez tenait avec vingt mille hommes : c'était perdre encore, il est vrai, quelques jours de marche dans une

saison déjà avancée; c'était courir de plus grands hasards, et mettre contre soi les deux chances les plus décisives à la guerre, la distance et le temps.

Mais, disait le duc, il est essentiel de se trouver en présence de Dumouriez, que j'ai fait prisonnier il y a trente-deux ans *, que j'ai vu alors couvert de blessures, et dont je fis prendre soin; peut-être y aura-t-il moyen de s'entendre ou au moins de savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions particulières de ce général, dont la prépondérance s'accroît de jour en jour. Déjà, d'après les vues de l'état-major général et du cabinet du roi, un émissaire venait de lui être dépêché pour le sonder de la part de son ancien ami Heymann, chargé d'une partie de la correspondance secrète : on semblait fonder quelque espérance sur cette démarche. Le roi eût préféré les voies d'une guerre prompte et ouverte; mais, se défiant de ses propres lumières et circonvenu d'ailleurs, il finissait par céder à l'avis de son cabinet et de ses généraux. Ceux-ci, et entre autres les deux plus marquans, tels que Kalkreuth et le prince héréditaire de Hohenlohe,

* Pendant la guerre de sept ans.

opinaient presque toujours dans le sens du généralissime. Quant au cabinet, il s'y formait une espèce de triumvirat entre Lucchesini, Haugwitz, nommé récemment ministre du cabinet, et le secrétaire privé Lombard.

Ce triumvirat, dont le duc de Brunswick était l'âme, forma le projet d'éloigner le roi de l'armée. On représenta à Frédéric-Guillaume que les affaires urgentes de la Pologne, d'après les opérations envahissantes de la Russie, exigeaient la plus sérieuse attention, et qu'il fallait se mettre en mesure d'occuper militairement Dantzick et Thorn ; qu'à cet effet, la présence de sa majesté à Berlin était indispensable pour suivre de plus près les intérêts majeurs de l'agrandissement de la Prusse.

Mais le roi tint ferme et voulut rester à l'armée. Force fut alors de se contenter du départ du comte de Schulenbourg, chargé d'aller suivre de plus près à Berlin, les intérêts de la Prusse en Pologne. Or, le comte de Schulenbourg ayant quitté le quartier-général, dès lors le cabinet du roi resta sous l'influence de deux diplomates subalternes et du secrétaire privé.

Cependant le duc de Brunswick, ayant laissé un corps de Hessois devant le poste des Il-

lettes et fait quelques démonstrations, vint camper successivement à Montfaucon et à Landres avec l'armée principale. Tandis qu'il opérait ce mouvement sur sa droite, la prévoyance de Dumouriez se trouva en défaut, et l'aspect de la guerre changea subitement. Dumouriez avait négligé le passage de la Croix-au-Bois, où cent hommes seulement figuraient une défense. Le 12 septembre, le général autrichien Clairfait, de son propre mouvement, le fait occuper par le jeune prince de Ligne, et le hasard livre ainsi à l'armée combinée un débouché que l'art cherchait à défendre ailleurs avec toutes ses ressources.

S'apercevant de la faute qu'il a commise, Dumouriez ordonne sur-le-champ au général Chazot, d'aller avec deux brigades reprendre le poste sans délai. Chazot, contrarié dans sa marche, n'arrive sur le terrain que le 14, attaque vivement et reprend la Croix-au-Bois. Mais, faisant soutenir ses premières troupes, Clairfait tourne le flanc droit des Français, les repousse, reste maître du défilé, et, forçant le corps de Chazot de passer l'Aisne à Vouziers, le sépare entièrement de Dumouriez. Ce fut dans ce dernier combat que le jeune

prince de Ligne perdit la vie. Un autre corps de l'armée française, celui du général Dubouquet, assailli au Chêne-Populeux par une colonne d'émigrés, venait d'être coupé aussi du corps principal, et s'était retiré par Attigny sur Châlons. Les princes, après avoir perdu dans leur triste camp d'Hettange plusieurs jours à fournir des détachemens pour un siége inutile, en étaient partis le 11, avec toute leur cavalerie, dans le dessein de se réunir à l'armée prussienne. Ils avaient laissé au camp le maréchal de Broglie avec leur infanterie. Le 13, ils vinrent établir leur quartier-général et cantonner leur cavalerie aux environs de Verdun. L'espoir y renaissait : c'était au moment où Dumouriez, tourné et réduit dans son camp de Grandpré à quinze mille hommes, était réellement dans une position désespérée. Il avait devant lui la grande armée prussienne, tandis que Clairfait et Kalkreuth prenaient à revers sa ligne de défense. Si ces deux corps avancés eussent marché rapidement sur Bréey, Dumouriez, enfermé entre l'Aire et l'Aisne, sans communication avec ses magasins et ses renforts, eût été forcé de mettre bas les armes; peut-être pour dernière ressource, abandon-

nant son artillerie et ses équipages, aurait-il pu s'évader par sa droite à travers les bois, et joindre Dillon aux Illettes pour de là marcher sur Bar, sa retraite sur Châlons étant coupée, et le général Kellermann étant encore éloigné de trois marches. Dans l'une ou l'autre hypothèse, la guerre était finie, aucun obstacle ne pouvant plus arrêter le monarque prussien dans son mouvement sur la capitale.

Mais le duc de Brunswick persiste à tenir les Autrichiens et les Prussiens immobiles dans leurs camps ; il juge Dumouriez dans un grand embarras, et, le soir même, lui envoie le major Massenbach en parlementaire pour lui demander une entrevue. Massenbach, à l'entrée de la nuit du 14 au 15 septembre, part du camp du prince de Hohenlohe à Somerame, et, traversant à cheval la rivière d'Aire, dans les environs de Fleville, aborde l'officier français qui commandait le poste avancé. Celui-ci lui fait bander les yeux, et ordonne à six dragons de le conduire au général d'avant-garde. On arrive à Marcq, où le général Duval reçoit le parlementaire prussien avec les égards militaires d'usage ; il envoie une ordonnance à Grandpré l'annoncer à Dumouriez. Massen-

bach étonné de la contenance des troupes françaises, et n'y remarquant aucun signe de découragement, en prit une plus haute idée encore dans sa conversation avec le lieutenant de Dumouriez. Il a avoué depuis qu'il sentit diminuer sa confiance dans la cause et les assertions des émigrés; que du reste il jugea qu'on se préparait à quelque mouvement extraordinaire dans l'armée française. L'ordonnance revint annoncer que le général en chef n'était pas au camp de Grandpré, et qu'il était impossible de le voir.

Dumouriez était trop avisé pour se prêter, dans des circonstances aussi critiques, à une entrevue qui pouvait le compromettre; il ne s'occupait d'ailleurs qu'à sortir de sa situation désespérée, ayant déjà pris la résolution hardie de gagner par une marche nocturne la position de Sainte-Menehould, d'y rassembler ses forces éparses, et de se maintenir ainsi dans les défilés de l'Argonne, quand même les coalisés se jeteraient sur ses derrières. Si d'un côté il perdait la route de Châlons, qui mène directement à Paris, de l'autre il conservait celles de Vitry et de Metz, et par là sa jonction restait assurée avec le corps de Keller-

mann. Ses dispositions faites, ses ordres donnés, il lève le camp de Grandpré à minuit, au moment même où le parlementaire du duc de Brunswick retourne au quartier-général prussien. Le mouvement furtif de Dumouriez est couvert par une nuit obscure et orageuse, circonstance d'autant plus favorable qu'il s'agit de faire en nombre très-inférieur, une retraite dans un pays où les Prussiens occupent et les hauteurs et presque tous les passages. Aussi n'est-ce pas sans appréhension que la petite armée de Dumouriez, laissant ses feux allumés, se met en marche à trois heures du matin; d'abord elle passe l'Aisne à Senuque et à Grand-Hans sans obstacles, et va bientôt se trouver en bataille sur les hauteurs d'Autry.

Cependant le major Massenbach arrive à Landres au point du jour, pressé de rendre compte au duc de Brunswick de ce qu'il a observé; il le trouve en route pour les avant-postes. « Dumouriez, lui dit-il, ne veut pas » d'entrevue, et il est vraisemblable que l'ar- » mée française va se retirer. — Il n'y a pas de » doute, répond le duc, que Dumouriez doit » se retirer; Clairfait aujourd'hui tournera en- » tièrement son aile gauche; l'affaire de la

» Croix-au-Bois s'est décidée à notre avan-
» tage. »

Le duc envoye aussitôt Massenbach faire son rapport au roi, qui était encore à Landres. Le major trouve le roi s'habillant; les jactances du général français Duval, qu'il crut devoir rapporter, déplurent à Frédéric-Guillaume. Quand Massenbach, terminant son rapport, dit que Dumouriez se repliait, le roi, prenant beaucoup d'humeur, ordonne qu'on lui amène sur-le-champ son cheval, et demande avec vivacité pourquoi on ne lui a pas annoncé plus tôt la retraite de l'ennemi. Il ajoute, avec des marques d'impatience, que l'ennemi va lui échapper, et qu'on n'y regarde pas d'assez près: jamais on n'avait vu le roi si irrité. L'ordre de poursuivre les Français ayant été réitéré, le prince héréditaire de Hohenlohe se met en marche sur Grandpré, à la piste de l'arrière-garde avec deux régimens de hussards et quatre bataillons de fusiliers.

Mais déjà Dumouriez atteignait avec le gros de son armée les hauteurs de Dammartin-sur-Hans, persuadé qu'il avait accompli son mouvement avec bonheur; déjà même il traçait son camp, lorsqu'un événement imprévu faillit

changer sa retraite en déroute, et lui arracher le fruit de ses heureuses combinaisons. Il s'était fait suivre par la division du général Chazot : n'ayant pu partir assez tôt de Vouziers, elle donna tout à coup en arrivant à Vaux, dans la cavalerie légère prussienne, qui poursuivait l'arrière-garde. A la vue des hussards, cette division, saisie d'une terreur panique, se précipite à travers les colonnes de l'armée, et y porte le désordre. Les hussards s'y jettent eux-mêmes par une charge brusque : tout se débande, tout prend la fuite ; quinze cents hussards prussiens poursuivent dix mille hommes ! La terreur est telle, que plus de deux mille fuyards de toutes armes se dispersent avec une incroyable rapidité à plus de trente lieues dans l'intérieur, par Rhetel, Reims, Châlons, Vitry, publiant partout que l'armée a été trahie, taillée en pièces ; que Dumouriez et tous les généraux sont passés dans le camp prussien : la commotion s'étend jusqu'à Paris. Heureusement pour Dumouriez, le gros de son armée ne partage ni la terreur ni le désordre de la division Chazot ; ses généraux, et lui-même surtout, y opposent le sang-froid, font reculer les hussards, qui, n'étant pas soutenus, se reti-

rent, emmenant deux pièces de canon, une centaine de prisonniers et quelques bagages.

Le roi de Prusse exprima de nouveau son mécontentement de n'avoir pas été instruit assez tôt de la retraite de Dumouriez, et de ce qu'on n'avait pas mis toute l'armée prussienne à ses trousses. L'idée que l'armée française lui échappait le préoccupa tout le jour.

En effet, ralliant son armée, Dumouriez occupa sans obstacles, le 16 septembre, son nouveau camp, situé à une lieue en avant de Sainte-Menehould, sa droite appuyée à la rivière d'Aisne, sa gauche à un étang et à des prairies marécageuses. C'est de là qu'il écrivit à l'assemblée et au conseil exécutif: « Dix mille » hommes ont fui devant douze cents hussards » prussiens; la perte ne monte qu'à cinquante » hommes; tout est réparé, et je réponds de » tout ».

L'extrême sécurité de Dumouriez venait sans doute de ce que le duc de Brunswick, se bornant à une simple escarmouche de hussards, avait négligé le lendemain d'occuper Valmy, Gizaucourt et Voilemont : là il aurait enfermé l'armée française tout aussi aisément qu'elle aurait pu l'être à Grandpré. Mais le duc ne fit

aucun mouvement décisif ni le 16, ni le 17 septembre.

Il suivait la négociation secrète. Un émissaire neuchâtelois, porteur de paroles plus ou moins insidieuses, allait et venait d'un camp à l'autre avec un sauf-conduit. Dumouriez faisait dire à Heymann qu'il se déclarerait pour le roi dès qu'il serait en mesure, soit avec son parti à Paris, où tout était dans la confusion, soit à l'armée dès qu'il serait joint par des troupes et des généraux sur la coopération desquels il pourrait compter; mais que, pour se déclarer et faire impression, il lui fallait des forces plus imposantes, et surtout ne pas se compromettre.

Telles furent les négociations fallacieuses qui, dans les conseils et en présence du monarque prussien, firent mettre en avant que Dumouriez tenait secrètement pour le roi et pour la constitution; qu'il était dans la ferme intention de combattre l'état actuel d'anarchie; et que, par conséquent, le duc de Brunswick ne pourrait agir qu'au moment où toutes les armées françaises seraient réunies pour les accabler à la fois. Aussi quelle hésitation dans les mouvemens!

L'armée prussienne, entrée le 16 à Grandpré, avait débouché le 17 par Vouziers et Autry. Le lendemain, le duc de Brunswick fait avancer son aile gauche en échelons comme pour envelopper Dumouriez, le couper de ses magasins et de ses renforts, le forcer de capituler. Le 19, les hussards de Kechler en viennent aux mains avec les avant-postes français; des officiers de hussards gagnent la hauteur de Montrémoi; là ils aperçoivent un grand mouvement dans le camp de Dumouriez : la cavalerie était à cheval, l'infanterie dans la plus grande activité, l'aile droite détendait ses tentes, la gauche seule restait immobile. Le major-général Kechler vient faire son rapport au roi et au duc; en même temps on reçoit l'avis qu'un corps assez considérable est aperçu en marche sur la route de Châlons près de Notre-Dame-de-l'Épine : c'était Beurnonville venant se joindre à Dumouriez.

Le roi, frappé du mouvement qu'on vient de remarquer dans l'armée française, veut achever de la tourner pour qu'elle ne puisse lui échapper; et, plein du souvenir de ce qui s'est passé à Grandpré quatre jours auparavant, il ne s'en rapporte qu'à lui-même : sans consulter

le duc de Brunswick, il donne l'ordre de mettre toute l'armée en marche. Le duc n'ose contrarier la volonté du monarque; il se borne à provoquer des informations plus précises. Le général Kechler revient bientôt dire au roi que l'armée française n'a plus fait aucun mouvement. Le duc de Weymar et le général Heymann, de retour des avant-postes, confirment ce dernier rapport; mais le roi, sans aucune notion exacte de ce qui se passe au camp français, conserve néanmoins l'espoir de donner dans les colonnes en retraite; il poursuit son projet de les couper et de les attaquer.

Le voile ne devait se déchirer que le lendemain. Le mouvement remarqué dans le camp de Sainte-Menehould avait eu pour cause la jonction de Beurnonville d'une part, et celle de Kellermann de l'autre; ce qui mettait en présence de l'armée prussienne cinquante-trois mille combattans français effectifs, indépendamment de vingt-trois mille hommes répartis soit à Bar, soit à Châlons.

Tous ces corps, réunis ou à la veille de l'être, présentaient une masse de soixante-seize mille hommes, dont plus de douze mille de cavalerie. Ainsi Dumouriez allait avoir dans ses mains

des forces égales à celles du duc de Brunswick, quant au nombre, et bien supérieures eu égard à l'état moral des deux armées.

Quel changement de scène! Les Français en étaient redevables d'une part à la fermeté et au talent de leur général en chef, de l'autre aux tâtonnemens stratégiques du duc de Brunswick et aux négociations secrètes. Pourquoi ne pas cerner Dumouriez, d'abord à Grandpré, puis à Sainte-Menehould? Pourquoi n'avoir pas empêché la jonction de Beurnonville et de Kellermann à l'armée principale? Enfin, si l'armée prussienne eût marché rapidement sur Châlons et sur Reims, elle y aurait trouvé au moins l'abondance.

Le roi néanmoins, toujours dans la crainte que l'ennemi ne vînt à lui échapper, entendait qu'on ne le perdît pas de vue, et qu'on se tînt prêt à livrer bataille. Les ordres furent donnés en conséquence, et l'armée passa au bivouac une grande partie de la nuit du 19 au 20 septembre.

Ici vient se placer le souvenir d'un témoin oculaire, du célèbre Gœthe, qui était à l'armée à la suite du duc de Weymar. « Dans le cercle » des personnes, dit-il, qui entouraient les feux

» du bivouac, et dont la figure était éclairée par
» la lueur des flammes, je vis un homme qui
» avait l'air âgé et que je crus reconnaître. En
» m'approchant de lui, sa surprise fut grande
» de me voir moi-même au milieu d'une armée
» à la veille d'une bataille. C'était le marquis
» de Bombelles *, que j'avais vu à Venise, où
» deux ans auparavant j'avais suivi la duchesse
» Amélie; il y résidait comme ministre de
» France, et s'était empressé de rendre agréa-
» ble à la princesse le séjour de cette métropole
» de l'Adriatique. Notre étonnement récipro-
» que, le plaisir de nous revoir et de nous
» rappeler de doux souvenirs répandirent une
» sorte de contentement sur la situation grave
» où nous nous trouvions. Je lui parlai de son
» beau palais sur le canal à Venise, et de ce
» moment enchanteur où, y arrivant en gon-
» dole, il nous reçut d'une manière si honora-
» ble et si amicale; enfin je lui rappelai les fêtes
» qu'il nous donna. Mais combien je fus déçu,
» croyant le distraire et le flatter par ces

* Le même qui se fit ordonner prêtre en Allemagne, en 1804, après la mort de sa femme, et qui, de retour en France en 1814, fut nommé évêque d'Amiens et premier aumônier de madame la duchesse de Berri. Il est mort en 1822.

» joyeuses réminiscences! Se repliant dans sa » douleur, il s'écria : « Ne parlons plus de ces » choses; ce temps est à présent bien éloigné » de moi; même alors, tout en fêtant mes no- » bles hôtes, ma joie n'était qu'apparente; j'a- » vais le cœur navré : je prévoyais les suites » des orages de ma patrie, et j'admirais votre » insouciance : elle était telle que vous n'aviez » pas même l'idée que de pareils dangers pus- » sent se tourner contre vous-même. Quant à » moi, je me préparais en silence au change- » ment de ma situation; en effet, il me fallut » bientôt après quitter et un poste honorable » et Venise, qui m'était devenue si chère, pour » commencer une carrière d'aventures qui enfin » m'a conduit ici..... »

Le baron de Breteuil l'avait envoyé au quartier-général prussien pour l'y précéder et préparer l'adoption de ses plans; il était lui-même en route pour Verdun, à l'effet d'y veiller de plus près aux intérêts du roi de France. On s'attendait à la prochaine tenue d'un congrès à Luxembourg; déjà on annonçait de Vienne le baron de Spielman et le baron de Collenbach, comme étant à la veille de partir avec des instructions diplomatiques; on désignait même les

autres ministres qui devaient figurer dans ce congrès, tels que le marquis de Lucchesini pour la Prusse, M. de Simolin pour la Russie, et lord Elgin pour l'Angleterre. L'Europe était loin de s'attendre que, sous très-peu de jours, toutes ces espérances s'évanouiraient devant les nécessités de la guerre et les caprices de la fortune.

A trois heures du matin, le 20 septembre, l'armée prussienne en marche sur deux colonnes, se trouva bientôt en présence de celle du général Kellermann, le roi en personne ayant mis en mouvement plusieurs régimens avec l'artillerie à cheval. A sept heures, le brouillard tomba, et on aperçut plus distinctement les dispositions des Français. Le roi réitéra ses ordres pour la bataille, et fit avancer sa colonne d'attaque sur les hauteurs de Valmy. Elles étaient occupées par l'armée de Kellermann, à qui Dumouriez faisait passer des renforts, et qui forma aussitôt sa ligne. Cependant, au lieu d'engager l'action immédiatement, selon l'intention du roi, et en tournant la gauche de l'ennemi, ce qui alors eût été facile, le duc de Brunswick se mit à manœuvrer pour s'emparer des hauteurs de Gizaucourt et de la Lune,

disant au roi qu'il fallait gagner sur l'ennemi la grande route de Sainte-Menehould à Châlons. Arrivé sur la hauteur, il y déploya ses forces et fit porter sur son front cinquante-huit bouches à feu. De nombreuses batteries étaient aussi en avant de la ligne française *. L'artillerie tonna bientôt de part et d'autre, et tout le front des deux armées parut en feu. Deux obus, partis des batteries prussiennes, ayant fait sauter des caissons près du moulin de Valmy, causèrent dans l'armé française quelque désordre; la première ligne même fléchit, et ce commencement de confusion rendait le moment propice pour l'attaque. Il était dix heures. Le roi à cheval, bravant la canonnade, fait redoubler le feu, ordonne lui-même à son infanterie de se former sur trois colonnes soutenues par la cavalerie, et de marcher pour emporter les hauteurs couronnées par l'armée française. A mesure que les colonnes s'avancent, le feu de l'artillerie prussienne diminue, et tout annonce un choc entre les deux armées, le général Kellermann ayant de son côté formé la sienne en colonnes à la vue des Prussiens qui marchaient avec aplomb et fermeté. Mais sur-

* Quarante pièces de canon.

vient le généralissime, qui modère cet élan guerrier, qu'il fallait combiner, dit-il, avec le mouvement du général Clairfait, destiné à l'attaque du flanc droit de l'ennemi, et qui n'était point encore arrivé sur le terrain. Le duc de Brunswick se porte, accompagné de son état-major, sur les hauteurs de la Lune; et là, examinant avec son télescope la position des Français avec une grande attention, il se retourne et dit tout haut à ceux qui l'entourent: *Nous ne nous battrons point ici.* Revenant près du roi, il lui représente combien il serait téméraire d'assaillir les hauteurs occupées par une armée dont la bonne contenance laisse peu de chances favorables, et aussitôt donnant de nouveaux ordres, les colonnes d'attaque se replient et rentrent dans leur première position. A la vue de ce mouvement rétrograde, les cris de *vive la nation!* se font entendre sur toute la ligne française pendant plusieurs minutes et à l'étonnement des Prussiens. Ce *hourra* national paraît un signe d'enthousiasme si évident, qu'il achève de confirmer le duc de Brunswick dans l'opinion que la bataille serait douteuse. Le roi frémissait; son mécontentement était visible. Cependant le feu de l'artil-

lerie se soutint de part et d'autre, jusque vers quatre heures du soir. Alors, sur l'avis que le général Clairfait arrivait et allait donner à son tour, le roi, revenant à sa première idée, fit former de nouveau ses colonnes, marchant dans le même ordre pour tenter une nouvelle attaque. Ce mouvement était déjà prononcé quand le duc persuada au roi que l'armée ayant gagné les hauteurs de Gizaucourt et de la Lune, et se trouvant ainsi à cheval sur la route de Châlons, l'ennemi serait forcé de quitter sa position, et de laisser bien plus de chances de succès pour une bataille générale. Les colonnes s'arrêtant de nouveau, l'ordre fut donné de se replier et de cesser le feu. Les Prussiens restèrent la nuit dans leur position au bivouac, decourages et mécontens.

Dans la nuit même, le génaral Kellermann, craignant d'être tourné par sa droite, repassa la petite rivière d'Auve et en couvrit le front de son armée. Par cette conversion, sa droite s'appuyant au camp de Dumouriez, il assura ses communications, et déroba ainsi à l'armée prussienne une grande partie des avantages de sa position sur les hauteurs de la Lune.

Telle fut la journée de Valmy. On a vu avec

quelle obstination, dans ce simulacre de bataille, le duc de Brunswick s'en tint tout le jour à un simple développement de ses forces. On regarde comme à peu près sûr qu'il aurait pu remporter une grande victoire s'il eût attaqué les Français de front ou en flanc au commencement de la canonnade et avant qu'ils ne fussent soutenus. Qu'on observe que le champ de bataille choisi par Kellermann était à une lieue du camp de Dumouriez, qui ne parut que vers midi au point d'attaque et rejoignit aussitôt son propre camp.

Mais si la canonnade de Valmy fut insignifiante en elle-même, n'ayant occasionné qu'une perte d'environ sept à huit cents hommes à chacune des deux armées, elle n'en amena pas moins un changement très-important dans leur état moral, et il fut tout à l'avantage des Français. Elle releva leur confiance en même temps qu'elle fit évanouir celle des Prussiens, dont le demi-tour à droite, au moment décisif de l'attaque, fut présenté comme une défaite par les généraux de l'armée française. Quel stimulant pour une nation belliqueuse, menacée dans son indépendance, et qui accourait alors de toutes parts à la défense de son territoire!

L'embarras d'expliquer la manœuvre de l'armée prussienne se fit remarquer dans la relation officielle rédigée au quartier-général de Frédéric-Guillaume * et publiée ensuite à Berlin. Le dernier paragraphe était conçu en ces termes : « L'armée prussienne montra, le 20 » septembre, ce que peut la discipline militaire » unie à la valeur. Ses mouvemens se firent avec » le même ordre, la même tranquillité qu'aux » manœuvres en temps de paix, et durant trois » heures tout resta tranquillement en ligne » sous le feu le plus vif, sans qu'un seul homme » pensât seulement à quitter son rang. Du premier général jusqu'au dernier soldat, tous » brûlèrent du désir le plus ardent d'être me- » nés à l'ennemi, *et nous eussions remporté le* » *triomphe le plus glorieux, si des motifs pré-* » *pondérans n'eussent retenu le roi de se dé-* » *terminer à livrer bataille.* »

Ces motifs étaient tirés de la crise politique qui avait amené la négociation secrète pratiquée d'un camp à l'autre. Ce n'était pas sans raison que Dumouriez, si pénétrant, s'était obstiné à tenir dans les défilés de l'Argonne, où il se prévalut avec habileté de la disposi-

* Datée de Hans, le 24 septembre.

tion d'esprit de son adversaire. Il savait combien cette guerre répugnait au duc de Brunswick, et combien le cabinet et les généraux, d'accord avec le duc, épiaient soit l'occasion, soit le prétexte de transformer en promenade militaire une invasion qui contrariait leurs préjugés nationaux et leurs penchans; Dumouriez n'ignorait pas que le roi de Prusse seul agissait franchement par l'effet de ses inclinations, de sa manière de voir et de ses engagemens politiques. Or, il jugea qu'il fallait frapper vivement l'esprit de ce prince, pour le détourner d'une entreprise dans laquelle, selon son expression, l'armée prussienne s'était mal *enfournée*. Cette entreprise d'ailleurs n'avait-elle pas contre elle d'une part la sourde opposition formée dans le camp prussien, et de l'autre la résistance d'une nation qui se déclarait fortement pour le maintien de son indépendance?

Voilà les données qui inspirèrent à Dumouriez tant de confiance et de présomption; voilà les sentimens qu'il sut faire passer dans l'âme, non-seulement de ses généraux, mais du conseil exécutif provisoire. Rien n'égalait l'ardeur et l'activité de ce nouveau pouvoir; toutes les

levées, tous les moyens de défense, il les dirigeait sur Châlons. Dumouriez ouvrant avec le conseil une correspondance militaire active, écrivait en même temps des lettres confidentielles à Danton, qui dominait le conseil par son énergie et son audace.

Cet homme, ce chef de démagogues, au plus fort de la crise, avait cru tout sauver par la terreur et l'effroi. La prise de Longwy ayant fait dans Paris une sensation profonde, on s'y était cru perdu à la nouvelle que Verdun allait aussi tomber au pouvoir des Prussiens. On ne doutait même plus que le duc de Brunswick ne vînt exercer les menaces contenues dans ses manifestes. Mais Danton, relevant les courages, s'était opposé avec vigueur au projet d'abandonner Paris, et de se retirer derrière la Loire en y emmenant le roi et toutes les autorités. Ici commencent les atrocités : Danton conspirant avec les nouveaux pouvoirs de la commune qui venait de renverser le trône, souille Paris des massacres de septembre, scènes épouvantables, au moyen desquelles lui et ses complices prétendent conjurer les dangers de la patrie. « Montrons, di-» sent-ils, la massue du peuple suspendue sur

» les têtes royales des prisonniers du Temple,
» et prête à les frapper si le roi de Prusse ose
» poursuivre sa marche sur Paris; montrons
» aux rois, par l'égorgement des prêtres et
» des nobles, de quoi la vengeance populaire
» est capable! »

Ces moyens terribles ne furent pas sans effet. Dumouriez, tout en les détestant, sut en tirer parti après la concentration de ses forces, lorsque, n'ayant plus aucune inquiétude, il vit le duc de Brunswick disposé à mettre de côté les voies souterraines pour arriver à une négociation patente. Danton averti venait de lui dépêcher l'adjudant-général Westermann, sa créature et le héros du 10 août; il devait être accompagné de Benoît, agent secret de Lebrun, dont la présence contrariait Dumouriez. Danton lui envoya peu de jours après Fabre-d'Eglantine, son intime confident, sous prétexte de le réconcilier avec Kellermann, mais dans le fait pour régler la marche à suivre dans la négociation prussienne sur la base d'une prompte évacuation du territoire. Fabre était aussi chargé de le prévenir qu'il allait recevoir l'arrêté du conseil exécutif qui remplissait ses vœux, en lui subordonnant Kellermann, du

moins pendant tout le temps que l'armée de ce général serait jointe à la sienne.

De son côté, le duc de Brunswick obtint du roi que le secrétaire du cabinet, Lombard, irait s'aboucher préalablement avec Dumouriez dont on voulait sonder les dispositions secrètes. Par un arrangement concerté, Lombard feignit de tomber dans une patrouille française avec quelques voitures d'équipages, et il eut la nuit même, avec Dumouriez, une conférence où les points essentiels de la négociation furent discutés sans qu'on pût s'entendre, car c'était sur la base de la délivrance préalable de Louis XVI et du rétablissement de la monarchie constitutionnelle que Lombard était autorisé à entrer en pourparlers. Dumouriez, s'attachant à lui retracer l'état d'effervescence et d'anarchie où se trouvait la France, par suite de l'invasion, lui démontra l'impossibilité absolue d'en venir immédiatement à un résultat qu'il désirait lui-même au fond de son cœur, mais qu'il ne lui serait possible d'atteindre qu'après avoir délivré le sol français, et acquis assez de popularité et de prépondérance pour sauver les jours du roi et pour mettre un terme aux déchirements de

l'intérieur; à cet égard il engagerait volontiers sa parole, mais le préalable consistait pour lui dans l'évacuation immédiate, et s'il ne pouvait y arriver par un arrangement, il déclarait qu'il ruinerait l'armée prussienne, ayant déjà sous sa main quatre-vingt mille hommes, qui bientôt seraient portés à cent mille, avec lesquels il pourrait défier toutes les forces de la coalition et assurer à jamais l'indépendance de sa patrie. Dumouriez insista fortement sur la prompte retraite des Prussiens, comme indispensable pour préserver les jours du roi et de la famille royale, dont le sort n'avait été aggravé, dit-il, que par l'effet du progrès des armées étrangères dans l'intérieur de la France. Lombard l'engagea inutilement à une entrevue avec le duc de Brunswick. Dumouriez lui objecta qu'il ne pourrait s'y prêter sans se compromettre, et qu'en revenant à la charge sur ce point, il laissait voir qu'on n'avait au quartier-général du roi de Prusse, aucune idée de ce qui se passait en France. « Dites au duc de Brunswick, ajouta Dumouriez, qu'à la séance du 4 septembre, un député *, en parlant des suggestions de la

* Chabot.

malveillance, a accrédité le bruit qu'on n'avait suspendu Louis XVI que pour placer le duc de Brunswick ou le duc d'York sur le trône, que l'assemblée, se levant tout entière par un élan patriotique, a juré *qu'il n'y aurait plus de roi*; qu'elle a aussi accueilli par des acclamations unanimes la déclaration proposée par le député Aubert-Dubayet, portant que l'assemblée ne souffrira jamais qu'aucun étranger donne des lois à la France; que d'un autre côté, le parti de Robespierre, qui prend sa force dans les excès de la commune de Paris, vient d'accuser le parti du député Brissot, d'avoir voulu vendre Paris au duc de Brunswick; dites-lui enfin que Dumouriez, d'après toutes ces accusations et ces défiances, se garderait bien de s'aboucher avec son altesse, qu'il serait bien plus convenable qu'on lui envoyât du quartier-général prussien un parlementaire, sous prétexte de régler l'échange des prisonniers. »

Le lendemain, 22 septembre, au moment où Lombard, accompagné de l'adjudant-général Westermann, allait regagner le quartier du roi de Prusse, Dumouriez lui fit remettre par son aide de camp de confiance, Fortain,

un mémoire que cet aide-de-camp avait rédigé d'après ses idées pendant la nuit. Là, toutes les allégations et les raisonnemens que Dumouriez avait cru capables d'engager Frédéric-Guillaume à quitter le territoire français avaient été épuisés. On y faisait l'énumération exagérée des forces de l'armée française; on y insistait sur la nécessité, pour le cabinet prussien, de se mettre en garde contre l'ambition de la maison d'Autriche; on n'y oubliait pas non plus une considération encore plus déterminante aux yeux du roi, celle de ne point aggraver la situation de Louis XVI par une marche en avant aussi imprudente que périlleuse.

Westermann, de son côté, était chargé de la mission apparente, ayant pour objet de proposer au roi de Prusse, au nom de Dumouriez, l'échange du secrétaire Lombard contre le sieur George de Varennes, ex-constituant, conduit par les Prussiens comme otage dans les prisons de Verdun. Cette proposition masqua la conférence qui eut lieu entre Westermann et le général-major Heymann en présence du duc de Brunswick, après que Lombard eut fait son rapport au roi. Le duc fut d'avis de traiter : il

espérait amener par des négociations un changement dans les événemens. Le roi autorisa l'envoi des parlementaires, en désignant Heymann et le colonel Manstein, son premier aide-de-camp. Ils furent chargés d'entamer avec Dumouriez, sous prétexte d'un cartel d'échange général, une négociation secrète dont la liberté de Louis XVI, la cessation des désordres en France, le rétablissement de la royauté et la paix générale seraient l'objet. Le même jour, Heymann ayant fait demander au général Kellermann un sauf-conduit pour lui et le colonel Manstein, il lui fut envoyé sur-le-champ. Les parlementaires arrivèrent le soir même à Dampierre, où les généraux Dumouriez et Kellermann se trouvaient réunis.

Après les premiers complimens, le colonel Manstein dit à Dumouriez qu'on lui rendait toute justice dans l'armée prussienne; qu'on n'ignorait pas le grand pouvoir qu'il avait sur son armée; qu'on était même persuadé qu'il dépendait de lui de mettre fin à la guerre; que, loin d'être gêné dans ses démarches, il aurait tous les secours qu'il pourrait désirer, s'il voulait faire cesser les désordres en France; qu'il serait le maître de la paix et qu'il rendrait le

service le plus signalé, non-seulement à sa patrie, mais à toute l'Europe. Dumouriez répondit que la France n'avait pas déclaré la guerre au roi de Prusse ; que rien n'était plus aisé que d'avoir la paix, l'armée prussienne n'ayant qu'à se retirer aux frontières et rester neutre comme les autres souverains de l'Empire ; que les impériaux livrés à eux-mêmes chercheraient alors à s'accommoder ; qu'ainsi la paix dépendait entièrement du roi de Prusse ; qu'à l'égard de ce qui se passait en France, tout en désapprouvant certaines choses, ce n'était pas à lui à y remédier ; qu'il lui serait même impossible d'y travailler tant qu'il aurait à donner tous ses soins pour repousser une armée formidable. Il conclut qu'il fallait se borner à dresser le cartel d'échange. Après le dîner, la conversation devenant plus expansive, Manstein engagea sans détour Dumouriez à se déclarer pour le roi en faisant cause commune avec les puissances. Dumouriez repoussa avec dignité cette proposition, ajoutant qu'il désire témoigner au roi de Prusse son respect et revoir le colonel Manstein pour cultiver son amitié, mais pourvu qu'on s'abstienne désormais de lui faire de semblables ouvertures ; que du reste, si on

en vient à des propositions raisonnables, peut-être sera-t-il possible de s'entendre. On convient que les deux parlementaires iront le surlendemain dîner chez Dumouriez, à Sainte-Menehould. Ils proposent une suspension d'armes, qui est établie dès le soir même sur le front des deux armées.

Les Prussiens avaient pris position le même jour sur la côte de l'Hyron ; Clairfait s'établit sur la hauteur de Valmy, et le prince de Hohenlohe, avec l'avant-garde, sur les hauteurs de Gizaucourt et de la Lune, gardant la route de Châlons. L'armée combinée faisait ainsi face en arrière, tournant le dos à Paris. Quoique dans une position également hasardée, l'armée française avait cependant un avantage : elle communiquait avec Bar et Vitry, en recevait des vivres, et pouvait se jeter au besoin sur Sédan ou sur Metz. Le conseil exécutif, et surtout le ministre de la guerre *, n'étaient pas sans crainte à l'égard d'une armée sur laquelle seule reposait le salut de la France. Le ministre insistait pour qu'elle se retirât derrière la Marne, où elle eût couvert à la fois Châlons et Reims, déjà menacés par les troupes légères

* M. Servan.

allemandes. Mais Dumouriez tenait à son plan ; il ne voulut point quitter son camp de Sainte-Menehould : déjà il y avait concentré toutes ses forces. Rassuré par la connaissance du caractère et des dispositions du général qui lui était opposé, il regardait le sort de la campagne comme pouvant être plutôt décidé par l'influence des négociations que par la chance des combats.

Dans ce changement de scène, néanmoins on s'agitait au quartier-général de Frédéric-Guillaume : le parti prussien poussait aux négociations et aux moyens termes, et le parti russe, émigré et autrichien, sans aucune confiance dans les négociations, ne cessait d'insister auprès du roi pour marcher en avant et combattre. Frédéric-Guillaume manifestant lui-même le désir de pénétrer encore plus avant, les princes français firent proposer de marcher sur Châlons sans plus de délai. Le duc de Brunswick s'y opposa fortement dans le conseil. « Déjà, dit-il, les armées alliées se » trouvent trop éloignées de Verdun, dont la » communication devient tous les jours plus » difficile ; elle le serait bien davantage par le » mouvement qu'on propose, et qui nous éloi-

» gnerait trop de notre base d'opérations. Dans
» une marche aussi hasardée, le général Du-
» mouriez ne manquerait pas de nous attaquer
» sur nos derrières et de nous couper entière-
» ment de nos magasins. Qu'on observe aussi
» le mauvais état où se trouvent l'armée prus-
» sienne et autrichienne; la première est ré-
» duite à trente-quatre mille combattans, et
» celle du général Clairfait, à dix-sept mille;
» enfin, celle du prince de Hohenlohe-Kirch-
» berg et des Hessois, à treize mille; en tout,
» soixante-dix mille hommes contre soixante-
» seize mille à la disposition du général fran-
» çais. Si nous nous déterminions à combattre,
» avant de marcher sur Châlons, rien de plus
» incertain que la victoire : elle n'empêcherait
» même pas Dumouriez de se retirer sur Vitry,
» où il serait bientôt renforcé par de nouvelles
» troupes. Nous, au contraire, affaiblis par des
» combats sanglans, par les maladies et par
» les détachemens nombreux qui assurent nos
» subsistances, nous ne pourrions plus rien
» entreprendre. Exposés à voir ces détache-
» mens battus en détail, nous nous consume-
» rions faute de ressources dans un pays stérile
» et dévasté. Si malheureusement nous étions

» battus, notre défaite nous exposerait à être » taillés en pièces dans les défilés de Grand- » pré, n'ayant plus d'autre retraite que der- » rière Longwy et Luxembourg, si on nous y » laissait arriver. Selon moi, le seul parti rai- » sonnable serait de nous retirer par Grand- » pré avant le moment où la saison étant plus » avancée, les chemins deviendront plus mau- » vais et les maladies plus destructives. Dans » ce cas, nos armées, toujours maîtresses des » défilés et rapprochées de nos magasins, » pourraient assiéger tranquillement sur leurs » derrières, soit Sédan, soit Montmédy, et » prendre avec sûreté des quartiers d'hiver en » France. Mais ces opérations doivent être » combinées avec la diversion du duc de Saxe- » Teschen en Flandre. Je conclus donc à ce » qu'il ne soit pris aucun parti hasardé et à ce » que nous attendions, avant de rien décider, » où nous menera une négociation qui peut » nous être favorable. » Le duc eut pour lui le cabinet et la majorité du conseil.

Le lendemain, les deux parlementaires, porteurs de ses propositions, vinrent dîner chez Dumouriez. Ils avaient ordre de traiter tout d'abord du cartel d'échange. Dumouriez ne

voulant point y comprendre les émigrés, le projet de cartel fut restreint aux troupes prussiennes, hessoises et autrichiennes. Il entama ensuite de lui-même une discussion politique, où, soutenant que le roi de Prusse avait engagé une guerre contre son propre intérêt, il assurait que les Français ne combattaient ce monarque qu'avec répugnance. Manstein, de son côté, déclara que le roi, son maître, ne désirait pas la continuation de la guerre, et encore moins de s'immiscer dans la constitution, ni dans le gouvernement de la France; et pour établir combien les désirs de Frédéric-Guillaume étaient modérés, il remit en son nom les conditions suivantes :

Points essentiels pour trouver le moyen d'accommoder à l'amiable tout mésentendu entre les deux royaumes de France et de Prusse.

« 1° Le roi de Prusse, ainsi que ses alliés, » désirent un représentant de la nation fran» çaise dans la personne de son roi pour pou» voir traiter avec lui. Il ne s'agit pas de re» mettre les choses sur l'ancien pied, mais, au » contraire, de donner à la France un gouver-

» nement qui soit propre au bien du royaume ;

» 2° Le roi, ainsi que ses alliés, désirent que » toute propagande cesse ;

» 3° L'on désire que le roi soit mis en li- » berté.

» A Dampierre-sur-Aube, le 23 septembre » 1792.

» *Signé* MANSTEIN, lieutenant-colonel » et aide-de-camp-général du roi. »

Manstein ajouta que si ces conditions étaient acceptées, l'armée combinée quitterait immédiatement le territoire français ; qu'on remettrait les places qu'elle occupait au nom du roi ; qu'on signerait les articles préliminaires de paix d'après ces bases, et la paix générale et définitive à la suite d'un congrès où seraient appelés et entendus les plénipotentiaires français.

Pour toute réponse, Dumouriez remit à Manstein un bulletin qu'il venait de recevoir à l'instant de Paris, annonçant le décret de la convention nationale qui abolissait la royauté et changeait la monarchie en république. Le colonel en parut consterné : Dumouriez lui-même ne dissimula point qu'il regrettait infi-

niment que les choses fussent poussées à une telle extrémité, d'autant plus qu'il n'y voyait aucun remède.

Il éluda de nouveau la proposition de se rendre en personne au camp prussien; les deux parlementaires en reprirent la route tristement après qu'il eut été convenu que le colonel Thouvenot, premier aide-de-camp de Dumouriez, irait le lendemain au quartier-général de Hans, conférer avec le duc de Brunswick.

Dumouriez écrivit, le 24 septembre, la lettre suivante au ministre des affaires étrangères :

« Je ne suis pas toujours occupé de batailler, » comme vous allez le voir, mon cher Lebrun, » par les deux pièces ci-jointes : j'ai été pro- » voqué plusieurs fois à des conférences par » le prince de Hohenlohe, général des Autri- » chiens, et par des confidens du roi de Prusse. » J'ai rejeté fort loin les insinuations autri- » chiennes; mais profitant de la capture d'un » secrétaire du roi de Prusse, je lui ai fait » passer le mémoire ci-joint, fait par un de mes » aides-de-camp, nommé Fortain, d'après les » renseignemens que je lui ai donnés. Ce mé- » moire a attiré une conférence avec l'aide-de-

» camp de confiance du roi de Prusse ; elle a eu » lieu hier. J'ai beaucoup amplifié tous les prin- » cipes contenus dans ce mémoire, et cela a » produit l'espèce de proposition que je vous » envoie, avouée par le roi de Prusse, de la » main même de M. Manstein. M. Wester- » mann, que je vous dépêche, a été au camp » prussien. Je suis prié à dîner demain chez » le roi de Prusse, mais je n'y irai point, » parce que ce serait une imprudence, et » parce que le premier acte, très-juste et » très-rigoureux, de la convention natio- » nale détruit tous les moyens de négocier, » non-seulement sur les bases de M. Mans- » tein, qui, dans aucun cas, ne seraient ad- » missibles, mais même sur aucun rappro- » chement, s'il est vrai que la déchéance soit » prononcée et la royauté supprimée.

» Cette pièce de M. Manstein ne m'a paru, » dans aucun cas, matière à négociation ; elle » prouve seulement que la détresse est très- » grande dans l'armée prussienne, ce que » M. Westermann vous prouvera en vous ap- » portant le pain dont ces malheureux sont » nourris, et ce qui est encore plus prouvé » par la mollesse de leurs attaques, par la

» quantité de leurs malades et par le nombre » de leurs déserteurs. Je crois le roi de Prusse » très-embarrassé et très-fâché d'avoir été si » avant, et qu'il désirerait trouver un moyen » de sortir d'embarras. Je crois qu'il se rap- » proche de moi dans le désir de me combattre, » n'ayant plus d'autre moyen de se tirer d'af- » faire ; car si je le tiens encore en panne huit » jours, son armée sera entièrement défaite » d'elle-même sans combattre, à moins qu'il » ne lui vienne de nouveaux secours, avec les- » quels il pourrait s'avancer sur Reims ou sur » Châlons. Je n'entreprendrai, comme vous » le jugez bien, aucune négociation, à moins » d'y être autorisé, et de recevoir du conseil » les bases sur lesquelles je pourrai négocier. » Cette pièce de M. Manstein n'est point une » négociation et n'engage à rien, mais vous » pouvez vous faire autoriser à y faire une » réponse, et c'est cette réponse qui peut con- » tenir les bases d'une négociation. Répondez- » moi à cet égard, et en attendant, je conti- » nuerai à tailler ma plume à coup de sabre. Je » vous embrasse, mon cher Lebrun, de tout » mon cœur. »

La veille, le major Massenbach, simulant

une mission militaire, s'était rendu de son côté au quartier-général de Kellermann. Il avait trouvé ce général environné des fils du duc d'Orléans, qui venait de prendre le nom de Philippe *Egalité*; des généraux Arthur Dillon, Labarolière, Schawbourg et autres. La conversation roula sur la journée de Valmy et sur la situation politique de la France. Après le dîner, Massenbach s'entretenant avec Dillon, ce général lui témoigna aussi le regret que le roi de Prusse se fût laissé entraîner dans cette guerre; il l'invita à dire au roi et au duc de Brunswick, que le parti républicain ayant triomphé, le roi de France et la famille royale, dans les fers, ne pourraient être sauvés que si la coalition consentait à reconnaître la république et à faire immédiatement la paix. Il ajouta, mais à voix basse, que la paix anéantirait la république, en faisant naître dans son sein des partis qui, tôt ou tard, ramèneraient le roi sur le trône; que si, au contraire, on s'acharnait à la guerre, la monarchie française et toute la noblesse étaient perdues; que lui-même regardait sa mort comme certaine *; qu'il ne

* Arthur Dillon s'était d'abord déclaré contre la révolution du 10 août, et avait semblé vouloir suivre l'impulsion du gé-

fallait pas songer au retour des princes ni des émigrés, méprisés et haïs de toute la nation. Jetant autour de lui un coup d'œil inquiet, et voyant qu'on parlait avec vivacité dans la salle et sans l'observer, il ouvrit la fenêtre, et se penchant au dehors : « Voyez, dit-il à Massen- » bach, la belle contrée ! » Le major l'ayant compris se pencha de même, et alors Dillon lui dit à l'oreille : « Avertissez le roi qu'on tra- » vaille à Paris à un projet d'invasion en Alle- » magne, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de » troupes allemandes sur le Rhin, et que par » là on espère hâter la retraite des armées » étrangères * ». Ceci était de la plus haute importance, et Massenbach se hâta d'aller rendre compte au duc de Brunswick de ce qu'il avait vu et entendu. Le duc l'envoya au roi, qui accueillit peu son rapport. Manstein étant venu confirmer le détrônement de Louis XVI et la formation d'une république, le roi en

néral La Fayette. Revenant ensuite sur ses pas et adhérant à la révolution, il ne put toutefois obtenir la confiance des républicains, qui, après l'avoir rappelé des armées, le firent monter sur l'échafaud.

* L'invasion de Custine à Spire et Mayence était imminente.

témoigna beaucoup d'humeur et voulait même rompre la négociation. Ce ne fut pas sans peine que le duc, aidé de Lucchesini, obtint qu'on recevrait l'aide-de-camp de Dumouriez, avec lequel on espérait s'entendre. Enfin, on calma le roi.

De son côté, Dumouriez, impatient d'éloigner les Prussiens pour attaquer les Pays-Bas, car tel était son plan favori, avait jugé que, dans l'état des choses, la négociation, réduite à une convention purement militaire, ne devait porter que sur deux points essentiels : l'abandon des émigrés et la prompte évacuation du territoire. Il donna des instructions en conséquence au colonel Thouvenot, son confident intime, chargé d'aller stipuler en son nom la convention secrète, sauf à la ratifier dès que le conseil exécutif lui en aurait envoyé l'autorisation. Thouvenot se rend le lendemain au quartier-général prussien, et confère d'abord tête à tête avec le duc de Brunswick, déjà décidé aux plus grands sacrifices, pour obtenir sa libre retraite et sauver Louis XVI, s'il était possible. Le duc rejette donc, sur les princes français et sur les émigrés, tout le fardeau de la guerre et des intentions politiques qui avaient

dirigé le roi dans son invasion, et il n'insiste nullement pour faire comprendre les émigrés dans le cartel d'échange. « Mais, monsieur, » dit-il à Thouvenot, vous avouez que nos na- » tions ne sont pas faites pour être ennemies; » n'y aurait-il pas quelques moyens de nous » accommoder à l'amiable ? Nous sommes dans » votre pays désolé par les malheurs inévi- » tables de la guerre. Nous savons que nous » n'avons pas le droit d'empêcher une nation » de se donner des lois, de tracer son régime » intérieur; nous ne le voulons pas : le sort du » roi seul nous occupe. Nous savons qu'il est » traité avec la dernière barbarie par la com- » mune de Paris, et ceci affecte particulière- » ment sa majesté le roi de Prusse, car *il est* » de l'humanité des souverains, autant qu'il » importe à leur honneur, de s'opposer à de » tels excès. Que deviendra ce malheureux » prince ? Qu'on nous donne sur lui des assu- » rances; qu'on lui assigne une place dans le » nouvel ordre de choses; qu'on lui confère » par exemple le titre de stathouder ou tout » autre titre équivalent, et sa majesté le roi » de Prusse, dont l'âme bonne et généreuse » compatit aux maux de la guerre, rentrera

» dans ses États et deviendra votre allié. — Je » n'entrevois, monsieur le duc, répondit Thou- » venot, qu'un seul moyen possible d'arran- » gement : celui de traiter directement avec » la convention nationale ou ses délégués. La » convention est la représentation de la nation » entière. » Alors parut Lucchesini, annonçant qu'il était sans mission, mais qu'il désirait, comme bon citoyen, voir les deux nations rentrer dans l'état de tranquillité dont elles avaient également besoin l'une et l'autre. Un résumé de l'entretien lui ayant été fait sur-le-champ pour l'amener au point où en était la discussion, il trouva excessivement difficile d'ouvrir avec la convention nationale les préliminaires d'un accommodement sans la reconnaître, et il demanda s'il n'y aurait pas moyen de traiter avec l'armée. « L'armée, dit Thou- » venot, ne traite pas de politique ; encore » une fois, ces sortes d'affaires ne peuvent être » portées qu'à la nation elle-même ou à ses dé- » légués. »

On aborda finalement la véritable question : Thouvenot insista, au nom de Dumouriez, pour que Frédéric-Guillaume prît l'engagement de se séparer de la coalition et de ne plus combattre. Le duc de Brunswick assura que sa majesté

prussienne tenait tellement au point d'honneur, qu'il serait difficile de l'amener à rompre ses alliances. Lucchesini fit observer néanmoins que si on avait égard aux demandes formées en faveur du roi de France, et si on voulait borner les opérations des armées françaises à l'invasion des Pays-Bas, en s'interdisant de porter les armes dans l'empire, peut-être le roi se séparerait de la coalition ; mais qu'il exigerait des garanties. Alors Thouvenot déclara qu'il fallait se restreindre pour le moment à une convention militaire secrète sur la base de l'évacuation immédiate du territoire, dans le délai de vingt jours, au plus tard. Dumouriez s'engageait à ne point inquiéter la retraite jusqu'à la Meuse ; et au-delà, il en serait de même, sauf la remise successive des places de Verdun et de Longwy. On tomba d'accord. Mais de même que Dumouriez, pour engager définitivement sa parole, attendait un courrier de Paris, le duc de Brunswick déclara qu'il lui restait encore à prendre les ordres du roi à ce sujet. De part et d'autre, on se sépara plein d'espérance que l'arrangement recevrait sa conclusion, tant les deux généraux en chef paraissaient le désirer.

Mais le monarque prussien n'était pas dans des dispositions aussi favorables. Dumouriez ne l'ignorait pas : il avait renvoyé Westermann à Paris, avec un extrait de la dernière conférence et une lettre particulière pour Danton. Il le chargea en même temps de se rendre au conseil général de la commune pour demander des renseignemens sur Louis XVI, et sur les égards qu'on avait pour sa personne, ne lui dissimulant pas que ces informations demandées par le roi de Prusse étaient nécessaires au succès de la négociation entamée. A l'arrivée de Westermann dans la capitale, le procureur de la commune, Manuel, qui venait d'être nommé à la convention, intervint et demanda qu'il fût délivré un certificat de chaque arrêté pris par le conseil général au sujet de Louis XVI pour l'envoyer au roi de Prusse. Les démarches de Manuel dans cette circonstance et ses entretiens avec le roi au Temple, de concert avec Pétion et le député Kersaint, donnèrent lieu au bruit qu'ils étaient parvenus à déterminer Louis XVI à écrire au roi de Prusse, pour l'engager à ordonner la retraite. Cette lettre n'a jamais existé ; c'est un fait que nous pouvons présenter aujourd'hui comme

avéré. Mais il n'en est pas moins certain que Dumouriez travaillait sincèrement, quoique sans espoir de succès, à préserver Louis XVI. Quant à son zèle pour la délivrance du territoire, il n'eut pas de bornes. Il fit un mémoire dans lequel rejetant tous les torts de la guerre sur la maison d'Autriche, il cherchait à persuader le roi de Prusse qu'il y allait de son intérêt à se détacher d'une alliance qui n'était ni naturelle ni avantageuse. Dumouriez allait plus loin : tirant parti des lumières qu'il devait aux conversations de son confident Thouvenot avec le duc de Brunswick et avec Lucchesini, il s'exprimait en ces termes sur le même sujet : « Le roi, dit-on, ne peut abandonner ses alliés : » sont-ils dignes de lui ?... Il ne peut pas, *dit-* » on, rompre son alliance : sur quoi est-elle » fondée ? sur des perfidies et des projets » d'envahissement ». Dumouriez appelait la fidélité qu'apportait le roi de Prusse à tenir ses engagemens politiques, *l'illusion du point d'honneur*; il faisait des vœux pour que cette illusion ne pût l'emporter sur les motifs qui, d'après ses raisonnemens, devaient décider le roi à rompre ses alliances pour en contracter d'autres d'une nature tout à fait opposée. « Si

» le roi de Prusse, disait-il, consent à traiter » avec la nation française, il se fera un allié » généreux, puissant et invariable..... » Dumouriez envoya cet écrit au colonel Manstein, en le priant, pour l'intérêt des deux nations, de le faire lire au roi. Manstein le promit, en prévenant toutefois Dumouriez que son mémoire ne ferait aucune impression sur l'esprit de Frédéric-Guillaume.

En effet, il lui écrivit assez sèchement le lendemain, pour qu'à l'avenir, dans ses négociations avec le roi de Prusse, il ne cherchât plus à rompre les liens de ce monarque avec la cour de Vienne, attendu la ferme intention où était le roi de rester toujours fidèle à ses engagemens.

Ce prince voyant la négociation secrète s'évanouir sans espoir d'aucun arrangement raisonnable, voyant la royauté abolie en France et la république proclamée, n'avait pas voulu différer plus long-temps de prendre un parti; en conséquence, il avait convoqué pour le 26 septembre, à Hans, son quartier-général, un grand conseil de guerre, où furent appelés les principaux généraux de l'armée combinée, ainsi que les ministres de Vienne et de Russie. Son

intention était de livrer bataille et de pénétrer plus avant dans l'intérieur de la France : il y était excité par l'arrivée d'un nombreux convoi qui venait de tirer l'armée prussienne de sa détresse, et plus encore par le parti des princes et des émigrés qui se déflaient singulièrement des négociations. « On ne conçoit rien, disaient » les émigrés, aux conférences du roi de » Prusse avec Dumouriez, à moins que l'on ait » le projet de *sauver les jours du roi de France* » *et de nous sacrifier*... Alors, adieu la no- » blesse, le clergé et les propriétés. »

Le conseil s'étant assemblé, le roi mit en délibération si on livrerait bataille : le duc de Brunswick, le général Kalkreuth et les autres généraux prussiens reproduisirent tous leurs argumens sur le mauvais état de l'armée, sur les difficultés de la faire subsister, sur les obstacles que la saison pluvieuse apportait à tout mouvement prompt et à toute entreprise hasardée ; enfin sur l'imprudence et le danger d'exposer au sort toujours incertain d'une bataille, une armée si fort affaiblie par les maladies, et dont les communications avec Verdun et Trèves, seuls points dont elle pût tirer ses vivres, étaient sérieusement menacées.

Ces objections furent combattues d'abord par le parti des princes français, que représentaient au conseil le maréchal de Broglie et le maréchal de Castries. Ils y mirent toute l'énergie que leur inspirait la position de leur parti et de la famille royale. Les deux maréchaux ne formaient aucun doute sur le succès d'une bataille générale, qu'il fallait, d'après leur avis, livrer sur-le-champ, pour marcher ensuite sur Châlons, où d'immenses approvisionnemens mettraient dans l'abondance l'armée prussienne : là, elle n'aurait plus à s'affaiblir par les nombreux détachemens destinés à couvrir des communications désormais inutiles. Le général autrichien Clairfait appuya cette opinion, et la motiva par des considérations politiques. Le roi de Prusse y inclina si ouvertement, qu'à la levée de la conférence il fixa le jour de la bataille au surlendemain 29 septembre. A l'issue du conseil, le duc de Brunswick en donna lui-même l'assurance au marquis d'Autichamp. « Voilà » donc un point arrêté, lui dit-il ; le combat » est pour le 29. » La nouvelle en ayant été portée aussitôt aux princes français, répandit dans leur camp la joie et l'espérance.

De son côté, Dumouriez, redoutant les in-

trigues de Paris et voulant rester le maître de la négociation, écrivit au ministre de la guerre Servan * : « Vous m'annoncez la nomination de » deux plénipotentiaires pour traiter avec les » Prussiens; Westermann me paraît bien choisi » en ce qu'il suivra mes conseils et mes ordres. » Mais qui diable a fait choix de M. Benoît? » Je l'ai une fois envoyé à Berlin; je m'en » suis repenti, et je ne l'ai pas employé depuis. » Il ne serait reçu, ni cru, ni écouté au camp » du roi de Prusse. Je vous déclare qu'à moins » d'un ordre formel, je vous renverrai M. Be- » noît..... Si l'instruction du conseil est un se- » cret pour le général, tant pis pour la chose » publique. Il faut regarder tout ce qui doit se » faire ici comme une négociation purement mi- » litaire, telle que les capitaines grecs et romains » en faisaient à la tête de leurs armées. Éle- » vons-nous à ces temps héroïques, si nous vou- » lons être dignes de la république que nous » avons créée..... Le roi de Prusse offre pour » première condition de se retirer sur la Meuse, » et que nous nous retirions sur la Marne. Si » vous tenez à la retraite, je demande absolu-

* Dépêche confidentielle du 28 septembre.

» ment dont le commandement soit confie à » Kellermann qui l'a proposé..... »

On voit que rien n'était encore décidé dans les deux camps. Mais à celui du roi de Prusse, le parti négociateur, pour faire évanouir la résolution du grand conseil de guerre, redoubla d'efforts. On connaissait l'extrême désir qu'avait Dumouriez de se porter à la conquête des Pays-Bas, et on jugea qu'il serait facile de l'amener, par la crainte du renouvellement des hostilités, à conclure l'arrangement qui devait assurer la retraite de l'armée. Cette combinaison avait encore un autre avantage, celui de masquer les vrais motifs de la négociation secrète. En conséquence, le duc de Brunswick fit parvenir à Dumouriez, le lendemain, par un de ses aides-de-camp, un nouveau manifeste *, par lequel, rappelant ses précédentes déclarations du mois de juillet, qui avaient si violemment irrité les Français, il improuvait avec la plus vive indignation l'emprisonnement du roi et de sa famille, et les décrets par lesquels la convention avait aboli la royauté. Le duc déclarait à la nation française que l'empereur et

* Daté de ce même jour 28 septembre

le roi de Prusse, invariablement attachés au principe de ne point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, persistaient néanmoins à exiger que le roi et sa famille fussent rendus à la liberté, que la dignité royale fût rétablie sans délai dans la personne de Louis XVI et de ses successeurs, et qu'il fût pourvu à ce que cette dignité se trouvât désormais à l'abri des *avanies* auxquelles elle avait été exposée. Cette double proposition était la condition *sine quâ non* de la suspension des hostilités.

Dumouriez répond que le manifeste, portant avec lui la menace de la guerre, rompt tout le fil de la négociation, et qu'il ne pourra la continuer tant qu'elle aura pour base ce manifeste qu'il vient d'envoyer à la convention; il fait sur-le-champ dénoncer l'armistice, et donne ainsi lieu de croire que toute négociation est rompue; mais bientôt, instruit du fond des choses par une lettre d'Heymann, il fait dire au duc qu'il regrette d'autant plus d'avoir reçu son manifeste, qu'il vient d'être suffisamment autorisé à ne pas inquiéter la retraite de l'armée prussienne, aux termes de la convention secrète dont les bases avaient déjà été pro-

visoirement consenties avec le colonel Thouvenot.

Voici ce qui s'était passé dans le conseil à Paris. On y avait délibéré pendant plusieurs séances sur les ouvertures faites au nom du roi de Prusse. Danton, pénétré des vues de Dumouriez, avait exposé qu'en adhérant à la retraite des Prussiens, qu'il serait peut-être possible d'écraser dans le labyrinthe où ils s'étaient enfoncés, on atteindrait, sans compromettre en rien le sort de l'armée, le but principal de la guerre, celui d'enlever aux royalistes du dehors et du dedans leur point d'appui, et que par-là on ruinerait leurs espérances de guerre civile; que l'armée des émigrés, étant dès lors sans ressources, ne pourrait plus se soutenir, et qu'on la verrait nécessairement se dissoudre, ce qui mettrait au comble le découragement des aristocrates; que cette retraite d'ailleurs était calculée sur le caractère national; qu'une fuite précipitée du territoire français, dans un trajet de quarante lieues, effectuée par les émigrés et par leurs auxiliaires qui avaient fait sonner si haut leurs prétentions et leurs moyens de forces, était à elle seule une immense victoire; qu'elle por-

terait le sentiment d'une déroute générale chez les ennemis de la révolution, et celui de la confiance dans le corps colossal de la milice nationale qui allait s'élancer sur le territoire étranger et y prendre ses quartiers d'hiver; qu'il ne s'agissait pas d'un traité diplomatique incompatible avec la nouvelle existence de la France, mais d'autoriser une convention secrète entre les généraux des deux armées par un arrêté dont il donna lui-même le projet, et qui fut adopté unanimement.

Cet arrêté que venait de recevoir Dumouriez par un courrier extraordinaire était conçu en ces termes : « Les généraux des armées du Nord » et du Centre ayant fait connaître au conseil » qu'il leur a été fait des ouvertures de la part » du roi de Prusse, qui annoncent quelques » dispositions à entrer en négociation, le con- » seil, après avoir délibéré sur cette commu- » nication, arrête qu'il sera répondu que la » république française ne peut entendre à au- » cune proposition *avant que les troupes prus- » siennes aient entièrement évacué le territoire » français.*

» Paris, 25 septembre 1792, l'an premier de » la république. »

Dumouriez reçut en même temps une lettre de Danton, qui, au nom du conseil interprétant la condition préalable de l'ouverture des négociations avec la Prusse, faisait observer qu'avant tout la république avait besoin de mettre hors de son territoire les armées étrangères ; que le premier devoir du pouvoir exécutif devait être d'affranchir la terre de la liberté ; qu'ainsi il était d'une sage politique de chercher à éloigner l'armée prussienne sans s'obstiner à prétendre la détruire, surtout quand il s'agissait d'une puissance qui, n'étant pas l'ennemie naturelle de la France, se présentait comme disposée à entamer une négociation pacifique. Danton ajoutait que, sur trois commissaires de la convention * qui allaient se mettre en route pour le quartier-général des deux armées réunies, il en était deux, Sillery et Carra, plus particulièrement munis d'instructions à l'effet de s'entendre avec lui sur le mode le plus convenable pour arriver à l'exécution de la convention militaire qu'il jugerait à propos de conclure.

A la réception de ces dépêches, Dumouriez

* Prieur de la Marne, Carra et Sillery.

terait le sentiment d'une déroute générale chez les ennemis de la révolution, et celui de la confiance dans le corps colossal de la milice nationale qui allait s'élancer sur le territoire étranger et y prendre ses quartiers d'hiver ; qu'il ne s'agissait pas d'un traité diplomatique incompatible avec la nouvelle existence de la France, mais d'autoriser une convention secrète entre les généraux des deux armées par un arrêté dont il donna lui-même le projet, et qui fut adopté unanimement.

Cet arrêté que venait de recevoir Dumouriez par un courrier extraordinaire était conçu en ces termes : « Les généraux des armées du Nord » et du Centre ayant fait connaître au conseil » qu'il leur a été fait des ouvertures de la part » du roi de Prusse, qui annoncent quelques » dispositions à entrer en négociation, le con- » seil, après avoir délibéré sur cette commu- » nication, arrête qu'il sera répondu que la » république française ne peut entendre à au- » cune proposition *avant que les troupes prus-* » *siennes aient entièrement évacué le territoire* » *français*.

» Paris, 25 septembre 1792, l'an premier de » la république. »

duc de Brunswick, pesant ces différentes circonstances et aussi la position hasardée et difficile de l'armée, conjura le roi d'abandonner toute idée de pénétrer en France plus avant et de livrer une bataille qui serait au moins inutile, si elle n'était pas dangereuse; il le supplia instamment d'ordonner la retraite pendant qu'il en était temps encore. Le roi, cédant aux instances du généralissime et à l'avis de son cabinet, révoqua l'ordre qu'il avait donné le 27, et la retraite fut résolue.

FIN DU TOME PREMIER.

DEC 5 1966